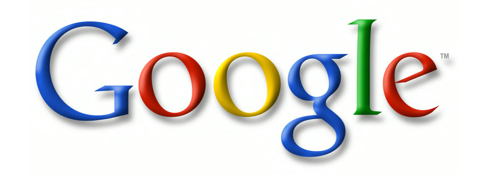
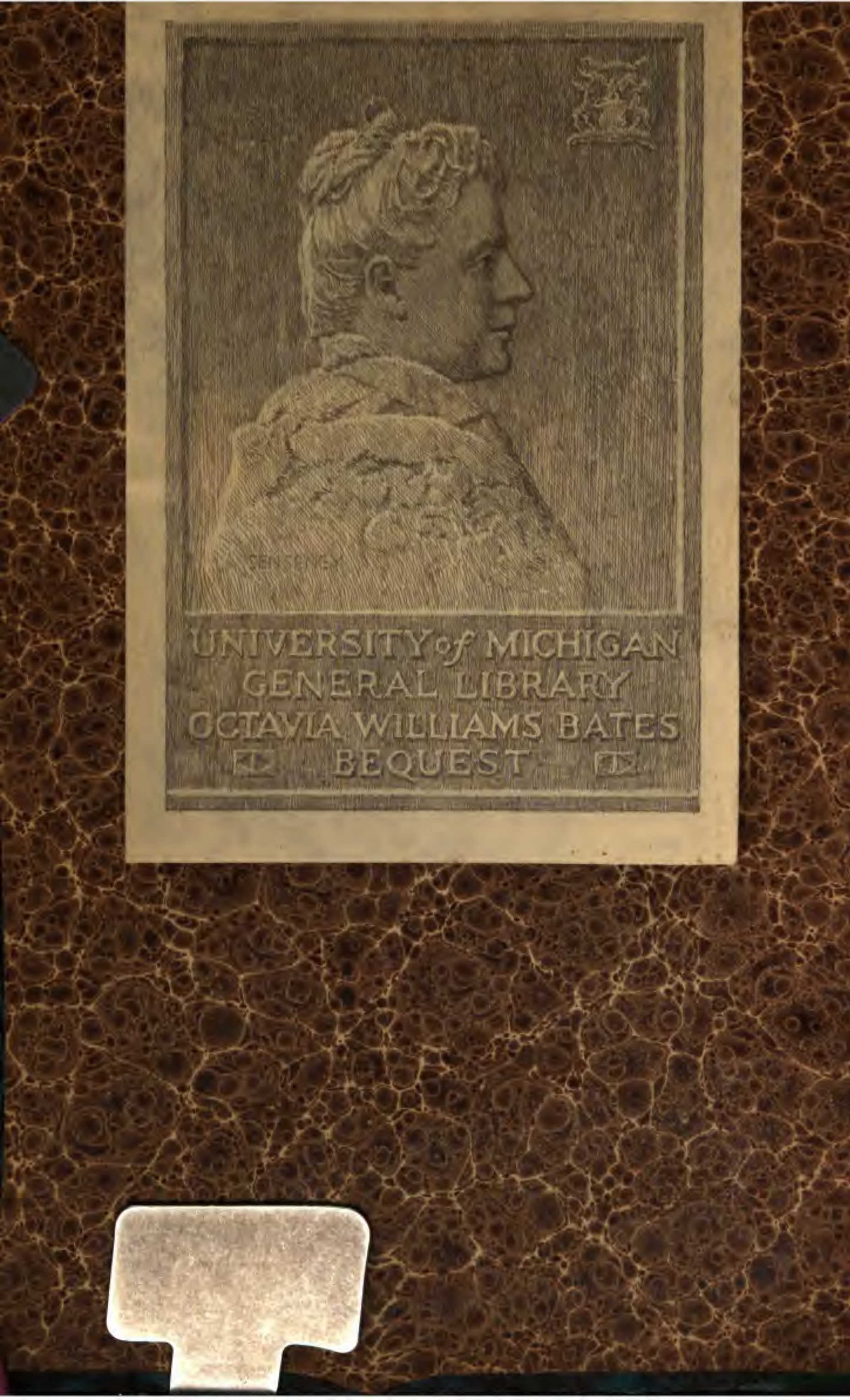






UNIVERSITY of MICHIGAN
GENERAL LIBRARY
OCTAVIA WILLIAMS BATES
BEQUEST



MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

DES ANTIQUAIRES

DE NORMANDIE.

PARIS,

Arthus BERTRAND, rue Hautefeuille;
BOSSANGE frères, rue de Seine;
PONTHIEU, Palais-Royal;
RENOUARD, rue de Tournon;
RAPILLY, passage des Panoramas;
TREWTEL et WURTZ, rue de Bourbon.

EN PROVINCE,

Alençon.	Poulet-Malassis.
Avranches.	Quesnel.
Bayeux.	Le François. — Nicolle.
Coutances.	Voisin.
Dieppe.	Marais fils.
Évreux.	Despierre dit Lalonde.
Granville.	Setty.
Lisieux.	Renault. — Tissot.
Le Havre.	Chapelle.
Honfleur.	Dubois-Gervais.
Rouen.	Frère. — Renauld. — Vallée.
Rennes.	Mollier.
Saint-Lô.	veuve Gaumont.

LONDRES,

TREWTEL et WURTZ. — BOSSANGE.

T. CHALOPIN, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ.

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

DES ANTIQUAIRES

DE NORMANDIE.

Année 1826.

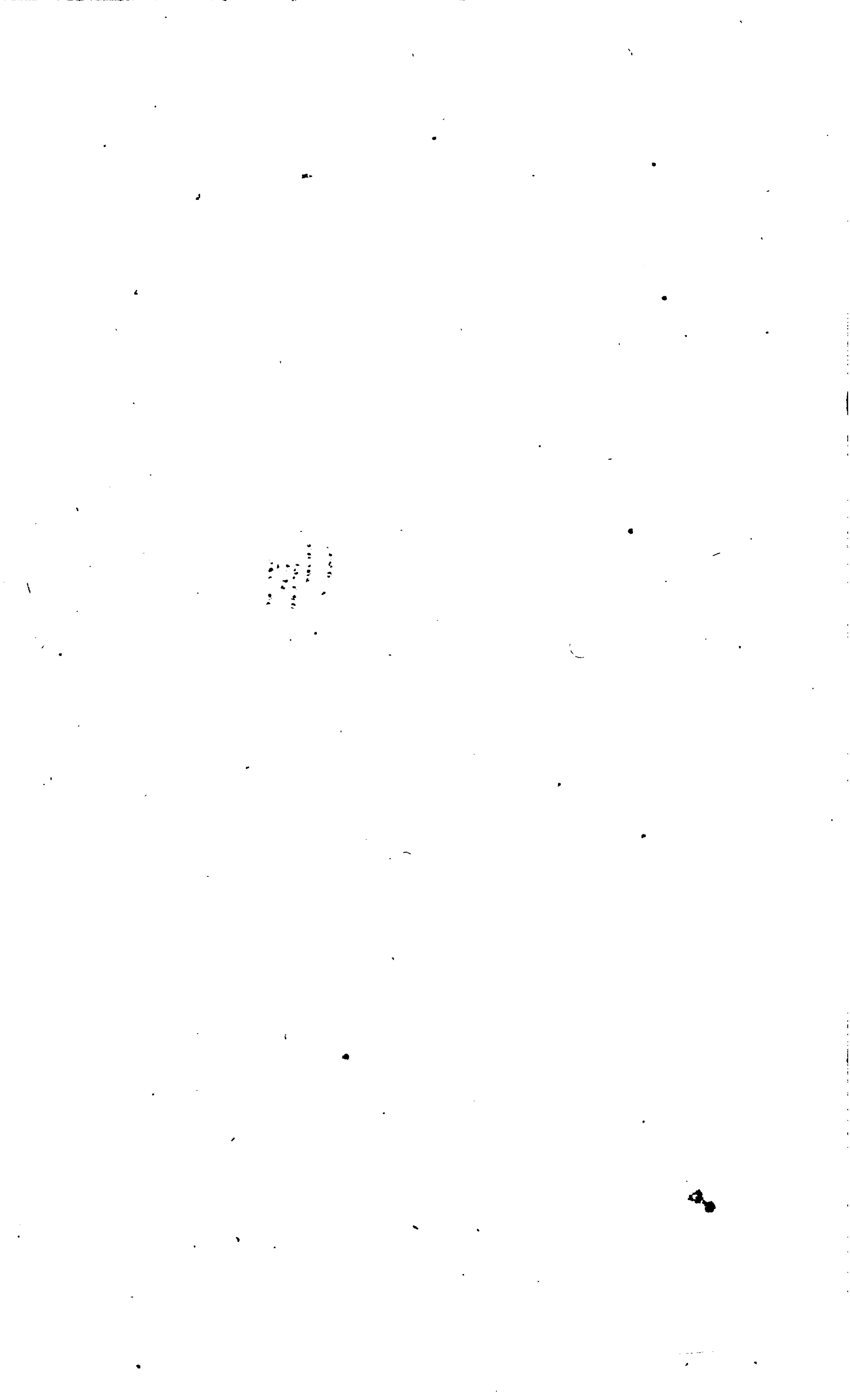


CAEN,

CHEZ MANCEL, LIBRAIRE,

ÉDITEUR DES ANTIQUITÉS NORMANDES, 6 LIVRAISONS IN-8°., ORNÉES DE 42 FIG.; DES ARCHIVES DE LA NORMANDIE; DE L'HISTOIRE DE NORMANDIE, PAR ORDERIC-VITAL, 4 VOL. IN-8°.; ET D'UN GRAND NOMBRE D'OUVRAGES ET DE DESSINS RELATIFS A CETTE PROVINCE.

M DCCC XXVI.



PROCÈS-VERBAL

De la séance publique du 22 Mai 1826.

DIRECTION DE M. AUGUSTE LE PRÉVOST.

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE DE MONTLIVAULT.

Les portes de l'Hôtel du Pavillon ayant été ouvertes à midi, un grand nombre de personnes remplirent la grande salle destinée aux séances publiques de la société.

Dans les places réservées on remarquait des magistrats, et des députations des diverses académies de la ville de Caen.

A midi et demi, MM. les membres de la Société, parmi lesquels se trouvait un grand nombre de savants des différentes villes de la Normandie, entrèrent en séance ; M. le comte de Montlivault, préfet du département du Calvados, conseiller

d'état et président de la société, prononça le discours suivant :

MESSIEURS,

« Appelé par votre honorable choix à présider votre séance publique pour l'année 1826, ma première pensée, en prenant la parole au milieu de vous, et en parcourant des yeux cette enceinte, se porte sur l'utilité des sociétés savantes qui, franchissant les limites des provinces et des royaumes, rassemblent pour un même but des hommes jusque-là séparés par les lieux, les intérêts, même par leurs croyances religieuses ou la diversité de leurs gouvernements. C'est à leurs travaux, à l'émulation qu'elles font naître, aux mémoires qu'elles publient, que l'on doit la marche désormais assurée des lumières, et leurs rapides progrès. Quelques-unes d'entre elles, plus anciennes et plus célèbres en France, comme dans les principaux états d'Europe, dans l'ancien comme dans le nouveau monde, ont élevé d'immenses monuments, bases de connaissances à jamais victorieuses de l'oubli.

La science que vous cultivez particulièrement, Messieurs, l'Archéologie, a été surtout favorisée,

et depuis Pausanias, qui donna une description des monuments de la Grèce, jusqu'aux Caylus et aux Winckelman, elle compte des travaux célèbres et d'illustres noms... Non que je prétende établir une prééminence entre les sciences diverses, toutes ont leurs difficultés et toutes leurs avantages. Elles sont sœurs, comme les arts sont frères, et ne forment qu'une seule et nombreuse famille; ou plutôt, la science est une, ramifiée en plusieurs branches, qui toutes ont pour but commun la connaissance de l'homme et du globe qu'il habite. Soit que, s'occupant des lois générales de l'univers, elle pèse les mondes, assigne leur marche, détermine leurs distances, assujettisse à ses calculs leurs courses en apparence désordonnées, décompose la lumière, règle le mouvement des mers, et que, s'associant en quelque sorte aux pensées du créateur, elle soulève le voile mystérieux qui recouvre ses ouvrages; soit que, portant ses investigations sur le globe qui nous fut assigné pour demeure, elle détermine sa forme, sa nature, ses anciennes révolutions, la composition de son atmosphère ou la formation des phénomènes et des courants qui l'agitent;... soit que se livrant à l'étude spéciale de l'homme, elle considère cet être si grand et si faible à la fois,

si élevé par sa raison, si borné dans sa nature, cet être double et simple en même-temps, être incompréhensible, que les anciens surnommaient la merveille et l'abrégé de l'univers...... C'est alors que s'occupant toujours de lui, mais sous différents rapports, la science se subdivise; et tantôt recherchant son origine et sa filiation, elle saisit son burin, et sous le nom d'histoire, elle passe en revue les nations antiques, décrit leurs migrations et leurs mœurs, leurs conquêtes et leurs établissements, les institutions qui ont assuré leur splendeur ou causé leur décadence; et si les hautes leçons qu'elle en induit sont presque toujours sans fruit pour la postérité, au moins ne sont-elles pas sans honneur pour le savant qui les trace sous son inspiration, ni sans plaisir pour ceux qui savent apprécier ses utiles travaux..... Tantôt donnant ses soins à l'homme lui-même, elle cherche à fortifier sa fragilité, et sous les noms de Physiologie et de Médecine, elle étudie son organisme, et lui fournit les moyens de conserver le premier de tous les biens, la santé, et de le préserver des maux trop nombreux qui le menacent et le tourmentent: étude épineuse et longue, mais qui trouve ses dédommagements dans le bien qu'elle fait et la confiance qu'elle inspire.... Sous d'autres

formes et d'autres noms, la science, toujours occupée du Roi de la création, parcourt à son profit toutes les connaissances naturelles, classe les végétaux, lui prépare des aliments savoureux, assujettit les animaux à son usage, construit ses habitations, élève des palais et des temples, ou, prenant un vol plus hardi et réalisant les prodiges de la fable, elle enchaîne les fleuves, arrête leur cours, et impose à leurs flots, jusqu'alors indomptés, un autre cours et d'autres lois; ... ou bien pleine d'audace et de confiance dans ses calculs, sous la contemplation d'une étoile et la direction d'une aiguille, elle brave les tempêtes, domine les mers, efface les distances, réunit tous les peuples par les liens du commerce, et d'une chaîne d'or embrasse l'univers. C'est ainsi que la science, dans sa course continue et féconde, explore les cieux et la terre, étend chaque jour ses conquêtes, enfante les arts chargés à leur tour d'appliquer ses découvertes aux besoins ou aux plaisirs de l'homme; enfin, cette fille du ciel lui fut donnée pour sa gloire et pour son bonheur.

Je dois le remarquer, Messieurs, et c'est avec orgueil pour ceux qui m'écoutent, la noble et fertile province dont j'aperçois ici les savants députés, s'est distinguée toujours dans toutes les branches

de la science et des arts... Les noms célèbres de Huet, de Bochard, de Malherbe, de Corneille, de Poussin, et tant d'autres, témoignent pour les siècles passés ; et de nos jours les Laplace, les Vauquelin tiennent encore le sceptre de la science, comme les Chênedollé et les Robert Lefèvre sont assis au premier rang entre les littérateurs et les artistes... Heureuse province!.. qui reçut la richesse de la fertilité de son sol, et qui brilla dans tous les temps par la guerre et les sciences, le commerce et les arts.

La ville qui nous rassemble, Messieurs, cette seconde capitale de la Normandie, laisse à la vérité à sa métropole les avantages du commerce et de l'industrie ; mais lui cède-t-elle sous le rapport des sciences et de l'enseignement? N'a-t-elle pas eu dans tous les temps la réputation d'une ville vraiment savante, où les trésors de l'instruction étaient prodigués à la jeunesse? Et dans ce moment ne compte-t-elle pas cinq sociétés savantes qui parcourent avec succès diverses carrières de la science, et rivalisent de zèle pour sa propagation ; ne possède-t-elle pas une académie composée de professeurs estimables et distingués ; et si une quatrième faculté lui manque encore pour completter son enseignement, n'a-t-elle pas des droits à l'obtenir par

sa renommée, sa position, ses vastes établissements scientifiques et sanitaires, surtout par l'estime particulière et méritée que lui a témoigné le monarque.

C'est à ces avantages qu'elle doit celui d'avoir été choisie pour le chef-lieu de votre société et le centre de votre réunion. Une bibliothèque nombreuse, des archives importantes, le contact des autres compagnies académiques, vous faciliteront, Messieurs, l'étude d'une science que, dans le même lieu, de Bras, jadis, et de nos jours, notre savant collègue l'Abbé de La Rue, ont cultivée avec tant de succès. A leur exemple vos travaux vont devenir productifs; et déjà les Mémoires que vous avez publiés ont répondu au but de votre institution..... C'était effectivement une institution heureuse que la réunion des Antiquaires de Normandie : cette terre si riche et si belle, pressée tour-à-tour par les Gaulois, les Romains, les Francs, et ces hommes du Nord qui lui ont imposé leur nom, guerriers célèbres dans les fastes de la France, de l'Angleterre et de la Sicile, plus tard par les Anglo-Saxons, devait, en conservant les traces de ces peuples divers, renfermer en effet plus qu'une autre province, des monuments importants et curieux, depuis les

pierres druidiques et les constructions romaines, jusqu'aux édifices du XVe siècle. Beaucoup de faits intéressants dans ces époques reculées ont besoin de preuves et de développements; beaucoup d'écrits demandent des interprétations.

Vous êtes appelés, Messieurs, par le sage emploi de cet esprit de recherches, de cette sagacité de rapprochements et de cette critique judicieuse et sévère que réclament particulièrement les études archéologiques; vous êtes appelés à porter la lumière dans les obscurités historiques, à retrouver ces monuments du moyen âge, que le temps recouvrait déjà de son ombre, et à les reconstruire en quelque sorte pour les arracher à l'oubli. Vous mettrez à profit la longue paix que nous devons au retour de l'antique famille élevée dans le berceau de la monarchie, devenue grande avec elle et qui depuis tant de siècles préside à ses destins... Sous le règne du preux et loyal chevalier, protecteur lui-même de la science et des arts, qui vient de doter la France d'un Musée archéologique égyptien du plus haut intérêt, il vous sera donné, Messieurs, de jouir paisiblement de vos honorables travaux, et en répétant avec amour et reconnaissance l'*hæc otia fecit*, vous mettrez à fin votre noble entreprise; vous en recevrez

à votre tour une noble récompense, celle d'attacher vos noms au monument impérissable que vous aurez élevé à la gloire de votre patrie. »

L'un des secrétaires, M. de Caumont, fit ensuite l'analyse des travaux de la Société, depuis le 22 avril 1825, jusqu'au 22 mai 1826.

M. Rever, membre de l'Institut, lut une savante description de plusieurs objets antiques trouvés dans le département de la Seine-Inférieure, et qui furent mis sous les yeux du public.

M. Pattu, secrétaire, lut ensuite un programme, pour engager les membres de la Société à rechercher et à décrire les révolutions successives du rivage de la mer, entre le cap de la Hêve et Harfleur, et les traces des habitations, des forteresses, des châteaux et autres monuments que ces révolutions ont pu faire disparaître.

M. Vaugeois de Laigle, succéda à M. Pattu : il lut un mémoire sur une pierre druïdique connue au Gast, arrondissement de Vire, sous le nom de *Pierre Couplée*.

M. Deshayes de Caen, prononça un discours élégant sur le caractère architectonique des édifices religieux.

La séance se termina par la lecture d'une Ode de M. DE CHÊNEDOLLÉ, sur la Neustrie (1).

Pour copie conforme :

AUG. LE PRÉVOST, directeur.

Le comte DE MONTLIVAULT, président.

DE MAGNEVILLE, vice-président.

PATTU, secrétaire.

DE CAUMONT, secrétaire-adjoint.

(1) A cause de l'heure avancée, on n'a pu lire une Élégie adressée par M. Ernest de Blosseville, membre de la Société, et intitulée *le Prisonnier de Gisors.*

ÉLOGE DE LA NEUSTRIE.

Ode

PAR M. DE CHÊNEDOLLÉ.

O ma belle et noble patrie !
Terre aux vaillants héros, terre aux fertiles champs,
Lieux où j'ai vu le jour, magnifique Neustrie,
Reçois l'hommage de mes chants !

Jamais, non jamais ta mémoire
Ne fut un seul instant absente de mon cœur;
Même au sein de l'exil, et ton nom et ta gloire
Venaient enchanter ma douleur.

Quinze ans, aux rives étrangères,
Le sort injurieux m'a jetté loin de toi;
Mais ton doux souvenir, ô berceau de mes pères!
Sans cesse fut sacré pour moi !

Dans la riche et belle Ausonie,
De cités en cités, l'exil guida mes pas;
Là, les fleurs, les parfums, la magique harmonie
Semblent enchanter les climats.

Le peuple y nage dans la joie :
La facile beauté, dans son brillant essor,
Y rit, chante et folâtre, et mollement déploie
Sa danse au bruit des lyres d'or.

J'ai vu les lieux où le Batave
Des frémissantes mers repousse les assauts,
Et cultive à l'abri du rempart qui les brave,
Un sol usurpé sur les eaux.

Aux rivages de la Tamise,
La main de l'abondance épanchant son trésor,
Verse sur cette terre, aux grands destins promise,
La gloire, la puissance et l'or.

Là, par le souffle de l'orage,
Battu des flots du sort, mon vaisseau fut porté :
De ce peuple opulent, et grand par son courage,
J'admirai la félicité.

Mais la merveilleuse Ausonie,
Et la riche Albion, fière de sa splendeur,
Pour moi ne sont plus rien, et la seule Neustrie
Règne maintenant dans mon cœur.

Salut, ô bords de ma patrie!
Que béni soit le jour qui vient m'y rapporter.
Ah! je t'embrasse, ô terre et fameuse et chérie,
Pour ne plus jamais te quitter.

Quelle gloire n'est pas la tienne?
Que j'aime tes grands noms! Tes preux, tes chevaliers
Ont jadis ceint leur tête héroïque et chrétienne,
De l'éclat de tous les lauriers.

C'est de ton belliqueux rivage
Que, rempli d'une immense et noble ambition,
Guillaume s'élança sur l'aile du courage
Pour la conquête d'Albion.

Armé de sa seule vaillance,
Le fier Tancrède, né dans les champs neustriens,
Te quitta pour fonder, à l'aide de sa lance,
Un trône aux bords siciliens.

Quand la France, à la voix de Pierre,
S'arma pour délivrer les saints lieux méprisés,
N'est-ce pas encore toi de qui l'ardeur guerrière
Fournit les plus vaillants croisés?

Les Muses, ces vierges divines,
T'ont aussi prodigué leurs premières faveurs;
C'est aux bords de ton fleuve, au pied de tes collines,
Que s'établirent les Neuf Sœurs.

C'est sous ton ciel que les Trouvères,
Ingénieux rivaux des brillants Troubadours,
Ont autrefois charmé l'oreille de nos pères
De leurs chants de guerre et d'amour.

Tu donnas le jour à Malherbe,
Lui qui sut allier la verve et le bon sens.
Et le premier fit rendre à sa lyre superbe
De purs et sublimes accens.

Tu vis aussi naître Corneille;
De poétiques feux tu fécondas son sein,
Et ton ciel embrasa d'une flamme pareille
Et Malfilâtre et Le Poussin.

Tu fus le berceau de Saint Pierre,
Tu formas ce talent qui, croissant parmi nous,
Du pauvre Paria peignit l'humble chaumière
Sous des traits si purs et si doux!

Salut, ô ma belle patrie!
O comme avec plaisir j'ai revu tes forêts,
Et tes ports opulents, trône de l'industrie,
Et tes champs si chers à Cérès!

Tes vergers que Zéphir balance,
Et l'éclat rougissant de tes nombreux pommiers,
A mes yeux enchantés surpassent l'opulence
Et le parfum des citronniers.

En cotoyant tes beaux rivages,
Le nautonnier ravi de leurs mille couleurs,
Brûle de s'arrêter sous les riants ombrages
Que versent tes pommiers en fleurs.

LE PRISONNIER DE GISORS.

Élégie Neustrienne

PAR M. ERNEST DE BLOSSEVILLE.

Adressée par l'auteur, pour être lue dans la séance publique du 22 mai 1826.

APPRENDS-MOI, jeune pastourelle,
Apprends-moi quel est le château,
Le vieux château, dont la tourelle
Domine ce riant coteau ?

Des comtes de Gisors c'est le manoir gothique;
Dans ce noble séjour, des chevaliers fameux,
Sans jamais exercer un pouvoir tyrannique,
Donnaient des lois à nos aïeux.

On dit qu'en ce temps-là, nos champêtres asiles
Ont vu des combats meurtriers,
Et que ces campagnes fertiles
Ont porté de sanglants lauriers ;
Aujourd'hui nos plaines heureuses
Se parent des fruits de la paix ;
Et nos bons laboureurs, dans nos fêtes joyeuses,
Des héritiers d'Henri nous disent les bienfaits.

Souvent, pour charmer la veillée,
Ils nous font des récits de combats, de tournois,
Et la jeunesse émerveillée
Chérit des anciens jours les jeux et les exploits.
Il est surtout, il est une touchante histoire,
D'âge en âge transmise à notre souvenir,
Et dont jamais Gisors ne perdra la mémoire ;
Nos plus tendres enfants savent la retenir.

Jadis, de ces remparts, l'impénétrable enceinte
Cachait des prisonniers dans ses réduits obscurs;
Le criminel, muet de crainte,
Pâlissait au seul nom de nos antiques murs;
Alors un chevalier, jeune et noble victime,
Au fond d'un noir cachot, regrettait les combats.
Sur ses tristes destins, ne m'interrogez pas;
Je connais son malheur, mais j'ignore son crime.

Hélas! qui lui pourrait refuser la pitié!
Long-temps il avait vu, seul et sans espérance,
Lentement s'écouler de longs jours de souffrance,

Un débris de fer oublié
Vint enfin adoucir sa cruelle infortune.
Le pauvre prisonnier n'invoque plus la mort ;
Résigné désormais à son funeste sort,
Il ne fait plus entendre une plainte importune,
Et bientôt ces vieux murs, si sombres autrefois,
Si souvent témoins de ses larmes,
A ses yeux attendris ont offert quelques charmes,
Il y grave d'abord l'image des tournois,
De ces tournois où son jeune âge
Obtint la palme du courage
Et sans doute un prix plus flatteur :
Ensuite il reproduit l'ombrage tutélaire,
De son premier amour, fortuné protecteur,
Et le castel peut-être où le pleure sa mère.
Plus tard son fidèle ciseau,
Quand la religion d'une céleste flamme,
Vint ranimer enfin et consoler son ame,
Du martyre d'un Dieu, retraça le tableau.

Ainsi, dans un travail, dont la douce habitude
Éloignait de son cœur de cuisants souvenirs,
Le captif de Gisors retrouvait des plaisirs;
Et son heureux talent peuplait sa solitude.
Un jour, ce fer consolateur,
Ce fer, l'unique ami de ses belles années,
Ce fer qui lui faisait comprendre le bonheur,
Se rompit dans ses mains : fatales destinées !
Plus d'heure désormais, plus d'instant sans ennui !
Et la captivité recommençait pour lui.
Il ne défia point la céleste colère ;

Il ne s'exhala point en regrets superflus ;
Mais, quand le lendemain, l'astre de la lumière
Revint d'un jour douteux éclairer sa misère,
Le prisonnier ne souffrait plus.

Ce récit est bien sûr, je le tiens de mon père.

Conseil général du 23 mai 1826.

PROCÈS-VERBAL.

La société, réunie en conseil général, entre en séance à midi. Plusieurs propositions faites par M. de Caumont, au nom de M. Le Prévost absent, sont successivement entendues et prises en considération.

On arrête ensuite, 1° qu'à partir de ce jour, tous les membres correspondants étrangers ne seront plus astreints à payer les droits de diplôme ; mais que cette exception ne pourra s'étendre aux correspondants nationaux ; 2° que le présentateur d'un candidat sera, à son défaut, tenu d'acquitter cette rétribution, après un délai déterminé.

Différentes discussions s'engagent sur le budjet,

et sur les moyens de recouvrer les cotisations le plus facilement possible.

M. DE MAGNEVILLE présente ensuite un état très-détaillé des sommes perçues et dépensées par la société depuis son origine ; d'où il résulte que la compagnie peut disposer de quelques fonds, dont la destination doit être fixée. M. DE MAGNEVILLE invite conséquemment tous les membres présents à indiquer quelles entreprises ils croiraient les plus utiles dans l'intérêt de la science.

M. PATU DE SAINT-VINCENT, de Mortagne, annonce qu'un monticule situé dans le département de l'Orne, et sur lequel était un ancien château, paraît être traversé de souterrains qu'il serait intéressant d'explorer ; mais il ne propose rien à ce sujet, avant d'avoir examiné les lieux.

M. le vicomte GUITTON DE LA VILLEBERGE, d'Avranches, demande qu'une somme de 20 fr. lui soit accordée pour faire lever le plan de l'ancien château de Montaigu situé dans la commune de Montanel, canton de Saint-James, à l'extrémité septentrionale de la forêt de Blanchelande. — *Accordé.*

M. LAIR exprime le désir de voir faire quelques fouilles à Vieux, afin de mettre à nu une

ancienne mosaïque que les curieux ont déjà dégradée, et dont il serait urgent de s'occuper. Un crédit de 50 francs est accordé pour cet objet. La commission chargée d'exécuter les travaux, est composée de MM. de La Rue, Lair, Léchaudé, Simon, et Deshayes.

Une somme de 300 fr. est allouée à MM. Le Prévost, et Lambert, pour continuer le voyage archéologique et monumental qu'ils ont commencé dans la Haute-Normandie.

La société accorde aussi à M. de Caumont un crédit pour faire dessiner quelques monuments du département de l'Orne. Le taux de cette somme n'est point fixé; il sera déterminé par le bureau, suivant la nature et le nombre des dessins.

M. Le Romain est autorisé à faire modeler, aux frais de la société, les sculptures les plus curieuses du moyen âge. Une commission composée de MM. Le Romain, Lair, Pattu, et Deshayes, est chargée de rechercher préalablement ces sculptures, et de les faire connaître à la Société.

M. de Saint-Vincent signale comme étant sur le point de périr, et comme méritant beaucoup d'intérêt, le tombeau de Guillaume

II, comte d'Alençon, situé dans l'église Notre-Dame de Domfront, qui va être démolie.

Plusieurs autres communications importantes sont faites à la société, et à trois heures et demie la séance est levée.

Pour copie conforme :

Le comte DE MONTLIVAULT, président.

DE MAGNEVILLE, vice-président.

PATTU, secrétaire.

DE CAUMONT, secrétaire-adjoint.

RAPPORT

Fait à la société des Antiquaires de Normandie, dans sa séance générale du 23 mai 1826; par M. DE MAGNEVILLE, *son vice-président, sur les comptes de son trésorier, depuis la fondation de cette Société, jusques et compris le 20 mai 1826.*

MESSIEURS,

Il résulte de l'examen du registre et des comptes de votre trésorier, que ses recettes effectuées, jusques et compris le 20 mai 1826,

s'élèvent à une somme de	2,400 f.	»
et ses débours, jusqu'à la même époque, à celle de	2,052	61 c.
Restant en caisse .	347 f.	39 c.

Pour établir la situation financière de la Société au 21 décembre 1825, il faut retrancher du restant en caisse, une somme de 60 fr. que M. le trésorier a reçue de trois membres pour leurs cotisations de 1826, ce qui le réduit à. . . . . . 283 f. 39 c.

à quoi il faut ajouter ce qui reste à recouvrer sur les années antérieures à 1826, montant à . . . . . . 1,770 »

Le boni présumé serait donc de . . . . . . 2,053 f. 39 c.

si toutes les dépenses étaient soldées. Mais il reste encore à payer sur 1825, 1° cent quarante exemplaires du volume des mémoires de la Société, pour cette même année, dont l'impression n'est point encore terminée. Chaque exemplaire doit être payé à M. Mancel, libraire de la Société, à raison de 3 fr., suivant le traité passé avec

A REPORTER . . 2,053 f. 39 c.

REPORT. . . .	2,053 f. 39.
lui, ce qui fait une somme de 420 fr.; 2° plusieurs dessins pour ce même volume, qu'on peut évaluer à environ 400 fr. Le total des dépenses à payer est de	820 »
Le boni présumé se trouve réduit à	1,233 f. 39 c.

Mais il se trouvera des non-valeurs sur les sommes à recouvrer, et on ne pourra les connaître qu'après la distribution du second volume, en suivant la marche indiquée dans la circulaire adressée en 1824 à tous les membres de la Société, et insérée en tête du premier volume de ses mémoires (1). Leur somme reconnue par les membres du bureau, sera portée dans le prochain compte de votre trésorier.

Les articles sur lesquels portent les sommes à recouvrer, ressortent du tableau suivant :

(1) Sur les observations de M. le trésorier, il a été décidé qu'une seule circulaire serait adressée aux membres qui ne lui auraient point remis leur contingent dans le délai déterminé par le règlement; si cet avertissement restait sans effet pour quelques-uns, ils ne seraient point compris dans la distribution suivante des Mémoires de la Société. (Mémoires de la Société, tome 1, page 4.)

NOMBRE de		SOMMES dues.	SOMMES payées.	SOMMES restant à recouvrer.
103	Diplômes de Membres, à 10 f.	1,030	810	220
96	Cotisations pour 1824, à 10	960	690	270
103	*Idem* pour 1825, à 20	2,060	780	1,280
		4,050	2,280	1,770
	Plus, reçu le droit de diplôme de six Correspondants.....		60	
		4,050	2,340	1,770

Plusieurs membres de la société ayant négligé de payer la cotisation annuelle, nous croyons devoir rappeler l'article suivant de nos statuts,

Statuts de la société, art. XIV.

Les fonds de la société se composent d'un droit de diplôme de 10 fr., et d'une cotisation annuelle de 20 fr...... Ceux qui auront laissé s'écouler plus de trois années sans payer, cesseront de faire partie de la société.

Un membre, M. Aug. Le Prévost, a proposé d'exempter les membres correspondants de la société du droit de diplôme, et de réduire à 10 ou 15 fr. la cotisation annuelle de 20, que

doit payer chaque membre. La compagnie, après avoir mûrement examiné cette proposition, considérant 1° que le droit de diplôme qui ne se paie qu'une seule fois, n'est point une charge bien considérable pour MM. les correspondants, et que d'ailleurs, ils ne sont assujettis à aucunes charges; qu'ils ne sont point forcés d'acheter les Mémoires de la Société, et que s'ils veulent les acheter, le libraire chargé de la vente est tenu de leur faire la remise que les libraires se font entr'eux.

Considérant, 2° à l'égard de la cotisation annuelle de 20 fr. due par les membres titulaires, qu'il est dans l'institution de la Société, de ne point être à charge aux administrations locales et que ses propres ressources doivent subvenir à tous ses besoins; la compagnie n'a pas cru devoir modifier, quant à présent, l'art. XIV de ses statuts.

Catalogue des Ouvrages imprimés, offerts à la Société, depuis sa dernière séance publique.

M. Raymond; Première lettre sur quelques Antiquités d'Allemagne peu connues. — Première lettre sur les Antiquités de la Normandie.

M. Delaunay de Bayeux; Les amours de Rollon, ou Bayeux reconstruite, poëme historique. — Notes en réplique à quelques pages du Mémoire de M. Lambert, sur le tableau qu'il estime représenter la bataille de Formigny.

M. Thomine de Nantes; Mémoire sur la pêche de la Baleine, considérée comme industrie maritime, nouvelle pour le port de Nantes.

M. Schweighoeuser de Strasbourg; Mémoire sur l'Enceinte antique, appelée *le Mur Payen*, située autour de la montagne de Sainte-Odile, dans le département du Bas-Rhin, et des monuments environnants.

M. le Colonel de Penhouet de Rennes;

Mémoire sur des médailles attribuées aux Armoricains, avant la conquête du pays par les Romains. — *Id.*, sur les pierres de Carnac. — *Id.*, sur le monument de l'Enlef en Brétagne.

M. HOUEL de Saint-Lô; Notes sur l'Histoire du département de la Manche, 1re, 2e, 3e, 4e et 5e livraisons.

M. DE CAUMONT; Mémoire géologique sur quelques terrains de la Normandie occidentale.

LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION de Cambray; un volume de Mémoires, 1825.

L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES de Caen; un volume de Mémoires, 1825. — Mémoire sur les vestiges des Thermes de Bayeux.

L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS de Rouen; un volume de Mémoires, 1825.

LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS d'Évreux. Les différentes livraisons du Journal Scientifique publié par elle, pendant les années 1825 et 1826.

M. DE LA QUERRIÈRE; Notice sur diverses Antiquités de la ville de Rouen, 1825.

M. HYACINTHE LANGLOIS; Notice sur le tombeau des énervés de Jumiéges, et sur quel-

ques décorations singulières des églises de cette abbayé.

M. MAGON DE LA LANDE de Saint-Quentin; Dissertation sur *Samarobriva*, ancienne ville de la Gaule.

M. MELLINET-MALASSIS de Nantes; Collection des différentes livraisons du Lycée Armoricain Journal Scientifique, formant sept volumes in-8°.

M. JULIEN de Paris; Coup d'œil sur les progrès des connaissances humaines, en 1824.

M. SPENCER SMITH; Description de la chasuble de St.-Régnobert, avec l'explication d'une inscription arabe à Bayeux. — Notice nécrologique sur M. le baron de Sorsum. — Liste des membres de la Société des antiquaires de Londres. — Vue générale de la ville de Caen, prise du faubourg Saint-Gilles..

M. MASSON DE SAINT-AMAND; Essais historiques et anecdotiques, sur l'ancien comté, les comtes et la ville d'Évreux, 1813.

M. BITOUZÉ-D'AUXMESNIL; Cartes cantonnales du département de la Manche; cantons de Saint-Lô, Valognes, Coutances, Avranches et Mortain.

M. PATU DE SAINT-VINCENT; Vues pittoresques prises dans les anciens comtés du Perche et d'Alençon, suivies d'un texte historique et statistique, 1re 2e et 3e livraisons.

Catalogue des Objets d'Antiquité offerts au Muséum des Antiquités de la Normandie, pendant les années 1825 *et* 1826.

Modèle d'une inscription tirée de l'ancienne abbaye de Pental, Eure; par M. Rever.

Espèce de Poignard en silex, trouvé dans un tombeau Scandinave; par M. de Stierneld, ambassadeur de Danemarck, près la Cour de Londres.

Modèles de plusieurs Statuettes en terre cuite, trouvées dans le département de la Seine-Inférieure. — Meules d'un moulin Romain; par M. Rever.

Médailles Romaines découvertes près de Mortagne, Orne; par M. Patu de Saint-Vincent.

Médaille de Pertinax trouvée à Gisors, Eure; par M. Antoine Passy.

Médailles Anglo-Normandes, trouvées près de Pont-Orson; par M. le vicomte Guiton de La Villeberge.

Sculpture et fragments d'architecture antique, trouvés à Vieux ; par M. P. A. Lair.

Divers objets trouvés dans les tombeaux des abbesses de l'abbaye de Sainte-Trinité de Caen ; par M. Léchaudé-d'Anisy.

Corniches en marbre blanc et autres fragments d'Architecture antique, provenus des fouilles exécutées dans l'ancien emplacement des Thermes antiques de Bayeux ; par M. Éd. Lambert.

Cachet de l'ancien doyenné d'Anebecq, arrondissement de Vire, présumé du XIV[e] siècle ; par M. Lange. — Ce cachet est en bronze ; sa forme est ovale ; il porte pour légende : S. DECANATUS DE ALNEBECHO ; une feuille de fougère en remplit le centre.

RAPPORT

Sur les travaux de la société des Antiquaires de la Normandie, depuis le 22 *avril* 1825 *jusqu'au* 22 *mai* 1826; par M. DE CAUMONT, secrétaire-adjoint.

MESSIEURS,

Déjà un an s'est écoulé depuis que nous nous sommes réunis pour rendre compte à nos concitoyens du résultat de nos études, et pour conférer sur les moyens de les poursuivre avec fruit.

Ce conseil général, pour lequel se rassemblent chaque année les archéologues de toute la province, était nécessaire pour donner à nos travaux l'unité qui doit en faire un des principaux mérites, et pour inspirer à chacun de nous cette émulation propice qui résulte ordinairement du concours des lumières. D'un autre côté tous les membres de la Société qui résident en Normandie ayant le même titre et les mêmes droits, il était juste qu'ils fussent appelés, au moins

une fois l'an, à délibérer sur les intérêts de la compagnie. Aussi a-t-on senti l'importance de ces réunions. Jusqu'ici on a mis beaucoup de zèle à s'y rendre, et elles ont eu le plus heureux résultat.

L'an dernier vous fûtes tous étonnés, Messieurs, du grand nombre de mémoires intéressants qui avaient été lus pendant le cours d'une seule année, et vous applaudîtes au plan qui avait été adopté pour la direction des travaux littéraires. Vous vîtes qu'une sage administration avait présidé à l'emploi des revenus de la compagnie; et vous pûtes voter en même-temps des sommes,

1°. Pour continuer des fouilles à Bayeux, afin de découvrir une portion encore inconnue des Thermes antiques de cette ville;

2°. Pour faire dessiner une partie des monuments les plus curieux du département de l'Eure, et quelques monuments du département de la Seine-Inférieure;

3°. Pour l'exécution des dessins destinés aux savants mémoires de notre confrère, M. DE GERVILLE de Valognes;

4°. Enfin un crédit pour la disposition intérieure du muséum des Antiquités de la Normandie que vous avez fondé.

L'analyse que je vais avoir l'honneur de mettre sous vos yeux, et le compte administratif qui vous sera ultérieurement rendu par le bureau, vous prouveront que les travaux littéraires ont pris un plus grand essort, et que vos ressources pécuniaires se sont accrues.

ANTIQUITÉS CELTIQUES.

Votre confrère, M. VAUGEOIS de Laigle, membre de la société royale des Antiquaires de France, s'est occupé depuis fort long-temps de l'étude des monuments Druidiques; il a parcouru une grande partie de la France pour en voir un plus grand nombre; et personne mieux que lui ne pouvait émettre une opinion décisive sur le bloc de granit, connu depuis long-temps au Gast, arrondissement de Vire, sous le nom de *Pierre couplée*.

Quelques personnes ont regardé cette pierre comme un *dolmen*, d'autres n'y ont vu qu'une de ces roches que le hasard a placées singulièrement.

Ce bloc énorme a trente-deux pieds de longueur, dix et demi de largeur et douze et demi d'épaisseur; il repose par ses deux extrémités sur deux autres blocs de moindre dimension qui font

l'office de chantiers : il n'est guère possible, dit votre confrère, que cette masse ait été ainsi placée par la main des hommes, tout porte à penser autrement ; mais il est néanmoins probable qu'elle a été consacrée au culte Druidique. En effet, le nom qu'elle porte depuis un temps immémorial, les traditions fabuleuses qui s'y rattachent, et plusieurs autres circonstances remarquables autorisent cette opinion.

On voit dans le même lieu un grand nombre d'autres roches granitiques, dont l'une est appelée *Pierre branlante* ; elle présente à-peu-près les mêmes caractères que les pierres druidiques désignées sous ce nom.

— Jusqu'ici les Numismates ont été fort embarrassés au sujet de certaines médailles d'une exécution très-barbare que l'on trouve assez fréquemment en Normandie, en Brétagne et dans le reste de la France, aussi bien qu'en Angleterre. Votre confrère, M. Edouard Lambert, qui met tant de zèle et une critique si judicieuse dans ses recherches, a entrepris un travail qui ne manquera pas de jeter un grand jour sur cette partie encore obscure de la Numismatique. Il vous a dernièrement annoncé que ce mémoire était terminé et qu'il pourrait paraître dans le quatrième volume de vos actes.

Ces médailles sont reconnues pour être d'origine celtique, elles présentent peu de variété dans leurs empreintes ; la plupart sont convexes d'un côté et concaves de l'autre. Du côté du champ, on voit une tête très-mal dessinée, garnie de cheveux bouclés ; le revers présente le plus souvent un cheval si mal fait, qu'il ressemble plutôt à une sauterelle qu'à toute autre chose ; entre ses jambes ou à côté, on distingue quelquefois une lyre à peine reconnaissable, et derrière lui, des roues qui indiquent que l'intention du graveur a été de figurer un char. Du reste je ne fais que décrire ici les plus communes, et il y en a de différentes ; quelques-unes même portent des inscriptions. M. Guitton de La Villeberge, membre de la Société, a trouvé l'an dernier plusieurs de ces médailles sur le territoire de la commune de Montanel, située à l'extrémité méridionale du département de la Manche, et il en a déposé quelques-unes dans vos archives ; elles sont en argent ; deux seulement sont en or : toutes sans inscriptions.

Votre savant directeur, M. Auguste Le Prévost, est parvenu à en découvrir de très-curieuses ; elles portent des inscriptions et sont d'un travail moins grossier que les autres. M. Lambert auquel elles ont été communiquées,

les regarde aussi comme moins anciennes, et il est parvenu à y reconnaître plusieurs époques bien distinctes.

M. Estancelin vous a annoncé qu'il en avait recueilli plusieurs dans les ruines de l'ancienne ville d'Eu ; elles étaient mêlées avec des médailles Romaines ; l'une d'elles porte l'inscription *Cirmanus*.

Enfin, votre confrère, M. Asselin, de Cherbourg, en possède d'autres qu'il a eu la bonté de communiquer à M. Lambert.

Déjà M. le colonel de Penhouet, votre correspondant à Rennes, dont vous connaissez les intéressants travaux sur les antiquités de la Brétagne, a publié un savant mémoire dans lequel il décrit plusieurs médailles celtiques qui ont été trouvées dans cette province, et il n'est pas douteux qu'il aurait épuisé cette matière, s'il eût pu soumettre à son investigation un aussi grand nombre de ces médailles que M. Lambert ; mais quoiqu'il n'en ait connu que quelques-unes, ses recherches savantes ont déjà jeté un grand jour sur ce genre de monuments.

— Il existe tout près de Dieppe une enceinte fortifiée, connue sous le nom de *Camp de César* et de *Cité de Limes*. Cet antique monument a été plusieurs fois visité des Antiquaires, et attribué

par quelques-uns au séjour des Romains, mais par le plus grand nombre, à différentes époques du moyen âge. Votre confrère, M. Féret de Dieppe, dont les intéressants travaux archéologiques sont déjà bien connus, vient de vous adresser un mémoire très-savant et fort étendu, dans lequel il discute soigneusement les différentes opinions émises à ce sujet. Votre confrère cherche à prouver que cette enceinte est antérieure à l'arrivée des Romains dans les Gaules, et probablement l'ouvrage des Belges qui habitaient cette contrée avant la conquête des Romains. Ce mémoire est trop étendu pour être analysé dans un rapport succinct ; je me bornerai donc à féliciter ici l'auteur de son zèle et du résultat de ses recherches.

Votre correspondant, M. de Beaurepaire de Louvagny, secrétaire d'ambassade à Madrid, vous a offert au nom de M. de Stierneld, ambassadeur de Danemarck à Londres, un poignard en silex qui a été découvert dans un tombeau Scandinave. Ce confrère vous a assurés de nouveau que son séjour à Madrid ne l'empêchera point de prendre part à vos travaux.

ANTIQUITÉS ROMAINES.

Les nombreux débris d'antiquités Romaines, trouvés depuis quelque temps dans le voisinage et le territoire de la ville d'Eu, ne laissent plus de doute sur l'existence d'une ancienne cité dont le nom et le souvenir s'étaient perdus. Cette importante découverte est due à votre confrère M. Estancelin, inspecteur des forêts, qui vous a fait une relation très-intéressante des fouilles exécutées à ses frais dans le Bois-l'Abbé, tout près de la ville d'Eu.

Elles mirent au jour des fragments de tuiles, de briques et de ciment, et une muraille longue de quarante pieds, épaisse de quatre, qui était construite avec des assises alternatives de briques et de pierres taillées carrément; un autre mur, formant un angle avec le premier, était construit avec de grandes pierres, sans briques, et, à dix pieds de distance, il en régnait un autre dont il ne subsistait plus que quelques parties séparées par des intervalles. Votre confrère pense que ces parties pourraient bien être des fondations de colonnes ou de piliers qui auraient soutenu un entablement; d'où il conclut que le péristyle de l'édifice était de ce côté.

On a trouvé dans le même lieu des fragments de corniches dont plusieurs étaient chargés de sculptures.

Les autres objets provenus des fouilles sont 1° des fragments de briques ; 2° une grande quantité de morceaux de granit, de porphyre et de marbres de différentes couleurs ; 3° des fragments de poterie en terre rouge et en terre grise ; 4° des morceaux de verre ; 5° un placage en ciment sur lequel est appliquée une couleur rouge ou verte dont on ranime aisément l'éclat en frottant ; 6° des morceaux de fer et de cuivre ; 7° une petite Lionne en bronze d'un assez bon travail ; 8° un grand nombre de médailles romaines d'Auguste, de Néron, de Domitien, de Vespasien, de Titus, de Trajan, d'Adrien et de Constantin ; 9° un grand nombre de débris d'armes et d'ustensiles de différents genres.

Les fouilles qui on produit ces objets ont été exécutées au sommet d'une colline dont le penchant est également couvert de ruines antiques qui n'ont pas encore été explorées.

Un autre monument est situé à trois cents pieds à l'est du premier ; il forme une petite élévation connue dans le pays sous le nom de *Tête des Câteliers*. Ce sont les restes d'un

amphithéâtre dont la longueur actuelle est de 240 pieds sur une largeur d'environ 200. Il aurait fallu de grandes dépenses pour le déblayer, et M. ESTANCELIN s'est borné à fouiller le revers extérieur des murs du côté du nord. Ces travaux ont mis à nu une muraille formée de couches alternatives de briques et de moëllons.

Votre confrère a continué ses recherches dans la vallée de la Bresle qui avoisine le Bois-l'Abbé ; il y a retrouvé les traces d'une voie romaine, appelée *Chaussée Brunehaut* qui venait de Picardie et qui servait d'accès à la ville ruinée.

Quoiqu'il soit difficile de découvrir le nom de cette ancienne cité, M. ESTANCELIN pense qu'elle s'appélait *Augusta*, nom que l'on retrouve dans celui d'Aouste, village voisin du Bois-l'Abbé et d'où la ville d'Eu actuelle pourrait bien avoir tiré le sien.

Ces conjectures expliquent d'une manière satisfaisante pourquoi les ruines de cette ville antique avaient été oubliées jusqu'ici. Ses habitants échappés au fer des barbares, vers le IVe siècle, trouvèrent à leur retour leurs maisons renversées, et durent abandonner des lieux devenus inhabitables pour aller s'établir un

peu plus loin ; les ruines de la ville primitive furent exploitées pour en bâtir une nouvelle ; c'est ce qui eut lieu, à la même époque, pour beaucoup d'autres Cités, notamment pour l'ancien Evreux (1) et pour l'ancien Lisieux (2).

M. ESTANCELIN a décrit dans le même mémoire, des constructions qui existent en assez grand nombre dans la forêt d'Eu et qui lui ont paru celtiques.

Un nombre considérable de médailles ont aussi été trouvées dans cette forêt et aux environs, ce qui rend incontestable que les Romains ont eu des établissements fort importants dans cette contrée.

Le même confrère vous a adressé une savante dissertation sur la question de savoir quelle partie de la Gaule habitait le peuple appelé *Essui* par César. Après avoir exposé les différentes opinions émises à ce sujet et dont aucune, selon lui, n'a encore résolu la question, il a établi que le pays des Essuens était placé dans le comté d'Eu.

Ce mémoire a donné lieu à un rapport dans

(1) V. les savants mémoires de M. Rever.

(2) Les ruines et la position de l'ancien Lisieux sont parfaitement connues. MM. Louis Dubois et de Formeville viennent de les explorer de nouveau avec fruit.

lequel M. Léchaudé d'Anisy n'a pas cru devoir adopter l'opinion de M. Estancelin.

— Vous avez déjà publié l'an dernier deux mémoires de M. Lambert sur les Thermes antiques découverts à Bayeux en 1821. Ces travaux vous ont engagés à faire exécuter de nouvelles fouilles, qui ont été dirigées par M. Lambert avec son zèle et sa sagacité ordinaires.

Ces excavations pratiquées dans la rue Saint-Laurent (1) ont fait connaître une salle en forme de carré long, terminée par une abside demi circulaire. Cette dernière partie, déjà entamée lors des premières fouilles, avait fait présumer l'existence d'un appartement entièrement rond que l'on supposait avoir été l'*Apodyterium*; mais d'après les nouvelles découvertes il est probable que cette salle était plutôt consacrée au bain froid, *frigida lavatio*, dans lequel on pouvait non-seulement se baigner, mais encore nager. Ce qui confirme cette idée, c'est qu'il existe dans la même enceinte un emplacement long de trente-deux pieds, large de trente-quatre, qui paraît

(1) La Société doit des remercîments à M. Corentin-Conseil, maire de la ville de Bayeux, qui, sur la demande de M. Genas-Duhomme, sous-préfet, a permis de dépaver la rue, et de la barrer pendant plusieurs jours.

avoir été destiné à contenir de l'eau ; et tout porte à croire que la portion circulaire de l'extrémité était un corridor où l'on se réunissait en attendant que les premiers baigneurs sortissent du bain.

M. LAMBERT a découvert en outre, tout près de cette salle, un aquéduc dont la direction était du nord au sud ; des murailles qui se liaient avec les constructions découvertes précédemment ; des fragments de corniches et de placages en marbre blanc et des tessons de poterie romaine d'un beau rouge.

— Le même vient de vous communiquer un travail fort important sur la géographie ancienne du département du Calvados.

Rien de plus difficile que de déterminer la direction des voies romaines, la position des différentes stations militaires et même le nom des anciennes villes. M. LAMBERT a cependant obtenu des résultats très-satisfaisants qui éclairent beaucoup l'histoire de notre pays.

C'est principalement au moyen de quelques colonnes milliaires et d'une étude approfondie des lieux, qu'il est parvenu à son but. Une partie de ces bornes milliaires avaient été réunies à Bayeux, dans un lieu public, par les soins de M. DE-

LAUNEY, alors membre de la commission des arts, formée dans cette ville, il y a environ vingt-cinq ans ; mais la négligence des administrateurs d'alors fit que bientôt elles furent dispersées ou brisées. Ces monuments seraient aujourd'hui perdus pour nous, sans la prévoyance de M. LAMBERT qui les dessina et qui vient de les lithographier. C'est encore à lui que vous devez la connaissance de la colonne trouvée au Manoir près de Bayeux, en 1819, sur le bord de l'ancienne voie romaine, et qui avait été élevée sous l'empire de Claude l'an 42 de Jésus-Christ (1).

L'auteur a joint à son mémoire une petite carte du Calvados sur laquelle on trouve toutes les voies romaines et beaucoup d'autres indications précieuses.

— Dans le courant de l'été dernier (1825) la sécheresse ayant paru favorable pour curer une ancienne mare (2) située à six cents pas, au Sud

(1) Nous avons M. Lambert et moi, le dessein de proposer à la société des Antiquaires, de rétablir la colonne milliaire du Manoir, dans le lieu même où elle avait été plantée ; je ne doute pas que cette proposition ne soit favorablement accueillie.

(2) Elle porte le nom de *mare de l'Ardillière* ou de *l'Arguillière*.

de l'église de Baux, département de l'Eure ; on trouva bientôt, sous la vase, de grosses pierres qui recouvraient une cavité revêtue en brique. Cette espèce de niche renfermait une quantité considérable de figurines en terre cuite, rangées côte à côte ; mais la nuit déjà venue força d'interrompre les travaux jusqu'au lendemain. Malheureusement, dans cet intervalle, des misérables, espérant trouver un trésor, démolirent tout, brisèrent une grande partie des figurines, dispersèrent les autres, et se retirèrent au point du jour, sans avoir rencontré ce qu'ils cherchaient.

Telles sont les entraves que l'ignorance, toujours aveugle et destructive, met trop souvent aux recherches des Antiquaires. Cependant M. Mordret, ingénieur des ponts et chaussées, dont nous ne pouvons trop louer le zèle et les talents (1), parvint à réunir une douzaine de statuettes provenues de la mare de l'Ardillière. Il fit part de cette découverte à M. Rever, si profondément versé dans la connaissance des monuments romains, et qui déjà possédait plusieurs figurines de même nature, trouvées dans d'autres

(1) C'est à M. Mordret que nous devons les dessins des figurines, qui ont été lithographiés par M. Lambert.

localités du département de l'Eure (1). Ce confrère est aujourd'hui parmi vous, il se propose de vous lire un mémoire fort intéressant qu'il vient de terminer sur ces différents objets.

— Plusieurs Antiquaires ont avancé que les chaînes de briques qui existent si fréquemment dans les constructions romaines de petit appareil, n'avaient pas été en usage avant le règne de Gallien. Quelques-uns même ont appuyé cette assertion de l'autorité de Winckelman. Cependant M. Rever avait depuis longtemps reconnu que les chaînes de briques se trouvaient dans des monuments bien antérieurs à l'époque précitée, et qu'il était très-difficile, pour ne pas dire impossible, de fixer le temps reculé dans lequel elles avaient commencé d'être en usage. Imbu de cette vérité, M. Rever voulut relire Winckelman; mais, à son grand étonnement, il n'y trouva nulle part ce qu'on lui a fait dire au sujet des chaînes en briques; il y vit même qu'une opinion contraire était clairement énoncée dans plusieurs passages;

(1) Parmi les statuettes que possède M. Rever, il s'en trouve de parfaitement semblables aux Vénus découvertes par M. Duchevreuil, à Digulville (Manche), et dont la société a publié une description dans son premier volume.

c'est ce qui l'a engagé à vous adresser une notice dans laquelle il réfute l'erreur qui s'était déjà propagée et qui ne pouvait provenir que d'une lecture précipitée et irréfléchie des ouvrages de Winckelman.

— La ville du Mans était l'une des plus considérables de la Gaule Celtique ; les monumens dont elle renferme les vestiges sont des preuves incontestables de son ancienne splendeur. Avant la révolution, on avait déjà découvert dans cette ville un vaste Amphithéâtre, plusieurs Aquéducs et des Thermes antiques, lorsque en creusant pour établir les fondemens du pont royal, en 1809, on trouva une quantité considérable de poteries et d'ustensiles qui remontent au temps des Romains. M. le colonel Daudin, membre de la société royale des Antiquaires de France, qui dirigeait alors les travaux en qualité d'ingénieur en chef des ponts et chaussées, recueillit ces objets avec le zèle qu'on devait attendre d'un homme aussi éclairé. Il vous a adressé à ce sujet un mémoire fort important dans lequel on trouve un précis sur l'ancienneté de la ville du Mans, et une description de tout ce qu'on y a découvert d'intéressant. Son ouvrage est accompagné d'un atlas de 64 planches in-folio, où la plupart

de ces antiquités sont figurées de grandeur naturelle. Parmi elles un grand nombre consistent en agraffes, épingles de cuivre, palettes, couteaux, clefs de cuivre, anneaux, cloux, pinces dépilatoires, haches, lampes sépulcrales, verre de couleur, statuettes etc.; mais les nombreux débris de poteries méritent surtout l'attention des Antiquaires. Ces fragments d'une belle conservation et chargés de sculptures curieuses, ont été rassemblés par M. DAUDIN, au nombre de 1,200 : sur plusieurs on trouve des noms d'ouvriers.

L'ouvrage de M. DAUDIN est fort intéressant sous tous les rapports, et vous avez regretté bien vivement de ne pouvoir l'insérer dans vos Mémoires (1).

Plusieurs médailles romaines trouvées aux environs de Mortagne, vous ont été offertes par M. Jules PATU de SAINT-VINCENT ; elles sont toutes en moyen et en petit bronze.

De son côté, M. Antoine PASSY vous a adressé une médaille de Pertinax trouvée aux environs de Gisors. M. REVER en possède plusieurs du même empereur, qui ont été recueillies dans la même localité.

(1) Cet ouvrage a été confié à M. de Caumont qui doit le publier incessamment.

MOYEN AGE.

Il nous reste encore bien des trésors à exploiter dans cette mine féconde du moyen âge, où une émulation si utile a depuis peu d'années poussé tant d'écrivains distingués. Tout est neuf dans le moyen âge, l'Europe adolescente y paraît toute entière, comme on l'a dit avec raison, et aucune étude ne présente un plus vaste champ aux recherches et aux méditations de l'antiquaire.

M. de Gerville, de Valognes, s'est particulièrement occupé de cette grande époque : il vous a adressé cette année deux mémoires fort importants ; le premier sur l'histoire des abbayes du département de la Manche, le second sur les anciens châteaux de l'arrondissement de Coutances.

Si quelque penchant pour les sciences et pour les lettres s'est perpétué dans le moyen âge ; si quelques ouvrages ont échappé à la destruction générale qui planait sur l'Europe, c'est principalement aux ordres religieux qu'on en doit la conservation. Dans chacun de ces établissements il y avait ordinairement une bibliothèque qui renfermait des manuscrits précieux. Un moine qu'on

appelait le Scholastique, enseignait aux autres, c'était le plus instruit; lorsqu'il remarquait le germe des talens dans un novice, il s'y attachait davantage; il l'envoyait ensuite dans d'autres couvents du même ordre où étaient les scholastiques les plus renommés. Tel fut le mode d'enseignement suivi dans les temps reculés et qui exista même en France jusqu'au XIVe siècle, quoique dès le XIe et le XIIe siècles, la science pût se répandre avec moins de difficulté. (1)

Les abbayes ont aussi joué un grand rôle dans l'histoire politique du moyen âge, c'étaient en même temps des places-fortes et quelquefois des maisons de plaisance pour les Princes.

Afin de donner une idée de l'importance du travail de M. de Gerville, il me suffira de rappeler qu'avant de le terminer, il a parcouru plusieurs fois le département de la Manche, fait dessiner les ruines de toutes les abbayes, compulsé tous les cartulaires, et que, secondé dans ses efforts par M. Auguste le Prévost,

(1) A cette époque les laïques commencèrent à participer aux connaissances des religieux; il y eut des écoles renommées; et les Juifs, qui suivaient la même doctrine que les Arabes, et qui étaient fort nombreux en Espagne et dans le midi de la France, y avaient des écoles célèbres.

il est parvenu à retrouver à Avranches, dans un lieu tout-à-fait ignoré, deux cents manuscrits in-folio de l'onzième et du douzième siècles, qui avaient fait partie de la bibliothèque du Mont-St-Michel. Ce précieux recueil a été analysé par M. de GERVILLE et lui a fourni, avec l'histoire de la célèbre abbaye à laquelle ils avaient appartenu, le sujet d'un mémoire particulier qui vous sera adressé ultérieurement. Les autres maisons religieuses dont l'histoire est écrite dans l'ouvrage qui vous a été lu cette année, sont au nombre de quatorze, dont onze d'hommes et trois de femmes. L'une d'elles remonte au IXe. siècle ; deux ont eu leur origine dans le XIe ; toutes les autres, excepté deux couvents fondés au XVIIe siècle, ont été établies durant le XIIe.

— Les savantes recherches que le même confrère vous a adressées sur les anciens châteaux de l'arrondissement de Coutances font suite à celles que vous avez publiées dans votre premier volume, sur les châteaux des arrondissements de Cherbourg et de Valognes et elles se recommandent par le même mérite. Dans peu d'années ce grand travail sera terminé, et en le réunissant à ceux que vous avez déjà reçus, vous aurez

une statistique monumentale et historique complète du département de la Manche, avantage que ne possède encore aucun département de France.

Votre laborieux confrère, M. MAUREY D'ORVILLE, chevalier de St Louis à Seez, a envoyé à la société un manuscrit fort étendu sur l'histoire religieuse civile et militaire du département de l'Orne.

— Vous avez senti tout l'intérêt de cet ouvrage qui a été présenté à l'académie des inscriptions et belles-letttres en 1821 (1); et vous avez chargé une commission composée de MM. DESHAYES, GERVAIS, de BOISLAMBERT, ROGER et de CAUMONT, d'en faire un extrait qui sera publié parmi vos mémoires. Ce travail intéressant offre trop de détails pour qu'il soit possible de vous en présenter ici l'analyse.

M. REVER, dont le nom se rattache à tant de découvertes archéologiques, vient de vous adresser une notice sur une inscription qui existait dans l'antique abbaye de Saint-Samson-sur-Rille, dont une partie parait être antérieure à l'arrivée des Normands. Malgré quelques altérations dans les lettres de cette ins-

(1) Cette académie a fait un rapport très-favorable sur l'ouvrage de M. d'Orville.

cription, le sens en est facile à saisir et indique clairement qu'il s'agit de la réparation d'une voute, qui, selon toute apparence eut lieu à la fin du IXe siècle, ou au commencement du Xe. Les inscriptions de cette époque sont excessivement rares ; aussi quoique celle de Saint-Samson n'ait que deux lignes, elle vous a paru d'un grand intérêt, et vous en donnerez un *fac simile* dans voire prochain volume. M. REVER vous a aussi entretenus d'un fragment de voussoir sculpté, en terre cuite, découvert dans les ruines de la même abbaye et qu'il regarde comme étant plus ancien que l'inscription.

— MM. SCHWEIGHOEUSER et de GOLBERY, connus dans toute l'Europe par leurs savants travaux, ont entretenu avec vous une correspondance active dont vous sentez tout le prix. Tous deux vous ont promis des observations inédites sur le style des monuments religieux du moyen âge qu'ils ont étudiés avec tant de persévérance dans le Nord-Est de la France.

Vous connaissez tous, Messieurs, le superbe ouvrage que ces deux savants publient sur l'Alsace : ce monument, élevé à la gloire de l'une de nos principales provinces, a pleinement répondu aux espérances qu'on en avait conçues, et nous

le proposerons toujours pour modèle à ceux qui s'occuperont de travaux analogues.

— Bien persuadé que ce qui parle aux yeux est toujours préférable aux descriptions, surtout en fait de topographie, votre secrétaire adjoint, M. de CAUMONT, s'occupe de dresser des cartes du Calvados dans le moyen âge, sur lesquelles seront indiquées les principales routes, les abbayes, les châteaux, en un mot, tout ce qui peut conduire à une connaissance exacte de la statistique religieuse et féodale. Ces cartes seront au nombre de trois, qui se rapporteront à trois époques principales, et présenteront le pays tel qu'il était avant l'arrivée des Normands, après la conquête de l'Angleterre, et au XVe siècle (1). Il est à désirer que l'on fasse de pareilles cartes pour le reste de la Normandie, afin de faciliter l'étude de son histoire durant le moyen âge.

— Le même vous a communiqué une partie du travail qu'il a entrepris sur l'architecture civile et militaire du moyen âge, principalement en Normandie. Dans ce mémoire il a suivi à peu près la même marche que dans son

(1) L'auteur espère être aidé dans ce travail par tous ceux de ses confrères qui seront à même de lui donner des renseignements ; sans cet espoir il n'eût osé entreprendre une tâche aussi difficile.

essai sur l'architecture religieuse, publié l'an dernier, et basé les principes qu'il a posés pour la distinction des différentes époques, sur une étude approfondie des monuments.

—Au mois d'avril 1825, des ouvriers creusant un puits dans un jardin à Mauves, arrondissement de Mortagne, trouvèrent, à vingt-sept pieds de profondeur, un mur qu'ils ne tardèrent pas à percer ; ils aperçurent alors un long corridor souterrain, dont la direction était à peu près de l'Ouest à l'Est, et dans lequel on remarquait à droite et à gauche des niches carrées placées irrégulièrement et formant des espèces d'alcoves. M. Jules PATU de SAINT-VINCENT, qui dans ce moment publie un ouvrage fort intéressant sur les antiquités du Perche et de l'ancien comté d'Alençon, se transporta sur les lieux et observa le souterrain, dont il vient de vous adresser le plan et la description. Il a joint à ce travail deux notices historiques, l'une sur le bourg de Mauves où le souterrain a été découvert et qui était autrefois une petite ville renfermant deux paroisses et un couvent ; l'autre sur l'ancienne ville de Corbon, qui n'est plus aujourd'hui qu'un village situé tout près de Mauves. Bellême et Mortagne dépendaient de Corbon au Xe siècle. On a battu monnaie dans

cette dernière ville, et M. de SAINT-VINCENT a cité un grand nombre de preuves irrécusables de son importance à une époque reculée ; on ne connaît pas encore d'une manière précise la date de sa destruction : il est néanmoins probable qu'elle eut lieu dans la première moitié du XIe siècle, et il serait possible que Mauves qui en est si voisin se fût élevé sur ses ruines.

— De son côté, M. VAUGEOIS, de l'Aigle, vous a communiqué une dissertation dans laquelle il traite avec beaucoup de soin la question de savoir quelle a été la destination du souterrain de Mauves décrit par M. de SAINT-VINCENT.

Deux opinions se présentaient : la première, que le souterrain avait pu être destiné à la sépulture des habitants d'un couvent voisin ; la seconde qu'il avait été une dépendance de l'ancienne forteresse de Mauves, détruite dans le XVe siècle. M. VAUGEOIS a embrassé cette dernière opinion, et il l'a appuyée d'un grand nombre d'exemples qui forment un précis fort intéressant sur les souterrains des anciens châteaux-forts.

— M. LANGE vous a présenté un morceau traduit de l'anglais et intitulé : *Observations sur l'architecture gothique*. On y trouve un abrégé très-instructif de l'histoire de l'architecture pen-

dant le moyen âge, et une description succincte des différents styles qui ont successivement été usités dans les constructions ecclésiastiques. L'auteur a précisé la durée de cette architecture à plein cintre (l'architecture romane) si répandue en Europe, et désignée sous le nom de *gothique ancien* par quelques Antiquaires. Il a aussi fixé l'époque de l'introduction de l'ogive et de ce système si improprement appelé gothique, dont l'élégance et la légèreté sont admirables. On trouve dans cette notice un exposé du système de l'évêque Warburton qui a prétendu, avec beaucoup d'autres Antiquaires, que l'architecture à Ogives était née de l'imitation des arbres de nos forêts dont les longues voûtes gothiques ornées de feuillages représentent assez bien les avenues, et les berceaux naturels (1). Le mémoire se termine par un exposé des moyens qui furent employés durant le moyen âge, afin d'obtenir des secours pour la construction des vastes édifices religieux qui décorent aujourd'hui l'Europe.

M. Richomme vous a lu une notice historique sur la duchesse Sybille, fille de Geoffroy de Conversanne, l'un des seigneurs normands qui possédaient l'Italie au commencement du XIIe

(1) On sait que cette idée, séduisante au premier abord, est maintenant rejetée de tous les Antiquaires.

siècle, et femme de Robert, fils de Guillaume-le-Conquérant.

Les vertus de cette princesse brillèrent à la cour du duc de Normandie, où elle montra une grande sagesse dans la direction des affaires, au milieu des évènements qui troublèrent le règne de son époux. M. Richomme a présenté avec beaucoup d'intérêt les traits principaux de la vie de cette duchesse dont la mémoire doit être chère aux Normands.

— Le même vous a lu une description de l'ancienne forteresse de Courcy, arrondissement de Falaise, dont les ruines imposantes viennent d'être lithographiées par M. Charles de Vauquelin de Sacy, auquel vous devez plusieurs autres jolies planches qui enrichiront vos prochains volumes. M. Richomme se propose de décrire successivement tous les anciens châteaux de l'arrondissement de Falaise ; plusieurs fois déjà il vous a parlé des églises remarquables qu'il y a trouvées ; et vous possédez de lui une notice sur celle de Courcy dont un dessin vous a été envoyé par M. Charles de Vauquelin.

— Trois de vos confrères, MM. Galeron, Alphonse de Brébisson et Jules Desnoyers, ont de leur côté entrepris de publier une sta-

tistique de l'arrondissement de Falaise et vous ont communiqué l'excellent plan qu'ils en ont conçu. Les connaissances très-étendues de ces collaborateurs ne laissent aucun doute sur le succès avec lequel ils accompliront leur projet. Déjà la première livraison de cet ouvrage important a paru : elle contient l'histoire de la ville de Falaise par M. GALERON ; nous croyons être l'interprète de l'opinion générale en proposant ce travail pour modèle à tous ceux qui voudront écrire une histoire locale.

— L'exemple donné par vos confrères a déjà produit d'heureux effets. M. DE FORMEVILLE vient de réunir à Lisieux des personnes instruites qui recueillent de concert avec lui les matériaux d'une statistique de cet arrondissement. Cette commission vous a déjà donné des renseignements sur plusieurs églises dont une (l'église de Sainte-Marie-aux-Anglais) renferme des tombeaux et des inscriptions gothiques (1).

M. DE CHENNEDOLLÉ, que la littérature française doit à la Normandie, et MM. DUBOURG D'ISIGNY, LE NORMAND, DU CHÊNE, CHEMIN, etc. etc., ont formé à Vire une pareille commis-

(1) Communication de M. de Formeville.

sion dont les travaux ont déjà produit d'importantes découvertes monumentales.

MM. l'abbé DE LA RUE, DE MAGNEVILLE, PATTU et SIMON s'occupent de la statistique de l'arrondissement de Caen, sur laquelle ils possèdent depuis long-temps des matériaux très-précieux.

Enfin MM. LAMBERT, PLUQUET et DE CAUMONT pourront un jour publier celle de l'arrondissement de Bayeux.

Ces différents travaux entrepris par des hommes éclairés, qui tous font partie de votre société, sont évidemment le résultat de l'impulsion que vous avez imprimée partout et des encouragements que vous n'avez cessé de donner aux recherches locales, aussi bien qu'une autre société fondée en même temps et sur les mêmes bases que la vôtre (1).

— L'un des auteurs de la statistique de l'arrondissement de Falaise, M. Jules DESNOYERS, déjà si honorablement connu par ses excellents mémoires géologiques sur les terrains tertiaires du Cotentin, et sur la formation oolitique dans le Nord-Ouest de la France, n'est pas moins versé dans la connaissance des antiquités que dans

(1) La société Linnéenne de Normandie.

celle de la minéralogie et de la géologie. Il vous prépare un mémoire sur la cathédrale de Chartres et sur quelques églises de Paris, qui, malgré leur position centrale, n'ont pas encore été étudiées comme elles auraient dû l'être. M. Desnoyers vient aussi de dessiner le château de Nogent-le-Rotrou, que l'on est sur le point de détruire. Enfin il explore avec zèle l'ancienne province du Perche, et toute cette portion de la Normandie qui était comprise dans la généralité d'Alençon. Dans ce moment il visite l'Angleterre dont les monuments si bien décrits exciteront toujours vivement la curiosité des savants, principalement de ceux qui se sont livrés à l'étude des antiquités du moyen âge.

— De leur côté, MM. Antoine Passy de Gisors, et Paul Dibon de Louviers, parcourent l'Ecosse et traverseront ensuite l'Angleterre. Ils vous ont fait espérer une relation de ce voyage archéologique (1).

— Jusqu'ici les monuments du département de l'Eure, explorés avec tant de fruit par M. Auguste Le Prévost et par M. Rever, étaient

(1) M. Paul Dibon se propose de dessiner les monuments les plus curieux qu'il rencontrera, et surtout ceux qui sont encore inédits ou peu connus.

néanmoins ignorés pour la plupart. Vous applaudîtes donc tous, Messieurs, au projet qui fut conçu spontanément par M. Le Prévost et par M. Lambert de les faire connaître prochainement, et vous fîtes tous vos efforts pour encourager cette noble entreprise.

Le résultat a surpassé votre attente : déjà vous avez vu le riche porte-feuille de M. Lambert et la perfection de ses dessins, et M. Le Prévost est sur le point de vous adresser le savant mémoire auquel ils seront réunis.

Parmi les monuments du département de l'Eure, il y en a plusieurs de particulièrement remarquables, qu'il me suffira d'indiquer ici d'après vos confrères.

L'ancienne abbaye de Bernay bâtie, au commencement du XIe siècle, par Judith, femme de Richard II, duc de Normandie, est d'autant plus intéressante que la date de sa construction est connue, et que le chapiteau d'une des colonnes qui la décorent porte le nom de l'architecte qui dirigea les travaux : deux choses assez rares dans les monuments du moyen âge.

L'église de Boisney fournit aussi un échantillon de l'ancienne architecture connue sous le nom de *romane*. On y voit une pierre tumu-

laire gravée au trait, qui représente un capitaine d'Evreux, dans le costume guerrier du XVe siècle.

La tour de l'église de Fontaine-la-Sorêt est un modèle remarquable du style du XIe siècle.

Le portail occidental de l'église de Cerquigny offre l'un des plus beaux types du commencement du XIIe siècle ou de la fin du XIe.

Les ruines du célèbre château de Brionne qui semblent encore menacer la contrée qu'elles dominent d'une manière si orgueilleuse, rappellent les nombreux faits-d'armes dont elles furent témoin.

Inutilement on chercherait l'ancienne abbaye du Bec : le corps carré d'une tour construite dans le XVe siècle, et les bâtiments très-modernes des moines, transformés aujourd'hui en écuries pour les chevaux du haras, sont à peu près tout ce qui reste de cet antique séjour de la science et de la vie contemplative.

Si la ville de Pont-Audemer, l'antique *Breviodurum*, présente peu de monuments, on trouve en revanche, à l'extrémité de son arrondissement, vers le Nord, l'abbaye de Saint-Samson-sur-Risle aujourd'hui en ruines, qui mérite toute l'attention des Antiquaires. Cette

église, si l'on en juge par sa construction et par les inscriptions qui en ont été tirées par M. Rever, doit remonter à une époque antérieure à l'arrivée des Normands.

La ville d'Evreux offre dans sa cathédrale quelques détails remarquables d'architecture; mais ce qui mérite surtout d'y être examiné, c'est la magnifique châsse de St-Taurin qui contient en bas-relief toute l'histoire de ce saint depuis sa naissance jusqu'à sa mort.

On ne peut rien voir de plus intéressant pour l'étude de l'architecture militaire que le château Gaillard des Andelys placé sur la croupe d'une butte escarpée. C'était dans le moyen âge une des places les plus fortes de France.

L'ancienne église collégiale d'Ecouis possède dans la statue de marbre de Jean de Marigny, un objet précieux du XIVe siècle. La mitre et la crosse de cet évêque, aujourd'hui conservées par un estimable habitant du bourg, peuvent aussi donner lieu à quelques remarques sur la forme des anciens ornements pontificaux.

Je ne fais qu'indiquer ici quelques-uns des monuments qui seront décrits et figurés dans le voyage archéologique de MM. Auguste Le Prévost et Lambert; mais ce peu de mots suffit

pour vous en faire sentir tout l'intérêt et le mérite.

— La ville de Rouen, si riche en architecture de la renaissance, a trouvé depuis quelques années de justes appréciateurs des chefs-d'œuvre du siècle de François Ier. Parmi eux je dois citer particulièrement M. Hyacinthe LANGLOIS, et M. DE LA QUERRIÈRE dont vous connaissez l'intéressant ouvrage sur les maisons de Rouen.

Depuis la publication de ce travail important, M. Juste HOUEL, membre de l'académie royale de Rouen, a découvert dans cette ville deux bas-reliefs en bois, de la fin du XVIe siècle, qui fournissent une nouvelle preuve du talent des sculpteurs Normands. Ce confrère vous a donné l'explication de ces anciennes sculptures qui représentent la fable de Phaëton. Il y a joint un dessin que vous avez fait lithographier.

— M. SIMON, géomètre en chef du cadastre du Calvados, profite de ses courses fréquentes pour observer les monuments de ce département.

Il vous a aussi annoncé qu'ayant découvert chez M. le maire de Troarn, des manuscrits relatifs à l'ancienne abbaye du même nom et un plan fort ancien des domaines qui en dépendaient, il a demandé communication de ces pièces afin de les mettre sous vos yeux.

— M. Bitouzé-d'Auxmesnil, géomètre en chef du cadastre du département de la Manche, qui publie en ce moment de fort belles cartes cantonnales de ce département, ne met pas moins de zèle que M. Simon à la recherche des antiquités monumentales ; il vient de dessiner les ruines de l'ancienne église de Carteret (arrondissement de Coutances), et il a fait lever le plan d'un camp romain, découvert par M. de Gerville dans la même commune.

C'est ainsi que chacun concourt, selon sa position, à accélérer les progrès des connaissances historiques, en prenant une part active à vos travaux.

— Vous devez à M. le vicomte Guiton de La Villeberge une notice historique sur la paroisse de Sacey, située à l'extrémité méridionale du département de la Manche, et l'une des plus anciennes du diocèse d'Avranches. En 1090, Robert de Bodiac, moine de l'abbaye de Noirmoutiers près de Tours, fonda à Sacey un prieuré pour trois religieux de l'ordre de St-Benoît. L'église de ce prieuré sert maintenant à la paroisse. Elle est construite dans le système d'architecture vulgairement appelé *gothique*.

A un quart de lieue, à l'Ouest du bourg de

Sacey, sur la croupe d'une éminence, on voit les ruines de l'ancien fort de Charuel que le duc de Normandie, Robert Ier, fit élever pour tenir en respect les Brétons qui occupaient le fort d'Antrain à une lieue de distance. Il est présumable que, pendant les démêlés qui eurent lieu entre les rois de France et les ducs de Brétagne et de Normandie, un des capitaines de ce château en reçut l'inféodation ; car quoiqu'il fût inclus dans la paroisse de Sacey, c'était une vavassorerie mouvante de la couronne.

M. de La Villeberge a donné des détails très-circonstanciés sur l'histoire des familles qui possédèrent la baronnie de Sacey et le château de Charuel, et sur les alliances qu'elles ont contractractées.

Il a écrit de la même manière l'histoire de soixante paroisses du diocèse d'Avranches, et il se propose d'enrichir vos archives de ses manuscrits.

— Il y a environ trente ans que le propriétaire de l'ancienne abbaye de Fontenai, près de Caen, ayant fait défoncer un emplacement situé au milieu du cloître, il trouva, à six pieds de profondeur, sur une étendue de dix pieds carrés, une couche de chaux vive, épaisse de trois pieds et remplie d'ossements humains.

A huit toises de distance, mais en dehors du cloître, et tout près de l'église, d'autres travaux mirent à découvert un charnier semblable au précédent. Ces ossements paraissaient entassés sans ordre : on trouva avec eux un anneau (1), des boucles en cuivre, et quelques os de cheval.

Rien n'annonce que le cimetière de l'abbaye ait été situé dans ce lieu : d'ailleurs les ossements dont il s'agit paraissaient avoir été tous jetés en même temps dans la chaux vive, comme après un combat, quoique l'on ne connaisse aucun document historique qui parle d'un semblable évènement arrivé à Fontenai : ces détails sont extraits d'une lettre adressée à M. PATTU, votre secrétaire-général, par M. de LA FAVERIE, propriétaire de l'ancienne abbaye de Fontenai, le même qui a fait la découverte que je viens de rapporter.

— L'un des hommes les plus savants de France, M. le baron COQUEBERT DE MONTBRET, vient de mettre en œuvre les matériaux qu'il avait recueillis sur l'histoire de la ville de Gisors. Il vous destine cet ouvrage que vous publierez dans l'un de vos prochains volumes.

(1) Cet anneau fait maintenant partie de la collection de M. Léchaudé.

— L'histoire du Maine se lie tellement à celle de la Normandie, ces deux provinces sont si voisines, que vous avez toujours eu le désir d'exploiter également leurs antiquités ; et en cela vous avez été puissamment secondés, au Mans, par MM DAUDIN, ALLOU, RICHELET et par M. DE LA RUE, architecte des départements de l'Orne et de la Sarthe (1).

M. DE CAUMONT se propose aussi de vous lire prochainement un mémoire sur les églises du Mans, d'Alençon et de Seez.

— L'un de vos confrères, M. DESHAYES de Caen, réunit aux connaissances d'un antiquaire érudit, le style d'un littérateur distingué et le goût d'un artiste éclairé. Vous lui devez une dissertation sur le caractère architectonique des édifices religieux. Cette production se distingue par un style élégant, par des principes sévères, et par des réflexions ingénieuses sur les beautés et les défauts des divers genres d'architecture, appliqués aux monuments religieux.

(1) M. de La Rue répare avec beaucoup de succès la belle cathédrale du Mans. On ne peut donner trop d'éloges aux soins qu'il a pris pour ne rien changer au style de l'édifice, et pour restituer un grand nombre d'ornements du moyen âge qui avaient été mutilés ; il serait bien à désirer qu'un aussi bon exemple fût suivi partout, et qu'il y eût en France un grand nombre d'architectes aussi distingués que M. de La Rue.

— Le père Michel Germain avait composé sous le nom de *Monasticum Gallicanum* l'histoire et la description de tous les monastères de l'ordre de St-Benoît que la congrégation de St-Maur occupait en France vers la fin du XVIIe siècle (1). Cet ouvrage, qui formait trois volumes in-folio et dont on peut voir le titre détaillé dans la bibliothèque historique de France (IIe édition n° 11699) paraît avoir péri dans l'incendie de la bibliothèque de Saint-Germain-des-près, où il était déposé.

On a perdu aussi, et probablement dans la même circonstance, les cent cinquante-deux planches de cuivre que la congrégation de St-Maur avait fait graver pour ce *monasticon*, et qui offraient les vues des maisons décrites dans le texte. Cette dernière perte est d'autant plus douloureuse pour les amis de nos antiquités religieuses et décors du moyen âge, qu'il n'est plus possible d'y suppléer, la plus grande partie des monuments représentés ayant été détruits ou pour le moins considérablement altérés. Heureusement la congré-

(1) Ce que je dis ici sur le *Monasticum* est tiré textuellement d'un article de M. Auguste Le Prévost, inséré dans les archives Normandes, année 1824.

gation de St-Maur avait fait tirer quelques exemplaires de ces planches qu'elle avait envoyés à des monastères de son ordre, et dont un très-petit nombre échappa à la destruction au moment de la révolution. Votre confrère, M. le marquis Lever à Roquefort près d'Yvetot, possède cette collection dans sa riche bibliothèque, et M. Auguste Le Prévost en donna connaissance en 1824 par une note insérée dans le premier volume des Archives Normandes. Cet avertissement a produit l'effet qu'on en devait espérer. M. Hyacinthe Langlois, vient de prendre de ces planches des calques qu'il a eu la bonté de vous communiquer et que vous pourrez faire graver par la suite.

— On a trouvé en Bourgogne, sur les propriétés de M. le marquis de Chastenay, un petit coffret en pierre couvert de sculptures, qui fait aujourd'hui partie de la collection de M. le duc de Blacas. M. Labbey de La Roque a fait lithographier cet objet curieux, et il vous a offert cinq planches qui en reproduisent les détails de grandeur naturelle. Ces planches ont piqué la curiosité de M. Spencer Smith, qui s'occupe avec beaucoup de succès de l'étude de la littérature orientale, et l'ont engagé à composer un

mémoire très-intéressant dont voici le résumé (1):

Le coffret trouvé en Bourgogne a neuf pouces de long, sept de large et quatre et demi de haut à l'extérieur ; six pouces de long, quatre de large et trois et demi de haut à l'intérieur.

Sur le couvercle on voit une femme nue dont la tête est couronnée d'une tour crenelée, debout, entourée de trois corps célestes, d'une tête de mort, d'une figure géométrique et d'une inscription arabe.

L'un des côtés du coffret présente un guerrier couvert d'une armure à l'antique, auquel un génie ailé offre une couronne, puis un enfant affourché sur un crocodile et autres accessoires.

Sur le second côté se voient les apprêts d'un sacrifice.

Un taureau que l'on va immoler, un vase d'où sortent des flammes et deux personnages, remplissent le troisième côté et paraissent être le complément des figures allégoriques du second.

Enfin une figure vêtue d'une longue robe, la

(1) Le résumé que je présente ici est tiré d'une analyse fort bien faite du mémoire de M. Smith, lue à l'académie royale des sciences, arts et belles-lettres de Caen, par M. Hébert, secretaire de cette académie.

tête couverte d'une couronne crénelée, une statue obscène qui n'a que la tête et le haut du corps jusques et y compris les parties sexuelles et qui se termine en forme de scabellon, un homme accroupi sous une table chargée d'ustensiles, et d'autres personnes faisant des libations composent la scène sculptée sur le quatrième côté.

Ces différentes figures paraissent se rapporter au culte de la nature personnifiée, et aux cérémonies mythraiques, et il est très-probable que le coffret qu'elles décorent était employé à l'usage d'unculte religieux, et qu'il a servi à une de ces sectes qui naquirent en Orient dans le moyen âge, et pénétrèrent momentanément en Europe. Ces sectes disparurent en laissant derrière elles les superstitions astrologiques et magiques qui ont duré si long-temps.

L'accusation des Templiers repose en partie sur le culte prétendu d'une idole de Baphomet. Ce fut effectivement à la même époque que parurent ces idées religieuses, mélange grossier de Paganisme et de Christianisme dont les sectateurs furent désignés sous le nom de *Gnostiques*.

M. Smith a pensé que l'inscription arabe gravée sur le couvercle du coffret devait renfermer l'ex-

plication des sculptures : il a reconnu qu'elle est écrite en caractère *Nesky* qui succéda au *Kouffy* dont l'usage avait commencé à la naissance de l'Islamisme et s'est perdu avec le califat.

Cette inscription se compose de soixante-dix lettres, non comprises quelques voyelles sous-entendues selon les lois euphoniques de la langue arabe; elle est formée de mots arabes amalgamés avec des mots grecs et latins. M. Smith est à peu près parvenu à en découvrir le sens.

On sait que le caractère Nesky a commencé d'être employé vers le milieu du VIIIe siècle; mais comme il est encore usité, il ne peut guère servir à reconnaître l'âge du monument dont il s'agit; il règne aussi une grande incertitude sur l'époque de l'arrivée de ce dernier en France; il a pu y être introduit par suite des relations qui existaient entre les Arabes et les Grecs, ou par les Sarrasins d'Espagne, ou enfin par les Croisés, ce qui paraît plus probable.

M. le duc de Blacas possède une autre cassette à-peu-près semblable à la précédente, et trouvée en Toscane; il a eu la bonté d'en offrir un dessin à M. Spencer-Smith, qui s'est procuré plusieurs autres objets du moyen âge, évidemment analogues à un culte secret, et qui doit vous lire incessamment à ce sujet un nouveau mémoire.

— M. LAMBERT de Bayeux, ne connaissant pas le travail de M. SPENCER-SMITH, vous a fait parvenir de son côté quelques idées sommaires sur le coffret trouvé en Bourgogne, et une explication très-ingénieuse des sculptures qui le recouvrent. Il croit y reconnaître la représentation de différentes cérémonies relatives au culte de Cybèle ou de la nature personnifiée, et à celui de Bacchus et du dieu Pan. Au surplus, votre confrère n'a prétendu vous faire qu'une simple communication, persuadé que l'intelligence de l'inscription arabe gravée sur le couvercle de cette cassette, doit jetter un grand jour sur le reste, et qu'elle renferme peut-être le mot de l'énigme.

— On s'est peu occupé jusqu'à présent de soumettre à un examen sévère les récits de nos premiers historiens, et de discuter les points où ils se trouvent en contradiction, soit entre eux, soit avec ceux des pays voisins, soit avec des actes authentiques, ou même les simples règles de la raison. Convaincu depuis long-temps de la nécessité de faire franchement *la part du feu* dans les souvenirs de notre patrie, avant de les propager au sein de la génération éclairée qui nous entoure, votre savant directeur, M. Auguste LE PRÉVOST a reconnu qu'il restait

encore beaucoup de retranchements de ce genre à opérer, même après les travaux récents de MM. DEPPING, CAPEFIGUE et THIERRY, pour purger nos annalles de tout ce qu'elles contiennent de faits suspects, ou même tout-à-fait controuvés. C'est ce qui l'a engagé à vous soumettre, sous le titre de *notes pour servir à l'histoire de Normandie*, les résultats de ses recherches sur ce qui doit définitivement être admis dans cette histoire ou en être rejetté. Des circonstances ne lui ayant pas permis de terminer cet examen, il n'a pu encore vous entretenir que de ce qui concerne les premiers ravages des hommes du Nord sur nos côtes ; mais déjà il en est sorti ce fait inattendu que Hasting et son royal élève Bier Côte de Fer, loin d'avoir été les principaux dévastateurs de notre territoire, n'y ont probablement jamais mis le pied, et que l'existence du second n'est même rien moins que constatée. M. LE PRÉVOST, désirant réunir dans un seul mémoire tout ce qui concerne les invasions antérieures à l'établissement fixe des Normands en France, vous a prié de différer jusqu'à l'année prochaine, la publication des notes qu'il vous a déjà soumises, et vous avez accédé à son désir.

— M. LABBEY DE LAROQUE vous a communi-

qué un mémoire historique, divisé en six chapitres (1).

Le premier concerne la défaite des Anglais à la Broussinière en 1423. A cette époque désastreuse, Charles VII n'avait plus en Normandie que la forteresse du Mont Saint-Michel. Jean de Harcourt, comte d'Aumale, était à Tours, occupé à rassembler des gens de guerre, pour une entreprise qu'il méditait sur la Normandie, lorsque Ambroise de Loré, commandant du château de Sainte-Suzanne, au Maine, lui donna avis que Jean de la Poole, frère du comte de Suffolk, après avoir parcouru le Maine et l'Anjou avec deux mille cinq cents Anglais, retournait en Normandie chargé de butin. A cette nouvelle, d'Aumale courut à Laval et y manda ses gens : le lendemain dimanche, il était à six heures du matin à la Broussinière, village par où les Anglais devaient passer. Vers huit heures, on aperçut ces derniers ; ils marchaient à pied en belle ordonnance, mais sans voir d'Aumale, parce que la cavalerie qui formait l'avant-garde française, se repliait sur les

(1) D'après l'usage reçu, je donne dans ce rapport une analyse plus détaillée des mémoires qui ne doivent pas être imprimés, que de ceux que la Société se propose de publier.

troupes et les dérobait ainsi à la vue. Lorsqu'ils aperçurent enfin ce général, ils plantèrent des pieux qui arrêtèrent nos cavaliers; mais ceux-ci chargèrent par l'autre côté où la même défense n'existait pas, et les Anglais furent complètement défaits. Quatorze ou quinze cents restèrent sur la place et deux ou trois cents furent tués dans la poursuite. Jean de la Poole, Clifton, Aubourg et plusieurs autres restèrent prisonniers.

Le deuxième chapitre de ce mémoire contient la relation du siège du Mont Saint-Michel en 1423 et 1424, et une notice sur d'autres entreprises qui furent tentées sur cette forteresse par les Anglais au XVe siècle, et par les Huguenots au XVIe.

A peine d'Aumale était-il retiré en Tourraine dans son gouvernement, que les Anglais assiégèrent le Mont Saint-Michel par terre et par mer, vers la fin d'octobre 1423.

Ils avaient sur mer un grand nombre de gros navires bien armés; et, par terre, leurs bastilles environnaient la place qui se trouvait dans le plus grand danger et ne pouvait être ravitaillée.

Après plusieurs attaques rendues inutiles par le courage des gentils-hommes Normands qui

défendaient cette forteresse, les Anglais avaient converti le siège en blocus, et auraient infailliblement vaincu par la famine, si Guillaume de Montfort, évêque de Saint-Mâlo, n'eût déterminé plusieurs seigneurs Bretons à combattre la flotte anglaise. Tout ce qu'il y avait de vaisseaux à Saint-Mâlo fut armé, et le commandement confié à Château-Briant, sieur de Beaufort. Après une longue résistance, les Anglais furent forcés d'abandonner le siège, et perdirent un grand nombre de leurs vaisseaux. Les troupes de terre voyant la flotte dispersée, se retirèrent aussi. Cette action mémorable eut lieu vers la fin de mars, ou au commencement d'avril 1424.

Les Anglais, maîtres de toute la Normandie, reparurent bientôt devant le Mont Saint-Michel, et établirent une bastille à Ardevon qui n'en est éloigné que d'une lieue. Mais après plusieurs combats, leur bastille fut démolie et le siège abandonné. Il paraît qu'une autre tentative eut lieu sur cette place en 1427; elle n'eut pas de résultat plus avantageux pour les assiégeants.

Au XVIe siècle, les protestants entreprirent aussi sans succès de s'en emparer en 1553, 1577, 1589, 1591, 1595 et 1596

Dans les autres chapitres de son mémoire,

M. de Laroque a donné la liste des gentilshommes Normands qui défendirent le Mont Saint-Michel contre les Anglais en 1423 et 1424, et des détails sur leurs familles.

Enfin, les autres chapitres sont consacrés à relever quelques erreurs commises par l'historien Villaret, au sujet des évènements rapportés dans ce mémoire.

— Vous avez reçu de M. Pluquet de Bayeux, une première notice sur la vie et les ouvrages de quelques auteurs Normands peu connus. Ce travail biographique sera d'un grand intérêt pour l'histoire littéraire de la Normandie, lorsqu'il sera terminé. Vous n'ignorez pas, Messieurs, que votre confrère s'est livré depuis fort longtemps à l'étude de nos poëtes Normands du moyen âge, et qu'ayant consacré particulièrement ses veilles à la recherche des ouvrages de Robert-Wace, le roman de Rou est enfin sur le point d'être publié ; c'est un service pour lequel tous les savants doivent de la reconnaissance à M. Pluquet (1).

(1) M. Frère, libraire éditeur à Rouen, et membre de la Société des Antiquaires, n'a rien négligé pour la perfection typographique de cet ouvrage, que M. Auguste Le Prévost a enrichi de notes très-savantes.

— M. C. A. DESHAYES qui a recueilli avec zèle tout ce qui se rattachait à l'histoire de l'abbaye de Jumièges, fondée en 654, ne tardera pas à faire jouir le public du fruit de ses travaux. Vous lui devez une notice sur Simon Dubosc, l'un des abbés les plus célèbres de cette antique Abbaye.

Simon Dubosc naquit à Rouen dans le XIVe siècle ; il était fils de Mathieu Dubosc, seigneur de Bretteville, et de Guillemette de Vauricher ; il comptait parmi ses ancêtres, Martin, seigneur de Tendos et de la Chapelle, lieutenant des eaux et forêts de Normandie, l'un des quarante ôtages envoyés en Angleterre par le roi Jean en 1360, Antoine mort au siège de Jérusalem en 1099, et le sieur Dubosc qui suivit Guillaume le Bâtard à la conquête de l'Angleterre en 1066.

L'abbé Dubosc avait fait profession à l'abbaye de Saint-Ouen, d'où il fut envoyé à Paris, pour étudier le droit canon. La supériorité de ses talents lui fit bientôt obtenir une chaire de Théologie. et il fut nommé abbé de Jumièges en 1391. Il ne venait dans ce monastère que pendant les vacances ; mais il en enrichit la bibliothèque d'un grand nombre de manuscrits précieux. Pendant le séjour que le duc de Lancastre fit en France,

pour y traiter de la paix comme ambassadeur, Dubosc obtint pour son abbaye, de rentrer en possession du prieuré de Helling qu'elle avait perdu.

Cet abbé jouissait d'une si grande considération, qu'il fut envoyé par Charles VI, en ambassade, pour engager les antipapes, Grégoire XII (qui venait de succéder à Innocent VII), et Benoît XIII, à renoncer au Pontificat. L'entrevue avec Benoît XIII eut lieu à Marseille; de là les ambassadeurs allèrent à Rome, où ils ne purent rien obtenir de Grégoire (1).

L'abbé Simon a beaucoup écrit sur ce schisme, et ses notes ont été publiées par D. Martenne, dans le second volume de son *Thesaurus novus anecdotorum*. Alexandre V, en reconnaissance des services qu'il avait rendus à l'église dans cette circonstance, et du zèle qu'il avait montré pour le faire élire, accorda plusieurs privilèges aux religieux de Jumièges.

L'abbé Dubosc excita toujours l'émulation

(1) On sait que les deux compétiteurs convinrent de se rendre à Savone, mais que Benoît seul s'y trouva; les ambassadeurs revinrent à Paris convaincus que les deux contendants étaient d'accord pour se jouer des princes chrétiens. Néanmoins les deux prétendus papes, pour faire cesser l'agitation qu'ils avaient excitée dans toute la chrétienté, finirent par convoquer un concile qui se tint à Pise et où Alexandre V fut proclamé.

de ses religieux qui cultivaient alors les sciences et les arts avec beaucoup de zèle et de succès. Il mourut à Paris, le 14 septembre 1418.

Les moines de Jumièges lui érigèrent, dans la chapelle de la Vierge, un tombeau placé sous un dais gothique entre deux arcades, et qui s'élevait à quatre pieds au-dessus du pavé. L'abbé y était représenté couché; les mains et la tête mitrée de sa statue, étaient de marbre blanc, le reste était en pierre.

M. Deshayes a retrouvé les mains et la tête de cette statue; ce dernier morceau est d'une très-belle expression et un peu plus grand que nature. Les mains sont gantées, le doigt majeur de chacune d'elles est orné d'un anneau. Ces objets sont maintenant dans la collection de M. Hyacinthe Langlois.

L'abbaye de Jumièges était très-riche en monuments de ce genre. M. Deshayes a eu le bonheur d'en rassembler un assez grand nombre qui avaient été dispersés et mutilés pendant la révolution.

M. Auguste Le Prévost a aussi découvert le lieu où l'on avait transporté la table de marbre qui recouvrait le cénotaphe d'Agnès

Sorel à Jumièges, et M. H. Langlois a trouvé récemment la tête d'une des statues des prétendus enfants de Clovis II, dits *les énervés*; il a publié à ce sujet un savant mémoire que vous connaissez tous, et dans lequel il a épuisé tout ce que l'on pouvait dire sur cette matière.

—Les liens se resserrent de plus en plus entre les savants dont les travaux concourent à la conservation des monuments et à favoriser les progrès des sciences historiques. Vos relations avec la Société royale des Antiquaires de France, sont devenues plus fréquentes, grâce au zèle que M. le baron de La Doucette a mis à vous tenir au courant des travaux de cette célèbre académie. Vos correspondances se sont aussi multipliées sur tous les points de la France.

Le nombre de vos membres s'est considérablement accru depuis votre dernière séance publique, et vous ne pouvez trop vous applaudir des excellentes acquisitions que vous avez faites cette année.

Votre bibliothèque s'est enrichie d'un grand nombre de mémoires imprimés et d'ouvrages intéressants. Vous vous ferez un devoir de publier dans votre prochain volume, les noms

des personnes auxquelles vous en devez l'hommage (1).

Le muséum des antiquités de la Normandie, dont la disposition intérieure vient d'être terminée sous la surveillance de MM. DESHAYES, ROGER et DE CAUMONT (2), renferme plusieurs nouveaux objets, dont vous ferez également connaître les donateurs; parmi ceux-ci, je dois principalement citer M. REVER duquel vous avez reçu un grand nombre d'antiquités trouvées au vieil Évreux et dans plusieurs autres lieux de la Haute Normandie; M. DE BEAUCOUDREY de Granville, qui vient de vous adresser des figurines Égyptiennes et des échantillons de porphyre pris dans les ruines de Carthage; enfin M. LAIR, qui vous a généreusement offert deux blocs de pierre ornés de rosaces, découverts à Vieux. Vous savez, Messieurs, combien de services M. LAIR a rendus aux sciences depuis vingt-cinq ans (3), combien de

(1) D'après l'usage établi, les ouvrages manuscrits adressés à la Société, sont seuls analisés dans le rapport annuel sur les travaux.

(2) C'est principalement M. Deshayes qui a dirigé les travaux.

(3) M. Lair est depuis plus de vingt ans secrétaire de la Société d'agriculture de Caen, dont les publications sont connues et très-estimées. M. Lair, l'ame de cette Société, a toujours encouragé les travaux scientifiques d'un autre genre, avec un zèle qui lui mérite la reconnaissance de ses concitoyens, et particulièrement celle de la Société des Antiquaires de Normandie.

choses précieuses il a sauvées de la destruction, en formant chez lui un musée qui n'est pas une des curiosités les moins remarquables de la ville de Caen.

Tel est le bon esprit qui règne parmi vous, que chacun cherche à se rendre utile par tous les moyens qui sont en son pouvoir. Vous devez trois jolies lithographies au crayon habile de M. Charles DE VAUQUELIN ; MM. LAMBERT et DE CAUMONT vous en ont aussi fourni plusieurs; la plupart des autres planches qui paraîtront dans vos prochains volumes, ont été lithographiées avec beaucoup de soin par M. C. L. MAUFRAS, bachelier ès-lettres, votre premier dessinateur; quelques unes aussi l'ont été par M. LEMURE de Saint-Lô, M. DULOMBOY de Falaise, et par M. NOURICHEL qui, aujourd'hui habite Paris (1).

Si vos travaux se poursuivent avec une activité qui fait naître les plus grandes espérances, vous en êtes principalement redevables au bon exemple qui a été donné dès l'origine de vos

(1) Je regrette bien que quelques unes de nos planches de cette année soient encore fort médiocres; néanmoins elles sont en général meilleures que celles de l'année dernière, et je viens de prendre des mesures pour qu'à l'avenir elles aient toute la correction désirable.

réunions, par les hommes les plus laborieux de la compagnie (1), et aux encouragements que vous n'ayez cessé de recevoir de l'administration.

En effet, quoi de plus propre à fortifier votre zèle, Messieurs, que de voir la Société présidée par M. le comte DE MONTLIVAULT, dont les profondes lumières vous sont si bien connues, et qu'une glorieuse carrière administrative place parmi les magistrats lesplus distingués de la France entière! Quoi de plus propre à vous encourager que de voir avec quel empressement MM. les Préfets de la Seine-Inférieure, de l'Eure, de l'Orne et de la Manche, ont applaudi à vos efforts, et les ont favorisés! Vous ne pouvez trop vous féliciter, Messieurs, des marques de bienveillance que vous avez reçues de tous ces magistrats dont les connaissances égalent les talents administratifs.

Pourrai-je oublier de vous parler des travaux de votre savant directeur, qui con-

(1) M. de Magneville, qui a si bien mérité de tous les établissements scientifiques de la ville de Caen, et qui, pendant deux ans a présidé la Société, est un de ceux auquel nous devons avoir le plus de reconnaissance pour le talent avec lequel il a rempli cette haute fonction, et pour l'excellente direction qu'il a su donner à nos travaux dès leur origine.

sacre si généreusement son temps et sa fortune aux progrès de la science, et qu'un voyage scientifique éloigne de nous momentanément ? Le grand nombre de mémoires intéressants que vous avez reçus, et l'esprit de persévérance dont chacun de vous est animé, montrent quelle heureuse influence l'exemple de M. Auguste LE PRÉVOST a exercée sur tous les membres de la Société ; sa vaste érudition, son ardeur pour le travail, sa modestie toujours compagne des vrais talents, lui ont mérité l'estime et l'amitié des savants les plus distingués de l'Europe, et la Société ne pouvait choisir parmi ses membres, personne qui fût plus digne de remplir les fonctions dont elle l'a honoré.

Le voyage entrepris par M. LE PRÉVOST, a pour but de visiter les monuments du midi de la France, principalement les monuments du moyen âge qui ont été si peu étudiés, qu'ils sont encore presque tous inconnus. Votre confrère va recueillir une riche moisson d'observations, qui ne manqueront pas d'ajouter beaucoup à l'honorable réputation que vos premiers travaux vous ont acquise.

Vous avez tous lu avec le plus grand plaisir, Messieurs, la circulaire que M. LE PRÉVOST vient de vous adresser. Vous en avez déjà

éprouvé les heureux résultats. Grâce à cet utile et savant discours, l'organisation de votre Société entièrement différente de celle des autres Académies, est généralement comprise, et tous les membres de la Société, bien pénétrés de l'objet de vos recherches et des différentes branches d'études auxquelles ils peuvent se livrer, concourent maintenant à vos travaux avec tout le zèle et l'unanimité désirables.

Voilà, Messieurs, le compte que j'avais à vous rendre cette année : quoique vos premiers succès doivent vous remplir de la plus douce satisfaction, je puis vous annoncer avec certitude que bientôt la Société des Antiquaires de Normandie acquerra de plus grands titres encore à la reconnaissance et à l'estime des savants, et qu'elle pourra rivaliser avec les plus célèbres académies de l'Europe. J'en trouverais facilement la preuve dans les nombreux et importants mémoires qui vous sont annoncés de toutes parts, mais je m'arrête, de peur d'anticiper sur le rapport de l'année prochaine.

BIOGRAPHIE.

Chaque année la mort vient frapper quelqu'un de vos confrères, et j'ai à vous rappeler au-

jourd'hui la perte que vous avez faite dans la personne de M. Sivard de Beaulieu, membre titulaire de la Société.

M. Sivard était issu d'une famille honorée et riche, du département de la Manche; avant la révolution, son père était lieutenant-général du baillage de Valognes, et secrétaire du Roi. Rien ne fut épargné pour l'éducation du jeune Sivard, qui avait complettement répondu aux soins de son père et terminé ses études avec distinction, lorsque la tourmente révolutionnaire vint affliger sa famille. En 1793, son père fut emprisonné, et il aurait infailliblement péri, sans l'événement du 9 thermidor, qui sauva tant de victimes innocentes. M. Sivard éprouva lui-même de longues persécutions, mais après que l'ordre se fut rétabli, quoique fort jeune encore, il était déjà assez connu et estimé dans son pays, pour être élu député au corps législatif. Il justifia le choix de ses concitoyens et montra qu'il était apte à remplir les fonctions administratives les plus importantes : aussi fut-il nommé Préfet du Leman en 1800; mais la place d'administrateur général des monnaies lui ayant été offerte dans le même temps, il la préféra à cause du séjour de Paris qui lui donnait plus de moyens de cultiver les sciences et de faire instruire ses enfants.

Ce fut à remplir scrupuleusement les devoirs de cette place, que M. SIVARD borna son ambition : il l'a occupée avec éloge jusqu'à sa mort.

Après la restauration, les habitants du département de la Manche le nommèrent deux fois député.

M. SIVARD ne cessa jamais de cultiver les sciences qu'il aimait, et de suivre leurs progrès avec attention. Les études historiques surtout eurent pour lui beaucoup d'attrait. Il s'est toujours occupé du numismatique, et il possédait une des plus riches et des plus rares collections de médailles que l'on puisse recueillir. Ses connaissances en archéologie lui méritèrent le titre de membre titulaire de la Société qu'il reçut dès la création de cette compagnie, et vous regrettez tous, Messieurs, que ce confrère ait joui si peu de temps d'une distinction à laquelle il attachait le plus haut prix.

MÉMOIRES.

RÈCHERCHES

SUR

LE CAMP DE CÉSAR,

OU

CITÉ DE LIMES,

MONUMENT VOISIN DE LA VILLE DE DIEPPE,

D'APRÈS SA POSITION, SON MODE DE DÉFENSE ET LES FOUILLES QU'ON Y A PRATIQUÉES.

PAR PIERRE-JACQUES FERET.

Scitis enim, nec vos fallit spatiosa vetustas.
OVID. MÉTAMORPH. LIB. XV.

1826.

RECHERCHES

SUR

LE CAMP DE CÉSAR,

OU

CITÉ DE LIMES,

MONUMENT VOISIN DE LA VILLE DE DIEPPE,

D'APRÈS SA POSITION, SON MODE DE DÉFENSE ET LES FOUILLES QU'ON Y A PRATIQUÉES.

(Lu à la séance du 2 juin 1826.)

A Messieurs les Membres de la Société des Antiquaires de Normandie.

MESSIEURS ET HONORÉS CONFRÈRES,

JE me propose d'examiner, pour la seconde fois, à quel siècle, à quel peuple on peut attribuer une vaste enceinte retranchée, qui malgré les ravages du temps et les changements que la main des hommes imprime au sol, subsiste non loin de la ville de Dieppe.

Ce fut à la Société libre d'Emulation de Rouen que j'adressai mes premières observations sur

ce monument : des recherches postérieures ayant augmenté les renseignements que je possédais alors, je pourrai donner aujourd'hui quelques nouveaux appuis à mon opinion. Connaissant toutes les difficultés que présentent les explorations que j'ai entreprises, je ne me suis point lassé de faire des recherches ; j'ai, autant que possible, étudié le terrein ; j'ai remué à différentes places le sol de l'enceinte, afin d'y interroger les débris qu'il renferme ; chaque jour j'ai recueilli quelques-uns de ces débris, persuadé que s'ils étaient isolément insignifiants, ils pourraient, par la suite, me fournir un enchaînement de données qui me permettraient d'éclaircir l'histoire de ces ruines.

Le monument sur lequel j'ai le désir d'appeler votre attention, a porté le nom de *cité de Limes*, comme on peut le voir par d'anciens titres ; c'est même encore le nom qui lui est donné dans la carte particulière du diocèse de Rouen, dressée sur les lieux, par M. Frémont de Dieppe, sous les yeux et par les ordres de Jacques-Nicolas Colbert, archevêque de Rouen. Les habitants du pays donnent aussi à la cité de Limes le nom de *Câtel* ; mais elle est surtout connue sous le nom de camp de César.

Est-ce donc un camp romain que la cité de Limes ?

Je sais que plusieurs antiquaires ont nié que ce fût un ouvrage des Romains ; mais comme il n'est pas venu à ma connaissance que cette opinion ait été appuyée d'aucune comparaison entre les camps romains et l'établissement dont je parle, j'essaierai cette comparaison.

Le camp de César ou cité de Limes, car je me servirai indistinctement de ces deux noms, est à une grande demi-lieue nord-est de la ville de Dieppe, sur une falaise élevée de 67 mètres environ au-dessus du niveau moyen des marées (1) ; la forme du terrain a déterminé celle de l'établissement ; s'il fallait en donner une idée générale, on pourrait dire que l'enceinte de la cité de Limes, en faisant abstraction des courbes, est un quadrilatère trapézoïde ; mais peut-être serait-on plus exact en la représentant par la moitié d'un arc tendu, non pas d'un arc en demi-cercle, mais de l'arc scythique qui était replié dans son milieu ;

(1) Je dois ces hauteurs barométriques à l'extrême obligeance de M. Nell de Bréauté, connu par son savoir dans les sciences physiques, et membre de notre société ; il me les a données d'une manière plus précise ; mais les indications approximatives que j'emploie, suffiront pour l'objet de ce mémoire.

une aile déployée rendrait encore assez bien la forme que je cherche à décrire; du moins, tel est à-peu-près l'aspect actuel de la cité de Limes; car le côté qui borde la mer et qui ferait la corde de l'arc, étant exposé à des causes de destruction dont je vais parler, on ne saurait affirmer quelle a été dans cette partie la forme primitive, et l'on ne peut que faire des conjectures sur l'ensemble du monument tel qu'il a jadis existé.

L'enceinte offre une surface d'environ 55 hectares; elle comprend une gorge assez profonde vers laquelle s'incline une partie du sol de la cité de Limes, qui se trouve ainsi partagée en deux portions, dont l'une plus élevée, forme à-peu-près le tiers de l'ensemble. Cette gorge se dirige par une pente fort-douce vers la mer. Elle a pu, dans des temps reculés, descendre jusques sur la grève, mais aujourd'hui elle est terminée par une coupe abrupte de 29 mètres. On peut affirmer que la cité de Limes a perdu de son étendue : les flots qui sapent le pied de la falaise, les hivers qui la crevassent, tendent sans cesse à produire une diminution de terrain plus ou moins considérable, selon le plus ou le moins de violence de ces deux causes.

J'ai déjà fait entendre que la nature était en-

trée pour beaucoup dans les moyens de défense du camp de César ; mais le travail des hommes s'y montre aussi d'une manière étonnante. D'un côté le rempart suit la crête d'un vallon assez profond pour être à son ouverture de niveau avec la mer. Ce vallon entoure et défend la cité de Limes dans une étendue de plus d'un quart de lieue ; la pente qui est au-dessous du rempart est très-roide ; elle l'est moins cependant dans le voisinage de la mer. Là le rempart a vingt-quatre pieds au-dessus du sol de l'enceinte, trente-neuf pieds pris du fond du fossé extérieur (1) ; ce fossé a maintenant trois à cinq pieds de profondeur, quinze de largeur au fond, vingt-sept au sommet (2). A cette place encore on trouve à neuf toises du fossé extérieur une levée de terre qu'on pourrait prendre pour une première ligne de défense ; mais dans ce cas, on aurait lieu d'être étonné de rencontrer une double enceinte sur un côté d'accès si difficile,

(1) Je dis extérieur, car sur plusieurs points on trouve un large fossé intérieur, et même partout on remarque de ce côté une dépression du sol. Je parlerai plus loin de grandes fosses coniques qui, dans certaines parties, existent à des distances presque égales au pied du rempart et à l'intérieur.

(2) La différence qui existe de vingt-quatre pieds à trente-neuf provient de l'inclinaison du terrain.

tandis que sur le front le plus accessible dont je vais parler tout-à-l'heure, on ne voit rien de semblable, et que sur ce front on paraît n'avoir connu d'autre moyen d'opposer une plus grande défense que d'ajouter à la hauteur du rempart (1).

Sur le reste de la pente le terrain paraît échelonné en longs rayons qui ne ressemblent pas à ces grandes marches naturelles que l'on remarque sur les côtes voisines. Je continue à suivre le pied du rempart, et bientôt il paraît ne plus avoir besoin du fossé extérieur, tant la pente est escarpée ; cependant, d'après quelques indices, je ne serais pas éloigné de croire qu'il y en eut un jadis, à la vérité faiblement tracé. Partout ici le rempart offre une pente ou talus de cinquante-quatre pieds, terme moyen ; de l'autre côté on trouve un fossé très-large et très-profond, et le sol de l'enceinte étant de niveau avec le sommet du rempart, on a comme un second rempart devant soi. Cette disposition règne ainsi, sauf quelques exceptions, jusqu'au point où le vallon cesse de protéger le camp de César ; alors on arrive sur le front où l'enceinte est plus accessible, car

(1) Je ne me prononcerai pas aujourd'hui sur la destination de cette levée de terre que d'autres explorations me mettront peut-être à même d'expliquer plus tard.

elle est sur le terre-plein de la montagne. Là se trouve une ligne à-peu-près directe tracée du sud au nord, de trois cents toises de longueur; cette ligne est défendue par un rempart dont la hauteur, au-dessus du sol de l'enceinte, est de trente-six pieds, et de quarante-cinq prise du fond du fossé extérieur. Je me suis servi jusqu'ici des hauteurs moyennes, car dans une certaine étendue, le rempart qui s'élève sur le terre-plein présente une pente ou talus de soixante pieds du fond de ce fossé qui a quinze pieds de largeur au fond, trente-six, terme moyen, à son plus grand écartement, et dont la profondeur varie beaucoup, puisqu'elle va de trois pieds à dix-huit.

Après avoir vu les parties bordées par le vallon et celle qui est sur le terre-plein, il nous reste à décrire le côté qui s'étend le long de la mer. Ici, dans l'état actuel, la défense naturelle est la seule; elle est formée par la coupure à pic de la falaise qui forme un précipice de soixante-sept mètres dans sa plus grande hauteur, de vingt-neuf mètres dans la partie la moins élevée (1).

(1) Les habitants du pays ne désignent pas autrement les remparts du monument que par le mot de mur : ils disent le grand mur, le petit mur, suivant qu'ils veulent désigner le rempart le plus ou le moins élevé.

Aujourd'hui la cité de Limes a cinq entrées: une au Nord-Est, peu facile, qu'on m'a dit avoir été pratiquée pour le service des signaux de la côte; une autre à l'Est, d'une grande largeur et accompagnée à droite et à gauche, en dedans, d'une rentrée du rempart formant comme deux rampes qui descendent par une pente assez douce du haut du rempart jusqu'au niveau du sol de l'enceinte : cette porte paraît être dirigée vers la gorge. Une autre entrée est au Sud-Est, une autre au Sud, une autre enfin au Sud-Ouest. Celles de l'Est, du Sud et du Sud-Ouest sont d'un grand usage pour les habitants des villages voisins dans leurs relations avec la ville de Dieppe. L'entrée du Sud a servi, ainsi que celle de l'Est, de passage à une ancienne route de Dieppe à *Eu*; on arrive à celle-là par un chemin profondément creusé dans la craie dont est formée la montagne sur laquelle la cité de Limes est assise. Une entrée seulement, celle du Sud-Ouest, pourrait avoir conservé quelques traces d'ouvrages extérieurs : c'est à partir de cette entrée, jusqu'au bord de la côte, que règne la levée de terre extérieure dont j'ai parlé. Je pense que ce qui ressemble à deux petits remparts qu'on voit extérieurement et plus bas que l'entrée du Sud-Est, n'est autre chose que ce qui

est demeuré du bord du fossé ; toutefois cette entrée est très-forte par sa position escarpée. En face, dans le bas du vallon de Puys, on remarque des mouvements et des coupures de terrain qui ne sont peut-être pas entièrement naturels. A deux des extrémités de la cité de Limes, à l'entrée Sud-Ouest et tout près de l'entrée Est, se trouvent, à l'intérieur, deux dépressions remarquables du sol qui pourraient faire supposer l'existence ancienne de deux grandes mares. Aucune source ne paraît sur le camp de César, et rien n'annonce qu'un ruisseau ait coulé jadis dans la gorge, comme quelques personnes l'ont supposé.

J'ai essayé dans cette description de faire connaître la cité de Limes : comparons-la maintenant aux camps romains.

L'antiquité nous a laissé plusieurs ouvrages où l'on peut trouver des renseignements sur la castramétation des Romains ; mais comme il n'entre pas dans mon sujet de faire un traité sur cette matière, et que je ne veux établir mon parallèle que sur des caractères frappants, je me contenterai de recourir aux écrits de Polybe, de Jules César, de Flavius Josephe, d'Hygin, et de Végèce.

Polybe dit que le camp est un carré équila-

téral ou oblong, selon le nombre des légions : le Prétoire doit être dans un lieu élevé d'où l'on puisse apercevoir tout le camp et qui soit favorable pour transmettre les ordres. Dès qu'on a résolu de camper, le vexille est fixé à la place que doit occuper le prétoire et règle la distance et la direction des lignes qui formeront le camp. Cette disposition, l'ordonnance sévère de l'intérieur du camp décrit par Polybe ne peuvent être applicables à toute l'étendue du camp de César ; la gorge qui le traverse profondément ne permet aucune comparaison ; quel que soit le lieu où l'on veuille bien supposer qu'on eût pu planter le vexille, cette gorge détruit l'unité du camp. Polybe décrit la forme, la diposition du camp, mais ne parle pas des moyens de défense, de la hauteur du *vallum*, de la profondeur du fossé, en un mot de tout ce qu'on opposait à l'ennemi. Jules César qui commandait au temps où l'ancienne discipline était encore en vigueur, nous donnera dans ses Commentaires, que je consulte ici de préférence, de nombreux détails sur la hauteur, la forme des remparts et des fossés. Je ne citerai ici qu'un passage qui devient concluant, si je ne me trompe. César voulant feindre la crainte devant les Bellovaces, établit un camp dont la description va

nous faire connaître les travaux d'un camp romain très-fortifié. Le général ordonne : « Que « le camp soit défendu par un vallum de douze « pieds, et qu'à cause de sa hauteur le parapet « soit garni de créneaux; qu'on creuse un double « fossé de quinze pieds dont les côtés soient « taillés à pic ; qu'on élève de nombreuses tours « dont la hauteur soit de trois étages ; qu'on « les joigne par des ponts couverts dont le front « soit défendu par un mantelet d'osier, afin « que l'ennemi soit repoussé par deux rangs de « combattants. L'un de ces rangs, placé sur le « pont dont la hauteur le mettait plus en sûreté, « n'en avait que plus d'audace et pouvait lancer « ses traits plus loin ; l'autre, placé sur le vallum « même, trouvait sous le pont un abri contre la « chute des traits. Aux entrées il fit mettre des « portes et des tours fort élevées. » César ajoute que « cette fortification était faite dans « un double but ; car il espérait que la gran- « deur des ouvrages et la crainte qu'il mani- « festait inspireraient de la confiance aux Bar- « bares ; et comme il fallait aller très-loin pour « se procurer des fourrages et du blé, le camp, « à cause de sa propre force, pouvait être dé- « fendu par un petit nombre de troupes (1). »

(1) Cœsar de bello gall. lib. VIII.

Les remparts que fit élever le général romain, pris du fond du fossé, formaient un obstacle de vingt-sept pieds : les remparts de la cité de Limes, pris du fond du fossé, offrent une hauteur moyenne de trente-neuf pieds, et il faut admettre qu'ils ont dû éprouver de l'affaissement, que les fossés ont dû diminuer de profondeur ; il faut aussi faire attention que le pied romain était plus court que celui dont je me suis servi pour mes mesures (1): César parle de tours nombreuses placées sur son vallum : on ne remarque sur le vallum de la cité de Limes aucune trace qui puisse indiquer la place des tours ; on peut même affirmer qu'il n'y en eut jamais. Ces tours cependant faisaient une partie essentielle de la défense des camps soigneusement fortifiés. J'ajouterai dès-à-présent une autre observation : c'est que la cité de Limes qui nous a déjà offert une grande différence avec les camps romains sous le rapport de la hauteur du rempart, en présenterait bien davantage, si l'on considérait que le fossé dans les camps romains était toujours proportionné à la hauteur du vallum, que souvent même il était plus profond que le val-

(2) Je me suis servi de l'ancien pied de roi qui a quatorze lignes de plus que le pied romain.

lum n'était élevé. Or si l'on cherchait à reconnaître ce principe dans la défense de la cité de Limes, la profondeur qu'il faudrait ajouter au fossé éloignerait encore plus toute comparaison avec les remparts que fit élever César et qu'il regardait cependant comme d'une grande hauteur. Je me crois donc fondé à dire, d'après la forme enseignée par Polybe et les différences que je viens d'indiquer, que la cité de Limes n'est point un camp romain appartenant à l'ancienne castramétation, et par conséquent aux temps de la conquête des Gaules. Passons aux temps postérieurs.

Flavius-Josephe va nous donner la représentation d'un camp romain sous l'empire de Néron. Après avoir parlé du grand avantage que les Romains trouvent dans leur discipline, il ajoute : « En quelque lieu qu'ils portent la « guerre, ils ne sauraient être surpris par un « soudain effort de leurs ennemis, parce qu'avant « que de pouvoir être attaqués, ils fortifient « leur camp, non pas confusément ni légèrement, « mais d'une forme quadrangulaire ; et si la « terre y est inégale, ils l'applanissent ; car « ils mènent toujours avec eux un grand « nombre de forgerons et d'autres artisans, « pour ne manquer de rien de ce qui est né-

« cessaire à la fortification. Le dedans de leur « camp est séparé par quartiers où l'on fait « le logement des officiers et des soldats. On « prendrait la face du dehors pour les mu- « railles d'une ville, parce qu'ils y élèvent des « tours également distantes dans les intervalles « desquelles ils posent des machines propres « à lancer des pierres et des traits. Ce camp « a quatre portes fort-larges, afin que les hommes « et les chevaux puissent y entrer et en sortir « facilement. Le dedans est divisé par rues, « au milieu desquelles sont les logements des « chefs, un prétoire fait en façon d'un petit « temple, un marché, des boutiques d'artisans « et des tribunaux où les principaux officiers « jugent les différends qui arrivent. Ainsi l'on « prendrait ce camp pour une ville faite en un « moment, tant le grand nombre de ceux qui « y travaillent le mettent en cet état plustôt « qu'on ne le saurait croire; et si l'on juge « qu'il en soit besoin, on l'environne d'un re- « tranchement de quatre coudées de largeur « et autant de profondeur (1). » J'ai donné en entier le passage de Josephe, parce que son peu d'étendue se prête à une citation, et qu'il

(1) Flav. Joseph. Antiq. Jud. Traduct. d'Arnaud d'Andilly.

nous fournit en même temps un point de vue clair et satisfaisant, tandis que les règles de Polybe et d'Hygin seraient fort longues à énumérer, attendu que comme elles concourent à former un ensemble, elles seraient obscures et même insignifiantes prises isolément. Le vallum de la Cité de Limes n'annonce avoir eu aucun rapport avec celui que décrit Josephe, et l'ensemble du terrein n'est nullement propre à l'ordre intérieur indiqué par cet historien. Le prétoire qu'il place au milieu des rues serait ici dans la gorge, au moins sur le penchant, position tout-à-fait contraire à sa destination. Josephe nous montre aussi un quadrilatère qui ne peut qu'être régulier d'après le tableau qu'il en trace : la régularité ne s'observe nulle part dans la Cité de Limes, et là même où le terrein n'empêchait pas de tirer des lignes droites, on paraît avoir ignoré ce principe de la castramétation des Romains du temps de Josephe.

Hygin vivait, selon toute apparence, vers les temps de Trajan et d'Hadrien. Il prescrit de faire les camps, autant que possible, un tiers plus longs que larges : *Castra, in quantum fieri potest, tertiata esse debebunt, ut lata duas, tres partes sint longa : hoc dixi tertiata.* L'intérieur est distribué en conséquence ; c'est

d'après cette forme que les différents quartiers sont établis, que les rangs des tentes sont alignés, que les rues sont conduites. Il en résulte une régularité, une sévérité de disposition qu'on ne pourrait établir dans la Cité de Limes. Je ne tirerai pas parti des dimensions qu'Hygin donne pour les remparts et les fossés; car malheureusement ses préceptes ne sont que pour un camp volant ou d'été *castra æstiva*. Il veut que les fossés aient au moins cinq pieds de largeur et trois de profondeur. Il suffit, ajoute-t-il, que du côté qui offre du danger, le vallum ait six pieds de haut et huit de large. L'ordonnance expliquée par Hygin étant pour la plus grande commodité, pour la plus grande sûreté de l'armée, on ne peut douter qu'elle ne fût surtout applicable à un camp stationnaire *stativa* ou d'hiver *hiberna*. Les moyens de défense des *stativa*, des *hiberna*, devaient être plus soignés, plus considérables; mais ils ne pouvaient offrir avec ceux des camps volans ou d'été *æstiva*, la différence qu'on remarque entre les mesures recommandées par Hygin et la manière dont la Cité de Limes est remparée. Des créneaux, des tours élevées à des distances égales, étaient les moyens de défense dont les Romains se servaient pour donner à leurs remparts plus de force : c'est du moins ce qui nous est enseigné par assez d'exemples.

Il est probable que c'était surtout dans la construction de ces tours, que consistait la différence qu'il y avait entre les camps *æstiva* et les camps *stativa* et *hiberna* : c'est vraisemblablement à cette différence qu'il faut attribuer le silence que garde Hygin sur ces créneaux et ces tours. Hygin recommande d'arrondir les angles du camp : *Angulos castrorum circinare oportet; et quia coxas efficiunt instabiliuntque opus, propugnatione tutari. Circinari debent ex angulis cohortium vallique : efficiunt latitudinem operis sexaginta, usquequò lineas exteriores comprehenderint, quò deficit pars quarta* (1).

On ne reconnaît rien qui réponde à cette règle dans les changements de direction du vallum du Camp de César : comment d'ailleurs pourrait-on en trouver l'application, là où tout est irrégulier et commandé seulement par la forme du terrein ? Hygin prescrit encore de creuser en dehors au devant des portes, un fossé qu'il nomme *titulus*, à cause de son peu de longueur, et d'élever au-dessus de ce fossé

(1) « On arrondira les angles du retranchement, parce qu'ils « sont les parties faibles, et on les protégera par une partie « saillante. Le centre de l'arrondissement sera au sommet des « angles du parapet devant ceux que forment les cohortes. De « ce centre on prendra sur chaque côté, soixante pieds, et « l'ouverture ou la gorge de l'ouvrage sera un quart du cercle « décrit. » Trad. de l'Enc. meth., ainsi que les passages ci-après « cités.

un petit parapet *lorica*. « On fera de même, « ajoute-il plus loin, extérieurement, devant « chaque porte, un retranchement nommé *cla-* « *vicule*, qui sera décrit du milieu de la porte, « pris pour centre sur la ligne intérieure du « parapet. Ensuite, du même centre, on tra- « cera l'épaisseur du parapet de la *clavicule*. « Ainsi l'entrée directe sera interdite, et ceux « qui entreront par les côtés seront à découvert. « C'est l'usage de ce retranchement qui l'a « fait nommer *clavicule* (1). » Aucune porte du camp de César ne présente cette défense : on pourrait admettre qu'elle a été détruite ; cependant il est probable qu'il devrait en rester quelques vestiges, lorsque l'on considère la grandeur des autres travaux. Mais une observation qui est importante et que j'ai attendu à faire jusqu'ici, c'est que la position respective des portes de la cité de Limes ne convient nullement à l'ordonnance des rues du camp

(1) Similiter clavicula circinatur ex lineâ interiore valli et puncto mediæ portæ, adaperto circino ad cardinem portæ, eâ mediâ præter viam circinabis in eandem lineam quæ centro serviet. Eodem puncto manenti adjicies latitudinem ad vallum et iterum circinabis in eandem lineam, ut intrantes semper detecti sint, ut advenientes in recto cursu excludantur, nomenque ab effectu clavicula trahit.

Romain. Ces rues venant des quatre portes *prétorienne*, *principale*, *quintane* et *décumane*, se réunissaient à angle droit en un lieu appelé *groma* où elles formaient une croix *stella*. « A l'entrée du prétoire, dit Hygin, devant « le milieu de sa partie antérieure, et dans « la voie principale, il y a un espace nommé « *groma*, parce que la troupe des métateurs « s'y rassemble, y établit un pied de fer, et « sur ce pied l'instrument nommé *groma*, qui « sert à placer les quatre portes du camp, de « sorte qu'elles forment une étoile; c'est de là « que les maîtres de cet art ont été nommés « *gromaticiens* (1). »

Les rues que l'on conduirait selon la direction des portes du camp de César, formeraient des polygones irréguliers au lieu des rectangles qui permettaient de donner des dimensions précises aux logemens des troupes. Il était également ordonné d'élever près des portes des cavaliers, pour y placer des batteries, *tormentis tribu-*

(1) Introitu prætorii parte mediâ antè viam principalem, *groma* locus appellatur, quòd turba ibi congruat sive in dictatione metarum, posito in eodem loco ferramento, Groma superponatur, ut portæ castrorum in conspectu rigoris stellam efficiant et professores ejus artis, causâ suprà scriptâ, gromatici sunt appellati.

nalia extruere circum portas : on ne manquerait pas d'en apercevoir encore les traces, aux entrées de la cité de Limes, et l'on n'en voit aucunes. Hygin termine son livre par l'indication des positions qu'on doit préférer pour les campemens : je citerai le passage, afin qu'on puisse en faire l'application à la cité de Limes, suivant la description que j'ai donnée. « Quant « au choix du terrein, on préfère celui qui « s'élève de la plaine en pente douce : dans « cette position, etc. (Ici l'auteur parle de la manière dont on doit placer les portes décumane et prétorienne). « On met au second rang le « terrein de plaine, au troisième celui d'une « hauteur, au quatrième celui de montagne, « au cinquième celui qu'on est forcé de prendre, « et cette dernière espèce est nommée camp né- « cessité, *necessaria castra* (1). »

Serait-ce ici un de ces camps que la nécessité faisait élever dans des lieux peu convenables, et qui, pour cette raison, étaient appelés

(1) Nunc quod attinet ad soli electionem in statuendâ metatione. Primum locum habent, quæ ex campo in eminentiam leniter attolluntur, in quâ positione, etc. Secundum locum habent, quæ in plano constituuntur : tertium quæ in colle : quartum quæ in monte : quintum quæ in loco necessario, undè et necessaria castra dicuntur.

necessaria castra ? Ces camps nécessités, comme on peut le voir surtout dans les campagnes de César, et comme d'ailleurs leur nom l'annonce assez, n'étaient dressés qu'accidentellement, et l'énorme travail que présente la cité de Limes répond assez à l'objection.

A travers les obscurités d'Hygin, car cet auteur a été des plus maltraités par le temps, nous avons pu voir néanmoins que sous Trajan ou Hadrien, la forme des camps était ordinairement quarrée. Le traité d'Hygin n'étant pas complet, il y aurait peut-être de la témérité à dire que les Romains ne s'écartèrent pas quelquefois dans ces temps de la forme quadrangulaire ; les bas-reliefs de la colonne trajane sembleraient même l'indiquer ; mais on voit assez par les préceptes d'Hygin combien ils trouvaient d'avantages dans la forme quarrée. Au reste, si j'admets que les Romains ont pu, vers le temps de Trajan ou d'Hadrien, s'éloigner quelquefois de cette forme, je crois, par les différences frappantes que j'ai d'ailleurs établies, avoir d'assez bonnes raisons pour en conclure que la cité de Limes n'est point un camp de cette époque.

A partir du règne d'Hadrien, il paraît que la forme des camps ne fut plus aussi constante ; mais il n'en faut pas conclure qu'il devienne plus

probable que la cité de Limes soit un camp romain. D'abord on se demande où l'on trouverait dans l'histoire une circonstance qui pût autoriser à admettre le séjour d'une armée (1) sur ce point de nos côtes et dans un lieu si incommode, tandis que près des vallées voisines elle eût trouvé des lieux plus favorables. Mais comme ce raisonnement négatif pourrait bien ne pas paraître concluant, je vais m'attacher, comme je l'ai déjà fait, à examiner le monument. De ce que la forme du camp pouvait bien ne plus être ordinairement carrée, il ne s'en suit pas que les Romains à cette époque dussent s'écarter entièrement des dispositions, des proportions mathématiques dont se servaient si utilement leurs devanciers ; il ne s'en suit pas qu'ils eussent abandonné les moyens de défense dont on couvrait les camps, qu'ils se soient mis à faire des remparts aussi nuds, aussi irréguliers que ceux de la cité de Limes. L'ordre

(1) J'ai déjà laissé entrevoir que la cité de Limes a dû être beaucoup plus vaste qu'elle ne l'est aujourd'hui ; mais dans l'état actuel, son enceinte serait encore plus que suffisante pour le campement de trois légions : je puis donc dire une armée, puisque deux légions formaient déjà une armée consulaire. On concevra facilement qu'en calculant sur les lieux l'emplacement qu'auraient occupé les légions, il m'a fallu laisser de côté d'assez grandes surfaces qui, à cause de l'irrégularité de l'enceinte, se refusaient à la circonscription du camp romain.

intérieur ne pouvait être non plus oublié au point de passer de cette belle régularité, donnée aux logements des cohortes, à une confusion telle que l'eût nécessitée le terrain de la cité de Limes. Mais voyons au reste ce qu'étaient les camps à cette époque. Je crois qu'on peut sans difficulté ne point s'arrêter à l'idée que la cité de Limes aurait pu être un camp d'hiver, *castra hiberna*; car outre qu'on aurait à faire valoir que cette position n'est nullement propre à un quartier d'hiver, on se rappelerait aussi la comparaison que j'ai faite entre les remparts de la cité de Limes et ceux d'un camp de Jules César. Cette comparaison deviendrait ici d'autant plus décisive que, si nous avons reconnu que le vallum de la cité de Limes l'emportait de beaucoup en hauteur sur le vallum des camps romains du haut empire, à plus forte raison la disproportion deviendrait encore plus grande pour les temps postérieurs. La hauteur des remparts diminua à mesure que la discipline devint plus relâchée. Voici quelle était la défense des camps d'après Végèce; encore faut-il faire attention que cet écrivain dans ses plaintes contre la discipline de son temps est toujours porté à enseigner ce qu'on faisait avant lui. « La dé-
« fense des camps, dit-il, se fait diversement

« et de trois manières ; car si une trop grande « nécessité ne presse pas, des gazons (1) sont « levés de terre et disposés en mur de trois pieds « au-dessus du sol : le fossé est formé du vide « que laissent les gazons qu'on a enlevés. Vient « ensuite le fossé tumultuaire large de neuf pieds, « profond de sept. Mais lorsque la force de « l'ennemi menace avec plus de violence, alors « il convient de défendre le contour du camp « par un fossé selon les règles, de douze pieds « de largeur, et de neuf pieds de profondeur, « sous le cordeau (comme on dit). Qu'on fasse « au-dessus de part et d'autre des palissades, et « que la terre qui a été tirée du fossé s'élève « à la hauteur de quatre pieds : ainsi l'on a un « fossé profond de treize pieds, large de douze, « au-dessus duquel on fiche des pieux faits des « bois les plus forts que les soldats ont coutume « de porter. Pour faire ce travail, il convient « d'avoir toujours sous la main des pioches, « des houes, des paniers, et divers autres genres « d'outils (2). » Je ne recommencerai pas après

(1) Végèce dit ailleurs que ces gazons devaient avoir les dimensions de la brique.

(2) Castrorum autem diversa, triplexque munitio est. Nam si nimia necessitas non premit, cespites circumciduntur è terrâ et ex illis velut murus instruitur, altus tribus pedibus super terram, ità ut inante sit fossa de quâ levati sunt cespi-

ce passage à faire ressortir de nouveau les différences que présente le mode de défense de la cité de Limes ; je me contenterai de renouveler ici une observation que j'ai déjà faite : c'est que dans la défense des camps romains on considérait la largeur et la profondeur du fossé plutôt que la hauteur du vallum. Cette règle n'est pas seulement applicable au temps de Végèce ; on la retrouvera dans les Commentaires de César. J'ai déjà touché cette question lorsque j'ai comparé le vallum de la cité de Limes aux remparts du camp que César éleva dans la guerre contre les Bellovaces. Sous les empereurs, lorsque la discipline devint moins sévère, la défense des camps consistait tellement dans la profondeur et la largeur du fossé, que le rempart n'est plus guères

tes. Deindè tumultuaria fossa fit, lata pedes novem et alta pedes septem. Sed ubi vis acrior imminet hostium, tunc legitimâ fossâ ambitum convenit munire castrorum, ita ut XII pedes lata sit et alta sub lineâ (sicut appellant) pedes novem. Suprà autem sepibus hinc indè factis, quæ de fossâ egesta fuerit terra congeritur et crescit in altum IV pedes. Sic fit ut alta sit XIII pedes, XII lata, suprà quam sudes de lignis fortissimis, quas milites portare consueverunt, præfiguntur ; ad quod opus ligones, rastra, qualos, aliaque utensilium genera convenit habere semper in promptu. Veget. de re militari, lib. I. cap. 24.

désigné par les écrivains du temps que par le nom de parapet, *lorica* (1).

J'ai dit que la forme du camp prenait différentes figures ; en effet, Végèce laisse le choix de la forme carrée, triangulaire, demi-ronde, suivant que la nature du terrain et la nécessité l'exigeront (2). Plus loin il revient encore sur la forme des camps, et il ajoute à celles que je viens d'indiquer les formes ronde et oblongue. Il dit de plus : « La forme ne préjudicie point à « l'utilité ; cependant on regarde comme plus « beaux les camps qui ont un tiers de plus en « longueur qu'en largeur (3). »

Comme on le voit, Végèce accorde une grande liberté dans le choix de la forme ; mais je pense qu'on serait induit en erreur si l'on en tirait cette conséquence que les camps romains n'eurent plus alors de dispositions précises, et qu'ils se mo-

(1) Duchoul, dans sa castramétation des Romains, donne d'après un marbre antique la figure d'un camp romain dont la défense ne consiste qu'en un fossé et un rang de palissades : la forme de ce camp est carrée.

(2) Interdùm autem quadrata, interdùm trigona, interdùm semirotunda, prout loci qualitas aut necessitas postulaverit, castra facienda sunt. Veget. lib. I. cap. 23.

(2) Vel quadrata, vel rotunda, vel oblonga castra constitues : nec utilitati præjudicat forma : tamen pulchriora creduntur, quibus ultrà latitudinis spatium tertia pars longitudinis accedit. Veget. lib. III. cap. 8.

delèrent sur toutes les formes que présentait la nature du terrain. Ces mots : *La forme ne préjudicie point à l'utilité*, ne veulent pas dire que l'on ne devait point s'attacher à la régularité ; car si telle eût été la pensée de Végèce, il n'eût pas spécifié les différentes formes entre lequelles il laisse le choix. Ces formes ne sont pas arbitraires ; elles ne se refusent pas à donner à l'ordre intérieur du camp une métation propre à distribuer aux troupes des logements convenablement disposés pour la commodité des soldats, pour maintenir la discipline, ne pas confondre et mêler les différentes armes, les différens corps, pour éviter enfin toute confusion qui eût causé de grands inconvénients dans beaucoup d'occasions. Ce serait se tromper fortement que de croire que les Romains n'attachassent pas d'importance à la distribution intérieure ; car, comme le dit l'auteur du prolégomène des traités d'Hygin et de Polybe : « En entrant dans le camp, le « soldat, comme s'il fût entré au sein de ses « foyers, connaissait tout et embrassait tout « d'un seul coup d'œil. Il savait vers quel quartier, « par quelle rue, vers quelle tente il devait « se diriger ; il savait quel point il devait dé- « fendre en cas d'attaque, de quel côté il devait « courir pour la défense, par quelle porte il

« devait sortir contre l'ennemi. Il n'était point « à craindre de tumulte ni de confusion dans « la défense, ce qui a lieu dans les camps dont « la forme est variable; mais de même que « les constellations dans les cieux, de même « dans les camps Romains tout marchait avec « un ordre parfait, grâce à la disposition toujours « constante du camp. »

Au reste, si les anciens Romains peuvent fournir quelques exemples qui font exception aux règles que l'on retrouve dans Polybe, dans Josephe, dans Hygin, les écrits de ceux qui vécurent lors de la décadence de l'empire, ou qui n'en virent plus que les ruines, nous donnent à entendre que, même dans ces temps, la forme du quarré long prescrit par Hygin était encore celle qui paraissait réunir le plus d'avantages. Végèce en convient, comme on l'a vu dans le passage que j'ai cité, et l'empereur Léon (constitution IX) loue la forme du quarré long, comme bien ordonnée et nécessaire. Le même empereur recommande l'ordonnance intérieure qui forme quatre rues venant en forme d'étoile ou de croix se réunir en un même point. On reconnaît ici qu'il est question de la place appelée *groma*.

Je n'ai pas cru devoir dans mon parallèle, examiner si la cité de Limes ne serait pas un de ces établissemens militaires que les empereurs élevèrent pour défendre les côtes de l'empire contre les incursions des Barbares. J'ai eu seulement en vue de comparer la cité de Limes avec les camps Romains : quant aux établissements qui avaient été construits pour loger les soldats préposés à la garde des limites, ce n'étaient pas des camps proprement dits. Ces soldats habitaient des forteresses remparées à la manière des villes, et dont quelques-unes même ont donné naissance à des villes. Les rescrits des empereurs, plusieurs écrivains, la notice des dignités de l'empire, et des ruines que l'on a découvertes dans ces derniers temps, nous donnent des explications sur le système militaire adopté par les Romains, qui, malgré l'étendue de l'empire, développèrent partout, pour la défense des frontières, une grande régularité de moyens. Les *castra*, les *clausuræ*, les *burgi*, les *castella* de cette époque, n'avaient aucun rapport avec la cité de Limes; *castra* est ici le pluriel de *castrum* qui ne signifie pas un camp, mais une forteresse. Le *castrum*, le *castellum* étaient ainsi appelés à cause de leur analogie avec les camps des soldats : *instar*

castrorum militum castra et castella appellata (1). « Parmi les choses utiles à la république, « dit la notice des dignités de l'empire, on « doit placer la surveillance des frontières qui « environnent de toutes parts les côtés de l'em- « pire. Pour la défense de ces frontières, « une ligne continue de châteaux offrira plus « de sûreté. Ils doivent être élevés de « mille pas en mille pas, avec un mur so- « lide et des tours très-fortes. » (2) Ce passage nous fait connaître la manière dont l'empire était défendu, et nous montre comment étaient remparées les forteresses, *stabili muro et firmissimis turribus*. Si le *castellum*, plus petit que le *castrum*, était fortifié par des murs solides et des tours très-fortes, le *castrum* devait, à plus forte raison, offrir les mêmes moyens de défense. On appelait *clausuræ* les fortifications qui consistaient en fossés, en murs et en terrasses fort-élevées : *clausuræ dicebantur ipsæ munitiones quæ fossis, muris et aggeribus altè extructis cingebantur* (3). Il

(1) Notitia dignitatum Imperii.

(2) Est inter commoda Reipublicæ utilis limitum cura ambientium ubique latus Imperii, quorum tutelæ assidua castella melius prospicient, ità ut millenis interjectis passibus stabili muro et firmissimis turribus erigantur. (Notit. dign. Imp.)

(3) Notitia dignitatum Imperii.

paraîtrait d'après un passage de Végèce, que les *burgi* étaient encore plus petits que les *castella : castellum parvum quod burgum vocant...*, etc. (1).

Ce n'est pas par une omission volontaire que je n'ai point parlé de plusieurs monumens connus dans d'autres provinces sous le nom de camps de César. Je n'ai pu me procurer sur ces établissemens des renseignemens assez circonstanciés pour les faire entrer dans le parallèle que j'aurais voulu établir ; mais tout ce que je sais par les descriptions qui, jusqu'à présent, ont été faites de ces camps de César, c'est qu'ils ont des différences remarquables avec la cité de Limes.

Je crois avoir examiné d'une manière suffisante si la cité de Limes est ou non un camp Romain : je passe à d'autres époques.

Je ne suis pas le premier qui se soit occupé de rechercher l'origine de la cité de Limes ou camp de César ; l'abbé de Fontenu l'ayant visité en 1740 donna son opinion dans les mémoires de l'Académie des inscriptions et belles lettres t. X. Tout le porte à croire et à affirmer que ce camp, si c'en est un, n'a jamais été un

(1) Vegetius, lib. IV., cap. 10.

camp de César ; que rien d'ailleurs dans l'histoire ne tend à prouver que César ou ses lieutenans se soient embarqués à Dieppe, ou y soient venus (1); que ce camp doit être moderne, et que même la hauteur des retranchemens, la profondeur des circonvallations qui, selon lui, ne peuvent appartenir à un camp, font penser qu'il y a eu sur cette falaise, non pas un camp, mais bien une ville ou bourg appelé cité de Limes, *civitas Limarum* qu'on trouve, dit encore l'abbé de Fontenu, notée dans une ancienne carte de Normandie sous le nom de *cité d'Olyme*. Dans une note, il paraît disposé à croire que ce nom de *Limes* pourrait venir du mot anglais *lime* qui signifie *chaux*, parce que le sol de cette falaise est presque tout calcaire ; mais il en est de même de tout le reste du pays.

Plusieurs ouvrages où l'on a traité de la Géographie, ont fait mention de la *cité de Limes* ou *camp de César*. Il est dit dans le dictionnaire de Trévoux que les hommes ins-

(1) L'abbé de Fontenu n'est pas le seul écrivain qui ait fait ce raisonnement, peu concluant, à mon avis, contre ceux qui verraient dans la cité de Limes un camp romain ; car César, après sa première expédition dans la Brétagne, plaça toutes les légions en quartier d'hiver dans la Belgique, et probablement plusieurs de ces quartiers étaient près de la mer, puisque César y fit construire des navires et réparer les anciens pour sa seconde expédition. Lib. IV. et V.

truits du pays regardent le camp de César comme un camp de Jules César.

Plusieurs manuscrits sur l'histoire de Dieppe, s'accordent à dire que la cité de Limes est le monument le plus ancien des environs : ils répètent tous également que Louis XIII et les officiers de sa suite ayant été visiter la cité de Limes, les seigneurs de la Cour jugèrent que les Romains seuls avaient pu faire ces ouvrages. Les auteurs de ces manuscrits paraissent en inférer que c'est depuis ce moment que la cité de Limes a pris le nom de camp de César, ce qui ne me paraît pas probable.

Un savant pour lequel j'ai la plus grande estime, a pensé que le camp de César pouvait être un établissement militaire formé par Charlemagne, pour défendre la côte contre les ravages des Danois ou Normands. Il appuie son opinion sur ce passage d'Eginhard qui dit en parlant du prince Français : *Molitus est et classem contra Nordmannos, ædificatis ad hoc navibus juxtà flumina quæ et de Galliâ et Germaniâ influunt oceanum, et quo Nordmanni Gallicum littus atque Germanicum assiduâ infestatione vastabant, per omnes portus et ostia fluminum, quò naves recipi posse videbantur, stationibus et excubiis*

dispositis, ne quâ hostes exire possent, tali munitione prohibuit.

« On ne peut douter, dit l'auteur de ce « nouveau système, que le havre de Dieppe, « l'un des plus sûrs et des plus avantageusement « situés de cette côte, et le plus rapproché « de la capitale de la France, dont il n'est « séparé par aucune difficulté locale, n'ait fixé « l'attention du souverain qui veillait avec tant « de soin à la défense de son empire, et qui « ne voyait qu'en pleurant sur l'avenir, l'intré- « pide audace sans cesse croissante des Nor- « mands ; on est fondé à penser qu'un point « aussi essentiel aura été mis à l'abri des in- « cursions de ces barbares. Il fallut pour cet « effet eriger plus qu'un simple fort ; c'est un « établissement militaire important qu'il était « naturel d'y former, et c'est ce qui fut fait, « comme nous allons le démontrer. »

Sans doute cette opinion peut séduire, et j'avoue qu'elle a d'abord produit sur moi cet effet; mais aujourd'hui, je commencerai par faire observer que Paris n'avait pas alors, dans les vastes domaines de Charlemagne, l'importance que cette ville a depuis acquise ; j'ajouterai que l'établissement de Charlemagne pouvait être placé plus utilement sur la côte opposée qui domine

immédiatement à l'Ouest la vallée de Dieppe. Des sources qui sont sur cette côte auraient fourni aux besoins des soldats ; la position offrait le même genre de défense naturelle ; la rivière qui pouvait donner entrée aux Normands, eût, dans cette position, coulé au pied de l'établissement : il me semble donc qu'il eût été plus convenable de placer l'établissement militaire important là où il devenait plus nécessaire.

Mais l'auteur a considéré la position militaire sous un autre point de vue. « L'assiette de ce « camp, dit-il, était parfaitement convenable « pour son objet. Borné par la falaise qui formait « son front le plus étendu, 800 toises, il est « flanqué par le vallon de Puy, dont la pro- « fondeur et la largeur contribuent éminemment « à sa défense. Du côté de la plaine qu'il « domine par l'élévation de ses remparts, son « accès est défendu par un très-large fossé et « par d'autres travaux d'art. Dans cette situation, « il surveillait les débarquements que l'ennemi « aurait pu faire au débouché du vallon de Puy « et de celui de Berneval ; il couvrait aussi « les incursions que pouvaient faire les ennemis « qui, débarqués en-deçà de la Somme, auraient « voulu tenter de se rendre maîtres du havre « de Dieppe. Il y a lieu de penser que la baie

« de Dieppe était gardée par un ou plusieurs « postes (*excubiæ*) qui, en cas d'attaque, « pouvaient être secourus par le camp (*statio*), « dont la distance est franchie en une demi « heure. »

De la position que j'ai indiquée, et qui, comme je l'ai dit, est naturellement aussi forte que celle du camp de César (1), on découvrait également toute la côte, et, dans mon opinion, l'établissement important eût été sur les lieux mêmes du danger. L'auteur n'y met que de simples postes *excubiæ*, qui pouvaient très-bien, au contraire, être placés aux débouchés des vallons de Puy et de Berneval. Il y avait en outre, à la gauche du havre de Dieppe, ville qui n'existait pas alors, deux grandes baies voisines, celles de Pourville et de Saâné, qui étaient autrement dangereuses que les gorges de Puy et de Berneval.

Mais ce qui a dû induire en erreur l'écrivain, c'est qu'il a cru qu'il existait dans la cité de Limes des restes d'ouvrages maçonnés à la manière des huitième et neuvième siècles. Sans doute, dans un établissement stationnaire du

(1) J'indique ici la hauteur sur laquelle était placée l'ancienne citadelle de Dieppe.

temps de Charlemagne, on retrouverait de semblables ruines ; mais malgré mes fréquentes explorations, je n'en ai point découvert de cette espèce ; j'ai cherché des ruines que j'ai vues indiquées sur plusieurs plans qui tous sont calqués sur celui de l'abbé de Fontenu ; mes recherches ont été vaines. J'ai découvert des ruines dans la cité de Limes, mais fort-loin des lieux où les plans en ont indiqué, et nous verrons plus tard que les ruines que j'ai découvertes n'appartiennent pas au temps de Charlemagne.

Toutefois, je ne prétendrais pas affirmer qu'au temps de Charlemagne il n'y ait pas eu quelque vigie, quelque corps-de-garde dans la cité de Limes. Je vois dans le passage d'Eginhard qu'il est question de navires de garde construits à l'embouchure des fleuves qui coulent de la Germanie et de la France dans l'Océan ; que de plus, l'Empereur place des soldats garde-côtes en France, en Germanie, sur les rivages que les Normands avaient coutume d'infester. Mais je ne pense pas que la cité de Limes ait pu être élevée pour ce genre de service. Je crois que les *excubiæ* et les *stationes* étaient des postes placés à peu de distance les uns des autres, de manière à former une longue ligne de surveillance et de défense comme les *castella*

et les *castra* des frontières romaines. La cité de Limes a été destinée à l'habitation d'un grand nombre d'hommes : le corps d'armée que Charlemagne aurait groupé sur ce point eût eu une surveillance trop bornée, et cependant ce prince qui était sans cesse entraîné dans de grandes entreprises militaires, devait savoir se servir utilement de ses troupes. On se rappellera dans la circonstance dont il s'agit, combien était immense l'étendue de côtes qu'il avait à faire garder contre les pirateries des Normands et des Sarrazins, et qu'outre ces *excubiæ* et ces *stationes*, il avait d'ailleurs ses vaisseaux.

Je terminerai par une observation d'un autre genre : c'est qu'au temps de Charlemagne, on avait dans l'art de tracer des lignes de défense un système beaucoup plus complet que celui qu'on reconnaît dans les travaux imposants, mais grossiers, qui forment la défense de la cité de Limes. Au siége de Narbonne, Charles-Martel, voulant s'opposer aux efforts que les Sarrazins auraient pu faire pour secourir la place, fit de profondes lignes de circonvallation qu'il fortifia tout à l'entour de bonnes redoutes en forme de tête de bélier (1).

(1) Daniel. Hist. de France. Continuat. Fredegar. an 737.

J'ai pensé que je pouvais me permettre cette réfutation, d'autant plus facilement, que le savant qui a cru voir dans la cité de Limes un établissement de Charlemagne n'a pu étudier les lieux avec toute l'attention nécessaire, et qu'il a été un des premiers à m'encourager dans les recherches que j'ai entreprises.

Philippe Auguste, en 1195, étant accouru au secours du château d'Arques qui était attaqué par le roi d'Angleterre, chassa les Anglais, et poussa jusqu'à Dieppe qu'il emporta d'emblée. L'auteur des *mémoires pour servir à l'histoire de Dieppe* fait observer à ce sujet « qu'il y « a lieu de croire que ce prince fit camper son « armée à l'endroit situé à une demi-lieue de « Dieppe, qu'on nomme camp de César : erreur « de dénomination, dit-il, qui a pu venir du « surnom d'Auguste donné à ce prince. » L'auteur paraît attribuer le camp de César à Philippe Auguste, quoiqu'il y ait beaucoup de réserve dans sa manière de dire. Il suffit d'étudier les historiens du temps pour se convaincre combien cette opinion serait peu fondée.

Je ne crois pas devoir non plus entrer dans de grands détails pour réfuter l'opinion des écrivains qui ont prétendu que le camp de César était un campement d'hiver du général anglais

Talbot qui assiégea Dieppe en 1443. Je ne m'arrêterai point à prouver que la Cité de Limes ne peut appartenir à l'art militaire de cette époque : je me bornerai à dire que Talbot voyant que l'hiver retardait ses opérations, résolut de profiter de cette saison pour aller chercher des renforts ; qu'il laissa ses troupes dans une bastille, et que ce qu'on appelait alors une bastille était une espèce de forteresse en bois. Ce fut cette bastille que le Dauphin emporta d'assaut, lorsqu'il vint au secours de Dieppe ; ce fut dans ce fort qu'il fit prisonniers les assiégeans. Or la bastille était placée sur la côte qui domine le port de Dieppe ; la place où elle était est encore appelée aujourd'hui la place de la bastille ; elle est aussi désignée sous ce nom dans plusieurs titres de propriété (1).

J'ai cru devoir examiner assez longuement si la cité de Limes pouvait être un camp romain, parce qu'elle porte aussi le nom de camp de

(1) On trouve dans les monuments de la monarchie française de Montfaucon, tome 3, p. 228, une figure de la bastille de Dieppe, tirée par M. de Gaignières, d'un manuscrit de la bibliothèque du Roi. Cette figure qui a probablement été faite par un témoin oculaire, achève, ce nous semble, de mettre hors de doute la petitesse des dimensions de la bastille et l'impossibilité de la confondre avec la cité de Limes.

(Note de M. Aug. Le Prévost.)

César, et que, bien que cette appellation puisse ne pas indiquer toujours un camp romain, elle mérite cependant attention ; mais ce qui m'a surtout engagé à faire le parallèle que j'ai établi, c'est que, comme nous le verrons plus tard, il y a des ruines romaines dans la cité de Limes.

J'ai cru devoir aussi m'attacher à considérer si la cité de Limes était un établissement militaire de Charlemagne : ce sentiment venait d'un homme trop instruit pour qu'il ne méritât pas toute mon attention.

Je me suis moins attaché à réfuter ceux qui ont pensé que la cité de Limes était un camp de Philippe Auguste ou de Talbot, quoique plusieurs écrivains distingués aient fortement contribué à accréditer la seconde opinion. Mais je suis convaincu que ces hommes instruits n'avaient pas vu la cité de Limes ou ne l'avaient vue qu'en passant, et qu'ils ne s'étaient pas rappelé que les troupes n'étaient point alors placées dans des camps retranchés. Talbot, qui n'avait que peu de troupes, les laissa dans une bastille : s'il en eût eu davantage, il eût élevé plusieurs bastilles, et après y avoir mis des garnisons, il eût placé ses troupes en quartier d'hiver dans les villages voisins : tel était alors l'usage.

L'opinion qui, avant des recherches plus suivies,

m'avait paru offrir le plus de probabilités, était celle qui eût attribué la cité de Limes aux guerriers du Nord qui, à l'aide de leurs flottiles, vinrent descendre sur nos côtes dans les derniers temps de l'empire romain, et depuis sous les successeurs de Charlemagne (on voit que je veux parler des Saxons et des Normands). L'obscurité qui règne sur ces époques rendait les suppositions plus admissibles; je me fusse donc volontiers décidé pour les Saxons ou les Normands. J'eus même l'occasion de dire dans une notice sur Dieppe, en parlant des ravages des Saxons sur nos côtes : « ce fut peut-être la main sanglante de ces Saxons qui éleva ces grands retranchements que l'on voit près de Dieppe et qui sont connus sous le nom de camp de César. » Mais dans la suite, en examinant le sujet plus attentivement, je trouvai plus d'objections que je n'en avais d'abord aperçu; car les Saxons faisaient-ils de grands camps retranchés avec des terrasses? Ce genre de défense est si naturel qu'on peut admettre la question. Toutefois il paraît que les Saxons avaient de grands rapports avec les Francs (1), et il semble que les Francs se soient plutôt servi pour leurs retranchements d'abattis

(1) Jul. Imp. Orat. I. p. 34. D. Edit. Spanheimii. — Amm. Marcell. lib. XXVII, cap. VIII. — Zozim. lib III. cap. VI.

de bois que d'ouvrages en terre (1). Quant aux Normands, ils entendaient assez bien, à ce qu'il paraît, l'art de faire promptement des fortifications (2). Les Saxons durent, comme l'ont fait depuis les Normands, se porter surtout sur les points où les rivières leur offraient un accès facile. Les rives de l'embouchure de la Seine furent, comme on peut s'en convaincre par l'histoire de ces temps, le point faible de nos côtes : or il me semble probable que ce devrait être plutôt sur ces rives que sur notre côte, qu'on retrouverait les vestiges de ces pirates envahisseurs. Notre pays ne leur offrait point un avantage qu'ils recherchaient toujours, celui de pouvoir, dans leurs incursions, se faire suivre de leurs bateaux. Dans le point de vue qui m'avait d'abord frappé, la position de la cité de Limes pouvait avoir été choisie par eux pour s'y mettre en quartiers d'hiver : la gorge, si elle descendait alors jusqu'au rivage, eût mis à l'abri leurs bateaux qui étaient, ainsi qu'on le sait, d'une grande légèreté. Les Normands séjournèrent quelquefois sur des lieux élevés, comme on le voit dans la chro-

(1) Greg. Turon. lib. II. cap. IX. — Id. lib. III. cap. XXVIII.

(2) Asserii Annal. ap. Gale. p. 167, 168, 172.

nique de Wallingford : « *Consederant in di-* « *versis promontoriis et locis ad munitio-* « *nem aptis Dani multi, et ea optimè mu-* « *niverant, nullius incursum metuentes* (1). Mais les grands travaux de la cité de Limes annoncent-ils seulement un simple *hivernage* ? Il est à-peu-près certain que les plus fortes armées Normandes ne s'élevaient pas à plus de cinq mille hommes : comment admettre qu'un aussi petit nombre de bras ait élevé de semblables remparts dont l'étendue d'ailleurs exigeait une multitude de défenseurs. Ce que je dis ici pour les Normands peut se prendre aussi pour les Saxons ; car leurs expéditions ne devaient pas être plus fortes que celles des Normands. La cité de Limes est l'ouvrage d'un peuple sédentaire, et ne peut appartenir à des bandes de pirates. J'ai fait entendre que j'étais porté à croire que les Saxons se couvraient plutôt par des abattis de bois que par des ouvrages en terre : les Normands paraissent avoir fait usage de ce dernier genre de fortification ; des lignes servant à isoler des promontoires, des digues tirées d'une rivière à l'autre ou d'une mer à l'aure, formaient leur système adoptif de défense.

(1) Chron. Joann. Wallingford. ap. Gale. p. 538. — 539.

Je citerai seulement la description du Danemarck par Jonas Koldingensis, où l'on trouve mention d'un grand retranchement qui servit à isoler la presqu'île du Danemarck. Ce retranchement appelé *Danevirch* (ouvrage des Danois), de soixante pieds de hauteur et de largeur, se voyait encore du temps de l'auteur auprès de Sleswigh (1). Quelques lieux, où l'on croit qu'ils ont séjourné, offrent des différences remarquables avec la cité de Limes. Sur les points où ils étaient défendus par les escarpements du terrain, on ne trouve pas de fortifications, au lieu que la cité de Limes est couverte par de grands travaux du côté des pentes les plus rudes. Il paraît aussi que dans ces monuments on rencontre des *tumuli* et de petites redoutes circulaires près du point d'embarquement ou de débarquement. On pourrait présumer que la mer a détruit les ouvrages de ce genre qui auraient été placés dans la cité de Limes ; il serait toutefois étonnant qu'il n'en fût pas resté un seul dans la gorge ou sur ses versants ; car, en cas de

(1) Qui agger, profunditate, quâ Holsatiam spectat, inadibilis, sexaginta pedes latus, totidemque altus, hostibus arcendis instar obicis objectus, etc..... (Daniæ descriptio, Insularum ac partium præcipuarum plagæ Arcticæ theatrum repræsentans. Auctore Jonâ Koldingensi. Cap. Jutia meridionalis.)

presse, toute la gorge était le lieu vers lequel on devait se précipiter pour gagner les navires.

J'ai dit que je m'étais prévenu en faveur des Saxons et des Normands; qu'en examinant cette opinion de plus près, j'avais rencontré des objections. Je me décidai à faire des fouilles dans la cité de Limes, afin d'obtenir, s'il était possible, quelques renseignements positifs. C'est le résultat de ces fouilles que je vais maintenant avoir l'honneur d'exposer. Les détails que je donnerai seront longs et minutieux; mais j'espère qu'ils ne paraîtront pas superflus aux archéologues qui s'occupent de recherches semblables à celles que j'ai entreprises.

Après avoir pris une connaissance exacte du terrain, je me décidai à attaquer un ou deux tertres faisant partie d'une chaîne de monticules placée dans l'enceinte, près de l'entrée Sud-Ouest, à peu de distance du *vallum*. Cette chaîne qui est dirigée du Sud-Sud-Ouest au Nord-Nord-Est, a cent soixante dix-neuf mètres de longueur; elle est composée de monticules de forme à-peu-près conique, de quatre à cinq pieds de hauteur, s'appuyant les uns sur les autres, excepté en deux points où la chaîne est in-

terrompue (1). Dans ma première fouille, j'arrivai au centre d'un tertre par une tranchée de quatre pieds de largeur. Je trouvai un petit crochet de cuivre oxidé, beaucoup de débris de vases, des restes d'ossements, une grande quantité de charbon, quelques morceaux de fer tellement rongés de rouille que la forme qu'on voudrait leur prêter serait probablement imaginaire, la moitié d'un anneau bague en cuivre, des traces qui semblaient appartenir à un anneau beaucoup plus grand et du même métal, enfin une agraffe en cuivre. Pendant la fouille j'avais observé quelques couches de terre qui paraissaient avoir été disposées avec intention; mais bientôt je reconnus l'existence d'une plate-forme ou aire dont une partie avait pu être détruite sans que je m'en fusse aperçu : ce que j'en vis était une couche horizontale presque circulaire de quatre pieds à peu près de diamètre. Cette plate-forme était composée de craie et d'argile d'un rouge couleur de sang : cette argile rouge occupait, du côté du Nord, à peu près la moitié

(1) La différence qui existe dans la hauteur des monticules, quoique légère, frappe cependant la vue; je ne sais si cette inégalité est l'effet du temps, ou si elle appartient à la première formation.

de la plate-forme qui, à son tour, était dans l'enceinte du *tumulus* placée à l'Est. Ce *tumulus* (1) avait vers sa base soixante-quatorze à soixante-quinze pieds de circonférence.

Je résolus d'explorer un autre tertre et d'en étudier tout l'intérieur. Je commençai par enlever les terres supérieures, procédant toujours ainsi pour arriver en même-temps sur tous les points de la base. Ce *tumulus* avait vingt-cinq pieds de diamètre et quatre pieds de hauteur. Les terres qui composaient les trois premières enveloppes se présentaient dans celui-ci comme dans l'autre : d'abord, la terre végétale pleine de silex, ensuite un sable argileux d'un jaune roux également mêlé de nombreux silex; puis un terrain grisâtre moins pierreux. Je reconnus parité entière entre les couches de terre de ce tertre et celles du premier. Dans celui-ci comme dans l'autre, je commençai à trouver beaucoup de charbon et des fragments de vases dans le terrain grisâtre; j'y rencontrai un objet en cuivre

(1) Je pense que les *tumuli* dont je parle, n'ont aucun rapport avec ceux qui m'ont été signalés comme existant dans les établissements qu'occupèrent les Saxons ou les Normands ; car il semble, d'après ce qu'un savant confrère a bien voulu me communiquer, que ces *tumuli* entraient dans un système de fortification, au lieu que ceux que je décris n'ont jamais eu cet usage.

que je ne pus dégager entièrement ; malgré tous mes soins, il tomba presque totalement en poussière au moment où je voulus le déplacer. Cependant, il se dessina à mes yeux sous la forme d'un grand anneau, et quelques sections échappées à la dissolution me donnèrent un diamètre de deux pouces trois lignes ; il m'a semblé que cet anneau était creux. Au dessous de ce terrain grisâtre, je trouvai depuis le Sud-Est jusqu'au Nord-Ouest, une couche de terre mêlée de cendres, de charbon, de débris de vases et d'ossements. Cette couche, qui était de niveau avec le sol de la plaine voisine, n'atteignait pas la circonférence du tertre ; elle en était séparée à peu près de trois pieds par une terre ressemblant beaucoup à la terre végétale ; elle occupait plus de la moitié de l'intérieur du *tumulus*, car elle se montrait également au centre. Depuis le Nord jusqu'à l'Est, et à partir du point central, était une couche d'argile jaune épaisse d'un pied sans mélange de cailloux, disposée avec soin. Cette argile jaune n'allait pas non plus jusqu'à la circonférence ; au Nord et au Nord-Est, elle en était éloignée de trois pieds, à l'Est de six, à l'Ouest de dix ; elle formait ainsi un trapèze. Je voulus explorer d'abord la couche de cendres et de charbon qui

était à découvert, me réservant à enlever ensuite le grand couvercle d'argile jaune. Mon point de départ fut alors au Sud de la couche. Je rencontrai une assez grande quantité de coquilles de moules, elles étaient dans un état si voisin de la destruction qu'on pouvait à peine les toucher sans les réduire en poussière ; avec ces coquilles se trouvèrent deux pointes de fer, fort ressemblantes à de vieux clous : presque immédiatement je découvris des os dont le plus grand nombre appartient à une espèce de grand porc. (1) Ces

(1) Comme j'ai pensé que ces ossements pouvaient offrir des renseignements sur les espèces d'animaux dont se servait, soit pour ses sacrifices, soit pour ses festins, le peuple qui habita dans la cité de Limes, j'ai prié M. de Blainville, membre de l'Institut, professeur d'anatomie comparée à la faculté des sciences de Paris, de me donner ses observations sur ces os.

Voici les notes que ce savant naturaliste a eu la bonté de me communiquer.

OBSERVATIONS DE M. DE BLAINVILLE.

Parmi les os marqués *Habitation*, (c'est-à-dire, qui proviennent de la fouille faite dans le *tracé* dont il sera parlé dans ce mémoire), je trouve 1°. des os qui ont appartenu à un jeune sanglier ou à un jeune cochon, ce qu'il est impossible de décider, parce que je ne connais aucune différence sensible entre le squelette du cochon à l'état sauvage, et celui du cochon à l'état domestique ; les os sont des épiphyses, des dents non-radiculées ou de lait, et un morceau du bassin, la cavité cotyloïde ;

ossements, ou plutôt ces portions d'ossements n'étaient pas plus solides que les coquilles de moules; il fallait beaucoup de soin pour les

2°. Des os qui proviennent certainement d'un animal de la même espèce, mais évidemment adulte, comme on peut en juger par la forme des dents molaires pourvues de racines et à couronne usée.

3°. Des os qui ont appartenu à un petit animal ruminant, à cornes, évidemment rapproché de notre mouton, mais qui en diffère cependant sous plusieurs points importants, peut-être même aussi par la grandeur.

4°. Des os qui ont appartenu à un animal ruminant, à cornes, de la taille de nos bœufs.

5°. Quelques os d'un jeune bœuf ou d'un veau.

Parmi les os marqués *Tumuli*, j'ai trouvé :

1°. Deux ou trois os d'un animal carnassier du genre chien, peut-être du renard (*canis vulpes*), et entre autres l'extrémité supérieure d'un cubitus.

2°. Des dents d'un jeune sanglier ou cochon.

3°. Des os et des dents d'un animal ruminant de moyenne taille, peut-être un cerf ou un grand chevreuil, et entre autres une partie de machoire inférieure du côté gauche, portant encore les deux premières dents de lait.

4°. Des os et des dents d'un animal ruminant, à cornes, et probablement du genre mouton, qui me paraît tout-à-fait semblable à celui dont il a été question en examinant les os provenant de l'habitation, n°. 3.

Parmi ces os, il y a des extrémités radicales de l'humérus tout-à-fait de la même taille que dans le n°. 5.

Un calcaneum sensiblement encore plus petit et un astragale correspondant.

Certainement nous n'avons pas de ruminant aussi petit actuellement dans nos pays.

5°. Des os et des dents d'un animal ruminant, à cornes, probablement d'une jeune vache.

Je citerai une portion de machoire inférieure du côté gauche,

extraire de la couche ; ils n'annonçaient pas avoir passé au feu.

Parmi ces restes d'animaux, se trouvaient assez fréquemment des débris de vases. J'arrivai bientôt vers un point où la couche de cendre et de charbon paraissait plus nombreuse, plus pressée, moins mélangée de terre. Les fragments des vases qu'elle renfermait, annonçaient pour la plupart avoir subi l'action du feu ; je dirai plus tard comment j'ai fait cette distinction. Sur ce point

contenant la première molaire de lait et la quatrième de remplacement, et en outre une grande partie du canon ou os du métacarpe, avec un doigt complet formé de ses trois phalanges.

6°. Le petit os brûlé entier est une vertèbre de la queue probablement d'un chien ou d'un loup.

7°. Un autre os évidemment brûlé m'a paru être l'extrémité inférieure d'un radius, peut-être aussi d'un chien.

D'après ces observations, les ossements trouvés dans les fouilles n'indiquent aucun genre nouveau de mammifères qui auraient existé anciennement, puisqu'on peut les rapporter :

1°. A des carnassiers du genre chien, à un renard, à un loup, ou au chien lui-même.

2°. Au cochon sauvage ou domestique.

3°. A des ruminants à bois, chevreuil ou cerf.

4°. A des ruminants à cornes, des genres mouton et bœuf. Il y a cependant des ossements beaucoup trop petits pour qu'on puisse les rapporter à notre mouton domestique ordinaire, à aucun autre ruminant d'Europe. Existait-il donc alors quelque espèce d'Antilope, genre dans lequel se trouvent les plus petits des ruminants ? C'est ce qu'il est assez difficile de croire, d'autant plus que ma mémoire me rappelle qu'on élève dans le Cotentin une variété de mouton extrêmement petite.

du *tumulus*, j'ai retrouvé des os et de nombreux indices d'os brûlés : de ce même côté, j'ai découvert quelques débris en fer; j'ai remarqué entre autres sur un silex, du fer rouillé contourné en anneau; le fer est entièrement adhérent à la pierre, et semble ne former avec elle qu'un seul et même corps. Cet anneau a dû avoir un pouce six lignes de diamètre : quelques restes pareils trouvés sur la terre autour de la plate-forme que je décrirai, me font soupçonner l'existence de plusieurs de ces anneaux de fer auxquels j'attache quelque importance, comme on le verra par la suite. Je crus un moment que j'allais rencontrer une plate-forme semblable à celle que j'avais trouvée dans l'autre tertre : je découvris une plaque de craie de deux pieds d'étendue à peu près en tout sens, je reconnus que ce n'était pas la plate-forme que je cherchais; tout auprès, étaient quelques fragments de la même matière. Enfin, je commençai à soulever l'enduit horizontal d'argile jaune; cet enduit avait un à deux pieds d'épaisseur, il était, chose assez remarquable, sans mélange de cailloux. Il recouvrait la même cendre charbonneuse, et de nombreuses portions d'os brûlés n'ayant pas de formes distinctes, en sorte que je n'ai pu m'assurer que parmi ces

os brûlés il y en eût qui appartinssent à l'homme. Je trouvai deux morceaux de fer de forme pointue, et qui doivent provenir de forts instruments; une de ces pointes a cinq pouces de longueur et près de deux pouces de largeur à sa base, l'autre a des dimensions moins précises. Leur masse ferrugineuse est d'ailleurs mêlée de petits silex qu'on ne peut en extraire. Je déterrai de plus trois objets en fer qui ont une grande ressemblance avec la tête convexe de certains clous. Ceux-ci auraient sept lignes de diamètre; ils sont recouverts d'une substance grisâtre qui m'est inconnue, et engagés dans une croûte d'oxide de fer. Enfin, je découvris une plate-forme en craie et en terre rouge, elle était presque au centre du *tumulus*; la forme en était à peu près circulaire, elle avait trois pieds de diamètre. Dans cette plate-forme, comme dans celle du premier *tumulus*, la terre rouge était placée au Nord; mais dans le second *tumulus*, elle n'occupait pas une moitié de la plate-forme, elle était en carré long dirigé dans sa longueur du Sud au Nord; ce carré rouge paraissait figuré en auge. Les dispositions premières étaient-elles mieux conservées ici? C'est ce que je puis penser, mais ce que je ne puis affirmer. C'était immédiatement

auprès de cette plate-forme qu'était cette portion de couche de cendres et de charbon, d'os brûlés, de vases rougis par le feu, que j'ai signalée plus haut, comme plus remarquable que le reste de la même couche. On croirait qu'on a déposé autour de cette plate-forme, tout ce qui avait passé par le feu, on reconnaît même dans cette disposition une intention fort remarquable. Cette plate-forme, les cendres et les os brûlés qui s'y trouvaient, étaient recouverts par le grand enduit d'argile jaune que j'ai dit avoir été sans mélange de cailloux ; il semble que cette argile jaune ait été la terre légère *terra levis* qui recouvrait des cendres révérées. Mes recherches n'étaient pas entièrement terminées ; j'avais vu en commençant au Sud que les cendres, les charbons, les coquilles de moules, les ossements reposaient sur un assemblage de silex grossièrement taillés. Ces pierres d'un assez fort volume formaient çà et là des groupes dont les intervalles étaient remplis de terre, de silex plus petits et de gravier. Ce cailloutage et ces pierres superposées ou appuyées les unes contre les autres, occupaient en grande partie la moitié du *tumulus*, depuis l'Est jusqu'au Sud-Ouest, et étaient un peu au-dessous du niveau de la plaine. Après l'avoir

détruit, je trouvai le sol naturel, mais en approchant du centre où se terminait l'agrégation de pierres, je m'aperçus que la terre noirâtre et cendrée descendait plus profondément que partout ailleurs. J'enlevai soigneusement cette terre, épargnant le terrain naturel dès que je le rencontrais, et ainsi je découvris une tranchée d'un pied et demi de largeur, qui, partant du Sud-Ouest et se dirigeant vers le Nord Nord-Est, descendait en pente dans une longueur de six pieds pour aboutir à un trou circulaire. La tranchée à ce point arrivait à deux ou trois pieds de profondeur dans le sol naturel; de là, elle tournait au Sud-Est en diminuant de largeur, et après un cours de trois pieds se rendait dans un trou conique de trois pieds à peu près dans son plus grand diamètre. Un autre conduit plus large, moins profond, plus évasé que l'autre, descendait aussi dans ce trou conique du côté de l'Est; son origine était au Sud-Est, son cours de huit pieds environ empruntait quelque chose de la forme circulaire, tandis que la tranchée opposée était anguleuse. Cette tranchée bordait ainsi de trois côtés l'assemblage de pierres dont j'ai parlé tout à l'heure.

Voici la description la plus exacte que je puisse donner de l'intérieur du dernier *tumulus*

que j'ai exploré ; je résume ici ce que j'ai trouvé dans les deux fouilles : une grande quantité de charbon, de nombreux fragments de vases dont les uns ont subi l'action du feu, tandis que les autres paraissent ne l'avoir point éprouvée, des morceaux de fer à peu près informes, d'autres qui semblent être des restes d'anneaux, des anneaux de cuivre, une agraffe de cuivre, un crochet de cuivre qui peut aussi appartenir à une agraffe, des os, de nombreuses parcelles d'os brûlés, des coquilles de moules. J'ai encore remarqué des dispositions de terre de différentes couleurs qui ne sont point l'effet du hasard : une plate-forme ou aire en craie et en terre rouge, et autour de cette plate-forme les cendres, les parcelles d'os brûlés disposés avec soin ; un conduit ou tranchée où sont réservés des trous coniques, le tout bordant un assemblage de gros silex. Tel est l'intérieur de ces *tumuli*. Mais comme je m'aperçois que cette description pleine de longs détails demanderait une grande attention, j'ai prié mon frère, qui a suivi exactement mes fouilles et qui m'a beaucoup aidé dans toutes mes recherches, de vouloir bien tracer un plan de l'intérieur d'un *tumulus* : ce plan et ma description pourront être utiles aux archéologues qui auront l'occasion

de fouiller dans de semblables *tumuli*.

Je vais, à l'aide des nombreux fragments de vases trouvés dans les *tumuli*, essayer de donner une idée de la poterie qui était en usage chez les habitants de la cité de Limes. La pâte de ces vases n'est point solidement liée, elle est pleine de parcelles de silex, elle est même si mal préparée, qu'elle contient des portions de cailloux de la grosseur d'une petite fève; la couleur en est noire et brun foncé. Cette pâte a peu de consistance; lorsqu'elle est sèche on la casse avec la plus grande facilité, et on peut la broyer sous les doigts; si on l'humecte, elle représente assez bien des morceaux de vieille écorce qui auraient été long-temps exposés à la pluie. Mais si l'on vient à soumettre les fragments de cette poterie à l'action d'un feu violent, alors ces morceaux se colorent en rouge à leur surface interne et externe et conservent cette couleur, tandis que l'intérieur reste noirâtre; c'est de cette manière que j'ai cru reconnaître les morceaux qui avaient subi l'action violente du feu; on serait donc tenté d'en conclure que cette poterie n'a point été cuite. Quant aux formes, elles annoncent tout-à-fait l'enfance de l'art, excepté quatre fragments où l'on croit reconnaître l'usage du tour; le reste appartient

à des vases qui paraissent avoir été moulés sur une forme intérieure, et polis avec la main, ou taillés à l'aide de quelque instrument; sur plusieurs fragments, on reconnaît sur la surface extérieure des coups d'une espèce de doloire. Les ornements consistent dans des filets fort mal conduits, et dans de petites hoches sur le bord de l'orifice. Sur les quatre fragments qui paraissent avoir été tournés, trois sont d'une bien moindre épaisseur et d'une pâte plus fine quoique également friable : il m'a fallu bien du soin pour les distinguer au milieu du grand nombre de fragments que j'ai recueillis. J'ai insisté sur la description de cette poterie grossière, parce que je compte m'en servir pour appuyer mon opinion sur l'origine de la cité de Limes.

L'intérieur des *tumuli*, la disposition fort remarquable des différentes couches de terre, la plate-forme ou aire en craie et en terre rouge, pourraient m'engager à former quelques conjectures; j'avais même essayé sur ce sujet de faire, dans mon premier mémoire, quelques rapprochements; mais comme ils étaient purement hypothétiques, et que d'ailleurs j'ai déjà tenu assez long-temps la partie, je vais me borner à présenter les considérations qui me paraissent

indispensables pour l'éclaircissement de mon sujet.

Si l'on s'attache à examiner la forme extérieure des tertres, si l'on fait attention à leur figure régulièrement conique, on leur trouvera une grande analogie avec les monuments connus sous les noms de *tombes*, *tombelles*, et qui sont regardés comme d'antiques sépultures : ce que nous trouvons à l'intérieur ne détruira point cette présomption. Nous voyons les traces d'un feu violent ; or, nous savons que plusieurs peuples anciens eurent l'usage de brûler les morts. Nous ne découvrons, à la vérité, aucun reste qu'on puisse assurer avoir appartenu à l'homme ; mais voici des cendres posées avec soin autour d'une sorte d'autel ; voici des os calcinés mêlés à ces cendres. Sur le bûcher funèbre étaient aussi placés des objets qui avaient servi d'ornement au défunt ; voici des agraffes, des anneaux, une bague ; ces ornements auront résisté à la flamme qui dévora la dépouille mortelle de leur possesseur ; une main pieuse les aura réunis aux autres restes. Puisque c'était un usage religieux de brûler les corps, on peut facilement admettre qu'on les brûlait avec soin, et que ces corps ont dû souvent ne pas laisser plus d'apparences que nous n'en trouvons. Je

crois pouvoir avancer sans difficulté que ces tertres sont des *tombelles;* je me flatte de pouvoir donner des explications, tout-à-l'heure, sur les autres objets que j'ai également trouvés dans les *tumuli*.

Ces *tumuli* seraient-ils l'ouvrage des Romains ? Nous avons assez de renseignements sur le mode de sépulture chez les Romains, pour savoir que dans les pays où ils fixèrent leur domination, et où ils apportèrent leurs beaux arts, ils ne se contentèrent pas d'une simple *tombelle*. Quant aux pauvres et aux esclaves, on ne brûlait pas leurs cadavres; on ne prenait pas grand soin de leur triste dépouille : l'ombre de ces malheureux aurait pu adresser la prière qu'Architas faisait à un nautonnier : *Mais toi, nautonnier, ne sois pas si cruel que de me dénier un peu de sable épanché sur ma tête, et mes os privés de sépulture* (1). Horace, dans la VIIIe. Satyre du livre Ier., nous montre comment on portait, dans une misérable bière, les corps des pauvres, et combien était peu soigné leur cimetière, où l'on voyait épars des ossements blanchis. Ces *tumuli* ne peuvent pas être non plus des sépultures de soldats romains,

(1) Horat. lib. 1. Od. XXIV.

on y eût trouvé d'autres indices ; on y eût reconnu leurs casques, leurs épées, les armes enfin qui auraient si mal servi leur courage. Virgile qui est non-seulement grand poëte, mais aussi peintre exact des coutumes religieuses, décrivant les funérailles d'un grand nombre de guerriers, nous apprend qu'on jetait dans le bûcher des morts, les casques, les épées, les freins, les roues des chars, les dons connus, les boucliers et les javelots.

Conjiciunt igni, galeas, ensesque decoros,
Frenaque, ferventesque rotas; pars munera nota,
Ipsorum clypeos, et non felicia tela (1).

Mais je ne pense pas qu'il faille s'arrêter long-temps à cet examen : outre un grand nombre d'objections que je n'ai point posées, on peut dire que rien n'autorise à penser que les Romains élevassent de ces *tumuli*, tandis que nous savons que ces monuments étaient en usage chez les peuples septentrionaux (2). Je pense que ces

(1) Æneid. Lib. XI. v. 194.

(2) Je ne prétends pas dire que les Gallo-Romains n'aient pas conservé long-temps l'usage d'enterrer les morts sous des tertres ; mais on retrouverait dans ces *tumuli* les caractères de l'époque, savoir, des médailles ou des objets qui annonceraient des arts plus perfectionnés que ne l'indique ce que j'ai rencontré dans les *tumuli*

monuments ont été encore peu étudiés; il me semble que ce n'est guères que de nos jours qu'on les a explorés avec soin, et si je ne me trompe, les premières explorations les plus suivies sont celles de M. Traullé d'Abbeville, correspondant de l'Institut, et ensuite celles des Antiquaires de la Souabe et de la Saxe; je ne connais pas encore le résultat des travaux de ces derniers (1).

de la cité de Limes. M. Traullé ayant fouillé une tombelle située à Vron près d'Abbeville, y trouva des fragments de casques et de cuirasses en fer, de petites boucles de casques et de cuirasses, des pointes d'épées, des clous entiers de jantes de roues mêlés à des charbons, des sabres que les savants regardent, dit M. Traullé, comme gaulois, de petites haches, des couteaux, des vases en terre cuite et en verre, un arc, un carquois orné à son ouverture d'une lame de cuivre chargée de dessins au pointillé, un couteau dont le manche était orné de compartiments de succin, et une médaille d'Honorius, petit bronze. M. Traullé a pensé que cette tombe appartenait à des Gallo-Romains, et qu'elle fut élevée après une bataille. L'opinion de M. Traullé offre de grandes probabilités; mais on pourrait aussi supposer que cette tombe appartenait aux peuples germaniques qui fondirent sur l'empire romain.

(1) Quant aux fouilles faites en Souabe, voici ce que je trouve dans la *Revue Encyclopédique* du mois de mars 1822. TUBINGEN.-- *Antiquités.* Une société a fait ouvrir récemment plusieurs des *tumuli* ou éminences de terre qu'on remarque aux environs de cette ville. Les plus grands ont environ 60 pieds de pourtour; les autres en ont trente ou seulement vingt. Dans presque tous, on a trouvé une couche de cendre et de charbon mêlée à des débris d'ossements humains. Au centre de ces *tumuli*, il y

Je vais examiner si les *tumuli* de la cité de Limes sont antérieurs à la domination romaine, ou s'ils appartiennent aux peuples qui se sont emparés de nos côtes après la chute de l'Empire romain.

Nos côtes faisaient partie de l'ancienne Belgique, dont la civilisation était peu avancée du temps de César. Ce conquérant, faisant l'énumération des trois peuples principaux dont se composait la nation gauloise, dit : « Les plus « courageux d'entre eux sont les Belges, parce « qu'ils sont les plus éloignés de l'influence de « la civilisation de la Province romaine, que « peu de marchands vont chez eux et n'y portent « pas tout ce qui efféminé les esprits. » (1)

Certes, ce que nous trouvons dans les *tumuli* annonce bien l'éloignement de la Province romaine ; tout ce qui pourrait annoncer quelques

avait des urnes, des vases, des anneaux de bronze, des fers de lance et autres objets de ce genre. Ordinairement, les urnes contiennent de la terre, des cendres et des os ; elles ne sont pas de la même pâte que la poterie romaine que l'on découvre quelquefois dans le même pays ; en général, elles sont d'une argile mal cuite et qui se ramollit dans l'eau. On n'a jamais vu de médailles ni d'inscriptions dans aucun de ces *tumuli*.

(1) Horum omnium fortissimi sunt Belgæ; propterea quòd à cultu atque humanitate provinciæ longissimè absunt minimèque ad eos mercatores sæpè commeant, atque ea quæ ad effeminandos animos pertinent important. Cæsar de bell. gall., Lib. I, cap. I.

relations, ce sont les agraffes en cuivre et les trois fragments de vases un peu moins grossiers que les autres. C'étaient là probablement les objets de luxe que les marchands échangeaient contre les richesses des Belges, richesses qui consistaient surtout dans des troupeaux de grands porcs (1).

Les funérailles des Gallo-Belges ne pouvaient être bien magnifiques : « Les funérailles des « Gaulois, dit César, sont, pour leur civilisation, « magnifiques et somptueuses ; tout ce qu'ils « pensent avoir été cher au défunt est jeté dans « le feu, même les animaux. » (2)

Toutes les richesses d'un Belge de ces temps se trouvent réunies dans les tombelles que j'ai fouillées : quelques ornements de cuivre, des vases grossiers, des anneaux en fer, qui, je pense, faisaient son trésor, comme nous le verrons plus loin ; avec lui furent brûlés aussi des animaux. Quant aux coquilles de moules, on peut en expliquer la présence : ce coquillage faisait sans doute partie de la richesse de la peuplade qui habita la cité de Limes : les

(2) Strabon, geograph., lib. IV.

(1) Funera sunt pro cultu Gallorum magnifica et sumptuosa, omniaque, quæ vivis cordi fuisse arbitrantur, in ignem inferunt etiàm animalia. Cæsar de bell. gall. Lib. VI., cap. XIX.

hommes voisins de la nature aiment tout ce que la nature offre à leurs besoins. Chaque jour, au pied de la cité de Limes, la mer dans son reflux présentait aux Belges cette nourriture; peut-être ces coquilles de moules et une partie des ossements d'animaux que j'ai trouvés, et qui semblaient ne pas avoir passé au feu, étaient-ils les restes d'un repas funèbre, ou bien faudrait-il y reconnaître les soins de la superstition qui déposait des vivres dans les tombeaux? Cette superstition fut commune à tous les peuples, et même on la retrouve encore aujourd'hui dans l'Inde.

Lorsque je fouillai dans les *tumuli*, je m'étais fait l'objection suivante: au rapport de Diodore de Sicile et de Strabon, les Gaulois faisaient grand cas de l'or; ils en trouvaient dans leurs rivières, et en faisaient des ornements, des bracelets et des colliers, dont ils aimaient à se parer. Pourquoi donc ne pas trouver de ces ornements dans les tombelles, si elles sont gauloises? C'est que Diodore de Sicile et Strabon, me disais-je, ont, à cette occasion, parlé de la Gaule d'une manière générale, que Strabon, d'ailleurs, écrivait au temps où la Gaule était déjà romaine; que ces deux écrivains, en si-

gnalant le goût d'une sorte de luxe chez les Gaulois, n'ont pas tenu compte d'un grand nombre d'exceptions qu'on peut bien admettre pour ces temps, puisqu'il ne serait pas difficile de nos jours de retrouver de pareilles exceptions dans quelques provinces de notre France. Les Belges, d'ailleurs, qui, pour la plupart, étaient originaires de la Germanie, comme nous l'apprend César (1), pouvaient avoir conservé du dédain pour l'or et l'argent, dont les Germains ne faisaient aucun cas, au dire de Tacite (2); mais je trouvai enfin, dans les commentaires de César, une explication qui me parut beaucoup plus satisfaisante.

Le général romain, parlant des habitants de la Grande-Bretagne, s'exprime ainsi : « la « partie maritime est habitée par les Belges, qui « y sont passés pour faire la guerre et pour » chercher du butin ; ils portent presque tous « le nom des Cités d'où ils sont sortis pour « venir en ces lieux, où, après avoir porté la « guerre, ils se sont fixés et se sont mis à « cultiver les champs. Le nombre des hommes « est infini, et les habitations, presque sem-

(1) Cæsar, de bell. gall. Lib. II, cap. IV.
(2) Tacit. de morib. German., cap. V.

« blables à celles des Gaulois, sont très-nom-
« breuses ; il y a une grande quantité de
« troupeaux. Mais, pour monnoie, ils se servent
« d'airain et d'anneaux de fer d'un poids dé-
« terminé. » Ici César parle des mines de plomb de l'intérieur de la Bretagne et des mines de fer peu abondantes des régions maritimes, et il ajoute : « L'airain dont ils se servent leur « est importé. » (1)

C'est dans ce passage de César qu'il faut chercher ce qu'étaient les Belges de nos côtes, frères des Belges Bretons. César ne parle point de colliers, de bracelets d'or ; les Dieux leur avaient refusé l'or et l'argent; et, pour me servir d'une expression de Tacite, je ne dirai pas si ce fut faveur ou courroux. Le cuivre même, comme la nature du terrain l'indique assez sur les deux rivages, leur était apporté. Des morceaux de cuivre, des anneaux de fer formaient leur monnaie ;

(1) Maritima pars ab iis qui, prædæ ac belli inferendi causâ, ex Belgis transierant ; qui omnes ferè iis nominibus civitatum appellantur, quibus orti ex civitatibus eò pervenerunt, et bello illato ibi remanserunt, atque agros colere cœperunt. Hominum est infinita multitudo, creberrimaque ædificia ferè gallicis consimilia : pecorum magnus numerus. Utuntur autem ære aut annulis ferreis ad certum pondus examinatis, pro nummo. Nascitur etc..... ære utuntur importato. Cæsar, de bell. gall. Lib. V., cap. XII.

je n'ai donc pas dit, sans quelque apparence de raison, que les restes de fer que j'ai trouvés et qui paraissaient avoir appartenu à des anneaux, avaient pu être la richesse du défunt.

Mais si ces rapprochements ne suffisaient pas pour disposer à admettre que les *tumuli* sont d'une époque antérieure à la domination romaine, je puis les appuyer par des observations que j'ai été à portée de faire dans mes fouilles.

Les environs de Dieppe ont été très-peuplés par les Romains, ou au moins par les Gallo-Romains. Dans la vallée de Dieppe, à cent toises du faubourg du *Pollet*, on retrouve tout ce qui annonce un établissement romain assez important (1). Je pourrais citer plusieurs autres lieux voisins de Dieppe, où, dans les terres labourées, on rencontre en abondance

(1) C'était probablement vers cet établissement que se dirigeait une voie antique dont M. Boullenger, ancien ingénieur des ponts et chaussées, a trouvé des vestiges bien caractérisés dans la direction de Rouen à Dieppe. Les habitants du pays nomment cette voie le *chemin des Fées* : les Fées, disent-ils, le firent en une nuit. La ville de Dieppe étant assise sur un sol d'alluvion assez moderne, la voie antique ne peut avoir aucun rapport avec cette ville; mais il est vraisemblable qu'elle se liait à l'établissement romain dont je parle. Peut-être aussi pourrait-on voir dans ce chemin des Fées un chemin gaulois qui eût conduit à la cité de Limes. Dans cette hypothèse, cette voie offrirait un grand intérêt; j'ai cru retrouver des indices de ce chemin près de la cité de Limes.

des morceaux de tuiles romaines ; mais je me contenterai de tirer mes observations des fouilles que j'ai faites dans un champ voisin de la cité de Limes. Je ne parlerai point de quelques médailles du Haut-Empire que j'y ai trouvées ; savoir, un *Agrippa*, un *Néron*, un *Vespasien*, un *Commode jeune* : je me bornerai à dire que les débris de poterie que j'y ai recueillis sont, ou rouges, ou d'un jaune tendre, ou d'un noir foncé et poli comme l'ébène, ou gris-pâle. Tous ces fragments sont d'une pâte des plus fines, et leurs contours, leurs bordures annoncent un art parfait. La poterie grossière consiste en vases gris d'une cuite très-dure et sonore ; on reconnaît aussi, dans ses formes, la main d'un habile ouvrier.

Si les *tumuli* n'étaient pas antérieurs à l'époque romaine, j'y retrouverais, dans la poterie qu'ils renferment, quelque chose qui se rapporterait à la belle poterie des Romains ; car, en supposant même, ce qui n'est pas admissible, qu'on n'eût pas jeté dans le bûcher des tombelles de la poterie aussi fine que les vases que j'ai décrits tout-à-l'heure, on y retrouverait au moins cette poterie grise que j'ai dit être commune, mais parfaitement cuite, et annonçant par ses formes un ouvrier habile. Mais rien de semblable dans

les *tumuli*; on n'y voit que des vases d'une nature très-grossière, de couleur noire et brune, sans solidité. Je pense qu'on ne tiendra pas compte des quatre fragments que j'ai dit être un peu mieux façonnés que tous les autres, car je serais loin de pouvoir avancer qu'ils fussent comparables à la poterie romaine : s'ils ont un peu plus de finesse, ils n'ont pas plus de consistance, et n'annoncent pas une meilleure cuite.

Lorsque je cherche à prouver ainsi que les *tumuli* sont antérieurs à l'époque romaine, je crois montrer de nouveau, bien que je l'aie déjà fait voir par d'autres raisonnements, que ces *tumuli* ne sont pas romains, et répondre également à l'idée qu'on pourrait avoir qu'ils sont d'une époque postérieure, car les guerriers du Nord qui s'emparèrent de nos côtes, lors de la chute de l'Empire, y trouvèrent les arts que les Romains y avaient apportés.

Mais pour tâcher d'arriver à une démonstration, j'ajouterai un fait qui me semble concluant. Dans le champ voisin de la cité de Limes, on retrouve, autour des ruines que je considère comme romaines, d'assez nombreux fragments de vases semblables à ceux des tombelles, mêlés aux fragments de vases romains, et on les retrouve jusque dans les fondements de ces ruines, ce qui annonce, ou que les Romains, ou que les

Belges soumis aux Romains se sont encore servis de cette poterie avec la poterie romaine, ou bien que les Romains ou les Belges Romains ont fixé leurs habitations à des places où il y avait eu habitation de Belges aussi peu policés que ceux qui élevèrent les tombelles (1). Ce qui pourrait confirmer cette dernière opinion, c'est qu'en fouillant dans la cité de Limes, dans un champ qui laisse voir de nombreuses tuiles romaines, j'ai trouvé, outre le mélange des vases grossiers et des vases romains, une hache en silex (2), et cette hache ne peut être attribuée qu'aux anciens Belges habitants de nos côtes, attendu que le silex dont elle est faite appartient à nos terrains.

(1) Je serais porté à croire que ces ruines indiqueraient plutôt l'habitation de Belges-Romains que de Romains, à cause de la nature des fondations que j'ai trouvées sous les tuiles romaines. Ces fondations consistaient en murs composés de silex à pierre sèche. J'ai suivi toute l'enceinte formée par un de ces murs, et j'ai reconnu un quarré, long de soixante-six pieds, large de vingt-six : la fondation avait trois pieds de profondeur et autant d'épaisseur ; j'ai rencontré bon nombre de fragments de vases semblables à ceux des *tumuli*, au pied de ces fondations. Il y avait une construction pareille à soixante-douze pas de celle que j'ai explorée, et j'ai la conviction que le même champ en renferme d'autres.

(2) Cette hache, dont je donnerai le dessin, a été trouvée par M. Édouard Jean, juge d'instruction à Dieppe, qui a bien voulu prendre une part active à mes explorations.

Dira-t-on que les peuples du Nord, en détruisant les établissements romains, y ont laissé des vases qu'ils avaient apportés avec eux, et que ces restes annoncent que les *tumuli* furent élevés par les Saxons?

Je crois qu'on peut répondre que les peuples du Nord, en supposant que leur poterie fût aussi peu solide que celle des *tumuli*, ne devaient point en apporter une assez grande quantité pour en joncher le sol où ils s'arrêtaient; que ces peuples savaient bien qu'ils ne se rendaient pas dans un désert, qu'au contraire, les côtes de la Gaule fourniraient abondamment à leurs besoins; qu'ils durent se servir de la poterie romaine qu'ils trouvèrent dans le pays, et que par conséquent on rencontrerait de ces vases dans les *tumuli*.

Qu'on suppose un instant que les peuples qui habitent autour du Weser et de l'Elbe redeviennent des peuples à peu près semblables à ceux qui attaquèrent les côtes de l'Empire; qu'on admette qu'ils viennent s'emparer de nos rivages; croira-t-on, s'ils y élèvent aussi des *tumuli*, qu'ils n'y déposeront que les vases qu'ils auront apportés avec eux : croira-t-on qu'ils ne se serviront nullement de notre poterie, et que ceux qui par la suite viendraient à fouiller leurs

tumuli, n'y retrouveraient rien qui annonçât nos arts, dont on apercevrait les restes dans des ruines voisines ?

Dira-t-on que les vases qu'on retrouve dans les *tumuli* n'ont été fabriqués que quelques temps après l'invasion, lorsque déjà tout ce que la civilisation romaine avait laissé était détruit ? Mais alors, pourquoi retrouver des débris de ces vases dans les ruines romaines et même au pied des fondations de ces ruines, et au-dessous des couches où se trouvent des médailles du Haut-Empire ? La rencontre de ces débris dans des lieux d'habitation, indique aussi que ces vases n'étaient pas seulement destinés à des sépultures ou à des sacrifices, objection qu'on aurait pu faire.

Je pense que ce que je viens de dire éloigne assez toute idée qui voudrait attribuer aux Normands la cité de Limes, pour que je n'aie pas besoin de descendre jusqu'à cette époque.

Au reste, j'ai fait de grandes concessions en supposant que les hommes du Nord qui ravagèrent nos côtes, au temps de la chute de l'Empire, dussent montrer dans leurs vestiges autant de pauvreté qu'on en remarque dans les tombelles. Comment des hommes couverts de toutes les riches dépouilles des Romains eussent-ils été

si parcimonieux dans les honneurs funèbres qu'ils eussent rendus à leurs compagnons d'armes ? C'est bien alors qu'on eût dû trouver des colliers et des bracelets d'or, tandis que les Belges ne connaissaient point ces richesses.

Je crois avoir allégué assez de raisons pour pouvoir avancer que les *tumuli* sont antérieurs à la domination romaine ; il ne me reste plus qu'à faire un rapprochement entre ce que j'ai trouvé dans ces *tumuli* et ce que M. Traullé d'Abbeville, correspondant de l'Institut, a remarqué dans des tombelles qui sont regardées comme des monuments des premiers peuples qui habitèrent nos contrées. J'ai parlé d'un assemblage de gros silex qui occupait une partie du *tumulus* que j'ai exploré complètement : j'ai dit de plus que cet assemblage de silex était accompagné de tranchées ou conduits latéraux aboutissant à deux trous coniques. Voici ce que je trouve dans le compte qu'a rendu M. Traullé de ses fouilles dans les tombelles de l'arrondissement d'Abbeville : après avoir décrit une tombelle aussi pauvre que celles de la cité de Limes, il ajoute : « Tels étaient les « prémices de l'art de nos indigènes ; cependant « ils n'étaient pas des plus maladroits, comme « on va le voir. Pour venir à bout de brûler « leurs victimes, ils creusaient une fosse en cône

« renversé ; au fond de cette fosse le dernier lit « du mort composé de silex, par-dessus la vic- « time et le bois. Mais, pour obtenir la déflagra- « tion, il avaient pratiqué au fond du cône un « trou correspondant à un puits creusé à côté du « cône ; l'air passant par ce trou arrivait au bois « et donnait au feu l'activité nécessaire. » Je crois qu'il y a entre ma description et celle-ci d'assez grandes analogies pour en conclure que le lit de silex, les conduits dont parle M. Traullé et l'assemblage de mêmes pierres ainsi que les tranchées et les deux trous coniques que j'ai découverts ont eu la même destination.

Si l'on admet que les *tumuli* de la cité de Limes sont antérieurs à la domination romaine, on sera conduit par ce que je vais exposer à reconnaître dans cette cité de Limes un établissement des anciens Belges.

J'ai dit en décrivant les moyens de défense de la cité de Limes qu'on voyait intérieurement un large fossé sur les côtés qui bordent le vallon de Puys. Certainement si l'on retrouvait des vestiges d'habitations belges dans ce fossé intérieur, on en conclurait que les Belges étant le plus ancien peuple connu qui ait habité ces côtes, on doit leur attribuer le rempart qui borde le fossé.

Je crois pouvoir avancer que l'on retrouve dans ce fossé des vestiges d'habitations belges.

J'avais remarqué dans ce fossé des *tracés* qui se distinguent du reste du sol par un léger affaissement, une sorte de cavité réniforme bordée par des silex sur lesquels l'herbe est plus rare. Je pensai qu'il suffisait de lever le gazon pour prendre connaissance de ce que pouvaient avoir été ces *tracés* ; mais il me fallut, après le gazon, enlever une couche de cailloux: ensuite je trouvai une terre mêlée de cailloux dans laquelle je rencontrai du charbon, quelques coquilles de moules, deux ou trois petites pointes de fer, quelques fragments de vases semblables à ceux des tombelles, et trois ou quatre autres fragments de poterie qui contrastent d'une manière frappante avec les autres par leur finesse et leur cuite, et qui se rapprochent beaucoup de la poterie romaine la moins fine. Je creusai plus bas, et la couche fut à-peu-près stérile ; je n'y trouvai que de faibles fragments de vases et quelques parties d'os : comme je ne trouvais point le sol naturel, je continuai de creuser ; j'arrivai sur une couche où les coquilles de moules étaient assez nombreuses, où les fragments de vases étaient semblables à ceux des tombelles, et moins rares que dans la couche précédente ; je trouvai également un plus grand

nombre d'os d'animaux. La couche qui vint ensuite m'offrit peu de chose, mais enfin j'arrivai sur un sol argileux où les fragments de vases pareils à ceux des tombelles et peut-être plus grossiers encore étaient très-nombreux ; je trouvai tout le fond d'un de ces vases qui paraissait avoir été exposé à un feu violent, et qui semblait conserver encore les traces d'une substance résineuse réduite en charbon ; près de ce grand fragment en étaient plusieurs autres qui s'y rapportaient très-bien (1). Tout à côté je recueillis deux petites plaques de cuivre, de forme à-peu-près triangulaire et dont les bords étaient lacérés, quoique rien à l'entour et dans le reste de la fouille n'indiquât qu'elles appartinssent à un plus grand objet ; ces plaques ressemblent tout-à-fait à ces rognures de fer blanc dont les enfants se servent comme d'une monnaie dans leurs jeux. Non loin de ces petites plaques de cuivre je trouvai un cylindre en terre rouge et cuite dont je ne saurais expliquer l'usage : ce cylindre paraît avoir été pressé dans la main lorsque la terre était encore malléa-

(1) Ce fut ici, pour la première fois, que je pus réunir ainsi des fragments d'un même vase : je crois qu'il serait difficile d'en retrouver un entier à cause du peu de consistance qu'offre cette poterie. Il m'est arrivé plusieurs fois de remarquer dans les *tumuli* et dans cette dernière fouille des traces de fragments de vases tombés dans une décomposition complète.

ble ; sa cuite est-elle accidentelle ? Je l'ignore : il a trois pouces de long et un pouce et demi d'épaisseur ; il est inégal à ses deux extrémités, et semble avoir été couvert d'une espèce d'enduit jaunâtre très-peu adhérent. Un amas de coquilles de moules tombant en destruction, beaucoup d'os d'animaux étaient répandus sur cette dernière couche inférieure, qui annonçait être l'aire d'une habitation (1). Je ne pus explorer jusqu'à son extrémité le tracé dont il s'agit ; d'autres fouilles, que l'approche des semailles ne me permettait pas de retarder, m'appelèrent sur un autre point ; mais j'avais reconnu ce qu'il y avait de plus important dans ce tracé, la couche inférieure.

On aura remarqué sans doute, dans la description de cette dernière fouille, que ce fut dans la couche supérieure que je recueillis quelques fragments de vases comparables à la poterie romaine la moins fine, et que, lorsque j'avançai dans les couches inférieures, je reconnus analogie complète entre les fragments de vases que je trouvais et ceux des tombelles ; si même on pouvait établir quelque distinction dans une poterie si grossière,

(1) Voir la note où ces os ont été décrits par M. de Blainville (p. 62).

celle de la dernière couche du tracé serait peut-être encore plus imparfaite que celle des *tumuli*.

Il semble qu'il y ait eu plusieurs époques d'habitation dans ce même tracé ; mais la plus ancienne et la plus caractérisée est celle du fond.

Ceux qui habitèrent dans cette fosse de six pieds de profondeur, de sept pieds de largeur, de vingt-sept de longueur, appartenaient, à n'en pas douter, au siècle où furent élevés les *tumuli*. On rencontre dans les habitations autant de pauvreté que dans les tombelles : je n'y ai point trouvé d'anneaux de fer ; mais serait-ce accorder trop aux suppositions que de dire que les deux petites plaques de cuivre triangulaires et d'un poids à-peu-près égal pourraient bien être de la monnaie de ces Belges. Ne serait-ce pas là de ces morceaux d'airain dont a parlé César, comme nous l'avons vu plus haut. Nous reconnaissons ici les mêmes espèces d'animaux que dans les *tumuli* ; je ne pourrais dire combien, dans un si petit espace, j'ai trouvé d'os de porc ou de sanglier ; car la grosseur et la longueur des dents ou défenses ne permettent guère de dire si elles appartiennent au sanglier ou à une grande espèce de porc. Mais Strabon nous apprend que les porcs des Belges étaient d'une grande taille : « ces animaux, dit-il, courent par les champs ;

« ils sont remarquables par leur grandeur, leur « force et leur agilité, et seraient aussi redoutables que des loups à celui qui ne connaîtrait pas « le danger de leur approche (1) ». Le même écrivain nous fournit le passage suivant, qui nous donne un aperçu de la manière de vivre des Belges. « Même de nos jours, dit-il, les Belges couchent « ordinairement à terre, et prennent leurs repas « assis sur la paille. Leur nourriture consiste en « lait, en viandes de beaucoup d'espèces, mais « surtout en porc frais et salé »(2). On peut voir, par ce passage, que, du temps de Strabon, qui écrivait sous le règne de Tibère, les Belges ne se sentaient pas encore beaucoup du luxe de Rome. Le même auteur ne nous donne pas non plus une haute idée de la beauté de leurs vêtements de grosse laine; il est malheureux qu'il ne nous ait point parlé de leur poterie, car je ne doute pas qu'il ne nous en eût fait une description qui se rapporterait aux fragments de vases que j'ai trouvés, comme la peinture qu'il fait de leur intérieur ressemble aux mœurs sauvages qui sont indiquées sur le sol de l'habitation que j'ai fouillée. Il paraît, par le même Strabon, que les Belges n'habi-

(1) Strabon. Geograph. Lib. IV.
(2) Idem, ibid.

taient pas toujours dans des fosses comme celles de la cité de Limes, qu'ils avaient même des demeures assez grandes, faites de claies. Mais il est probable que les habitations de la cité de Limes, de l'espèce de celle que j'ai explorée, n'étaient que des habitations temporaires. On trouve un grand nombre de tracés semblables à celui que j'ai fouillé, dans le fossé intérieur, dans la gorge et dans les grandes fosses coniques que j'ai dit être au pied du *vallum* et intérieurement. Je regarde donc aussi les grandes fosses coniques comme ayant servi d'habitation. Il y a encore des tracés groupés vers le bord de la gorge et dans la partie de la cité de Limes la plus rapprochée de la mer. Tous ces tracés sont sans arrangement régulier, et ne donnent nullement l'idée d'un campement: ils rappelleraient plutôt le séjour d'une population qui serait venue se réfugier dans l'enceinte (1).

Puisque je retrouve, au fond du tracé que j'ai fouillé, la même époque de civilisation que dans les *tumuli*, et que l'habitation que ce tracé indique n'a pu être creusée qu'après que le *vallum*

(1) On remarque également dans la cité de Limes de grands emplacements, entre autres un quarré long, où le sol paraît avoir été travaillé. Des fouilles seules pourront donner des renseignements sur ces mouvements de terrain.

fut élevé, j'en conclus que le *vallum* de la cité de Limes appartient aussi aux Belges. Mais quelle fut la destination de cet établissement?

J'ai regardé les tracés comme des restes d'habitations temporaires, parce que je ne pense pas que toute l'étendue de la cité de Limes ait été constamment couverte d'habitants. Sans doute je ne me refuserai pas à croire que la cité de Limes ait pu renfermer un bourg, un *vicus* belge, quoique ces peuples habitassent, à ce qu'il paraît, d'une manière plus isolée que le reste des Gaulois. Puisque nous avons encore des villages le long de la côte, sur des plaines privées d'eaux courantes, et où l'on ne trouve que de grandes mares creusées par les habitants pour y conserver l'eau des pluies, on peut croire que les Belges purent aussi avoir dans la cité de Limes un *vicus*, en employant les mêmes moyens pour se procurer de l'eau. Il est probable qu'ils placèrent de préférence dans la gorge leur bourg ou village; mais il était peut-être situé près du rivage, et comme la cité de Limes a perdu beaucoup par les envahissements de la mer, on ne retrouverait plus de traces de ce *vicus*. D'ailleurs les Belges ne connaissaient pas plus que les autres Gaulois l'usage de la chaux, et leurs habitations ont dû laisser peu de vestiges : il n'en est pas de

même des habitations creuses qui ont dû être très-long-temps à se remplir dans un sol où la végétation est des moins actives, et qui d'ailleurs sont pleines de cailloux à leur superficie.

La cité de Limes a été, à mon avis, un lieu de réfuge, où les Belges de tous les environs se retiraient lorsqu'ils étaient menacés par des ennemis. Les peuples de la Gaule, comme nous l'apprend César, se faisaient continuellement la guerre; les Belges, de plus, dit le même écrivain, étaient dans un état continuel d'hostilité avec les Germains; ils durent même à leur grand courage d'avoir résisté seuls à l'invasion des Cimbres et des Teutons; invasion terrible, dont le bruit retentissait encore dans toute la Gaule, lorsque César y vint.

Or, les Belges de nos côtes n'étaient pas assez éloignés du Rhin pour ne pas avoir un lieu de réfuge dans le cas où ils n'eussent pu tenir la campagne; il fallait d'ailleurs mettre à l'abri les femmes et les enfants. Les Belges durent choisir cette position naturellement forte, à laquelle ils ajoutèrent de grands travaux. Elle leur offrait en outre cet avantage, que, s'ils se voyaient sur le point d'être forcés dans leur réfuge, il leur restait un moyen de salut : la

gorge devant, dans ces temps, descendre jusqu'à la mer (1), ils pouvaient, sans que l'ennemi les troublât, y embarquer leurs femmes, leurs enfants, les vieillards, et les faire passer en Angleterre, où ils trouvaient d'autres Belges (2). Nous voyons dans les livres de la guerre des Gaules qu'il y avait de grandes relations entre la Gaule et la Bretagne; César porta ses armes dans cette île, parce que la Gaule en tirait continuellement des secours pour alimenter sa

(1) M. Nell de Bréauté a calculé qu'en supposant que la pente fût uniforme dans la partie qui reste et dans celle que la mer a détruite, la gorge fût descendue au bord de la mer à 316 toises du point où elle cesse aujourd'hui par une coupe abrupte. Si l'on rapproche ce calcul de celui de l'ingénieur Lamblardie, on trouvera qu'au temps de l'occupation de la cité de Limes par les Belges, ce lieu de réfuge avait une communication immédiate avec la mer.

(2) Dans la relation que fait César de sa guerre contre les Vénètes, il paraît que c'était en vain qu'il prenait les *oppida*, et qu'il ne put obtenir une victoire complète, que lorsqu'il eut fait venir une flotte, parce que les Vénètes chassés de leurs *oppida*, se réfugiaient dans leurs navires, et, par là, savaient se soustraire à une défaite. Les *oppida* des Vénètes étaient placés sur des promontoires : *Erant ejusmodi ferè situs oppidorum, ut posita in extremis lingulis promontoriisque, neque pedibus aditum haberent, cùm ex alto se æstus incitavisset, quod his semper accidit horarum XII. spatio ; neque navibus, quòd rursùs minuente æstu naves in vadis afflictarentur.* Cæsar, de bell. gall. lib. III. cap. XII.

guerre contre lui (1), et nous voyons les chefs de la fédération Bellovace dont nos Belges faisaient partie, se retirer en Angleterre lorsque l'habile conquérant sait offrir aux Bellovaces le joug imposé par Rome comme un doux moyen de salut (2). César, par son adresse, ainsi que par son habileté militaire et la valeur de ses soldats, sut toujours vaincre les Belges sur les frontières du haut pays, et n'eut jamais besoin de les pousser jusques dans la cité de Limes. La gorge de cette enceinte descendait probablement alors, comme je l'ai déjà dit, jusqu'à la mer ; les Belges, d'ailleurs, avaient des barques si légères, qu'ils pouvaient facilement les retirer dans toute l'étendue de la gorge. Nous avons vu que les habitants de la côte d'Angleterre qui est opposée à la nôtre, étaient aussi des Belges, et César nous décrit les navires des Bretons comme très-légers ; « ils font, dit-il, « des carènes de bois léger, le reste est de « claies d'osier couvertes de cuir (3) ».

Maintenant je vais prévenir une objection que l'on pourrait me faire : César, en parlant des murs dont les Gaulois environnaient leurs

(1) Idem lib. IV. cap. XX.
(2) Id. lib. II. cap. XIV.
(3) Id. de bello civili, lib. I. cap. LIV.

forteresses, dit qu'ils étaient faits de pierres et de poutres de bois (1), et, jusqu'à présent, je n'ai présenté le *vallum* de la cité de Limes que comme un grand *agger*.

Je ne connais pas la structure intérieure du *vallum* de la cité de Limes ; mais, en examinant quelques éboulements, il m'a paru qu'il était formé de couches de terre mêlées de cailloux et de couches de craie. Les Belges n'ont pu employer de grosses pierres pour faire le *vallum*, attendu que les grosses pierres sont très-rares dans le pays ; mais ils auront fait usage de craie au lieu de grosses pierres : la craie est encore employée maintenant dans beaucoup de nos constructions ; chaque jour on la taille sous nos falaises pour cette destination.

Les Gaulois, selon César, composaient leurs murs avec des poutres placées horizontalement ; ils en remplissaient les intervalles de terre, et par-dessus cette couche, ils plaçaient des pierres, élevant ainsi successivement le mur. Ce mur était quelquefois très-élevé et le fossé très-large : César voulant surprendre l'*oppidum Noviodunum* qui était sur la frontière du Soissonnois, près du *Belgium*, n'en put venir à bout, à

(1) Id. de bell. gall. lib. VII. cap. XXIII.

cause de la hauteur du mur et de la largeur du fossé : « *propter latitudinem fossæ murique « altitudinem.* » (Cæsar de bell. gall. Lib. II. cap. XII. (1).

(1) J'ai entendu quelques personnes douter que les Gaulois sussent faire des ouvrages en terrasses ; elles s'appuyaient sur le passage de César, (De bell. gall. lib. V. cap. XLII.) où il rend compte d'une grande circonvallation de quinze mille pas, que les Gaulois achevèrent en moins de trois heures autour des quartiers d'hiver de Cicéron : je traduirai tout le chapitre qui renferme ce passage. « Les Nerviens, dit-il, déchus de « cette espérance, entourent le camp d'un *vallum* de XI pieds « et d'un fossé de XV pieds. Ils avaient appris de nous cet « usage dans les années précédentes ; ayant fait quelques « prisonniers, ils en recevaient des leçons ; mais, comme ils « n'avaient pas la quantité d'outils nécessaire pour ce genre de « travail, ils étaient obligés de couper le gazon avec leurs « épées et de prendre la terre avec leurs mains et dans leurs « sayes. On peut juger par-là combien était grande leur multitude, « puisqu'en moins de trois heures ils achevèrent une circonval-« lation de quinze mille pas. Les jours suivants, ils commen-« cèrent à faire et à préparer ce que les mêmes captifs leur « avaient appris, des tours aussi hautes que le *vallum* (du camp « romain) des faux et des tortues. » *Ab hâc spe repulsi Nervii, vallo pedum XI, et fossâ pedum XV, hiberna cingunt. Hæc superiorum annorum consuetudine à nostris cognoverant, et quosdam de exercitu nacti captivos, ab his docebantur ; sed nulla his ferramentorum copia, quæ esset ad hunc usum idonea; gladiis cespitem circumcidere, manibus sagulisque terram exhaurire cogebantur, etc....* Il est clair qu'il n'est ici question que d'un genre d'attaque qui avait été jusque là inusité chez les Gaulois, et pour lequel ils ne portaient point avec eux dans leurs campagnes, ainsi que le faisaient toujours les soldats romains, un nombre d'instruments suffisant. Mais de ce que les Gaulois ne connaissaient pas ce genre perfectionné d'attaque, il ne s'en-

Il est possible que le mur de la cité de Limes ait été fait de la manière indiquée par César : des poutres, de la terre, et par-dessus des blocs de craie. Les poutres auront pourri, mais le lit de terre sera resté ; c'est ce que je retrouve dans les éboulements entre les couches de craie : le temps aura recouvert de terre végétale ces masses sur lesquelles les graminées auront pris racine. Toutefois, je ne puis rien affirmer, car je n'ai pas encore fouillé dans le *vallum* : peut-être le nom de *mur* par lequel les habitants du pays spécifient toujours les remparts de la cité de Limes, vient-il d'une tradition sur son ancienne structure.

Au reste, les expressions mêmes de César indiquent quelques différences dans ces sortes de constructions : « Telle est, dit-il, à peu « près, la forme des murs chez tous les Gaulois. »

suit pas que, pour la défense de leurs forteresses, ils n'employassent pas des ouvrages en terre. C'est encore dans le sens que présente le passage de César, qu'il faut entendre le discours que Tite-Live (Decad. 1. lib. IX.) met dans la bouche de Lentulus : « Consuls, j'ai souvent ouï dire à mon père que « lui seul ne voulut jamais adhérer à la délibération du Sénat « prise dans le Capitole, et qui avait pour objet de racheter la « ville avec de l'or de la main des Gaulois, puisqu'on n'était « enveloppé ni de fossés ni de remparts en dehors, et qu'on « avait affaire à un ennemi trop paresseux pour entreprendre « ces ouvrages. »

Muris autem omnibus Gallicis hæc ferè forma est.

Je suis disposé à croire que le *vallum* de la cité de Limes a eu de l'analogie avec la description que fait César des murs des *oppida* gaulois ; mais je n'en concluerais point, s'il en était autrement, qu'il n'est pas un ouvrage des Belges.

J'ai dit que pour nos côtes je choisirais plutôt mes exemples dans la Grande-Bretagne ; j'ai montré qu'il existait des relations intimes entre les deux pays ; on peut voir de plus, dans les livres II, V, et VIII de la guerre des Gaules, combien, dans la manière de faire la guerre, il y avait de ressemblance entre les Bretons et les Belges. Le Soissonnais était plus éloigné que nous de la Bretagne, et cependant Divitiacus, chef puissant de la nation belge, avait étendu son empire jusqu'en Angleterre (1). Je me crois donc autorisé à chercher des points de comparaison dans cette île ; nous verrons que les *oppida* des Bretons étaient entourés d'un rempart de terre et d'un fossé. Je ne parlerai point de ce lieu défendu par la nature et l'art dont les avenues étaient fermées par des arbres pressés, *arboribus crebris*, et où

(1) Cæsar de bell. gall. lib. II. cap. IV.

les Bretons se retirèrent à l'approche de la cavalerie romaine (1) ; je ne dirai rien non plus de ces vastes enceintes closes d'abbatis de bois, où Strabon nous apprend que les Bretons séjournaient avec leurs troupeaux (2). César ne donne point le nom d'*oppidum* à la première enceinte ; il dit seulement que ce lieu était resté fortifié, et paraissait avoir servi dans des guerres domestiques : Strabon nous montre les enclos dont il parle, comme les campements d'un peuple pasteur ; car il ajoute que les Bretons n'y faisaient pas un long séjour, et il ne donne pas à entendre que ce fussent des lieux spécialement destinés à servir d'asiles en temps de guerre. Je veux parler d'un lieu consacré à servir de réfuge contre des ennemis, et qui offrait un autre genre de défense que des arbres pressés ou des abbatis de bois. César nous explique ce qu'étaient les *oppida* des Bretons : « Les Bretons, dit-il, « appellent *oppidum*, des forêts épaisses forti- « fiées par un *vallum* et un fossé, dans lesquelles « ils ont coutume de se rassembler pour éviter « les incursions de leurs ennemis. » *Oppidum autem Britanni vocant, cùm silvas impeditas vallo atque fossâ munierunt, quo incursionis*

(1) Idem ; ibid. — lib. V. cap. IX.
(2) Strabon. Geograph. lib. IV.

hostium vitandæ causâ, *convenire consueverunt* (1). Si le *vallum* des *oppida* des Bretons eût été fait d'abbatis de bois, César, qui est toujours si exact dans ses expressions, eût employé le mot *concædes*, consacré à désigner ce genre de retranchements, comme nous le montre cette phrase de Tacite : « *Frontem ac tergum* « VALLO *latera* CONCÆDIBUS *munitur*. » S'il eût été fait comme les murs des Gaulois, César l'eût appelé un mur ; le mot *vallum* signifie donc ici un rempart de terre ; le mot *fossa* d'ailleurs confirme cette opinion, car la terre tirée du fossé dut servir à faire le rempart. Je crois donc pouvoir avancer que les *oppida* des Bretons étaient entourés de remparts de terre ; or, si les Bretons défendaient ainsi leurs lieux de réfuge, on peut admettre facilement que les Belges employaient le même genre de défense.

Peut-être trouvera-t-on que, si d'un côté le rapprochement est admissible quant aux remparts, de l'autre il ne l'est point, attendu que les *oppida* des Bretons renfermaient des forêts épaisses, et que la cité de Limes, à cause des vents de mer, ne devait point être couverte d'arbres. Je crois avoir indiqué que la position

(2) Cæsar de bell. gall. lib. V. cap. XXI.

de la cité de Limes offrait d'assez grands avantages aux Belges, pour qu'ils la préférassent à une position dans l'intérieur du pays.

Je n'entrerai point dans la question qui a été élevée, savoir si les *oppida* étaient des lieux constamment habités et qu'on pourrait appeler des villes, ou s'ils n'étaient que des réfuges en temps de guerre (1). J'ai dit que j'admettrais facilement qu'un village ou un bourg eût existé dans la gorge, et j'ai dit de plus que ce village ou bourg avait pu être dans la partie de l'enceinte que la mer a détruite; mais comme je l'ai fait voir, rien n'annonce que toute l'étendue de la cité de Limes ait été couverte d'habitations permanentes. Cet *oppidum* me semble avoir servi de réfuge aux Belges voisins, comme l'immense enceinte dite *le mur payen* qui se voit à quelques lieues de Strasbourg et qui entoure la montagne de Saint-Odile, servait, à ce qu'il paraît, d'asile à toute la population de ces contrées, lorsqu'elle était inquiétée par des incursions ou des invasions hostiles. Cette enceinte est beaucoup plus vaste que la cité de Limes, puisqu'elle a 10,502 mètres de développement : elle offre encore cette diffé-

(1) Mémoires de la Société royale des Antiquaires de France, t. II. *Des cités, lieux d'habitation, des forteresses des Gaulois*, etc. par J. A. Dulaure. — Réfutation par M. de Golbery. Paris. 1821. chez Levrault, rue des Fossés-M.-le-Prince, n° 33.

rence que ses remparts sont faits de grosses pierres: ce qui au reste n'est point étonnant, puisque le pays est couvert de pierres semblables ; mais ce lieu de réfuge présente des points de comparaison avec la cité de Limes : les deux monuments sont situés dans des positions dépourvues d'eau ; tous deux dans leurs moyens de défense offrent des lignes fort irrégulières, parce que dans l'un et dans l'autre on s'est attaché à suivre les bords de la montagne ; et bien que la cité de Limes, surtout dans l'état actuel, soit moins vaste que l'enceinte des environs de Strasbourg, je pourrais cependant appliquer à la cité de Limes ce que dit le savant auteur de l'explication du plan du *mur payen :* « Cette fortification est beaucoup trop « vaste et trop compliquée pour avoir été un sim- « ple camp romain. D'ailleurs un tel camp, en le « supposant, comme il faudrait l'admettre, stable et « destiné à un grand nombre d'hommes, aurait eu « à souffrir des mêmes difficultés que toute autre « population permanente. Une population se ré- « fugiant sur ces montagnes pour éviter des maux « plus pressants, pouvait seule se soumettre à « ces inconvénients : et l'on voit, par les Com- « mentaires de César, qu'ils n'étaient pas étran- « gers aux lieux où les Gaulois cherchaient un « tel abri contre ses armes victorieuses. Les li-

« gnes tout-à-fait irrégulières que suit ce mur « empêchent encore davantage de supposer qu'il « ait été construit primitivement par les Romains. « Ils donnaient à leurs fortifications des formes « plus indépendantes des accidents de la nature, et « remplaçaient les avantages que pouvaient four« nir ceux-ci par des tours, des fossés et d'autres « moyens artificiels, dont cette enceinte est to« talement dépourvue (1). »

Un autre rapprochement qui se présente encore entre le *mur payen* et la Cité de Limes, c'est qu'il paraît que ces deux établissements ont été occupés par les Romains. Toutefois, je ne saurais dire si le séjour des Romains dans la Cité de Limes, a été militaire ou non; il ne me semble pas que l'occupation romaine ait été considérable. J'ai entrepris des fouilles dans des ruines romaines placées tout au bord de la falaise; ces fouilles pourront donner quelques éclaircissements sur cette époque de l'histoire du monument. La bienveillance que

(1) Explication du plan topographique de l'enceinte antique appelée le mur payen, située autour de la montagne de Sainte-Odile dans le département du Bas-Rhin, et des monuments environnants, dressé par *M. Thomassin*; par *J. G. Schweighæuser*, professeur à l'académie royale et au séminaire protestant de Strasbourg, l'un des conservateurs de la bibliothèque publique de cette ville, correspondant de l'Institut. — *Strasbourg* 1825.

l'autorité locale me témoigne, et le zèle que plusieurs personnes recommandables mettent à m'aider dans mes travaux, me font espérer de pouvoir donner à mes explorations plus d'étendue. Peut-être les Romains ont-ils eu un *castellum* dans la Cité de Limes, ainsi que paraîtrait l'indiquer le nom de *Câtel*; peut-être serait-ce à l'occupation romaine, à l'existence d'un *castellum*, que la Cité de Limes devrait ses surnoms de *Camp de César* et de *Câtel* (1)? J'attendrai pour me former une opinion que mes fouilles soient achevées.

Il serait possible que la Cité de Limes, outre qu'elle fût destinée à servir de refuge en temps de guerre, eût été de plus consacrée à un usage religieux. L'absence des pierres druidiques dans ce monument, ne pourrait, je pense, fournir un argument concluant. Les grandes pierres étant comme je l'ai dit, très-rares dans le pays, celles-ci auraient pu être enlevées pour être employées dans des constructions. La religion chrétienne d'ailleurs, lorsqu'elle est venue éclairer nos ancêtres, a dû faire disparaître ce qui rappelait un culte enfanté par l'erreur.

(1) Les noms de *câtel* et de *câtelier* indiquent assez ordinairement dans l'ancienne Normandie, des lieux fortifiés par les Romains.

Peut-être la croix qu'on voyait autrefois dans la Cité de Limes, et qui est indiquée dans la carte du diocèse dont j'ai parlé, fut-elle plantée pour sanctifier un lieu qui avait été consacré à d'antiques superstitions?

Je n'ai fait usage que de faits tirés de mes explorations; je me suis tenu en garde autant que je l'ai pu, contre tout ce qui n'aurait appartenu qu'à de simples suppositions: les mêmes motifs m'engageront à ne point chercher aujourd'hui quelle peut-être l'origine des mots *Cité de Limes* qui semblent être la plus ancienne dénomination du monument. Le mot *cité* qui avait toujours représenté l'idée d'un territoire, a été employé pour signifier une ville lorsque la langue latine vint à s'altérer; mais rien n'annonce que la Cité de Limes ait été une ville, et sans doute la tradition qui veut qu'une ville qui aurait existé à cette place, ait été détruite en une nuit, est une fable, ou tient à des circonstances grossies et défigurées par le temps. Cette ville, indiquée par la tradition, n'est peut-être autre chose qu'un *castellum* romain sous la protection duquel on avait élevé quelques habitations. Je ne crois point que le mot *Limes* soit le mot latin qui signifie frontière; mais après avoir écarté l'idée qu'on pourrait supposer

que j'attacherais au mot *Limes*, je dirai que je ne serais pas éloigné de penser que la Cité de Limes eût été jadis placée sur les frontières de deux cités belges. Ce que les paysans racontent d'une foire tenue par les Fées dans la Cité de Limes, semblerait fortifier cette pensée. On sait d'ailleurs que les divisions de territoire établies par les empereurs dans la Gaule, n'ont point effacé d'anciennes démarcations que le temps même semble avoir respectées. Il serait donc possible qu'au temps où la Belgique fut fréquentée par les marchands romains, ces marchands se soient établis dans la Cité de Limes; et il paraît en effet que c'était l'usage chez les nations gauloises de tenir les foires sur les frontières. J'espère exposer un jour des raisons plus valables que cette histoire des Fées que je n'ai placée ici que pour dire un mot sur les traditions (1).

(1) Cette histoire des Fées pourrait venir aussi de l'occupation romaine. On sait que la mythologie des peuples du Nord a quelquefois fait entrer dans le domaine de ses Génies, ce qui appartenait aux souvenirs que les Romains avaient laissés après eux. Ces souvenirs peuvent encore faire entrevoir que la domination romaine ne paraissait point toujours exempte de reproches aux peuples soumis. C'est peut-être à une ancienne défiance contre les Romains que se rattache ce qu'ajoute la tradition, que ces Fées étaient trompeuses, et que lorsqu'on se laissait séduire par les marchandises précieuses qu'elles offraient aux passants, on était précipité du haut de la falaise.

Je n'ai pas parlé de souterrains qu'on dit exister sous la Cité de Limes, parce que je n'y ai point encore pénétré. Je ne sais si ces souterrains appartiennent à une haute antiquité, et s'il faut les distinguer des grottes que les habitants du village de Puys ont creusées dans le pied de la montagne, pour servir de caves.

On a pu juger par le récit de mes explorations que la Cité de Limes est un champ fécond en sujets d'observation. Je ne me dissimule pas combien mes recherches sont encore incomplètes ; mais j'aurai atteint le but que je me suis proposé, si j'ai appelé l'attention de MM. les membres de la Société des Antiquaires de Normandie, sur un monument trop négligé jusqu'à ce jour.

NOTE

Sur le Château-Fort et sur l'Église de Courcy (Calvados) ; par M. RICHOME.

(Lue à la séance du 7 juillet 1826.)

Château de Courcy.

LA vue du château de Courcy, que je présente à la Société (1), a été prise à l'angle nord de ce monument, que l'on voit au sud du village de Courcy, à une lieue du bourg de Saint-Pierre-sur-Dive. L'enceinte flanquée de tours rondes subsiste encore entière ; elle est assise sur un terrain bas et uni, et une petite nappe d'eau se voit près de la porte d'entrée. A l'intérieur, cette enceinte a trois cents pas environ dans sa plus grande étendue. On y remarque dans les fondements, des assises de maçonnerie

(1) Cette vue a été dessinée et lithographiée par M. Ch. de Vauquelin de Sacy.

contrariée (1). On y distingue la forme de plusieurs cintres pratiqués dans une des murailles, à l'extrémité de laquelle on peut voir aussi le plein cintre d'une poterne. Un petit oratoire a été ouvert dans l'épaisseur de ce mur; la décoration en est retracée sur l'une des planches que je présente ici.

L'histoire du duché de Normandie fait connaître que ce château existait à la fin du XIe siècle. Il soutint alors un siège raconté par l'historien Dumoulin, d'après Orderic Vital. Ce siège eut lieu à l'époque des divisions et des querelles sanglantes auxquelles la Normandie fut livrée par les rivalités des fils du Conquérant après la mort de leur père, et par le mauvais gouvernement du duc Robert (2). Un des barons qui soutenait

(1) J'appelle ainsi la maçonnerie en *arête de poisson*.

(2) Ces troubles s'apaisèrent au départ du duc pour la Croisade; mais à son retour, ils se renouvelèrent. En revenant de la terre sainte, l'an 1100, il avait épousé Sibylle, fille de Geoffroy, comte de Conversane, durant le séjour qu'il fit à la Cour de son compatriote Roger, duc de la Pouille, et il avait reçu de son beau-père des richesses destinées à dégager son duché des mains de Guillaume Le Roux. Selon le témoignage de l'historien contemporain (1), la princesse Sibylle, en l'absence de son époux, dirigea mieux que lui les affaires de la Province; mais sa beauté renommée, la pureté de ses

---

(1) Guillaume de Jumièges, L. 8. C. 13.

les intérêts du duc, entreprit de soumettre ses voisins, et ravagea le pays du Houlme. Richard de Courcy et Hugues de Grantemesnil, son beau père, s'opposèrent aux attaques de Robert de Bellesme, et beaucoup de barons se joignirent à l'un et à l'autre parti. Voici comment le siège de Courcy est rapporté par Dumoulin : « De « Grantemesnil et de Courcy, qui ne cédaient en « noblesse, valeur et puissance à ce tyran (1), « lui firent tant la guerre, qu'il fut contraint « de demander du secours au duc, lequel,

mœurs et sa sagesse ne purent avoir en Normandie qu'un éclat passager. Un an après son arrivée, elle avait eu un fils auquel le vénérable archevêque de Rouen, Guillaume I[er], donna son nom. A cette époque, Agnès, veuve de Giffard comte de Longueville et de Buckingham, qui avait secondé Robert dans ses prétentions au trône d'Angleterre, vint en Normandie ; elle offrit au duc les secours puissants de sa famille, et, par ses intrigues, réussit à obtenir de lui la promesse qu'il la prendrait pour épouse si la duchesse mourait avant elle. Sibylle mourut dans le cours du carême suivant. Le soupçon d'empoisonnement s'attacha à cette mort prématurée, et l'ambiguité des historiens contemporains a perpétué le doute. Les obsèques de Sibylle furent accompagnées de beaucoup de regrets, et son tombeau fut placé dans l'église de Notre-Dame de Rouen.

Cette duchesse étant peu connue, on a cru à propos d'ajouter ici ces détails. Voir : Guill. de Jumiège. — Orderic Vital, l. 10. — Robert-Wace, Rou, v. 15412. — Guillaume de Malmesbury, L. 5, C. 2. — Dumoulin, hist. de Normandie, L. 8.

(1) Robert de Bellesme.

« dépourvu de jugement, vint lui-même contre « ces deux seigneurs qui prodiguaient leur vie « et leurs biens pour le repos de son peuple « et de leurs voisins. Venu à son secours, il « assiège le château de Courcy pendant trois « semaines, n'oublie aucun artifice de guerre, « voire faire dresser un cavalier pour battre « les murailles, mais envain; car comme, la « brèche faite, ils allaient à l'assaut, les soldats « de Grantemesnil accouraient au secours des « assiégés, qui ne défendaient seulement la « brèche, mais faisaient de furieuses sorties..... « beaucoup perdirent la vie en ce siège..... « Girard, évêque de Seez, triste de voir ses « paroissiens ainsi portés à la guerre, alla au « siège pour travailler à faire la paix, se logea « dans l'abbaye de Dive et supplia les uns et « les autres de s'accorder..... Au même temps « Guillaume le Roux, suivi d'une puissante « armée, descendit en la ville d'Eu, laquelle « tenait son parti. Alors le duc et Bellesme « levèrent aussitôt le siège de Courcy. (*Du-« moulin, hist. de Normandie l.* 8, *somm.* « *4*). »

L'ancienne famille, d'origine normande, qui posséda la baronnie de Courcy, obtint un établissement en Angleterre, lors de la conquête. M. de

Gerville nous a communiqué la plupart des particularités suivantes, sur la branche Anglo-normande.

Richard, fils de Robert, ayant accompagné le duc à la conquête, et obtenu de grandes concessions de terres, établit sa baronnie à *Stoke-Courcy*, dans le comté de Sommerset. Il contribua par ses dons à réparer les pertes qu'éprouva l'abbaye de Ste-Trinité de Caen, après la mort du Conquérant. Son fils et son successeur Robert fut grand maître de la maison de Henri Ier et de sa fille Mathilde. Robert de Courcy, vers le milieu du XIIe siècle, aida en Normandie Mathilde et son époux Plantagenet contre Eustache de Boulogne.

Le plus célèbre de cette famille fut Jean de Courcy, qui, sous le règne de Henri II, eut la plus grande part à la conquête de l'Irlande, dont il fut gouverneur. Il fut aussi le champion du roi d'Angleterre dans un démêlé relatif à la Normandie, qui s'éleva entre ce prince et Philippe-Auguste. Il vint dans ce pays pour le combat et fut vainqueur.

On trouve Guillaume de Courcy, sénéchal de Henri II, parmi les donateurs de l'abbaye de Troarn, ainsi que Robert, qui fut un des barons portant bannière sous Philippe-Auguste.

Les armoiries de cette maison étaient « d'azur

fretté d'or, le brandam de la housse d'or, à trois heuses noires, écartelées contre les armes d'Erneval. »

Église de Courcy.

J'offre aussi à la Société un dessin représentant la partie ancienne de l'église du village de Courcy (1), dont l'architecture romane est remarquable par l'entrelacement des arcades cintrées qui se voient dans la galerie extérieure du chœur. Dans le dessin des arcades ainsi croisées, ornement qui est d'un usage peu commun, on reconnaît la forme de l'ogive élancée, s'y produisant de la manière la plus imprévue. Les colonnes qui soutiennent ces arcades sont plus sveltes que ne les offrent ordinairement les monuments de cette époque.

(1) M. le desservant de cette église possède sur la baronnie de Courcy des renseignements étendus.

NOTICE

Sur l'emploi des Chaînes de Briques dans les constructions Romaines; par M. REVER, *correspondant de l'Institut.*

(Lue à la séance du 7 Novembre 1826.)

On a dit dans plusieurs ouvrages, notamment dans les mémoires de la Société royale des Antiquaires de France (1), que les chaînes ou ceintures en briques que l'on voit souvent les unes au-dessus des autres, à des intervalles indéterminés, dans les constructions romaines de petit appareil, n'ont commencé à être usitées que sous le règne de Gallien, et l'on a cité Winckelman pour garant de ce point historique.

J'avais quelques raisons de penser que cette opinion était peu fondée, et me trouvant à Caen, il y a deux ans, j'en fis part verbalement

(1) On trouve encore la même assertion dans le premier volume des antiquités de Vesonne; par M. de Taillefer, p. 348, et dans le 1er. vol. des mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, p. 32.

à la Société des Antiquaires de Normandie. Je vis peu de temps après que ma communication avait donné lieu à une note insérée page 32 du premier volume de cette Société, ce qui m'a engagé à lui offrir les réflexions suivantes qui sont un peu plus circonstanciées que ne l'était ma communication précédente.

D'abord j'ai peine à croire que Winckelman ait publié que l'emploi des chaînes de briques dans les murs Romains, ne soit que du temps de Gallien ou d'Aurélien : j'ai cherché ce passage dans les trois volumes in-4° que nous avons de son histoire de l'art, et n'ai pu l'y trouver. Je crois même qu'il fait assez clairement entendre le contraire, lorsqu'en parlant des murs romains composés de pierres et de briques, (Observ. sur l'archit. des anc. Ch. 1er, §. 25, p. 562.) il dit : « Les murs des grands « édifices de Rome ne sont pas entièrement « construits de briques, ils en sont seulement « garnis pour former les assises. » C'est-à-dire sans doute pour former des assises ; car c'est ainsi qu'il s'explique quelques lignes plus bas, à l'occasion des murs de Babylonne : « Il « paraît, dit Winckelman, que c'est d'une sem- « blable maçonnerie qu'étaient faits les murs « de Babylonne........... Ces murs auront

« été faits comme chez les Romains, avec des « assises de briques arrangées symétriquement. »

Il est cependant vrai que dans la note première, page 563, où les éditeurs marquent sans hésiter que les anciens faisaient de la brique et que de distance à autre ils en employaient d'extraordinairement grandes pour servir comme de liaison, ces éditeurs ajoutent « qu'on en voit « de pareilles *dans les murs de Rome, bâtis* « *sous Aurélien.* »

Il peut donc se faire que la citation du règne d'Aurélien, comme l'époque du rétablissement à neuf des murs de Rome (où l'on voit des moyens de liaison que Winckelman appelle *des assises*, et que je nomme *chaînes* ou *ceintures*), ait induit à croire que cette pratique n'était point antérieure au règne d'Aurélien, et n'a commencé qu'avec lui; mais outre que cette citation n'est faite que par les éditeurs de Winckelman et non par lui-même; outre qu'elle n'indique les murs de Rome que comme un exemple de l'emploi des briques, et non comme l'époque de son origine et le temps où l'on commença de s'en servir; il faut soigneusement observer 1°. que les rédacteurs même de la note, loin de soupçonner que cet usage soit moderne, affirment (page 561, note 2), que « la maçonnerie réticulaire ou à réseau

« des anciens, était souvent interrompue par « *des couches* de petites briques allongées, en « forme de Parallelogrames.......... Dans « beaucoup d'autres ouvrages maillés, le même « effet est produit par des couches de grandes « pierres ou de longues briques qui occupent « jusqu'à six et sept rangs, comme on en voit « dans les amphithéâtres de Lucques etd'Arrezze, « au témoignage de Guazzezi......... On les « a même portés jusqu'a onze, etc. » 2°. Les éditeurs, avant de donner les murs d'Aurélien pour exemple, avaient déjà fait observer qu'ils regardaient cette pratique comme ancienne, et dans un autre endroit (p. 62, note 1re), ils citent une lettre de Paolo dans laquelle cet auteur rappelle un grand nombre de villes où l'on voit des édifices du même genre, « ajoutant que « si parmi ces villes, il s'en trouve de récentes, « et qui décèlent le temps des empereurs, il « s'en trouve aussi de fort anciennes et qui « peuvent être considérées comme fondées au « commencement de la république. J'ai jugé de « cette antiquité (dit Paolo), un amphithéâtre « et plusieurs réservoirs bâtis en briques, avec « tant de savoir et de goût, qu'ils donnent « l'idée d'un art connu et porté à sa perfection. « On y trouve des briques d'une grandeur

« extraordinaire, destinées à servir de liaison. »
3°. Enfin, les murs de Rome dont Aurélien commença le rétablissement vers 271; et dont il augmenta considérablement l'étendue, n'étaient pas totalement anéantis, comme on serait tenté de le croire d'après Zozime : il en fut conservé plusieurs pans auxquels les nouveaux étaient rattachés pour ne former qu'une seule enceinte par contiguité et par continuation avec eux. C'est aussi ce que les éditeurs font bien entendre, et ce qui devient un correctif ou une explication de ce qu'il y a de louche dans l'indication des murs de Rome, *où l'on voit de pareilles chaînes*. En effet, ils ajoutent que ces murs *décèlent la plus haute antiquité*; ils n'entendent donc pas que ceux-là eussent été bâtis par Aurélien, mais que c'étaient des pans des anciens remparts qu'Aurélien avait conservés à cause de leur solidité, et qu'on avait fait entrer dans la nouvelle enceinte, en liaisonnant avec eux la partie des murs qu'Aurélien faisait rétablir à neuf et beaucoup aggrandir.

Ce qui me paraît le plus propre à lever toute incertitude à ce sujet, et trancher finalement la difficulté, ce sont trois grosses tours saillantes, comme pour servir de bastions, qui sont cerclées de chaînes de briques, et des restes

de gros murs bâtis de même, dont on peut voir le dessin gravé dans la description de l'Egypte (A. vol. 5, pl. 20, titre *Babylone*). On ne peut dire qu'Aurélien ou Gallien se soient occupés de pareilles forteresses en Egypte, et que ces travaux ne datent que de leur temps.

Gallien ne fit aucune expédition en Afrique; Aurélien n'y passa que pour se défaire de Firmus (ou Firmius); il n'y forma aucun établissement, et n'y séjourna point.

On ne peut donc méconnaître dans ces tours épaisses, les restes de ce château fortifié de *Babylon* où Strabon nous apprend qu'était placée l'une des trois légions commises sous Auguste, à la garde de l'Egypte.

A la suite de ces réflexions, je soumettrai à la compagnie quelques doutes sur deux passages de Winckelman, dans la traduction desquels je soupçonne qu'il y a de l'erreur. L'un fait partie de ce que dit cet auteur sur les parements en petit appareil. D'après la manière dont les traducteurs font parler Winckelman, il aurait pris pour les parements en réseau, que Pline réprouvait, ceux-là même dont les assises étaient en pierres taillées carément par dehors, dressées sur les quatre faces latérales posées en alignement et

de niveau. Loin que Pline blamât cet arrangement, c'était au contraire celui qu'il conseillait de préférer, en désapprouvant qu'on disposât les faces carrées de parement, de telle sorte qu'une des diagonales fût d'aplomb, et que l'autre se présentât de niveau. C'était ce placement oblique des côtés de la pierre que Pline condamnait, et qui donne en effet au parement, l'aspect d'un réseau dont chaque maille semble être une lozange. Nous n'avons pas dans les Gaules beaucoup de murs ainsi parementés ; je ne me rappelle en avoir vu que dans les arcades de l'aquéduc de Lyon. On en a fait quelques applications dans certains pavés de Paris : tel est celui des trottoirs de la cour Mandar.

La seconde erreur de traduction que je soupçonne, est dans une remarque de Winckelman, sur la taille de la portion des pierres de parement qui est prise dans l'épaisseur du mur, qu'on désigne sous le nom de *queue*, et que l'ouvrage traduit de cet antiquaire, dit avoir toujours été taillée *en coin*, et jamais en *Parallélogramme*. Winckelman n'a pu se tromper sur cette dernière expression, et je suis persuadé que le texte autographe exprime le sens de *Parallélipipède*, où encore mieux de *prisme*. Ce n'est

pas non plus en *forme de coin*, strictement parlant, que sont taillées les *queues* des parements, il vaudrait mieux dire en *forme de clou* ou, plus exactement, en forme de *pyramide tronquée*. Quoiqu'il fût assez naturel de regarder cette manière de construire comme une bizarrerie ou même comme un contre-sens, il est certain qu'elle a été employée partout. Il y a long-temps que j'ai eu occasion de la remarquer. Je la fis même régulièrement constater, il y a près de vingt-quatre ans, par un procès-verbal des officiers municipaux d'une ville, comme une preuve de l'origine antique d'une construction ruinée, dont les pierres de parement étaient taillées de la sorte.

LETTRE

Sur l'emploi de la Brique chez les Anciens, adressée à M. REVER, *correspondant de l'Institut*; par M. HAROU-ROMAIN, *architecte du département du Calvados* (1).

Lue à la séance du 1er Décembre 1826.

MONSIEUR,

Une notice que vous avez adressée à la société des Antiquaires a pour objet des recherches sur l'époque à laquelle les constructeurs romains

(1) Si la Société a décidé que cette lettre serait publiée dans ses Mémoires, je dois répéter (comme je l'ai dit) qu'elle n'est que l'assemblage de quelques observations que j'ai recueillies dans des ouvrages connus et qui traitent des constructions des anciens.

ont fait entrer dans leur maçonnerie de petit appareil des chaînes ou ceintures de briques à des intervalles indéterminés.

J'ignorais que des Antiquaires eussent fixé cette époque au règne de Gallien ; je ne me rappelais pas non plus que Winckelman fût à la tête des partisans de cette opinion, et, je dois le dire, malgré l'autorité que son nom pourrait avoir dans une question aussi importante pour fixer l'âge des monuments romains, je n'ai point recouru à son ouvrage, parce qu'il s'agit moins de savoir si Winckelman a émis telle ou telle opinion, que de reconnaître un fait positif.

Comme vous, je pense que les chaînes ou ceintures en briques doivent être antérieures à Gallien ; mais avant de produire les motifs qui me donnent cette persuasion, j'exposerai quelques réflexions générales :

1°. Sur la diversité des matériaux que les hommes ont employés dans les constructions ;

2°. Sur l'ancienneté de l'usage de la brique ;

3°. Sur l'identité des principes qui ont dû être suivis dans les constructions de petit appareil.

Les constructions ont été faites dans les

temps les plus reculés, comme dans les temps modernes, avec des éléments différents. En effet, tous les pays n'offrent pas les mêmes matériaux, et ceux qui font construire n'ont pas tous les mêmes ressources pour subvenir aux dépenses, les mêmes moyens pour monter des fardeaux pesants.

Non-seulement, je le repète, tous les pays n'offrent pas les mêmes matériaux; mais il y a même des contrées qui en sont dépourvues; et comme la nécessité de bâtir s'y est fait également sentir, on a suppléé aux pierres que la nature fournissait ailleurs, par des pierres artificielles, c'est-à-dire par des briques *cuites* ou *non cuites*. Je n'examinerai pas la question de savoir si les briques n'ont été en usage que là où des pierres naturelles n'existaient pas, ou n'existaient qu'en trop petite quantité : je me borne à faire remarquer qu'elles ont suppléé aux pierres naturelles.

D'après ce qui précède, on ne doit pas s'étonner de ce que l'usage de la brique, et par conséquent son invention, remonte à la plus haute antiquité.

Suivant Vitruve, elle a été employée à Sparte, à Athènes, au palais du roi Mausole dans la ville d'Halicarnasse, et dans plusieurs temples.

Suivant Caporali, il y avait à Patare un mur de briques, d'une structure fort admirable qui avait été bâti par Sémiramis.

Diodore de Sicile rapporte que la même reine avait fait construire à Babylone une enceinte circulaire de quarante stades de tour, en briques cuites, ornées de bas-reliefs représentant des animaux de toutes espèces et avec leurs couleurs naturelles (1).

Hérodote parle d'une pyramide en briques élevée par Asychis, roi d'Égypte, qui fit graver dessus cette inscription :

« Ne me méprise point en me comparant aux « pyramides de pierre : je suis autant au-dessus « d'elles que Jupiter est au-dessus des autres « Dieux, car j'ai été bâtie en briques faites avec « du limon du fond du lac. »

Le même auteur nous apprend qu'à mesure que l'on creusait les fossés de l'enceinte de Babylone, on convertissait la terre en briques, et l'on faisait cuire celle-ci dans des fourneaux.

(1) M. Rondelet pense, d'après cela, que ces briques étaient émaillées comme l'est une brique colorée de jaune et de bleu par bandes ondées, que l'abbé Beauchamp a rapportée des ruines de Babylone, et qui est déposée dans le Muséum de M. Tersan.

Enfin, un dernier fait bien remarquable par son rapport avec la question que vous avez traitée, est tiré du voyage fait par Le Goux de la Boullaye, vers l'an 1645, dans ce même pays de Babylone. Un monceau de ruines que les habitants regardent comme étant celles de la tour de Babel, présente les débris d'une tour massive, dont les dimensions, rapportées à nos mesures, sont de 400 m. 00c. de base sur une hauteur de 23m. 00c. Les briques qui composent la construction ont 0m. 30c. en carré sur 0m. 10c. d'épaisseur, et de sept rangs en sept rangs *la maçonnerie est reliée par une couche de roseaux brisés mêlés avec de la paille et du bitume :* cette couche de roseaux présente également 0m 10c. d'épaisseur.

Si j'ai dit que les éléments des constructions variaient et varient encore suivant les pays, j'ajouterai qu'il a existé des principes communs pour les assembler et les combiner, afin d'en former des murailles. Ces principes ont dû être presque toujours indépendants de la nature des pierres, de leur pesanteur spécifique, de leur qualité, de leur couleur, et toujours dépendants au contraire de leur forme et de leur grosseur.

Je crois donc qu'il est indifférent que les constructions anciennes de petit appareil dans lesquelles on pourrait reconnaître des chaînes ou ceintures, aient été faites principalement avec du moellon, du caillou ou de la brique, et que les chaînes ou ceintures aient été de pierre, de marbre ou de brique ; la question toute entière est de savoir si, lorsque la forme des matériaux devait faire craindre la désunion des parements, on les réunissait avec des assises formées d'éléments parpaings ou offrant de fortes liaisons ; car si on avait appris aux ouvriers romains que la maçonnerie réticulée, et même la maçonnerie de briques devait être reliée à certaines hauteurs par des assises de grandes briques disposées à cet effet, on ne pourra croire que ces mêmes ouvriers aient négligé de le faire, soit à Rome, soit dans les provinces, lorsqu'ils avaient à bâtir avec des moellons ou des cailloux qui n'étaient pas susceptibles d'être taillés et rendaient par conséquent les assises en ceintures bien plus nécessaires pour relier les constructions et les arrazer de niveau.

Après vous avoir soumis les réflexions qui précèdent et avoir amené la question à reconnaître

si les Romains, avant Gallien, reliaient les murs maçonnés en petit appareil avec des chaînes horizontales ou ceintures, je vais m'occuper de ce dernier point.

Je dirai d'abord que le raisonnement l'exiggeait d'une manière si impérieuse, que cela suffirait pour établir déjà une forte présomption en faveur de cette opinion; mais ensuite je citerai comme preuves :

1°. Les restes des murs du quartier des soldats à Pompeia. Leur épaisseur est d'un pied et demi romain ($0^{m}.\ 447^{c}.$); ils sont composés alternativement de deux assises de briques et d'une assise de moellons. Les briques sont carrées et forment toute l'épaisseur du mur, pour relier l'assise en moellons qui est composée de deux rangs avec un joint au milieu de l'épaisseur.

2°. Un mur en maçonnerie réticulée, bâti par Adrien (1). Sa longueur est de $200^{m}.\ 00^{c}.$; sa hauteur de $8^{m}.\ 00^{c}.$ et son épaisseur de $0^{m}.\ 72^{c}.$ Il est divisé en bandes horizontales de $1^{m}.\ 30^{c}.$ à $1^{m}.40^{c}.$ de hauteur, par des assises composées de cinq rangs de briques.

(1) Adrien régna depuis l'an 117 de l'ère chrétienne jusqu'à l'an 138, et Gallien ne monta sur le trône que l'an 260.

3°. Je citerai enfin un passage tiré des quatre livres d'architecture de Palladio (chap. IX. Livre 1er.)

« L'usage de l'échiquier (1), dit cet archi-
« tecte célèbre, n'est plus maintenant pratiqué ;
« néanmoins parce que Vitruve dit que de son
« temps il était fort ordinaire, je n'ai pas voulu
« négliger d'en mettre ici le dessin : on faisait
« les angles et les extrémités du bâtiment de pierre
« cuite, et, entre chaque espace de deux pieds
« et demi, on faisait régner trois rangs de car-
« reaux de brique desquels toute la grosseur du
« mur était liée. »

« Lorsque l'on bâtit de briques les murailles
« d'une ville ou de quelqu'autre grand édifice, il
« faut que les deux faces du mur soient de car-
« reaux et le milieu rempli de ciment pétri avec
« de la brique (2), et qu'entre chaque espace de
« trois pieds de haut on fasse régner trois rangs
« de carreaux plus grands que les autres, lesquels
« ceignent toute la largeur du mur . . . . .

(1) C'est l'*Opus reticulatum* de Vitruve, ou maçonnerie réticulée.

(2) Je crois qu'on doit entendre par cette expression de *ciment pétri avec de la brique*, les briquetons posés à bain de mortier, employés de nos jours pour faire le *garni intérieur*.

« A Rome, la plus grande part des édifices an-
« tiques et particulièrement *les murs de la Ro-*
« *tonde*, et les thermes de Dioclétien, sont cons-
« truits de cette manière.

« Les murs de ciment doivent être faits en
« sorte que de deux pieds en deux pieds il y ait
« au moins trois rangs de carreaux de briques
« qui soient disposés comme nous venons de
« l'enseigner ci-devant.

« Les murailles de Turin, ville de Piémont,
« sont ainsi faites et ont été bâties de gros cail-
« loux de rivière tous cassés par le milieu et po-
« sés sur la face du mur par le côté qu'ils sont
« fendus, ce qui rend l'ouvrage uni et fort agréa-
« ble à l'œil. Les murs des Arènes, à Vérone,
« sont aussi faits de ciment, et entre chaque es-
« pace de trois pieds il y a trois rangs de car-
« reaux, et en plusieurs autres bâtiments antiques,
« lesquels je remarquerai dans mon livre des
« antiquités. »

Ainsi Palladio pensait que l'échiquier (ou maçonnerie reticulée), décrit par Vitruve, c'est-à-dire près de trois cents ans avant Gallien, était entretenu par des encoignures en briques et par des assises horizontales placées à deux pieds et demi d'intervalle.

Il nous apprend (chose digne d'être remarquée) que la maçonnerie de briques même, qui de toutes était celle qui devait le moins faire craindre la désunion des parements, était aussi entretenue par des assises formées de carreaux plus grands et ceignant toute la largeur du mur, et il cite la Rotonde ou Panthéon d'Agrippa, qui doit sans doute être regardé comme un exemple authentique. Enfin les murs qu'il appelle de ciment et qui doivent s'entendre, d'après ce qui suit, comme faits avec des pierres irrégulières ou cailloux soudés ensemble ou scellés avec du ciment, présentaient aussi des ceintures en briques dans plusieurs édifices antiques, et particulièrement dans *les Arênes de Vérone*. Il est vrai que la date de ce dernier monument n'est pas certaine, mais on croit généralement qu'elles ont été bâties du temps d'Auguste.

Telles sont, Monsieur, les observations que je me hasarde à vous communiquer comme venant encore à l'appui de l'opinion que vous avez émise sur l'ancienneté d'un genre de construction assez répandu.

Il en résulterait que, loin de fixer son origine au règne de Gallien, on devrait la faire remonter au moins à celui d'Auguste, c'est-à-dire à l'é-

poque même à laquelle les Romains abandonnèrent l'usage des briques crues et adoptèrent plus généralement celui des briques cuites.

RAPPORT

Sur une Mosaïque romaine, découverte à Vieux, fait à la société des Antiquaires de Normandie; par une commission composée de MM. DE MAGNEVILLE, LAIR, L'ÉCHAUDÉ, SIMON, DESHAYES, *rapporteur.*

Lu à la séance du 1er Décembre 1826.

MESSIEURS,

LA Normandie, si riche en édifices religieux du moyen âge, possède encore quelques débris de monuments élevés sous la domination romaine. Ces précieux débris vont bientôt disparaître; ils tombent chaque jour sous le fer de l'artisan grossier, ou sont brisés par le soc du laboureur. Il n'en reste plus qu'un petit nombre. Mais si l'ignorance et la cupidité s'empressent d'en consommer la ruine, il est aussi des compagnies savantes qui en font connaître tout le prix, qui

les entourent d'un respect protecteur, et veillent à leur conservation.

Elles savent que ces derniers vestiges des arts et de la civilisation d'un peuple se lient intimement à son histoire ; qu'ils en sont les documents les plus authentiques et les plus durables. Ces antiques monuments, tout dégradés qu'ils sont, portent encore l'empreinte du génie de chaque siècle ; ils s'élèvent au milieu de la nuit des temps comme des témoins irrécusables des mœurs et des habitudes, des croyances et des institutions des grandes sociétés qui n'existent plus ; ils attestent les révolutions successives qui modifient sans cesse et changent à la fois la face des empires, l'état et la condition des hommes.

Pénétrés de cette vérité, vous nommâtes, dans votre séance du 23 mai 1826, une commission chargée de reconnaître et de sauver d'une entière destruction une Mosaïque romaine découverte dans l'antique cité des Viducasses.

Aussitôt que la terre fut dépouillée de ses recoltes, votre commission fit faire, en septembre dernier, des fouilles dans un champ appartenant à M. Aubey.

C'est là que la mosaïque avait été aperçue en ouvrant le fossé qui partage ce champ de la propriété de M. Houliot.

Ainsi, l'emplacement de la mosaïque était facile à reconnaître, puisqu'elle se trouvait obliquement traversée par un fossé de quatre à cinq pieds de largeur (de treize à seize décimètres) au fond duquel on voyait encore quelques-uns des petits cubes qui en formaient le dessin. Pour les extraire du sol qui les recèle, des étrangers et les enfants du pays avaient miné horizontalement à la profondeur de cinq décimètres(dix-huit pouces) les parties latérales du fossé.

Il était donc impossible de se tromper sur le lieu où l'on devait commencer les fouilles. Cependant une grande surface avait été reconnue; on avait remué plus de vingt-cinq mètres cubes de terre sans atteindre l'objet de nos recherches. Nous ne trouvions qu'un terrain formé de décombres, dans lequel on remarquait beaucoup de fragments de pierres, d'écailles d'Huîtres et de Moules, ainsi qu'un grand nombre de débris de tuiles et de briques romaines. Creusant le terrain à une profondeur d'environ neuf décimètres (trente-deux pouces), on touchait à un sol composé d'une couche de mortier de chaux et de sable, et d'un ciment peu solide; mais on ne trouvait aucun vestige de petits cubes semblables à ceux que nous avions retirés du fossé. Cette couche de ciment, épaisse de dix à douze cen-

timètres (trois à quatre pouces), était souvent interrompue par de grandes lacunes, et portait les traces de dégradations déjà fort anciennes. Il était pourtant évident que ce lit de ciment et de mortier devait être l'aire sur laquelle reposait la mosaïque ; ainsi l'on continua les fouilles dans la direction du Nord, et une large tranchée fut ouverte à travers la masse du fossé.

Bientôt le fragment de mosaïque noté A fut découvert à huit décimètres de profondeur au-dessous du niveau du sol. Il se trouvait à la distance de trois décimètres de l'excavation pratiquée dans l'intérieur du fossé pour en extraire les petits cubes dont nous avons déjà parlé. Ce fragment présente la figure d'un polygône irrégulier de treize pouces de diamètre (trente-cinq décimètres). La mosaïque en est composée de vingt-cinq rangs de cubes inégaux d'un grès rouge foncé, provenant des carrières du pays. On voit sur un des angles quatre rangs de petits dez blancs parfaitement identiques à ceux du fossé, et qui formaient les quadrilatères qu'on avait déjà remarqués à l'époque de la découverte de la mosaïque.

Après avoir enlevé ce fragment avec toutes les précautions qu'exigeait sa fragilité, le travail fut repris de nouveau ; mais les fouilles qu'on prolongea vers le Nord-Ouest, dans la propriété de

M. Aubey, furent infructueuses. Alors nous nous décidâmes à poursuivre nos recherches dans la pièce de terre qui se trouve de l'autre côté du fossé, et sur le soir on découvrit le fragment B. Un peu plus grand que le premier, il n'en diffère que par une large bande blanche, composée de six rangs de petits dez et formant deux côtés d'un rectangle. Ainsi que le premier fragment il se trouvait isolé, et n'offrait à l'entour que les mêmes débris de mortier et de ciment que nous avions remarqués dans les fouilles du matin. Il ne restait plus d'espoir d'en trouver davantage, et les recherches furent abandonnées. Guidé par l'aire de la mosaïque, on avait fouillé un espace de plus de dix mètres de longueur (plus de trente pieds) sur une largeur inégale de six à neuf mètres (dix-huit à vingt-sept pieds) sans trouver d'autres vestiges que les deux fragments déjà cités. Partout ailleurs les petits cubes appartenant à la mosaïque avaient été enlevés ou détruits.

Plusieurs causes ont dû accélérer cette destruction: 1° la chûte des édifices renversés sur un travail aussi fragile, chûte évidemment confirmée par le grand nombre de débris de tuiles, de briques et de pierres trouvées sur l'aire de la mosaïque. 2°. L'infiltration des eaux à travers

une terre légère qui, en enlevant le ciment, ont détruit l'adhérence et la solidité des petits cubes. 3° La fréquente plantation des pommiers qui couvrent le sol. 4°. Enfin l'ouverture du fossé qui traversait obliquement la mosaïque et en avait ruiné la partie la plus intéressante.

Il est probable, et le dessin que M. de Magneville nous a communiqué (1) nous confirme dans cette opinion, que nous ne possédons qu'une partie de la bordure qui encadrait la mosaïque. Nous avons observé nous-mêmes que les dez noirs et blancs trouvés dans le fossé, et que nous avons recueillis, sont d'une forme plus régulière et d'un travail moins négligé.

Mais on ne saurait se faire illusion sur le mérite de cette mosaïque : la grossièreté de ce qui reste prouve assez la médiocrité de ce qui a été perdu, et semblerait indiquer que les arts avaient fait peu de progrès chez les Viducasses. Ce n'est pas qu'il soit possible de juger le degré d'indus-

(1) Ce dessin représente la partie de la mosaïque qui fut découverte en ouvrant le fossé. Nous le devons à M. de Magneville qui a bien voulu nous le communiquer, ainsi que ses remarques sur la mosaïque. Notre collégue avait observé qu'elle était composée de petits cubes rouges, blancs et noirs, formant des quadrilatères de chacune de ces couleurs. Les quadrilatères étaient encadrés par un double filet ou bande blanche, comme il est facile de le voir sur le dessin qui se trouve annexé à ce rapport.

trie d'un peuple par la seule inspection d'un monument isolé, car de tout temps il s'est trouvé des artistes et des ouvrages médiocres. Il faudrait donc un plus grand nombre de points de comparaison, un nombre suffisant d'objets d'art évidemment fabriqués dans le pays, pour porter un jugement solide sur l'industrie des Viducasses, et connaître d'une manière positive l'étendue et l'opulence de leur capitale.

Mais ce n'est que par des fouilles générales et bien conduites que nous pourrons acquérir cette connaissance. Elles ne présentent point de difficultés insurmontables ; les débris romains se trouvent à peu de profondeur au-dessous du sol, et les habitants de Vieux se prêtent de bonne grâce aux travaux des Antiquaires. Nous avons été nous-mêmes témoins de l'empressement avec lequel plusieurs d'entre eux ont secondé nos recherches et nous ont donné tous les renseignements qu'ils avaient pu se procurer sur les antiquités de leur patrie.

Ainsi, Messieurs, tout vous engage à ne point abandonner ces utiles investigations. L'esprit conservateur qui préside à vos travaux vous prescrit de ne point laisser disparaître et périr en entier les derniers vestiges d'une antique cité, qui fut peut-être la plus florissante de notre littoral.

Il appartient à la société des Antiquaires de Normandie d'achever l'ouvrage commencé il y a plus d'un siècle par un protecteur éclairé des lettres et des beaux arts. M. Foucault, Intendant de Caen, explora, en 1704, une partie de la cité des Viducasses, et ses recherches ne furent pas infructueuses (1). Il trouva dans l'enceinte même du village de Vieux des fondations d'édifices considérables, de thermes, d'un gymnase, et des objets précieux, tels que médailles, vases, statues en marbre, dont la relation vante le travail et la beauté, ce qui doit nous faire espérer de retrouver aussi dans ce sol rempli de débris romains, des objets non moins utiles pour l'histoire locale qu'intéressants sous le rapport de l'art.

De nouvelles fouilles deviennent indispensables ; elles sont d'autant plus urgentes, que ces antiques débris, sans cesse mutilés par l'homme ignorant ou enlevés par des étrangers, sont également perdus pour nous et subissent le même sort qu'ont éprouvé les monuments découverts en

(1) Nous devons à notre collègue, M. Léchaudé d'Anisy, deux lettres fort curieuses sur la capitale des Viducasses. Ces lettres, adressées à M. Huet, dont elles combattent l'opinion sur l'origine et le nom de Vieux, sont de M. Galland, antiquaire distingué, membre de l'académie des Inscriptions, et secrétaire intime de M. Foucault. Elles ont été réunies au rapport sur la mosaïque.

1704. Ces monuments furent transportés par M. Foucault à son château d'Athis près de Paris, et se sont trouvés détruits ou dispersés après lui.

Parmi ces monuments, nous devons particulièrement regretter la perte d'une statue de femme d'un bon style, et d'un beau Mercure : perte qui s'aggrave encore lorsque l'on considère que rien de semblable n'a été découvert à Vieux depuis cette époque. Nous sommes forcés de l'avouer, tout ce qui a été enlevé de nos jours à ces ruines antiques manque de goût et n'offre qu'un travail médiocre et sans art.

La mosaïque dont nous avons sauvé les derniers débris, n'est point supérieure à ce que nous possédions déjà ; mais quelle qu'en soit la grossièreté, quel que soit l'état de dégradation où elle se trouve, elle n'est point sans intérêt pour nous; elle constate un fait important, et nous révèle l'existence d'un édifice d'autant plus vaste, qu'on n'a pu découvrir aucuns vestiges de fondations des murs qui en formaient l'enceinte, quoique les fouilles aient été prolongées de plusieurs mètres audelà de l'aire de la mosaïque. Ce monument vient encore fortifier l'opinion qui reconnaît, sur le riant plateau de Vieux, les ruines d'une cité romaine, riche et populeuse : opinion partagée par les antiquaires les plus graves, tels que Caylus,

l'abbé Belley, et l'infatigable abbé Le-Beuf, qui vint sur les lieux, et voulut voir et reconnaître par lui-même les débris de la cité des Viducasses.

Tels sont, Messieurs, les résultats des fouilles que vous aviez désiré que l'on fît à Vieux, et que votre commission s'est empressée de faire exécuter pour prévenir l'imminente destruction du monument qui en était l'objet. Malheureusement ces fouilles ont été tardives, car il n'existait plus que de faibles fragments de la mosaïque. Ces fragments, transportés avec tout le soin nécessaire à leur conservation, ont été déposés dans votre Muséum, déjà enrichi de plusieurs tombeaux et cippes cinéraires, retirés des ruines de la cité des Viducasses, et que vous devez à l'amour désintéressé que portent aux sciences archéologiques plusieurs membres de cette société.

La commission y a fait aussi déposer quelques fragments de tuile, de brique, de ciment et de mortier, trouvés sur l'aire de la mosaïque. Ces objets sont tous de fabrique romaine; ils peuvent nous faire connaître, sous quelques rapports, l'état de l'art chez les Viducasses, ainsi que le système de construction adopté par cette ancienne colonie. Nous voyons que ce système était modifié, chez les Romains, selon les cir-

constances locales. C'est ainsi que l'on retrouve à Vieux, dans tous les ouvrages de maçonnerie antique, les mêmes espèces de grès et de marbre dont se servent encore les habitants ; on y voit aussi la même brique que les Romains employaient dans toutes les contrées soumises à leur domination.

La pierre de taille est très-rare dans les constructions romaines de Vieux, et le peu qu'on y en découvre paraît provenir de la belle carrière de Quilly : telle est du moins l'opinion des hommes de l'art dans toute la contrée. Nous faisons cette remarque, parce qu'elle prouverait en quelque sorte que la carrière de Quilly est une des plus anciennement connues et exploitées dans notre littoral.

Messieurs, nous ne terminerons pas ce rapport, sans vous rappeler la manière obligeante avec laquelle M. Aubey, propriétaire du champ de la mosaïque, nous a engagés à prolonger nos fouilles, et à ne point épargner son fossé ni ses plantations.

Nous devons aussi rappeler à votre souvenir le zèle avec lequel le sieur Besongnier a secondé nos recherches, et les services qu'il rend à l'archéologie en veillant à la conservation des monuments découverts à Vieux.

LETTRES

Sur la ville de Vieux, communiquées à la société des Antiquaires de Normandie; par M. LÉCHAUDÉ D'ANISY.

MESSIEURS,

En nommant une commission pour continuer les fouilles faites à Vieux par M. de Foucault, Intendant de Caen, vous avez par-là manifesté le désir de vous entourer de tous les documents qui pourraient servir à guider vos membres sur les points déjà explorés par cet administrateur écairé, dont les découvertes sont malheureusement perdues pour nous. C'est ce qui m'a engagé à parcourir la correspondance inédite du savant orientaliste Galland qui, à cette époque, était le secrétaire intime de M. de Foucault, dans l'espoir qu'elle me révélerait quelques traces des fouilles faites sur l'emplacement d'une ville romaine long-temps ignorée, et dont l'existence fut même contestée lors de sa découverte, par le docte Evêque d'Avranches. Mes recherches ne furent point tout-à-fait infructueuses. Les

deux lettres suivantes que Galland écrivit à ce Prélat sur la position de Vieux, sur la rectification de son nom, sur ses antiquités, et notamment sur le cippe transporté à Torigny, du temps de François Ier, par Joachim de Matignon, ainsi que la réponse de Huet, m'ont paru dignes de fixer l'attention de la société. Quoique ces lettres n'aient été écrites que pour réfuter l'erreur, qu'à l'aide de beaucoup d'esprit et d'une rare facilité à trouver des étymologies, notre savant compatriote avait cherché à faire prévaloir dans le manuscrit de ses origines de Caen, elles renferment cependant une infinité de documents précieux, qui tendent à éclaircir l'histoire de cette ville. Elles formeront aussi le premier point de départ des nouvelles recherches que votre commission est appelée à faire sur le sol indubitablement romain de Vieux. Exploré il y a plus d'un siècle, il s'est recouvert d'une couche de terre qui nous dérobe les découvertes faites par M. de Foucault, et s'est remis, pour ainsi dire, au même état où l'avait trouvé cet Intendant en 1698. Ces motifs, et l'intérêt que présente une telle discussion entre deux savants si distingués, me portent à réclamer l'insertion de leurs lettres dans les Mémoires de la Société.

LETTRE

De GALLAND *à l'Évêque d'Avranches.*

Caen, le 16 Septembre 1698.

MONSEIGNEUR,

J'AI une grande obligation à M. Foucault du plaisir qu'il m'a procuré, en me confiant votre excellent ouvrage des origines de Caen pour le lire; mais c'est un grand chagrin pour moi de ce que cela ne m'a pas été permis qu'à condition d'y faire des remarques et de vous en faire part, suivant l'avis que vous avez mis au commencement du manuscrit, dont je ne m'apperçus qu'après en avoir lu une bonne partie, et particulièrement le troisième chapitre, où il est parlé de Vieux. Si j'avois commencé ma lecture par cet avis, j'aurois aussitôt fermé le livre, et je n'aurois point passé plus outre, d'autant plus que n'estant pas de la ville de Caen, et que d'ailleurs n'aiant pas connoissance de la matière que vous traitez, je n'avois pas occasion d'y faire des remarques. Ainsi,

je me serois privé de la satisfaction que j'ai eue, et, quoiqu'avec impatience, j'aurois attendu la publication de cette nouvelle production d'une plume aussi savante que la vôtre.

Mais, Monseigneur, puisque j'ai fait la faute et que j'ai de quoi satisfaire à la peine que vous y avez imposée, il est juste que je la subisse. Permettez-moi donc de vous communiquer ce que je remarque touchant le village de Vieux, qui vous paroît avoir esté autrefois un camp de Romains seulement, en marquant que l'on peut conjecturer assez vraisemblablement que ceux qui ont cru que c'estoit autrefois une ville se sont abusez.

Je ne dirai pas à Votre Grandeur que j'ai esté à Vieux ; que dans les champs d'alentour fort au large et dans les jardins qu'on y cultive, la terre est partout meslée de briques rompues et de différentes sortes de vases de terre cuite, vernissez à l'antique ; qu'il y a à fleur de terre des vestiges d'édifices considérables, et des lieux sousterrains voutés, en plusieurs endroits, sans parler de l'aquéduc, des inscriptions, et des médailles antiques des Empereurs Romains, circonstances qui, estant considérées toutes ensemble, marquent plustôt les ruines d'une ville que d'un camp. Il y a eu des villes très-célèbres dans la Grèce et

ailleurs, dont il ne reste pas tant de vestiges que l'on en voit ici. Je ne parlerai pas, dis-je, de toutes ces choses, parce qu'il y a, ce me semble, des preuves plus fortes pour faire voir que c'estoit une ville qui estoit là autrefois, et non pas un camp de Romains.

C'est vous-même, Monseigneur, qui me fournissez en partie le moyen d'establir cette vérité, lorsque vous assurez que, dans les vieux titres, le lieu est appelé *Veioca*, d'où l'on a fait Vieux, comme de *Baioca*, Bayeux, parcequ'il estoit besoin de cette assurance pour la rendre incontestable, quoiqu'elle le paroisse assez d'elle-mesme.

Premièrement, Monseigneur, vous excellez si fort à donner de véritables étymologies, que vous n'aurez point de peine à convenir que *Veioca* vient de *Viduca*, de mesme que *Baioca* vient de *Vadioca*, ou *Badioca*. La lettre *u* dans *Viduca* ne vous fera point de peine, sachant par les anciennes inscriptions que l'*u* et l'*o* sont mis souvent l'un pour l'autre.

Or, si l'on peut monstrer que *Viduca* va de pair avec *Badioca*, je ne crois pas que l'on puisse accorder *le titre de ville à l'une de ces deux places, que l'on ne l'accorde à l'autre en mesme temps*. Cependant c'est ce qui est manifeste par l'autorité de Pline, l. 4. ch. 18. dans

l'énumération qu'il fait des peuples qui estoient compris de son tems dans la province de Lyon, où il dit après avoir nommé d'autres peuples : *Parrhisii, Trecasses, Andegavi, Viducasses, Vadicasses* ou plutôt *Vadiocasses*, suivant d'anciens manuscrits, comme il est marqué à la marge de l'édition de Francfort, in-8° en 1606, dont je me sers, d'où l'on a fait ensuite *Badiocasses*, et enfin *Baiocasses*.

Quelques uns pourroient prendre avantage pour les Viducassiens, de ce qu'ils sont nommés avant les Vadiocassiens ; mais c'est une préférence à laquelle il me semble que l'on ne doit pas s'arrester, Pline ne gardant point d'ordre à l'égard des autres peuples dont il fait mention dans ce chapitre. Ce qui mérite d'estre considéré, c'est qu'il joint les Viducassiens et les Vadiocassiens ensemble, voulant marquer que c'estoient des peuples voisins, en montrant par-là en mesme-tems qu'ils estoient assez considérables pour avoir rang avec les autres peuples de la province de Lyon.

Si donc les Vadiocassiens, ou les Badiocassiens avoient, du tems de Pline, *une ville d'où ils prenoient leur nom*, il est évident que les Viducassiens en avoient une de mesme, qui est celle que nous cherchons ; car je ne crois pas

qu'il faille escouter ceux qui ont voulu confondre cesdeux peuples,en prétendant que les Vadiocassiens et les Viducassiens estaient la mesme chose, comme je l'ai appris par des fragmens d'un escrit en latin de feu M. Petite, official de Bayeux.

Cette seule autorité de Pline,quand il n'y auroit pas d'autre preuve, paroist suffisante pour convaincre que Vieux ou *Veioca*, qui est la mesme chose que *Viduca*, par la nature de son étymologie, étoit une ville de considération, et non pas simplement un camp de Romains. Mais la chose est toute manifeste par deux des trois belles inscriptions antiques gravées chacune sur un côté séparé d'une base de marbre de Vieux, que l'on conserve à Torigny,où elle est appelée ville. Mais avant que de rapporter les endroits qui lui attribuent ce titre, qu'il est tems de tirer de l'oubli d'une si longue durée, vous voudrez bien, Monseigneur, que je vous fasse l'histoire de cette base en peu de mots.

L'on ne peut pas douter qu'elle n'ait été transportée de Vieux à Torigny. Le marbre tiré de la carrière de Vieux, dont elle est, comme il le paroist d'abord à ceux qui connoissent ce marbre, et les termes portés par les principales inscriptions, font voir tout-à-la-fois qu'elle y a été travaillée et posée. Elle a cinq pieds de hauteur sur envi-

ron cinq de largeur. Quoique l'on ne sache pas bien le tems de son transport à Torigny, néanmoins, bien des gens sont persuadés qu'il se fit sous François Ier, par les soins de Joachim de Matignon, qui aimoit les lettres et les livres, et qui estoit d'ailleurs fort curieux de ces sortes de choses (*).

Cette base a demeuré un long espace de temps près de la porte des écuries du chasteau de Torigny, dans un estat si négligé qu'elle en a souffert un grand dommage, en ce qu'ayant servi à accommoder de l'ardoise, les coups de marteau ont effacé près de la moitié de l'inscription la plus considérable, puisque c'est par elle que l'on connoist à quel usage elle avoit été faite. Ce fut seulement il y a environ trente ans que quelques personnes, qui travaillèrent à déchifrer les inscriptions, ayant fait entendre qu'elles méritoient que l'on en fit quelqu'estime, elle fut transportée sous une galerie près de l'orangerie, où elle sert d'ornement depuis ce tems-là.

Comme cette base et les inscriptions firent alors

(*) M. Galland s'est trompé; le marbre de Torigny fut découvert à Vieux en 1580, sous Henri III. François Ier était mort en 1547. Jacques (et non Joachim) de Matignon commandait alors en Normandie et habitait Torigny.

quelque bruit dans le monde, M. de Sainte-Preuve, aujourd'hui M. le marquis de Roussi, reçut la copie de ce que l'on en avait déchifré, et l'envoya à M. Spon, qui le fit imprimer dans son ouvrage intitulé : *Miscellanea eruditæ antiquitatis*, p. 282 ; mais il y a tant d'omissions et tant de fautes que ce qu'il en a donné est fort imparfait.

M. Foucault qui avait vu souvent cette base, et qui m'en avoit parlé plus d'une fois, voulut bien que je fusse de son voyage à Torigny, le mois dernier, à l'occasion de celui de M. Le comte de Marsan, afin que je la visse et que j'en tirasse les inscriptions. J'employai quatre jours à les déchifrer, et je copiai assez entières les deux, qui sont l'une d'un côté, l'autre de l'autre ; mais je ne pus tirer de l'inscription en face que ce qui n'estoit pas absolument effacé. Lorsque j'eus achevé, un curé du voisinage de Torigny m'apporta les mêmes inscriptions déchifrées par un frère qu'il avoit eu ci-devant ; mais en les confrontant avec les miennes et avec les originaux, je lui fis voir que ce frère s'étoit trompé en cinq ou six endroits qu'il corrigea.

Les deux premières lignes de l'inscription en face, et le commencement de la troisième, dont le reste est presque tout effacé, font connoître

que cette base soutenoit la statue d'un Publius Sennius Sollemnis. En voici les termes :

P. SENNIO SOLLEMNI SOLLEM
NINI FIL. NON SINE SOLIDO MARMO.·.
·.·. AN. ST........................ CVPI.

et les dernières lignes au bas nous aprennent que les trois provinces des Gaules, d'un commun consentement, firent cet honneur à ce personnage *dans la ville d'où il estoit, et que cette ville estoit celle des Viducassiens*, et de plus en quelle année cela fut exécuté par leur ordre. Ces lignes sont disposées en cette manière, et à-peu-près avec cette différence de charactères :

TRES PROV. GALL.

PRIMOV. MONVM. IN SVA CIVITATE POSVERVNT
LOCVM ORDO CIVITATIS VIDVC. LIBENTER DED.
P. XVIIII. AN. PIO ET PROCVLO.
COS.

Je ne crois pas, Monseigneur, que vous expliquiez autrement CIVITATIS VIDVC. que par CIVITATIS VIDVCASSIVM, conformément au texte de Pline ; et *voilà Vieux, comme vous le voyez, appelé ville deux fois en deux lignes*, d'où il paroît que P. Sennius estoit natif, comme cela se confirme par l'inscription qui

est au côté gauche. C'est la copie d'une lettre d'un Ædinius Julianus, préfet du prétoire, écrite à un vice-président nommé Badius Commianus, pour lui recommander Sennius Sollemnis, comme il le fait en cette manière :

IN PROVINCIA
LVGDVNESS. QVINQVE FASCALIA (sic).
CVM AGEREM PLEROSQVE BONOS
VIROS PROSPEXI INTER QVOS
SOLLEMNEM ISTVM ORIVNDVM
E. CIVITATE VIDVC. SACERDOTEM
etc. * * * *

Le temps auquel cette statue fut posée est bien désigné par les consuls Annius Pius et Proculus, sous lesquels, comme Cassiodore le remarque, l'empereur Maximin fut tué à Aquilée, l'an 991 de la fondation de Rome. De là, l'on peut tirer cette conséquence, que *la ville des Viducassiens estoit alors florissante*, et qu'un honneur si particulier, rendu à un de ses citoyens, par les trois provinces des Gaules, fut pour elle un grand sujet de gloire.

Pour ne pas abuser de la patience de Votre Grandeur, je ne m'estends pas davantage sur le contenu de ces trois inscriptions, parce que mon dessein est de les donner avec quelques remarques, dont il me semble qu'elles méritent d'estre éclaircies. Il me suffit d'en avoir rapporté

ce qui sert à prouver si évidemment que ce n'estoit pas un camp de Romains qui estoit à Vieux, mais une ville, et même une ville renommée. Cela joint avec le nom de *Veioca* venu de *Viduca* par corruption, mais par les règles de la bonne étymologie, avec l'autorité de Pline et avec la base dont le marbre jaspé de la carrière qui se voit à Vieux, décide la question, autant qu'il le paroist, d'une manière assez incontestable.

A l'égard de ce que Votre Grandeur remarque, qu'il n'est gueres croyable que la ville de Caen ait pu s'élever si proche de celle-ci, elle me permettra de la faire souvenir qu'il y a des exemples de plusieurs villes qui se sont élevées de mesme. Bizance a esté bastie vis à vis de Calcédoine, à un trajet de six milles, c'est-à-dire de deux petites lieues; le grand Caire à quatre lieues de Memphis; Alexandrie d'aujourd'hui est entre les murailles de l'ancienne ville et de l'isle de Phare qui est devenue une presqu'isle; et Tunis se trouve à la mesme distance à-peu-près de Carthage destruite, que la ville de Caen, de l'ancienne ville des Viducassiens.

Il est aussi fort probable que les Saxons, lorsqu'ils abordèrent en Normandie dans le VIe.

siècle, *réduisirent la ville des Viducassiens à un estat si déplorable, qu'elle devint entièrement déserte*, et que les mesmes Saxons aiant jugé à propos de s'établir à l'endroit où est présentement la ville de Caen, il s'y forma par succession de temps une ville telle que nous la voyons aujourd'hui.

Votre Grandeur adjoute que s'il y avoit eu une ville où est Vieux, il en resteroit des vestiges dans le lieu et dans l'histoire. Pour satisfaire au premier point, il me semble que les vestiges que l'on y voit encore, tels que je les ai rapportez, conviennent beaucoup mieux à une ville qu'à un camp où il n'y avait point d'édifices si solides ni si somptueux. Pour ce qui est du silence de l'histoire, il y a une infinité d'autres choses dont elle n'a point fait mention, lesquelles ne laissent pas de passer pour constantes, et il n'est pas estrange qu'elle l'ait gardé à l'égard d'une ville qui a cessé de l'estre dans un siècle de barbarie, et dans un pays où la même barbarie a régné long-temps.

Mais, Monseigneur, peut-on dire que l'histoire ne fait pas mention *de la ville des Viducassiens*, lorsque Pline en parle si expressément, et que la bâse de Torigny, plus authentique que tout ce que les historiens

pourroient en avoir dit, l'appelle *ville* en propre terme? Cette ville est l'ancienne ville de Vieux, et elle porteroit encore aujourd'hui ce nom, comme Bayeux sa voisine porte le sien, sans le malheur qui lui est arrivé d'avoir esté detruite à ne pouvoir se relever.

Enfin, Monseigneur, je supplie Votre Grandeur de vouloir bien faire réflexion sur tant de preuves qui establissent le bon droit de Vieux. Il ne prétend pas s'élever au-dessus de la condition à laquelle sa mauvaise destinée l'a réduit depuis tant de siècles; son ambition est seulement de pouvoir se consoler dans sa misère, en se glorifiant d'avoir esté ville autrefois. J'ose espérer qu'Elle lui fera cette justice, et qu'après y avoir bien pensé, Elle reconnoistra peut-être que la ville de Caen, avec beaucoup de probabilité, doit son establissement à la désolation de la ville de Vieux.

Je suis avec un profond respect, etc.

GALLAND.

⁂ La réponse suivante de l'évêque d'Avranches prouve, comme nous l'avons déjà fait

remarquer plusieurs fois, que le savant Prélat entraîné par l'idée première qu'il avait émise sur Vieux luttait vainement, en entassant une multitude d'objections inadmissibles, pour faire prévaloir son sentiment ; tant il était difficile de le faire revenir sur ce qu'il avait avancé : aussi Ségrais disait-il qu'il tenterait plutôt de blanchir un noir, que de faire changer Huet d'opinion. Ce jugement se trouve confirmé par la réplique de Galland, puisque malgré les excellentes raisons qu'il y développe, l'Evêque d'Avranches maintint dans la seconde édition de ses Origines de Caen ce qu'il avait dit de Vieux dans la première.

Réponse de l'Evêque d'Avranches à M. Galland à Caen.

A Avranches le 23 septembre 1698.

Cet avertissement, Monsieur, que vous avez trouvé à la teste de mes Origines de Caen, et qui y a esté mis sans mon ordre, mais suivant mon intention, doit vous persuader que j'ai leu vostre savante lettre avec un très grand plaisir, et parcequ'elle m'a appris bien des choses que j'ignorois, et parceque j'espère en profiter pour

rectifier ce que j'ai dit de Vieux. J'allai visiter ce lieu dans ma première jeunesse; j'en considérai la situation; j'y vis l'inscription de Novius Victor, et l'on m'y fit voir quelques médailles; je remarquai l'aquéduc et ce chemin élevé qui y passe et ces belles briques qui y sont répandues; mais je vous avoue que je ne vis point ces vestiges d'édifices, ni ces souterreins, dont parle votre lettre. Mais quand je les aurois veus, je n'aurois pas fait un autre jugement que je fis alors et que j'ai exprimé dans mon ouvrage, toutes ces marques estant équivoques entre un camp et une ville. Je savois aussi que plusieurs camps estant devenus fixes pendant nombre d'années se sont à la fin érigez en de véritables villes et ont cependant retenu le nom de camps. Coutancés est de ce genre, ayant esté nommée *Constantia Castra*. Ce nom de *Constantia Castra* désigne aussi Constance en Allemagne, ainsi nommée de Constantin Chlorus père du grand Constantin, qui y establit un camp. Je me figurai donc en voyant le lieu de Vieux qu'il pouvoit avoir été nommé *Vetera Castra*, et que, comme *Constantia Castra* s'appelle *Coutances*, *Vetera Castra* a pu s'appeler *Vieux*, prenant sa dénomination de son antiquité, ainsi qu'il est arrivé à d'autres

lieux ; origine pourtant du nom de *Vieux* que je tenois très incertaine, d'autant plus que la terminaison de ce nom quadre assez avec celle de Brieux, village voisin qui, suivant l'analogie, doit avoir esté nommé *Brioca*, comme *Vieux* *Vejoca*. Il me vint bien alors en l'esprit que comme *Constantia Castra* ont fait une ville, *Vetera Castra* en pouvoient aussi avoir fait une; mais je me demandois aussitôt pourquoi la ville de Coutances subsistoit, et pourquoi la ville de Vieux ne subsistoit plus ; car encore que je n'ignorasse pas que les villes ont des durées inégales et fortuites, de mesme que les hommes, comme l'a si agréablement exprimé Sulpicius dans la belle lettre qui nous est restée, il me sembloit néanmoins que l'on pouvoit du moins conjecturer de sa destruction, qu'il n'y avoit pas eu en ce lieu un assez grand nombre d'habitans et de maisons pour mériter le nom de ville. Il n'y a que la quantité des bâtiments et la multitude des habitans qui fasse la différence des villes et des camps fixes où les soldats, dans un long séjour, se donnent autant qu'ils peuvent les commoditez des villes. Ainsi quand j'aurais veu ces ruines et ces souterreins que vous avez remarquez, cela ne m'eust pas déterminé à croire que c'eust esté une ville ; car

si on prétendoit trouver des villes dans toutes les ruines anciennes qu'on découvre en tant de lieux, et beaucoup plus grandes qu'à Vieux, le nombre en seroit infini. Je m'objectois de plus que ny l'Itinéraire d'Antonin, ny les tables de Peutinger, ny aucun ancien auteur ne marquent point de ville en ce lieu là. Quoique toutes ces raisons ne fussent pas démonstratives, balancées néanmoins avec les soupçons d'une ville, elles me paroissoient l'emporter. Ces idées m'estaient demeurées jusqu'au temps de mes recherches, et je les y ay exprimées.

Aujourd'hui, Monsieur, vous me donnez de nouvelles lumières qui peuvent me faire changer d'opinion et me faire effacer sans peine ce que j'ai dit de Vieux qui aussi bien est hors de mon sujet, et qui n'y peut estre attaché qu'en disant comme vous que la ville de Caen a esté bastie des ruines de la ville de Vieux. Voici vostre preuve en peu de mots : *Vieux* s'appelle *Vejoca* dans les anciens titres ; *Vejoca* s'est formé de *Viduca*, comme *Bayeux* de *Bajoca*, et *Bajoca* de *Badioca*. Pline, lib. 4. Ch. 18. fait aller de pair les *Viducasses* avec les *Vadicasses* ou *Vadiocasses*(d'où s'est formé le mot *Badiocasses* et ensuite

Bajocasses (*) ; d'ou vous concluez que Pline faisant aller de pair ces *Viducasses* et les *Vadiocasses*, et ces derniers ayant une ville d'où ils ont pris leur nom, savoir *Bajoca*, il faut que les autres en ayent eu une, savoir *Viduca*. Vous confirmez ce raisonnement par l'inscription de Torigny, qui est sur du marbre de Vieux, et qui marque que P. Sennius Sollemnis estoit *Oriundus ex civitate Viducassium*, ce que vous expliquez *de la ville de Vieux*; et cela même vous donne lieu d'assurer que cette inscription a esté taillée et posée à Vieux, et ensuite transportée à Torigny. J'avoue que tout cela est bien pensé et m'ébranle fort. Je ne vous demande plus pour me rendre que l'éclaircissement de quelques doutes qui me restent. Premièrement, Monsieur, je voudrois m'assurer par le témoignage des MSS, de la manière dont le passage de Pline doit estre leu. Je n'ai ici ny Pline ny presqu'aucuns livres ; mais il y a lieu de soupçonner que *Viducasses* et *Vadicasses* sont le mesme nom, et que le dernier est une diverse leçon du premier et a passé de la marge dans le texte. Vous voyez de plus que Pline désigne en cet

(*) Vid. Harduin. in hunc locum Plinii, ubi planè nobiscum sentit.

endroit des peuples, et non pas des villes. Pour l'inscription, encore qu'elle soit sur du marbre semblable à celui de Vieux, il n'est pas assuré qu'il soit venu de Vieux. Il peut y avoir eu alors des carrières de marbre jaspé en plusieurs autres lieux du Bessin, qui depuis auront esté épuisées ou abandonnées. Quand il seroit constant que ce marbre seroit venu de Vieux, il pourroit en avoir esté apporté en bloc et taillé à Torigny. D'ailleurs pourquoi Joachim de Matignon, à qui vous attribuez le transport de cette inscription, négligea-t'il celle de Novius Victor? Et enfin il 'est fort douteux que *Civitas Viducassium* marque une ville. Vous savez, Monsieur, que *Civitas* se prend souvent pour un peuple habitant une mesme région, et usant de mesmes coustumes et de mesmes loix. Quand César a dit au commencement de ses commentaires qu'*Orgetorix Helvetiorum civitati persuasit ut de finibus suis cum omnibus copiis exirent*, il est bien certain qu'il n'a pas entendu une ville, mais la nation des Helvétiens.

J'avois dit qu'il n'estoit guere croyable que la ville de Caen se fut élevée si près de Vieux, si Vieux avoit esté une ville. Vous alléguez des exemples de villes qui se sont élevées proche d'autres villes, dont je conviens; et j'y ajouterai

encore Mausal faite des ruines de Ninive, Seleucie de celles de Babylone, et le nouvel Hedin basti à une lieue de l'ancien (Varillas hist. de Louis XI, tom. 2., l. 3., p. 43), et on y en peut encore ajouter d'autres. Mais on peut dire que dans l'infinie multitude de villes qui s'élèvent et se détruisent tous les jours, ces exemples sont en petit nombre, et que ceux que l'on peut alléguer sont presque tous des villes qui, encore que voisines eu égard à la distance, estoient éloignées eu égard à la difficulté de la communication, estant séparées par de grands fleuves ou par des bras de mer. Quelques-unes, comme Bizance, durent leur naissance à la commodité de leur situation, préférable à celle des villes voisines. Or il ne se rencontre rien de tout cela dans le cas dont il s'agit : aussi n'attribuez-vous la construction de Caen, si proche de Vieux, qu'à la destruction de la ville de Vieux que vous attribuez aux Saxons ; mais je demanderois quelle preuve l'on a qu'ils se soient acharnez sur cette pauvre ville, ayant laissé entières tant d'autres villes du Bessin et de tout le rivage saxonique. Pourquoi destruire Vieux avec fureur, pour rebastir Caen tout contre avec peine ? Les Normands avec toute leur férocité conservoient les villes, réparoient

les ruines que leur impétuosité y avoit causées en les prenant, et s'y establissoient.

Pour conclusion vous conjecturez que Caen a esté basti des ruines de Vieux. On le pourroit croire si l'on avoit trouvé à Caen autrefois, ou si l'on y trouvoit présentement des marbres, des briques, des médailles anciennes, des inscriptions, et de tous ces restes d'antiquités que l'on découvre à Vieux. Il seroit glorieux à Caen de se pouvoir glorifier d'estre, si non un ouvrage des Romains, du moins un ouvrage formé des matériaux des Romains. Mais moi qui suis né à Caen, qui ne suis pas jeune et qui ay toujours esté assez alerte sur tout ce qui sent l'antiquité, je n'ai jamais ouï dire qu'il y ait paru aucune trace de tous ces monumens antiques de Vieux; de sorte que l'on peut dire de ces conjectures ce que l'on disoit des principes de Démocrite, *quæ talia sunt, ut optata magis quàm inventa videantur*. J'espère estre dans peu de jours à portée d'en pouvoir discourir plus à fond avec vous; car je pars incessamment de cette ville pour aller à Caen.

Je vous expose mes scrupules avec candeur: je crois que vous me le permettez. Je suis du reste si peu entesté de mes sentimens sur tout ce que j'ai avancé dans l'ouvrage que vous avez

pris la peine de voir, que je les ay soumis au jugement du public à qui j'ai abandonné l'ouvrage mesme en l'état qu'il est, non pas aveuglément, mais *cum moderamine inculpatæ tutelæ*. Je les soumettrai bien volontiers à la censure d'une personne de vostre suffisance et de vostre mérite, et de qui je suis si sincèrement le très-humble et affectueux serviteur.

† P. DANIEL, A. Ev. d'Avranches.

Réplique de Galland à l'Evêque d'Avranches.

Caen le 30 septembre 1698.

Monseigneur,

Je m'estime heureux, non seulement de la réception qu'il vous a plu de faire à la lettre par laquelle j'ai pris la liberté d'interrompre vos occupations sérieuses, mais encore de la réponse dont vous m'avez honoré, et surtout de l'aveu obligeant par lequel vous avez bien voulu marquer que les raisons dont je me suis servi pour tascher de faire revivre l'ancienne ville des Viducassiens ont esbranlé Votre Grandeur. Ce seroit pour moi une gloire entière, si je pouvois satisfaire aux doutes qui lui restent et qui l'empeschent de se rendre.

J'avois prévu une partie de ces doutes ; mais j'ai cru ne devoir pas les prévenir, afin de ne pas abuser de sa patience en rendant ma lettre ennuyeuse par une longueur excessive. J'espère qu'Elle aura la mesme bonté pour celle-ci, qu'Elle a eue pour la première.

En attendant que Vostre Grandeur puisse s'assurer elle-mesme, par le témoignage des manuscrits, de la manière dont le passage de Pline doit estre leu, vous voudrez bien, Monseigneur, que j'aie l'honneur de vous faire remarquer que *Vadiocasses*, au lieu de *Vadicasses*, se trouve dans le manuscrit de Bezançon, le plus ancien et le plus entier des six dont se servoit Daléchamps qui fit un si grand honneur à la ville de Caen, comme il le témoigne dans sa préface ; ajoustant qu'il lui avait esté presté par le médecin M. Chiflet célèbre de son temps, et qu'il l'avoit gardé pendant une année.

La raison pourquoi je me tiens à la leçon de ce manuscrit, c'est qu'elle a plus de rapport à *Baioca* que *Vadicasses*, qui en est trop éloigné. Car je ne puis m'imaginer que *Viducasses* et *Vadicasses* soient le mesme nom, ni que le dernier ait passé de la marge dans le texte, puisqu'ils se trouvent l'un et l'autre dans cinq manuscrits, et qu'un sixième donne la véritable

leçon de *Vadicasses*, en y substituant *Vadiocasses*.

Il est bon de retrancher du texte des anciens auteurs ce qu'il y a de superflus ; mais il me semble qu'il faut le faire avec de grandes précautions, afin de n'en pas oster ce qui doit s'y troûver, et ce qui y manqueroit si on l'avoit supprimé. Par exemple, si l'on avoit osté *Vadicasses* de l'endroit où il est, je ne sais pas où l'on trouveroit que Pline eust parlé de Bayeux.

Car je ne crois pas, Monseigneur, que Vostre Grandeur soit du sentiment de M. de Bras, qui veut que l'on entende les habitans de Bayeux par les Bellocassiens. Elle sait que César les place au dela de la Seine, quelque part au voisinage des Menappiens. Il paroist aussi que les Vellocassiens ou Bellocassiens, suivant quelques manuscrits, dont Pline parle après les Lexoviens, ne doivent pas estre pris pour ceux de Bayeux, mais pour un peuple, ou plustost pour une ville située entre Lisieux et Vannes, suivant le texte de cet auteur en ces termes : *Lugdunensis Gallia habet Lexovios, Vellocasses, Galletos, Venetos, Abrincatuos, etc.*

Parmi ces ténèbres, permettez-moi, Monseigneur, de m'attacher à *Baioca* et *Veioca*, noms qui subsistent aujourd'hui et qui ne peu-

vent pas tirer leur origine d'ailleurs que de *Vadioca* ou *Badioca*, et de *Viduca*; et de prouver l'existence de ces noms anciens, par celle des premiers, qui ne peuvent pas avoir une autre source que les anciens.

Je vois bien, Monseigneur, que Pline désigne des peuples dans l'endroit dont il s'agit; mais qu'en mesme temps il ne désigne pas des villes, Votre Grandeur me pardonnera si je n'en tombe pas d'accord avec elle, et j'espère qu'elle ne rejettera pas le témoignage de Pline lui-mesme, que je prends pour garant de mon sentiment. En effet Pline donne à connoistre que lorsqu'il parle de peuples, il entend parler en mesme-temps des villes où ces peuples estoient rassemblés, et c'est ce qu'il fait par ce texte du l. 4. ch. 6. *Reliquæ civitates in Achaia dicendæ Aliphiræi, Abeatæ, Pyrgenses, Paroreatæ, Paragenitæi, Tortuni, Typanei, Trittenses.*

Ce passage est fort clair, et il me semble qu'il fait voir manifestement que lorsque Pline parle des peuples, il parle aussi conjointement des villes où ils habitoient et dont ils prenoient leur dénomination. Ainsi je ne puis m'empêcher de croire qu'en parlant des Viducassiens et des Vadiocassiens, il n'ait entendu parler de *Viduca* et de *Vadioca* leurs villes.

Il peut y avoir eu des carrières de marbre jaspé en plusieurs lieux du Bessin de mesme qu'à Vieux : l'on ne peut en disconvenir, quoiqu'il n'en paroisse aucune marque, parce que dans ces rencontres, où la partie négative est aussi soutenable que l'affirmative, le parti le meilleur est de se retrancher à la possibilité. Mais Vostre Grandeur me permettra de douter que le marbre de ces carrières ait esté aussi semblable à celui de Vieux, que le marbre de la base de Torigni.

Le marbre d'une carrière ressemble bien au marbre d'une autre, par sa dureté, par sa solidité, par sa pésanteur et par le poli qu'il est capable de recevoir; mais il est bien difficile qu'il lui ressemble par la couleur et par le meslange de matières terrestres dont il est composé. La couleur et ce meslange changent mesme souvent d'un endroit de la mesme carrière à un autre. Cependant le marbre de la base de Torigni estant aussi semblable au marbre de Vieux, qu'il est, comme j'ai eu l'honneur de le marquer à Vostre Grandeur, on ne peut pas douter qu'il ne soit de la mesme carrière.

Le marbre de cette base a pu estre transporté en bloc à Torigni, il a pu y estre taillé; mais l'inscription n'ayant pu y estre gravée,

l'on doit conclure qu'elle n'y a pas aussi esté transportée en bloc, ni taillée; car Torigni ne s'appelle pas *Veioca* comme Vieux ; et *Veioca* venant de *Viduca* dont il est fait mention dans l'inscription en des termes exprès, il s'en suit que la base n'a esté taillée ni posée ailleurs qu'à Vieux. De plus, il n'y a aucun vestige d'antiquité romaine à Torigni, d'où l'on puisse avoir le moindre soupçon que cette base y ait esté employée à l'usage auquel elle a servi.

Touchant ce que Vostre Grandeur demande, pourquoi Joachim de Matignon, à qui je n'attribue le transport de cette inscription que d'après la voix du public en ces quartiers, négligea celle de Novius Victor, c'est apparemment que de son temps elle estoit encore ensevelie dans l'église de Vieux ; car l'on tient, et M. Doval qui est si voisin de Vieux me l'assure, qu'elle y fut trouvée en creusant une fosse pour servir de sépulture, et qu'ayant esté tirée hors de la terre, elle avoit esté placée dans un endroit de l'église où elle resta long-temps. Depuis, un Curé la destina pour en faire un bénitier ; mais M. Doval lui ayant fait naître du scrupule sur l'inscription qui estoit payenne, le curé la fit transporter de l'église au milieu du cimetière, où

je l'ai vue, et d'où elle a esté enlevée et transportée à Magni (1).

L'année passée, l'on apporta de Vieux à M. Foucault une autre inscription qu'il conserve dans son cabinet, où il n'y a que cinq mots, de même qu'à celle de Novius Victor ; mais le sens et le tour en sont plus particuliers. La voici :

PIETAS
TE CORNIFICIA FILIA.
POS.

Et cette année, on lui apporta du même lieu un bas-relief de pierre d'environ un pied de hauteur et quelque chose moins de largeur, représentant un Mercure avec son caducée. La teste en est brisée ; mais le reste est d'un travail fort délicat et bien entendu : il n'y a pas d'inscription.

En reprennant la suite de vostre lettre, je trouve, Monseigneur, que Vostre Grandeur me jette sur un point d'érudition, en m'engageant à résoudre le doute qu'elle a, savoir, si *civitas Viducassium* marque une ville. Je suis persuadé qu'elle sait ce qui en est beaucoup mieux que moi, et je crois que c'est pour éprouver mes forces qu'elle m'y engage. Mes forces, Monseigneur, sont fort peu de chose en compa-

(1) Magni près de Bayeux, où M. de Foncault avait un château.

raison de ces vives lumières qui éclattent en tous vos ouvrages ; mais quoique je ne sache pas bien comment je me tirerai de cette entreprise, néanmoins je vais faire mon possible pour prouver que *civitas Viducassium* marque véritablement une ville.

Premièrement, il est nécessaire de convenir de la signification propre de *civitas*, et d'examiner si elle convient aux endroits de l'inscription de Torigni où ce mot se trouve, sur quoi l'on peut se rapporter avec confiance au sentiment de Cicéron, qui l'explique en ces termes : Acad. l. 4. *Aristoteles et Xenocrates, quos Antiochus sequi volebat, non dubitassent quin et Prætor ille esset et Roma urbs, et eam civitas incoleret.* De ces derniers mots, il est visible que par *urbs* on doit entendre un lieu qui renferme des maisons et des édifices publics dans son enceinte, et par *civitas* tout le peuple qui occupe ces maisons et ces édifices.

Cela est si véritable, que *civitas dicitur à civibus* et *cives à coeundo.* Ces citoyens assemblés en un corps font ce que Cicéron appelle dans l'oraison *pro Sextio*, *conventicula hominum quæ postea civitates nominatæ sunt.* De là il est aisé de conclure naturellement que les Viducassiens estoient les citoyens d'une ville.

Cette ville avoit son gouvernement, c'est-à-dire, des citoyens choisis pour administrer les affaires publiques, et ce gouvernement s'appeloit *Ordo civitatis*, comme porte l'inscription de Torigni, de même qu'à Rome le Sénat qui en estoit le gouvernement estoit appelé *Ordo amplissimus*. Le gouvernement d'Antioche est aussi appellé *Antiochensis ordo* par Ammien Marcellin, l. 14., dans ce passage où il parle de la cruauté de Constantius Gallus : *nec honoratis parcens, nec urbium primatibus, nec plebeis; denique Antiochensis ordinis vertices sub uno elogio, jussit occidi*. Cette particularité marque que l'inscription parle véritablement d'une ville dans les formes, et non pas simplement d'un peuple dispersé dans un pays, auquel le nom de *civitas* ne peut pas proprement convenir.

De plus, pourroit-on dire que l'espace de dix-neuf pieds accordé par les Viducassiens pour la position de la statue de P. Sennius, fust quelque part au milieu d'une campagne ? De quelle utilité auroit-elle esté dans ce désert ? Cela se serait fait assurément contre l'intention des trois provinces des Gaules qui voulurent, en récompensant la vertu de ce personnage, le proposer pour exemple à ses concitoyens. Pour cela, il falloit que la statue fust placée au

milieu d'eux, afin que l'ayant continuellement devant leurs yeux, ils fussent excitez à l'imiter et à se rendre dignes du mesme honneur. Aussi je ne doute pas qu'elle n'ait esté exposée dans un endroit de la ville des plus fréquentés, comme dans une place, dans un édifice public, ou près d'un temple, et peut-être près de celui de Diane, dont l'inscription de Torigni nous apprend que P. Sennius estoit prêtre.

Les Viducassiens n'estoient donc pas un peuple simplement habitant d'une région; mais ils estoient les citoyens d'une mesme ville, mesme suivant le sentiment de Pline, par le passage que j'ai eu l'honneur de rapporter ci-dessus à Votre Grandeur. Du mesme passage, je ne fais pas aussi difficulté de conclure que tous les autres peuples, dont Pline fait mention, estoient des citoyens de villes, qui avoient aux environs une étendue de pays de leur ressort, chacune plus ou moins, suivant leur grandeur et leur situation. Et vos *Abrincatui*, Monseigneur, avoient leur ville d'*Abrinca*, comme tous ces peuples avoient chacun la leur propre.

Mais, Monseigneur, vous m'arrestez sur le passage du commencement des commentaires de César, où, suivant le sentiment de Vostre Grandeur, il est bien certain que César, par le mot

de *civitas* qui s'y trouve, n'a pas entendu une ville, mais la nation des Helvétiens. Pardonnez-moi ma hardiesse, Monseigneur, et permettez-moi d'appeler de ce sentiment à Vostre Grandeur mesme. Je ne puis pas me persuader que César, qui estoit contemporain de Cicéron, ait esté d'une opinion différente touchant la signification de *civitas*, lui qui n'estoit pas moins bon grammairien qu'il estoit grand capitaine, et qu'il se fust servi de ce mot dans le passage que vous rapportez, si en effet il n'y eust une ville des Helvétiens. Mais n'est-il pas constant qu'il y en avoit une, et que c'estoit *Aventicus*, qui vient de faire le sujet de la lettre pleine d'érudition adressée à M. l'abbé Nicaise par le P. André, ex-provincial des Carmes à Besançon.

Que ce soit cette ville ou une autre, il n'importe pas. Le mot de *civitas* employé par César suffit pour donner lieu de reconnoistre une ville chez les Helvétiens. Il n'a pas fait mention du nom de la ville, peut-être parce qu'il lui estoit inconnu, ou parce qu'il lui parut barbare, et qu'il ne voulut pas s'en servir, de crainte d'oster quelque chose de la grâce de son discours.

Je ne contesterai pas que le mot de *civitas*, dont Tacite se sert en quelques endroits de sa Germanie, ne doive se prendre à peu près dans

le sens que Vostre Grandeur lui attribue dans le passage de César. Tacite dit trop expressément dans cet ouvrage : *Nullas Germanorum populis urbes habitari satis notum est*, pour ne pas se rendre à cette autorité, quand il s'agit de la Germanie. Mais c'est des Gaules dont il s'agit ici, où il est trop connu, au contraire de la Germanie, qu'il y avoit un grand nombre de villes, pour en douter, et pour ne pas croire qu'il y en eut au moins une chez les Helvétiens qui y estoient compris.

Mais peut-on ne pas convenir que les Viducassiens habitoient une ville, en considérant qu'il y avoit parmi eux des Romains aussi illustres que ceux dont parlent les inscriptions qui s'y sont trouvées, lesquelles prouvent qu'il y avoit des Domitiens, des Cornuficiens et des Noviens? Je ne parle pas des Senniens qui n'estoient pas si connus : au moins les médailles des familles romaines recueillies par Fulvius Ursinus et par M. Patin n'en font pas mention, et je doute qu'il y ait quelque auteur qui parle d'eux. Il n'y a pas long-temps que je rencontrai dans un des auteurs de l'histoire d'Auguste une loi appelée *Senia*, apparemment pour *Sennia*. Seroit-il croyable, Monseigneur, que ces Romains eussent abandonné les délices et les

agrémens de Rome, pour venir habiter un pays où ils auroient esté réduits à mener une vie de Bohémiens?

Si tout ce que je viens d'avoir l'honneur de représenter à Vostre Grandeur pouvoit l'engager à reconnoistre Vieux pour avoir esté autrefois la ville des Viducassiens, il seroit fort peu important de chercher par quels moyens et à quelle occasion elle seroit déchue de cet état, pour devenir le Vieux d'aujourd'hui. Elle a pu le devenir par toute autre disgrâce que par la fureur des Saxons, et je n'insiste pas sur ce point, qui n'est qu'une conjecture au défaut des historiens et de la tradition qui n'en disent rien. Ce que je sais, c'est qu'elle subsistoit encore sous l'Empereur Constans, l'un des trois fils de Constantin, qui furent Empereurs après lui, et cela, par une de ses médailles qu'un paysan y ramassa l'année passée en ma présence, dans un jardin voisin du moulin de la petite rivière de Guines, où je voyais avec admiration tous ces débris de morceaux de briques, de marbre et de vases rompus, dont j'ai eu l'honneur d'entretenir Vostre Grandeur. Je mis cette médaille dans le cabinet de M. Foucault, où elle ne se trouvoit pas. Mais Constans estant mort justement au milieu du IVe siècle, il est évident

que la ville des Viducassiens subsistoit encore en ce temps-là. C'est ce que l'on peut dire de plus certain touchant sa durée, dont la suite demeure dans l'obscurité où nous la voyons.

Dans une notice des Gaules que l'on croit estre d'environ le temps d'Honorius, suivant le P. Lacarry qui la rapporte à la teste de son traité intitulé *Galliæ à Præfectis prætorio administratæ*, je trouve qu'il est fait mention de *civitas Baiocassium*, et non pas de *civitas Viducassium*; mais, supposé que cette notice soit de ce temps-là, de quoi je ne suis pas certain parce qu'il y est fait mention de *Provincia Lugdunensis Senonia* qui n'est peut-estre pas si ancienne, néanmoins l'on ne pourroit pas argumenter de ce silence touchant la ville des Viducassiens, qu'elle fust déjà détruite sous l'empire d'Honorius, mais seulement que Bayeux estoit plus considérable et avoit la prééminence.

Nonobstant ce que je viens de dire, après y avoir fait une réflection sérieuse, je ne sais, Monseigneur, si ce ne seroit pas vers ce temps-là, ou quelque temps après, dans le même siècle, que cette destruction seroit arrivée, plutost qu'à l'invasion des Saxons. Une puissante raison m'oblige d'abandonner mon premier sentiment pour suivre celui-ci.

C'est que je considère que les médailles romaines en or, en argent et en cuivre, que l'on trouve communément à Vieux, montrent que la ville des Viducassiens doit avoir esté détruite dans le temps que les Romains en estoient encore les maistres. Car en supposant que cela soit arrivé quarante ou cinquante ans séulement après que les Romains en auroient esté chassés, il me semble que non-seulement l'on y devroit trouver de la monnoie du Prince qui leur auroit succédé, mais encore que les monnoies romaines y devroient estre plus rares, ou mesme que l'on ne devroit y en trouver aucune. En effet, l'on peut croire que ces monnoies n'ayant plus de cours sous un nouveau Prince, devroient avoir été fondues et changées en la monnoie courante, puisqu'elles ne pouvoient plus estre d'usage à ceux qui en avoient.

Or, il paroist que les Romains n'estoient plus dans ces pays lorsque les Saxons y vinrent aborder, estant constant par l'histoire de nos premiers Rois que Childéric avoit porté ses armes jusques à Angers vers l'an 475, où il avoit tué Paulus, Comte romain. Cette particularité considérée, l'on peut non-seulement conjecturer, mais encore argumenter avec grande probabilité que les Romains alors n'estoient plus en deça de-

puis Angers jusqu'à la Seine, et que la ville des Viducassiens peut avoir esté saccagée, pillée, bruslée et enlevée aux Romains avant ce temps-là, peut-estre par le même Childéric, qui devoit n'avoir rien laissé derrière lui capable de lui faire résistance.

Ce saccagement de la ville des Viducassiens est évident par les monnoies du haut et du bas Empire que l'on trouve au milieu de ses ruines, puisque cela fait voir que ses habitans y laissèrent leurs richesses, ou parce qu'ils y périrent, ou qu'après sa ruine ceux qui survesquirent furent réduits à chercher une autre demeure.

Si l'on demandoit pourquoi cette désolation seroit arrivée à la ville des Viducassiens plutost qu'à celle des Baiocassiens, l'on pourrait répondre que dans toutes les conquêtes il y a toujours quelque place qui sert d'exemple aux autres, et que le malheur tomba alors sur les Viducassiens.

Cela estant, Monseigneur, Caen n'aura pas esté basti des ruines de Vieux, comme je l'avois conjecturé, et c'est pour cela que l'on n'y trouve ni marbres, ni briques, ni médailles anciennes. Quand mesme l'on pourroit soupçonner que les Romains y auroient eu autrefois un establissement, l'on ne devrait pas s'étonner que l'on n'y

trouve rien de ces choses. Comme il paroist que Caen a toujours esté fort peuplé depuis ses premiers commencemens jusques à présent, tant de changemens y sont arrivés à l'égard des édifices publics et particuliers qu'il a esté nécessaire de bastir et rebastir plusieurs fois, que toutes les marques de cette antiquité auroient pris depuis long-temps une face à ne pouvoir plus estre reconnues.

La mesme chose se voit dans la plpuart des villes anciennes qui ont toujours esté bien peuplées. L'on ne reconnoist plus rien de Bizance dans Constantinople, ni presque de Constantinople mesme jusques à sa prise par Mahomet II. Il n'y a plus à Marseille aucun vestige des anciens Phocéens, et l'on peut dire la mesme chose de ce qu'elle estoit sous les Romains. Il en est presque de mesme de la ville de Lyon, comme il paroist par ce que M. Spon, et nouvellement le P. Menetrier, ont publié de ses antiquités.

Voilà, Monseigneur, ce que j'avais à dire touchant les doutes qui empeschent que Vostre Grandeur ne se rende aux raisons par lesquelles j'ai tasché de prouver qu'il y avoit autrefois une ville où est présentement le village de Vieux, et que cette ville estoit celle des Viducassiens. Je n'ose espérer que ma réplique fasse plus d'effet

que ma lettre ; mais tel parti qu'il lui plaise de prendre, je n'en serai pas moins avec un profond respect,

MONSEIGNEUR,

De Votre Grandeur,

le très-humble et très-obéissant serviteur,

GALLAND.

A Caen, le 30 Septembre 1698.

EXTRAIT

D'une Notice sur les Pavés émaillés de Calleville, département de l'Eure; par M. REVER, *correspondant de l'Institut.*

Lu à la séance du 1er. Décembre 1826.

Le possesseur actuel de l'emplacement où exista jadis le manoir de Calleville qui appartenait à la famille d'Harcourt, ayant besoin de pierres pour fournir son contingent dans la réparation des chemins vicinaux de la commune, en chercha dans des buttes formées par les décombres de cet ancien château. Il ne tarda pas à parvenir au niveau du rez-de-chaussée, où il trouva de nombreux débris en terre cuite émaillée et quelques restes d'un pavé très-remarquable par l'assortiment régulier de semblables pièces.

M. Le Prévost, avec lequel j'eus le plaisir de visiter ce curieux pavé en 1817 (1), a fait imprimer à ce sujet, dans le premier volume des Archives

(1) M. Prestavoine, membre de la société, et M. de la Haye, sous-Préfet e Bernay, étaient aussi de ce voyage.

normandes, un mémoire plein de recherches dans lequel il a prouvé 1°. que le château de Calleville existait dès l'année 1345, époque de la naissance de Jean de Harcourt à Calleville, *où pour lors était un beau manoir appartenant au sire de Harcourt*, dit une ancienne chronique; 2°. que de puissants motifs portent à croire que ce château avait été construit peu de temps auparavant; il a de plus observé que des pièces héraldiques de quelques anciennes familles normandes étaient représentées sur plusieurs pavés ainsi que les armes des Harcourt.

Je me borne donc à donner ici une courte description du pavé émaillé de Calleville, à laquelle je joins un dessin dont je puis garantir la fidélité. Pour parvenir à une plus grande exactitude dans cette imitation, j'ai profité de l'obligeance d'un géomètre habile (1), qui s'est chargé de rapporter le travail suivant les cottes prises sur le terrain, et qui en a colorié les différentes pièces d'après celles que j'avais prises pour modèle à Calleville.

Cette peinture présente une belle rosace d'environ cinq pieds de diamètre, offrant une mosaïque dont le dessin est fort agréable. Les couleurs y sont exprimées telles qu'elles nous parurent

(1) M. Fresnel, inspecteur des travaux publics, exerçant à Paris la profession d'architecte avec autant d'honneur que de succès. (*Voyez l'Atlas.*)

lorsque les surfaces fraîches, et presque mouillées par le sol humide, avaient comme une demi-transparence de vernis.

Quoiqu'on ne puisse assigner l'époque précise où s'introduisit l'usage des pavés en terre cuite émaillée, M. Le Prévost a très-bien établi que ce genre de travail remonte au XIIIe siècle. L'on peut aussi rapporter à ce temps-là tous les pavés émaillés *en creux* au moyen d'empreintes destinées à recevoir l'émail, et formées par des ornements en relief qu'on pressait sur l'argile fraîchement moulée et maintenue dans ses *frettes*.

Tels étaient aussi les carreaux en échiquier de la salle dite *des Gardes* à l'abbaye de Saint-Etienne de Caen, où l'on a reconnu quelques pavés blasonnés d'armoiries semblables à celles de Calleville et décorés de dessins pareils.

Depuis long-temps ce genre de travail, faible et premier essai de l'art de l'émailleur était connu, mais il n'avait fait aucun progrès. Les anciens s'en étaient servi et n'étaient pas allé plus loin. J'ai trouvé plusieurs agrafes antiques, émaillées sur bronze, qui n'étaient pas autrement exécutées, et cet art, si perfectionné de nos jours, n'avait point, depuis lors, suivi de meilleurs procédés, quand le potier, Bernard Palissy, lui donna la plus heureuse impulsion en inventant ses rustiques figurines. C'est à cette dernière époque qu'il faut

fixer, selon moi, l'amélioration qu'on remarque sur des pavés, où la distribution des émaux paraît avoir été faite à l'aide de cartons découpés et raccordés, comme on imprimait encore, il y a moins de quarante ans, les papiers de tenture, avec des planches découpées à jour et dont le plein était chargé de couleurs diverses.

Ce fut assez de cette simple précaution pour remédier aux défauts provenant des épanchements de couleur qui débordent le trait, comme on peut le remarquer assez fréquemment dans les pavés émaillés, même dans ceux de Calleville. En effet, je regarde ces accidents comme le produit des boursoufflures qu'éprouvait par fois la couche d'émail, devenue très-épaisse dans quelques endroits trop profonds du creux.

Il n'est pas sans intérêt pour l'histoire de l'art, pour celle des usages et pour la chronologie locale, d'observer soigneusement les pièces émaillées, surtout lorsqu'on en découvre un certain nombre : on peut y remarquer des sujets mieux traités que ceux dont nous avons connaissance ; on peut y trouver des documents ou des indices utiles sur des points historiques entièrement perdus, ou qui ne nous présentent que des incertitudes.

M. l'abbé de La Rue, notre honorable confrère, en réformant la fausse idée qu'on s'était

faite des pavés en échiquier de la salle dite *des Gardes* dans l'abbaye de Saint-Etienne de Caen, où l'on avait cru voir une sorte d'armorial des compagnons de Guillaume à l'expédition d'Angleterre, y a reconnu les armes blasonnées de diverses familles marquantes qui fournirent à ce monastère ses principaux officiers et dignitaires.

Quelques-uns des pavés de Calleville portaient les armes de plusieurs anciennes familles Normandes, tandis que celles des Harcourt étaient répétées sur presque toutes les pièces du parquet, ce qui a paru à M. Le Prévost désigner des rapports d'alliance, de service militaire, de liaison ou d'amitié entre cette première maison de l'ancien duché de Normandie et d'autres familles renommées ; rien n'est plus judicieux que cette opinion.

Des armoiries blasonnées sur des champs de forme carrée servaient d'encadrement à l'ancien tableau votif de Notre-Dame de Liesse. On en voyait aussi autour du tombeau d'Alix, duchesse de Bretagne, et de sa fille Yoland, comtesse de la Marche, dans l'abbaye de Villeneuve près de Nantes. Cela m'a fait penser que cet assemblage d'armoiries pouvait être quelquefois employé par des suzerains et haut-justiciers comme un monument féodal de leurs justices et des fiefs qui en ressortissaient. On ne pourrait cependant l'affir-

mer avant d'en avoir vu quelques autres exemples.

Alix mourut en 1221, et les écussons rangés autour de son mausolée étaient en cuivre émaillé. Je ne puis dire en quel temps, depuis son décès, le tombeau fut achevé, ni si les plaques de cuivre avaient été préparées en creux suivant l'ancienne routine, pour recevoir et retenir les émaux.

L'usage des pavés émaillés de cette manière a subsisté plus long-temps qu'on ne pense. J'ai appris de M. de Formeville que vers le milieu du XVIIe siècle, un ouvrier de Rouen établit, à deux lieues de Lisieux, dans un endroit où passe actuellement la route neuve de Caen, une poterie de pavés émaillés (1).

Les produits en étaient nommés pavés *Joachim*, du nom de ce fabriquant.

On en voit d'employés à un tombeau en forme de voûte pratiqué pour un Évêque de Lisieux, dans le mur du croisillon de la cathédrale, vers le nord. J'en ai vu aussi une chambre entièrement pavée, dans le château de Saint-Hyppolite, à une demi-lieue de la ville. M. de Formeville m'en a montré dans l'un de ses escaliers, et l'on en

(1) Au village de la Banqueterie, sur les confins des communes de Prédauges et de la Boissière; les ruines du four ne son tdéblayées que depuis quarante à cinquante ans; mais il y avait plus de trente ans qu'on ne s'en servait plus, et qu'il était t out-à-fait abandonné. Les descendants de Joachim sont encore potiers de terre dans la première de ces deux paroisses.

connaît dans bien d'autres endroits en Normandie (1).

L'établissement de cette usine est une preuve que les pavés ornés en émail étaient toujours en vogue au milieu du XVIIe siècle; comme le peu de temps qu'elle subsista prouve que cette mode perdit faveur au commencement du XVIIIe siècle, loin d'en être surpris, on pourrait plutôt l'être de ce qu'elle l'ait aussi long-temps gardée. Sans parler des difficultés qu'on devait éprouver à régulariser et bien calibrer les pièces, à prévoir et calculer bien juste l'effet de la retraite au four, on ne pouvait compter sur la durée du brillant de ces oxides fondus qui pourraient à peine aujourd'hui soutenir la comparaison avec ceux dont nous revêtons nos poteries communes. On ne pouvait non plus remédier à la prompte détérioration causée par le frottement des pieds. Enfin l'on était contraint d'avoir en magasin, des doubles ou triples pour remplacement, lorsque des accidents causaient quelques vides dans la marqueterie.

Ces procédés employés par les émailleurs sur pavés, dans le moyen âge, venaient par transmission, de ceux que les Romains avaient adoptés; on les suivit aussi pour la coloration des

(1) Voyez le mémoire de M. Le Prévost.

vitraux de la seconde époque ; je dis seconde époque en plaçant dans la première ceux qu'on devait appeler *peinture en verre*, et non encore *peinture sur verre*. L'art de teindre le verre au fourneau et d'en couler des plateaux et des tables n'était point ignoré des Romains. Ces connaissances probablement très-répandues se conservèrent, et l'on en fit usage pour décorer nos premiers temples, presqu'aussitôt que les fenêtres en furent closes avec des vitres ; mais cette invention, qui ravissait alors les contemporains, se réduit pour nous à bien peu de chose. Les peintres chargés de préparer un *tableau modèle*, s'acquittaient de ce travail préalable, comme le talent de leur siècle les mettait en état de le faire. Ils le distribuaient en plusieurs cartons d'après les couleurs : le vitrier taillait *au gresoir* des pièces de verre teint égales en nombre, couleurs et surface aux cartons distribués, puis il assemblait et maintenait en approche toutes ces découpures dont il assujettissait le lacis dans un cadre : il en résultait une mosaïque transparente, vive de couleur, brillante de lumière, dont s'extasiaient les écrivains qui nous en ont fait concevoir l'effet en nous exprimant leur admiration.

Tout le monde connaît les petits entourages en filets de plomb rainés au rabot, où sont enchassées les plaques des vieux vitraux ; mais on

ne peut dire si ce mode de *sortissure* vient d'aussi loin, et si l'on ne commença point par des mastics, ou par de petits chassis en bois, chantournés et formés de deux ou de plusieurs pièces (1).

On ignore également si l'on essaya de représenter quelques objets de la nature vivante, et si l'on employa les traits, les hachures et les moyens d'ombrer, ou si l'on se bornait à des compartiments réguliers, comparables aux prodiges de lumière qui attirèrent, il y a quelques années, la curiosité de tout le monde (2).

Il paraît plus certain que les premiers traits, soit en profil, soit en hachures, ne furent d'abord employés qu'avec des couleurs en pâte liquide, appliquées à l'intérieur, et solidement fixées sur le verre par un *gluten* épais et tenace, de gomme ou de colle (3).

Du reste les vitraux en mosaïques ont continué de plaire jusques vers l'onzième siècle, et c'est-là que je termine la première époque de la peinture sur verre; mais quand le génie, dédai-

(1) Les pièces rondes étaient seules appelées *cibles*; ce nom fut dans la suite étendu à toutes les pièces.

(2) Le caléidoscope dont l'inventeur méritait d'être plus connu qu'il ne l'a été.

(3) Felibien l'avait dit, le Viel ne le pouvait croire: j'ai des fragments tracés, et ombrés par ce procédé; je les dois à M. de Formeville.

gnant les représentations monotones de la nature morte, essaya de représenter des êtres animés, il ne s'élança point jusqu'à la perfection et n'a pu l'atteindre qu'à l'aide de plusieurs siècles.

On s'assujettit donc pour le trait aux ressources de la peinture strictement dite dont je viens de parler ; on continua dans cette seconde époque d'employer des plaques de verre teint au fourneau, pour les fonds et les pièces de larges nuances qu'on ombrait à l'intérieur et au pinceau. On voulut ensuite assortir en émail les teintes qu'on avait besoin de varier, et ce fut pour y parvenir qu'on emprunta des moyens purement mécaniques, inspirés par la grossière routine de l'émaillure en creux, ce qu'on aurait peine à croire si l'on n'en trouvait pas quelquefois des pièce de conviction.

Sur l'une ou l'autre surface d'une feuille de verre commun on répandait de la poudre d'émail, ou verre coloré que l'on faisait fondre, et glacer au fourneau sur toute cette surface. Après le refroidissement, on traçait dessus le contour des dessins, et des couleurs qu'on voulait faire trancher sur celle de la couverte, puis on usait à l'émeril avec beaucoup d'attention, cette enclave dans toute l'épaisseur de la couverte, jusqu'à la plaque incolore. Dans le

commencement de cette pratique nouvelle qui était une amélioration, et même encore longtemps après, si le travail était fait par un ouvrier peu habile et craignant de faire des taches au pourtour par une teinte mixte des émaux contigus, c'était sur la surface opposée qu'on appliquait l'émail dont la couleur perçait à travers l'enclave décolorée; mais un artiste exercé remplissait l'enclave avec l'émail qu'il voulait faire paraître; puis après l'avoir fait fondre, il en polissait les surfaces dressées, et l'ouvrage avait dès-lors atteint toute sa perfection (1).

Je termine ici ce que j'avais à dire sur l'art de l'émailleur dans le moyen âge, et sur les pavés de Calleville, renvoyant pour les détails chronologiques au mémoire de M. Le Prévost, dont celui-ci est pour ainsi dire le supplément.

(1) Voir sur la plus grande partie de ces détails Vigen. sur l'emploi du verre et des émaux, p. 337. Felibien princip. d'arch. liv. I. chap. 21. Fl°. Le Comte, cabinet des singularités d'arch. peintur. sculpt. t. I. p. 131. Le Viel, art du vitrier, Ire partie, chap. 7. Premier temps de la peinture sur verre, p. 21 et 22. Greg. Turon. de glor. marty. lib. I. Dictionn. d'antiq. Art. fenêtre.

EXTRAIT

D'un mémoire sur quelques Figurines antiques, en terre cuite, découvertes à Baux, département de l'Eure; par M. REVER, *correspondant de l'Institut.*

(Lu dans la séance publique du 22 mai 1826.)

J'AI l'honneur d'adresser à la société des Antiquaires de Normandie, treize figures en plâtre, provenant des creux moulés sur autant de figurines antiques en terre cuite. Je les ai numérotées afin d'en rendre l'examen plus méthodique, et je soumets avec empressement à la compagnie l'explication et les observations qu'elles m'ont suggérées. Les objets que représentent ces plâtres ont été trouvés l'an dernier dans la forêt d'Évreux; voici de quelle manière :

On avait profité de la grande sécheresse de l'été pour nettoyer une mare improprement nommée

Lardillière (1), située à six cents pas, au sud de l'église de Baux, département de l'Eure, qui de mémoire d'homme n'avait jamais tari. L'épaisseur de la couche de glaise qui en garnissait le fond, enhardit à creuser un peu le bassin, pour en augmenter la contenance. On découvrit alors quelques grosses pierres qui présentaient des traces de pose et d'emploi, et quand on les eut enlevées, on aperçut dans une cavité revêtue de briques qu'elles recouvraient, une quantité considérable de figurines fort bien disposées, côte-à-côte et par rangs. L'adjoint de la commune qui surveillait le travail de curage fut témoin de cette découverte.

Le jour était alors trop avancé pour qu'on pût commencer le déblai de la cavité; on remit donc au lendemain matin l'inventaire de cet amas de statuettes, afin d'y procéder dans un ordre convenable; mais pendant la nuit, des malveillants dispersèrent ces figurines, en brisèrent un grand nombre, et mirent tout en désordre, dans l'espoir de déterrer un trésor qui suivant une

(1) C'est la prononciation populaire et vicieuse d'un mot qu'on devrait bien trouver dans les dictionnaires, *Argillère* ou *Argillière*, pour indiquer un terrain argilleux, a bien les mêmes droits d'immatricule que les mots *Tourbière*, *Minière*, *Marnière*, et cent autres pareils.

vieille tradition, devait exister au fond de cette mare intarrissable (1).

A la vérité, il restait encore beaucoup de figurines intactes; mais l'enlèvement présumé d'un trésor, occupa toute l'attention : d'ailleurs personne n'imaginea qu'elles méritassent les soins de l'autorité locale, et ces antiques échappées aux voleurs, devinrent la proie des enfants ou le partage d'une curiosité de pur instinct, que le défaut d'instruction empêchait de diriger.

Cependant la découverte du soir et le pillage de la nuit ne tardèrent pas à faire beaucoup de bruit aux environs. M. Mordret, ingénieur des ponts et chaussées, en fut informé; ses connaissances dans les arts, et le goût qu'elles lui inspirent, l'entraînèrent sur les lieux; il y recueillit dès le premier voyage, divers fragments qui lui causèrent de vifs regrets et augmentèrent son zèle. Le souvenir de plusieurs recherches d'antiquités que nous avions faites ensemble au

(1) On trouve beaucoup de traditions de ce genre attachées à certains lacs, ou à des endroits réputés inaccessibles, depuis l'or immergé de Toulouse, jusqu'aux milliards de *Guadavita*, jusqu'aux cargaisons de piastres et de lingots d'or englouties sur les côtes d'Espagne, et jusqu'à l'énorme et monstrueuse tête en argent pesant trois quintaux dont le cou décélait par ses bords une fracture toute fraîche, quand des pêcheurs qui l'avaient accrochée l'eurent hissée à bord! etc.

Vieil Évreux et l'amitié qu'il me conserve, le portèrent à m'instruire de l'évènement, et c'est à lui que j'en dois la connaissance, aussi bien que celle des produits qu'on a pu sauver (1); c'est donc en son nom comme au mien que je me fais un devoir d'en rendre compte, et c'est en commun avec lui que je vais soumettre à la Société, les inductions que l'examen de quelques-unes de ces figurines nous a mis à portée de vérifier sur les procédés des potiers qui les confectionnaient.

N°. 1 (2). Statuette fruste présumée repré-

(1) M. Mordret fit plusieurs voyages dans ce quartier de la forêt d'Évreux; il apprit que des amateurs et quelques hommes instruits possédaient un petit nombre d'objets entiers ou peu mutilés, et que des membres de la Société d'agriculture de l'Eure avaient eu la satisfaction de s'en procurer deux ou trois pour le muséum d'Évreux. Nous nous empressons de reconnaître que nous devons à leur généreuse obligeance, la facilité que nous avons eue de faire mouler ces petits antiques. Des enfants et des personnes non suspectes les leur avaient remises sans difficulté, et peut-être à la longue, eût-il été possible d'en recouvrer beaucoup d'autres; mais les poursuites que l'autorité judiciaire fut obligée de commencer d'après quelques plaintes qui furent portées devant elle, firent subitement resserrer partout, ou briser ces objets qui, dans la main des détenteurs, pouvaient devenir des preuves matérielles du délit ou des motifs de suspicion.

(2) On a conservé ici les numéros que portent les plâtres déposés par M. Rever, au muséum des Antiquités de Normandie. Ces objets ont été lithographiés au trait et de grandeur naturelle, (pl. 6, 7, 8), excepté quelques-uns qui ne présen-

senter une Vénus Anadyomène. La Société des Antiquaires de Normandie en a publié l'an dernier une tout-à-fait semblable à celle-ci (Atlas du 1er volume, pl. XVIII), qui avait été trouvée par M. Duchevreuil, à Digulleville, arrondissement de Cherbourg; j'en avais découvert une pareille entre Evreux, le Neuf-Bourg et Louviers ; j'en ai rendu compte il y a plus de vingt ans. Le plâtre qui la représente porte le no. 2.

No. 3. Femme allaitant un enfant (Pl. VI).

No. 4. Même sujet de plus petite proportion et seulement de demi-bosse.

No. 5. Femme allaitant deux enfants (Pl. VII).

No. 6. Même sujet, plus petit, demi-bosse, fruste et sans tête.

La mutilation de ce sujet et de quelques autres qui suivent, est un résultat d'accidents imprévus, l'effet soit de la brutalité soit de la malveillance. La différence des dimensions doit être attribuée à la variété des goûts que le figuriste cherchait à satisfaire. Quant à la réduction de la figurine en demi-bosse seulement, cela peut venir, ou de la maladresse et de l'incurie

taient pas un grand intérêt, ou qui avaient été figurés précédemment comme les Vénus, nos 1 et 2. On trouvera aussi, pl. X, le plan de la mare de Lardillières et de ses abornements.

du potier qui fit, des deux moitiés, une figurine entière avec une telle négligence que ces moitiés se séparèrent dans le four et furent isolément cuites, ou bien de ce que la demi-bosse antérieure fut mise seule au feu pour être vendue à meilleur compte aux personnes qui s'en contentaient, ou pour en faire un sujet de bas-relief en l'applicant, après la cuisson, sur une surface unie et appropriée (1).

En effet, les bords lisses et bien tranchés de cette demi-bosse et de celles qu'on a rencontrées jusqu'à présent, n'offrent la trace d'aucun raccordement qui ait précédé. On n'y voit ni élevures adhérentes, ni enfoncements qui indiquent une sorte de déchirure ou d'arrachement: joint à cela qu'on ne trouve que des demi-bosses *antérieures* qui soient entières, et qu'il n'existe que de petits fragments peu nombreux des demi-bosses opposées, que diverses causes ont pu séparer d'une figure entière ; au lieu

(1) Pline, liv. 34. C. 8, semble indiquer cette destination. Caylus, t. 6, p. 402, cite parmi divers petits monuments conservés à Bavay, « une Diane de demi-bosse, pour être placée « en *bas-relief* sur un fond étranger. »

Ce doit être à cette espèce de travail et d'ornement que se rapporte la commission dont Cicéron chargeait Atticus. (Epist. lib. 1. Epis. 8.) *prœterea typos tibi mando quos in tectorio atrioli passim includere, et pluteolia sigillata duo.*

que si l'existence des demi-bosses venait de ce que la réunion en eût été défectueuse dans toute l'étendue des bords, on devrait trouver les deux espèces de demi figures en nombre à-peu-près égal et en pareil état de conservation.

M. Hyacinthe Langlois du Pont-de-l'Arche, peintre à Rouen, et membre de la Société des Antiquaires de Normandie, regarde ces quatre sujets (les nos 3, 4, 5 et 6) comme des figures de Latone. Tout concourt à justifier cette pensée; car la particularité des deux enfants ne peut convenir qu'à la mère de Diane et d'Apollon. On sait aussi que les anciens la représentaient quelquefois avec un seul enfant, et les coiffures de ces figurines, qui ont entre elles une ressemblance parfaite, montrent qu'elles appartiennent à un seul et même sujet.

Cette explication paraît préférable aux hypothèses exposées par D. Martin, dans sa *Religion des Gaulois*; d'après lesquelles il faudrait regarder ces enfants comme un emblême de la mort et du sommeil, et l'on trouvera plus vraisemblable que ces figures aient été de simples *ex voto* préparés, soit pour des femmes désirant obtenir un heureux accouchement, ou reconnaissantes de ce qu'elles l'avaient obtenu, soit pour des mères qui allaitaient leurs enfants et

qui offraient ces *ex voto* à la déesse invoquée par elles dans ces circonstances.

Les chaises en nattes de paille ou de jonc, dans lesquelles ces figurines sont assises et comme emboitées, étaient apparemment à l'usage, sinon exclusif, du moins spécial des nourrices, puisque toutes les figures des femmes allaitant qu'on a déjà trouvées à Saint-Lomer-de-Blois et ailleurs (1), en sont toutes pourvues, qu'aucune autre figurine n'est assise de cette manière, et qu'on ne connaît de pareil meuble que dans l'antique décrite par Montfançon (2), sous le nom de Monument de l'Hôpital de St-Jean de Latran (3). Ces meubles peu luxueux, mais très-commodes pour la vieillesse, n'ont pas été to-

(1) Fig. de nourrice, provenant de Saint-Lomer-de-Blois, dom Martin, t. 2, p. 265 et suivantes.

Montf. ant. expl. suppl. t. 5. p. 142.

Caylus, t. 4. p. 405. Celle-ci est haute d'onze pouces; elle est en marbre et vient d'Allemagne.

(2) Ant. expliq. (t. 3. 1re partie, pl. 57.)

(3) Les nourrices admises dans les familles opulentes ou de grand état, ne quittaient jamais les jeunes filles qu'elles avaient élevées avant que celles-ci fussent mariées; souvent même ces femmes attachées à leurs élèves dont elles avaient gagné l'affection, restaient avec elles pour leur continuer leurs soins et leur service. Serait-ce abuser de la liberté de conjecturer, que de voir sur cette chaise *la nourrice* d'une jeune mariée employant ses talents au plaisir de sa maîtresse.

talement abandonnés; on s'en sert encore dans plusieurs départements, avec le perfectionnement d'une capote profonde sous laquelle la personne assise peut s'enfoncer et se mettre à l'abri de toute impression désagréable. Jordaens en a dessiné une de ce genre-là, dans son tableau du concert (1).

N°. 7. Mercure fruste, avec les trois princi-

(1) Des savants regardent ces statuettes comme celles d'une *Junon Lucine*, et l'on ne peut nier que Junon ait été invoquée sous cette appellation, comme assistant les femmes en couche et procurant des accouchements heureux. Mais 1°. Latone était également invoquée pour le même motif, et passait pour accorder de pareils secours; 2°. Le titre de *Lucine* n'indiquait que la divinité qui présidait aux accouchements, comme Ovide le fait connaître, et ne s'étendait ni aux fonctions ni aux soins des nourrices; 3°. comme il fut donné à beaucoup d'autres Déesses, on ne peut affirmer laquelle est représentée spécialement avec cette attribution, lorsque la figure n'est accompagnée d'aucun caractère spécifique; 4°. Ces figurines n'ont avec l'accouchement qu'un rapport indirect, puisqu'elles n'en expriment que les suites et non les besoins; 5°. Les figures que l'on connaît de *Junon Lucine* tiennent de la main gauche un nouveau né dans le maillot, et de la main droite une lance, sans que rien annonce que la déesse ait donné le sein à l'enfant, ou se dispose à le lui donner; 6°. Latone est la seule divinité représentée sur quelques médailles, portant sur les bras étendus ses deux enfants; 7°. Latone qui, pour ses couches, eut tant à souffrir de la violence de Junon, et ne put élever ses deux enfants qu'avec tant de peine, devait être censée porter plus d'intérêt qu'aucune autre Déesse aux souffrances des femmes, soit en couche, soit devenues mères et nourrices.

paux attributs de ce Dieu, le Pétase ailé, la bourse et le caducée (Pl. VII). Il est probable que cette figure était sur un socle ou piéd-douche pareil à celui de quelques-unes des figurines suivantes.

N°. 8. Torse fruste de demi-bosse, tenant des deux mains une patère et présumé représenter un sacrificateur (Empereur ou Pontife).

N°. 9. Figure de femme à cheval (Pl. VIII). La cappe dont elle est enveloppée porte un capuchon rabattu par derrière, qui finit en pointe sur le dos, et rappelle la forme du *bardo-cuculus* de nos ancêtres. Le mode d'équitation est principalement remarquable. La femme n'est point assise du côté *montoir*, comme cela se fait chez nous; c'est du côté *hors montoir* qu'elle se tient. On doit convenir que cette position est la meilleure, puisqu'elle donne à la main gauche le gouvernement des rênes, et laisse à la droite une entière liberté pour tout autre usage (1). Ce grouppe n'est pas d'un seul bloc; les figures moulées séparément ont été réunies avant d'être mises au four.

(1) Caylus (Rec. d'ant. pl. 80, nos 1 et 2.) donne le dessin d'une Europe montée sur le taureau, très-naïvement et très-agréablement composée. Dans ce petit grouppe bien conservé, Europe est également assise hors montoir comme la figurine de la forêt d'Evreux; et la main gauche tient la corne droite du taureau.

N°. 10. Buste sur un piéd-douche uni (Pl. IX. Fig. 1). Le sourire assez niais de cette figurine la fait prendre pour le portrait, soit réel, soit idéal, d'un bouffon, d'un nain ou d'un fou de grande maison (1).

N°. 11. Même sujet fruste : on a formé dessous, quand on l'a moulé en plâtre, une embase, afin qu'il posât droit.

N°. 12. Sujet de même genre avec des cheveux postiches propres à le rendre plus ridicule (Pl. IX. Fig. 2).

N°. 13. Autre sujet de même style (Pl. IX. Fig. 3). Le petit cochon de lait, que la figure supporte des deux mains, peut faire prendre cette composition pour un emblême de gourmandise, peut-être aussi pour une caricature, soit de Vitellius, soit de tout autre gastronome renommé.

(1) « Les figures difformes et monstrueuses ont été très-recher« chées et sont devenues très-communes à Rome sous les Empe« reurs. Sénèque, Quintilien, Hérodien, Suétone en font men« tion dans plusieurs endroits de leurs ouvrages. Longin parle « même des machines dont on se servait pour déformer les en« fants et en faire des nains. Presque toutes les femmes considé« rables de Rome avaient une de ces espèces d'hommes dans « leurs maisons, comme elles ont en Europe des singes et des « chiens, etc. » (Cayl. rec. d'ant. t. 6. p. 279 — 281. Un buste « *d'enfant* publié dans le même ouvrage, t. 7. pl. 43 n° 4, est « du même genre.

N°. 14. Figure fruste de bélier couché (Pl. IX. Fig. 4). Ce sujet dont on a déjà trouvé quelques exemples n'aurait eu rien de bien remarquable, sans une particularité que le hasard a donné lieu d'observer, peut-être pour la première fois. Cette figure n'a jamais été mise au four. Elle n'est pas non plus de deux demi-bosses réunies comme toutes les autres ; au contraire elle est pleine et formée d'un seul bloc de terre.

Le figuriste l'avait modelée avec un ébauchoir dont un des bouts était tranchant, et à l'aide duquel il enlevait par taillades le superflu de la masse et la réduisait aux dimensions projettées. Tout cela se reconnaît très-bien, notamment le long du dos et des flancs du bélier, parce que la figure n'avait point été terminée, et l'on distingue parfaitement les angles (quoique peu saillants) que forment entre elles les tailles contigues. La terre n'en ayant pas été cuite, a conservé sa couleur native gris bleuâtre. On peut en faire sauter de petits éclats avec l'ongle et en racler facilement de la poussière. Cependant elle s'est, à la longue, assez durcie pour qu'on ne puisse la délayer, même dans l'eau bouillante.

L'examen des différents objets que je viens de décrire m'a pleinement confirmé dans les idées que l'étude de quelques autres figurines trouvées

au vieil Evreux, à Feuguerolles et ailleurs, m'avaient suggérées depuis long-temps. Elles consistent dans les observations suivantes :

1°. Les figurines antiques en terre cuite étaient formées de deux demi-bosses empreintes dans des creux de deux pièces ; elles étaient ensuite réunies et raccordées par approche au moyen du collage des bords humectés et comme repétris (1).

2°. Après ce raccordement, on perçait avec une broche, dans un endroit peu visible, un évent pour donner issue à l'air intérieur, de peur qu'en se gonflant au feu il ne causât des ruptures et la perte des pièces.

3°. Les anciens faisaient, en terre cuite, avec plus ou moins de perfection, non-seulement les figures de deux pièces et creuses, mais encore les modèles pleins et d'un seul bloc sur lesquels, après les avoir fait cuire, ils imprimaient en creux les deux pièces du moule.

4°. Ces petits procédés pouvaient être facilement employés dans un travail en argile, parce que la retraite que la terre éprouvait en se desséchant, permettait la sortie des pièces, mal-

(1) Ce genre de collage réussit très-bien dans toutes les fabriques de fayence. Aucune autre sorte d'agglutination ne soutiendrait l'action du feu des fourneaux.

gré les obstacles qu'auraient pu opposer quelques petits défauts de dépouille ; mais ils ne peuvent être imités en plâtre avec des moules de deux pièces seulement, parce qu'au lieu de prendre de la retraite comme l'argile, le plâtre en durcissant se gonfle, et reste à demeure incrusté dans les creux qui ne sont pas exactement de dépouille.

5°. L'argile présentait encore une autre ressource, en ce que la flexibilité qu'elle conservait plus ou moins, avant qu'elle fût complètement sèche, la faisait se prêter à la sortie des moules, tandis que les empreintes étaient encore un peu *vertes*, sauf à rétablir ce que l'extraction forcée pouvait avoir altéré dans la forme.

6°. Ces avantages du moulage en argile rendaient sans doute expéditive et facile la confection des figurines ; mais on peut reconnaître qu'ils devaient plus ou moins nuire à la régularité de l'exécution. Il est en outre assez vraisemblable qu'il faut leur attribuer les variétés accidentelles de ces figures, parmi lesquelles on n'en peut trouver deux qui soient absolument semblables, quoiqu'elles paraissent néanmoins venir du même moule. Cette disposition de l'argile à prendre de la retraite a même une telle action sur les dimensions des pièces, qu'en sortant sèches

du moule, ces pièces sont évidemment rétrécies et plus petites, selon que l'argile a été employée plus humide. C'est le contraire pour le plâtre dont les bosses sont toujours un peu plus fortes que le modèle sur lequel on a fait les creux.

7°. Les anciens moulaient ainsi, non-seulement des sujets religieux soit en *Ex voto* pour les temples, soit en genre d'ornement et d'objets d'invocation pour les laraires, soit pour tenir rang de pénates, soit enfin pour servir de recours et de préservatifs dans les dangers et les voyages, en les portant avec soi; mais ils moulaient encore des sujets profanes, jouets d'enfant(1), caricatures, etc.

8°. Il est croyable qu'ils en moulaient aussi d'historiques ou honorables à la mémoire de quelques grands hommes, dont on désirait multiplier les images : nous n'en avons point trouvé jusqu'à présent de ce dernier genre (2).

(1) De petits cailloux enfermés dans quelques-unes rendent cette idée assez probable. Cela produisait une sorte de grelot sourd qui pouvait suffire à des familles que leurs facultés ne mettaient pas en état d'en avoir de plus éclatants et de plus sonores.

(2) Les fouilles de la forêt d'Evreux n'en ont pas donné ; mais l'histoire a conservé le souvenir de ces petits portraits, en terre cuite, des grands hommes. Tel était celui d'Epicure si répandu à Rome. Les amateurs d'antiquités en ont aussi recouvré plusieurs; par exemple ceux de Thalès et de Posidonius (Caylus, recueil, t. 3. pl. 36. n° 5, pl. 142. — Pl. 79. n°. 6. — T. 4 pl. 56. n° 3. p. 168.

9°. Il devait se faire un assez grand débit de ces articles de *bimbelotterie* antique (1). On apprend souvent qu'on en trouve en différents endroits assez rapprochés, depuis qu'on fait attention à ces rencontres. M. de Colombel en a trouvé quelques-unes dans sa propriété du Bas-Caumont près de la Bouille. La Société en a publié l'année dernière qui provenaient des environs de Cherbourg(2). M. le marquis de Mirville en a découvert dans un de ses domaines de l'arrondissement du Havre, avec des fragments et des débris dont la multitude et la diversité font croire que le terrain qui les contenait avait fait partie de l'établissement d'un figuriste (3).

10°. On ne peut douter que *l'Argillière* de la forêt d'Evreux n'ait eu la même destination. La nature du terrain, le revêtement en brique et la

(1) L'auteur des voyages d'Anténor a fait entrer l'annotation de ce petit commerce dans sa collection de récits, à l'occasion de Nicias, fils d'un potier indigent de Samos, qui, dévoré du désir d'étudier et d'apprendre l'astronomie, *imagina*, pour se procurer des livres et le moyen de s'instruire, *de faire de petites Junons, des Pénates d'argile qu'il vendait aux bonnes femmes ; et du produit il forma les éléments de sa bibliothèque.* 13e *édit. t.* 3. *p.* 86.

(2) Voyez les mémoires de la société des Antiquaires de Normandie, premier volume, p. 50 et la pl. 18 de l'atlas qui l'accompagne.

(3) Sur cinq de ces fragments on voit un pan de draperie autour du poignet gauche. Les figurines dont ils faisaient partie représentaient peut-être une Vénus sortant du bain.

disposition des figurines qui donnent l'idée d'un four de potier, la variété et la quantité des figures qu'on évalue maintenant, par aperçu, au nombre d'environ deux cents, des blocs d'argile qu'on a tirés du même endroit et qui paraissaient avoir reçu une sorte de préparation, et surtout le bélier-modèle dont nous venons de parler, sont des dépendances incontestables, ou du moins des indices notoires, d'un atelier de potier figuriste (1). Ce sont aussi des motifs de regrets et de véritable affliction sur la destruction d'objets qui n'eussent pas manqué de fournir pour l'histoire de l'art du potier figuriste et même de quelques usages vulgaires, des renseignements plus ou moin curieux qu'on est aujourd'hui contraint d'ajourner indéfiniment, en cas qu'il puisse être fait par la suite quelque rencontre heureuse.

(1) Il n'est pas certain que ces blocs de terre noirâtre eussent été destinés à faire des figurines sans aucune préparation ultérieure. On en a mis au four d'une faïencerie, où ils ont pris une teinte rougeâtre plus ou moins foncée. La teinte des figurines cuites est de gris terne. Cependant il y a deux terres sombres ou noires, qui donnent aussi des sujets plus ou moins blancs. Bernard Palissy, essayeur infatigable, le savait bien. Il y a, dit-il, autres espèces de terres qui sont noires en leur essence, et quand elles sont cuites, elles sont blanches comme papier. (*Traité des terres d'argile* sub init.

EXTRAIT

D'une Notice sur deux Objets du moyen âge, découverts dans l'ancienne abbaye de Saint-Samson-sur-Rille (Eure); par M. REVER, *membre titulaire de la Société, correspondant de l'Institut.*

L'ABBAYE de Saint-Samson-sur-Rille est l'une des plus anciennes de la Normandie, et sous ce rapport ses ruines méritent l'attention des Antiquaires.

Cette abbaye fondée dès le VI[e] siècle, peu de temps après l'extinction de l'idolâtrie qui s'était maintenue long-temps dans le pays, a été très-anciennement remplacée par une église dont il ne reste plus qu'une petite partie; des réparations avaient eu lieu à différentes époques; maintenant l'édifice entier est en ruines depuis plusieurs années.

Dans les parties anciennes de cet édifice, deux objets m'ont paru devoir être principalement remarqués à cause de leur antiquité.

L'un est un Voussoir en brique très-bien cuite, grossièrement orné d'entrelacs encadrés dans des rangs de perles (1). Ce décor est un relief empreint sur un dessin peu régulier, creusé dans un moule, soit en bois, soit en terre cuite.

Il doit dater au moins du VIIIe siècle, car il est nécessairement plus ancien que l'inscription dont je vais bientôt parler, celle-ci se rapportant à une réparation qui a eu lieu depuis la reconstruction générale.

Il y a plus : le Voussoir est évidemment plus ancien que l'édifice même auquel il était attaché.

Placé en effet au haut du parement extérieur du mur méridional de cet édifice, il n'avait aucun rapport avec la place qu'il occupait. Tout annonçait qu'il était un des débris d'une construction précédente, de même que beaucoup de grandes briques de diverses dimensions, des pierres taillées en forme de bases, ou ciselées de moulures, baguettes, chapelets et autres ornements. Ces objets placés au hasard, sans ordre, sans intention, et entremêlés avec d'autres matériaux, ne permettaient aucunement de douter que, détachés d'un édifice antérieur, ils n'étaient

(1) Le plâtre moulé sur ce voussoir est au muséum de la Société.

plus placés conformément à leur destination première.

Quant à l'inscription dont j'ai annoncé que j'allais m'occuper, elle était gravée sur une pierre faisant parement à l'intérieur, et posée à deux mètres environ au-dessus du pavé.

La gravure consiste dans l'inscription suivante, dont une partie est considérablement altérée :

ARCUS ISTE FUIT FRACTUS
ECCE.... IAM ET EMENDIUM.

La pierre est posée dans une maçonnerie élevée jusqu'à la hauteur d'une ancienne voûte, pour remplir un vide occasionné par des dégats dont on aperçoit encore les traces.

Ces dégradations et les travaux faits pour les réparer me semblent trop d'accord avec le sens de l'inscription, pour que l'on puisse douter de l'intention qui la fit graver. La première ligne indique en effet la destruction de cette partie de l'édifice, et la seconde, la réparation qui eut lieu ; je crois donc pouvoir la traduire ainsi : « *Cette voûte avait été rompue* : *jugez des dégâts par les réparations* (1).

(1) On voit que je ne prétends pas traduire littéralement, mais plutôt indiquer le sens de l'inscription et son but.

Dans cette traduction, j'entends par *emendium* tout ce qui peut servir à rétablir ou à restaurer une chose endommagée. Le mot n'est pas latin, il est vrai, pas même de ce qu'on appelle de la basse latinité, et il ne se trouve pas dans Ducange; mais cet auteur cite *emendamentum* qui ne vaut pas mieux, et qui se rapproche beaucoup du mot précédent. Il se trouve dans un titre du XI[e] siècle, pour exprimer une donation expiatoire de la part de gens qui avaient profané une église.

En supposant l'inscription de Saint-Samson du IX[e] siècle, il n'y aurait rien d'extraordinaire à ce qu'on se fût servi du mot *emendium* dans le même sens que l'on a employé depuis *emendatum*.

En résumé, je regarde les fondements et les restes nombreux de ces murs comme ceux des constructions que des moines avaient établies vers le VIII[e] siècle, en remplacement de ceux élevés au VII[e], après la chute de l'Idolâtrie. Les Normands, dans le cours du IX[e] siècle, ravagèrent ces constructions de la seconde époque; l'inscription relate ces dégats, et les réparations qu'elle indique également ont subsisté jusqu'à la suppression ordonnée dans les premières années du siècle actuel.

NOTICE ARCHÉOLOGIQUE

Sur le pays de Caux ; Par M. MANGON DE LALANDE, *membre de la Société royale des Antiquaires de France, président de l'Académie de Saint-Quentin, etc.*

Lue dans la séance du 1er. décembre 1826.

L'HISTOIRE de nos anciennes provinces fourmille d'erreurs ; il y a long-temps qu'on le sait, qu'on le répète, et au lieu de corriger ces erreurs, on les consacre, en quelque sorte, dans des ouvrages nouveaux. Il est vrai que pour les détruire, il faudrait souvent de longues dissertations sur les points les plus délicats de l'histoire ancienne, et les dissertations exigent beaucoup de travail. Il y a plus, elles rencontrent peu de lecteurs, parce qu'il est très-difficile de leur donner de l'intérêt, et qu'il faut réellement un goût prononcé et des dispositions toutes particulières pour s'adonner à ce genre de littérature. Ce ne sont pas cependant de tels obstacles qui

sont susceptibles d'arrêter les véritables amis de l'histoire et de la vérité, persuadés qu'ils doivent être de trouver des encouragements et des soutiens dans toutes les Sociétés académiques.

Ces dernières réflexions m'ont plusieurs fois enhardi, et m'ont fait entamer des discussions archéologiques qui resteront peut-être longtemps encore indécises.

Aujourd'hui, le sujet que j'aborde n'est pas aussi grave ; ce sont de simples notes que je cherche à rassembler, et il peut se faire qu'elles soient très-inutiles à produire, car elles doivent avoir été publiées, et, sans doute, avec beaucoup plus de développement et d'intérêt ; mais enfin je communique ma pensée, et on appréciera mes intentions.

J'ai remarqué souvent, avec peine, que ce qui se trouvait le plus ordinairement altéré dans nos auteurs modernes, c'était le nom primitif des peuples, et que d'altération en altération, on finirait par les rendre méconnaissables, et par préparer ainsi de nouveaux doutes pour les historiens des siècles à venir. Cette remarque de ma part est tombée particulièrement sur la dénomination primitive des peuples du pays de Caux. Une foule d'auteurs, même le savant comte de Caylus, dans son recueil des Anti-

quités, et plusieurs membres de l'Académie des inscriptions, ont commis des erreurs sous ce rapport, et ces erreurs se sont reproduites depuis, dans beaucoup d'ouvrages.

On voit figurer ces peuples sous les noms de *Caletæ*, *Calletenses*, et plus généralement sous celui de *Caleti*. César est pourtant la source dans laquelle on prétend avoir puisé, et, nulle part, César n'a employé cette dénomination. Dans ses précieux commentaires, qui sont le premier et l'un des plus beaux monuments élevés à notre antique patrie, il désigne les habitants du pays de Caux sous le nom de *Caletes*, et il a répété ce nom au liv. 2. Chap. 1er. ; au liv. 7. Chap. 8 ; et Hirtius, son continuateur, l'a de même employé au liv. 8. Chap. 2.

Il faut donc se fixer sur le mot *Caletes*, l'employer exclusivement, et se faire une espèce de devoir de le rectifier toutes les fois qu'on le trouvera altéré dans des citations ou dans des passages historiques.

Ce nom de *Caletes* provient indubitablement de *Caletum*, ville gauloise qui passe pour avoir été la capitale de ces peuples, avant la conquête de Jules César, et que les chroniques, la tradition et l'histoire assurent avoir été détruite de fond en comble par César lui-même, *à*

cause de l'obstination de ceux qui la tenaient contre lui. Il est bon, là dessus, de consulter Fontan. Chron. c. 10; Ordéric Vital, liv. 5 et 12; les Mém. de l'académie des inscriptions, t. 19, p. 645; et Dumoulin, hist. de Normandie, liv. 12, §. 4.

Sous les Romains, les *Caletes* ont fait d'abord partie de la Gaule Belgique, et sont classés au nombre des Armoricains : *universis civitatibus quæ Oceanum attingunt quæque eorum consuetudine armoricæ appellantur, quo sunt in numero Curiosolites, Rhedones, Caletes, Lemovices, etc.* (Comment. liv. 7. chap. 8.)

Plus tard, en l'an 727 de Rome, lorsque Auguste vint présider à Narbonne l'assemblée générale des Gaules, et en opérer une nouvelle division, il les comprit dans la Gaule Lyonnaise à laquelle ils ont continué d'appartenir pendant tout le temps de la domination romaine, c'est-à-dire, pendant cinq siècles environ.

Il paraît que des débris de *Caletum*, et sur l'emplacement de cette ville antique, Jules César fit élever un *castrum*, ou château-fort, dans une très-belle position, et qu'Auguste, pendant son règne, y fonda une ville nouvelle sous le nom de *Juliobona*, pour conserver la mémoire

du site qu'avait choisi Jules César ; peut-être aussi parce que les habitants avaient fini par se rattacher au vainqueur, par lui fournir des secours et lui rester fidèles.

Ptolémée est le premier qui ait fait mention de *Juliobona* , et qui ait fait connaître que cette ville a été la capitale des *Caletes* , *peuples qui formèrent une cité puissante*.

Plusieurs auteurs, plusieurs savants géographes ont varié sur sa position. Quelques-uns ont voulu la placer à Dieppe qui n'est qu'une ville moderne ; mais au moyen du calcul des distances rapportées dans l'itinéraire d'Antonin, dans la carte de Peutinger, et surtout dans le 19e volume, p. 633, des Mémoires de l'académie des inscriptions, il n'est plus possible d'élever un doute. Elle a bien certainement existé sur le sol actuel de Lillebonne, ancienne petite ville au pays de Caux, entre le Hâvre et Caudebec, ville qui a vu tenir un concile dans son sein au XIe siècle, et qui n'est plus aujourd'hui qu'un gros bourg au département de la Seine-Inférieure. Des actes authentiques du XIIe siècle lui conservent encore son nom antique de *Juliobona* ; et si les témoins anciens nous manquaient, il ne faudrait qu'ouvrir son sein et décrire topographiquement sa position pour dis-

siper toutes les incertitudes et établir une conviction générale.

En effet, le sol de Lillebonne abonde en nombreux, en majestueux débris; chaque jour on en voit apparaître de nouveaux. Un théâtre antique, dont les vestiges sont imposants encore, et trois *chaussées* dites *de César*, qui viennent y aboutir de l'ouest, du nord et de l'est, attestent non seulement son ancienne importance, mais encore son illustration sous les premiers empereurs romains.

Il est une quatrième chaussée, dégradée dans son entier, que je crois également d'autant plus antique qu'elle porte encore le nom de *chemin perré*, qu'elle passe au *Mesnil*, nom généralement dérivé de *Mansio*, sorte d'établissement de *poste* et de *gîte* dont le plus important était toujours placé près des villes, et qu'elle se dirige sur Pont-Audemer, l'ancien *Breviodurum*, et de là sur Lisieux, ancienne métropole des *Lexovii*; mais je n'ai pu voir aucun vestige de ce dernier chemin (1).

(1) Cette voie devait passer par Sainte-Croix-sur-Aiziers, commune située au sud de Lillebonne, sur la rive gauche de la Seine. M. Rever y a remarqué des fondements d'épaisses murailles romaines, et on y a recueilli beaucoup de médailles. On a trouvé aussi en 1810, à peu de distance d'Aiziers, des

Il n'en est pas de même des trois chaussées dites de César ; j'en ai reconnu les traces et la direction.

La première conduisait vers l'Ouest, à *Caracotinum*, ancien *castrum* de la carte de Peutinger, aujourd'hui château de Crétin près Graville, et non loin du Hâvre. En sortant de Lillebonne, elle passe par *Ramée*, *la Chapelle*, *la Remuée*, *Saint-Romain*, *Saint-Aubin*, *Enanville*, *Guesneville*, *Harfleur*, et semble s'arrêter à *Graville*.

La seconde, qui est plus particulièrement bien conservée, se dirrige vers le nord, où on la voit presque entière dans certains espaces ; elle traverse *la Trinité*, *Trouville*, *Fauville*, *Normanville et Grainville ;* elle disparaît ensuite jusqu'à Saint-Valéri en Caux, vers lequel elle conduisait probablement.

La troisième était la route de *Juliobona* à *Rotomagus* (Rouen) ; elle n'est bien reconnaissable que jusqu'à l'ancien *Lotum* de l'itinéraire d'Antonin. C'est là, près le rivage actuel

assises de grandes briques rangées en arc de cercle qui semblaient être les fondements d'un *hypocaustum*, et tout annonce que la voie romaine dont parle M. de Lalande, traversait la Seine près d'Aiziers et du Vieux-Port.

(Note de M. de Caumont.)

de Saint-Wandrille, qu'arrivait cette voie romaine, c'est-à-dire à l'est et à trois ou quatre lieues de Lillebonne, après avoir passé à *La Frénay*, *au château Saint-Amator*, *à Saint-Arnould* où les vestiges en sont encore très-apparents, et enfin à *Caudebec* où les traces s'en perdent tous les jours, et qui n'est éloigné de Saint-Wandrille que d'une lieue. De *Lotum* elle devait nécessairement se dirriger sur Rouen, à en juger par les restes qui s'en retrouvent çà et là, et particulièrement à *Saint Thomas de la Chaussée*, qui en a conservé la dénomination.

La première de ces trois voies romaines, c'est-à-dire celle de l'ouest, passe pour avoir été construite jusqu'à Saint-Romain, avec les pierres et les débris de la ville de *Caletum*.

Quant au théâtre que l'on pourrait peut-être appeller aussi les arênes de l'antique *Juliobona*, j'ai parcouru ce grand monument dans toutes ses parties; j'en ai mesuré l'étendue et reconnu toutes les distributions; je suis forcé de contrarier ici la description qu'en a donnée M. de Caylus; je dois croire qu'il ne l'a pas vu, qu'il n'a écrit que d'après des rapports, et que ces rapports n'étaient certainement pas exacts.

En tout, sa description paraît plutôt le fait d'un dessinateur que le narré d'un antiquaire.

M. de Caylus dit : « Les murs du théâtre « de Lillebonne étaient probablement *revêtus « de pierres de taille* qui auront été enlevées ; « ce qui subsiste encore est en moëllon ; on « y voit de quatre pieds en quatre pieds, « une assise de briques, etc.... » Il a même ajouté que le théâtre était tout dégradé.

Il serait à désirer que les ruines antiques qui se découvrent chaque jour, d'un bout à l'autre de la France, ressemblassent à celles du théâtre de Lillebonne. Les grands murs qui en forment l'enceinte extérieure et demi-circulaire sont encore dans un bon état de conservation ; ceux qui formaient les *vomitaria*, ou passages latéraux pour l'entrée et la sortie du public, sont entiers, et si depuis quelques années, on n'avait enlevé une grande quantité de belles pierres taillées qui formaient les escaliers conduisant aux gradins ; si ces gradins eux-mêmes étaient déblayés de la terre qui les recouvre à une telle épaisseur qu'on y cultive une quantité de pommiers, on verrait encore le monument, autant dire, dans son état primitif.

La partie qui a le plus souffert est le quarré

long qui formait le demi-cercle, et à laquelle nous donnerions, nous, le nom exclusif de théâtre, parce qu'elle servait pour la scène et pour ce qu'on appelait alors l'*orchestre*, qui était affecté aux danseurs, aux mimes et aux personnages du chœur. On en reconnaît encore toute la distribution, et jusqu'à celle du *paracenium*, où s'habillaient et se retiraient les acteurs. A l'extérieur même, malgré les plus grandes dégradations, on reconnaît l'emplacement des loges où les athlètes se disposaient, se préparaient à la lutte, et celles où l'on renfermait les animaux qui devaient être lancés dans l'arène, lorsque le spectacle variait de nature, et se composait de diverses sortes de combats.

Le revêtement des murs dont parle M. de Caylus n'a jamais été autre qu'il est maintenant. Ce sont des moëllons smillés ou pierres taillées au marteau, d'une forme carrée et d'une épaisseur absolument égale sur les quatre faces, de manière que les assises sont très-régulières. Ces assises sont divisées, dans leur élévation, de quatre pieds en quatre pieds, par d'autres assises de briques larges et épaisses, de sorte que l'ensemble du monument présente à l'œil de belles lignes horizontales rouges et blanches.

Il est même à remarquer que le goût de cette sorte de bâtisse s'est conservé dans le pays, du moins comme objet de décoration extérieure, la plupart des maisons et des édifices étant peints ainsi dans toute l'étendue du bourg.

Il faut ajouter que les corridors extérieurs et circulaires sont encore tellement bien conservés que, sans les décombres accumulés derrière les gradins du fond, c'est-à-dire, derrière les gradins que nous appellerions aujourd'hui l'amphithéâtre, on ferait le tour du monument entre deux murs presque entiers et d'une grande hauteur.

C'est dans l'un de ces couloirs, celui de droite en entrant, que j'ai reconnu sur une grande pierre carrée d'environ deux pieds de haut et de large, un simulacre priapique, sculpté en bas-relief, et très-reconnaissable encore malgré plusieurs mutilations.

Une remarque à faire, c'est que de semblables simulacres ont été découverts dans les murs de l'amphithéâtre de Nîmes, ainsi que le rapporte M. Deyron, dans son ouvrage sur les antiquités de cette ville si célèbre pendant la domination des Romains dans les Gaules, et l'une de celles qui nous ont conservé les plus beaux monuments de cette époque.

On expliquerait difficilement aujourd'hui pour quels motifs les Romains ont placé des représentations de cette espèce dans les murs des monuments publics, et notamment dans ceux de ces monuments qui étaient plus spécialement destinés aux plaisirs du peuple, si nous ne savions que dans les cirques et dans les théâtres les Romains réservaient des arcades pour servir de lieu de prostitution : *idem verò theatrum, idem et prostibulum, eò quòd, pòst ludos exactos, meretrices ibi prosternerentur.* (Isidor. XVIII. 42.) Suétone nous dit la même chose ; d'où il est naturel de conclure que les arcades du théâtre de Lillebonne, comme celles des arênes de Nimes, distinguées par des images phalliques, étaient destinées à cet usage ; et il est même à remarquer que c'est de cette destination de certaines arcades (en latin *fornices*), que sont dérivés les mots *fornicare* et *fornicatio*.

Au surplus, il est peut-être une conséquence chronologique à tirer de ces bizarres, de ces obscènes représentations. On sait que proscrites du temps de la république, Pison et Gabinius étant consuls, elles reparurent sous le règne d'Auguste ; de sorte qu'une figure grossière, telle que celle que j'ai remarquée à Lil-

lebebonne, quoique sans date et sans inscription, peut presque servir à constater une époque. Aussi, sans craindre de se tromper de beaucoup, peut-on, comme déjà je l'ai supposé, faire remonter la fondation de Juliobona aux premières années de notre ère, et donner à ses monuments la même antiquité qu'au Christianisme.

J'ai dit que de nombreux débris attestaient chaque jour cette antiquité. En effet, j'ai vu rassemblés dans un même cabinet une quantité considérable de ces précieux restes. Plusieurs petites fouilles, faites à peu près au hasard, ont procuré à M. Davois de Kinkerville l'avantage de pouvoir réunir chez lui, sur les lieux mêmes, et d'offrir à la curiosité des amateurs une collection de vases, des fragments de poteries et de verres, des instruments en fer et en bronze, des ustensiles de ménage et de toillette, des urnes de toutes les formes, de la plus grande et de la plus petite dimension, de belles médailles du Haut et du Bas Empire, beaucoup d'autres objets enfin, qui sont des témoins irrécusables et toujours utiles à consulter.

Il y a tout lieu de croire, d'après les renseignements que m'a donnés M. Davois lui-même, que dans l'un de ses riches vergers était le champ

des sépultures, à en juger par la quantité d'urnes, toutes remplies de cendres et d'os calcinés, qu'on en a retirées d'un petit espace de terrain. Une chose même assez extraordinaire à faire observer, c'est qu'au centre de ces urnes, dans une fosse carrée, on découvrit trois squelettes humains rangés avec soin l'un auprès de l'autre. Comme les ossements en étaient conservés, j'ai pu reconnaître que ces squelettes étaient d'une taille extraordinairement élevée; que les têtes en étaient fort grosses, et que l'épaisseur des crânes avait un quart de plus que le crâne d'un homme de cinq pieds cinq à six pouces. J'ai eu la curiosité d'emporter un de ces crânes pour le faire examiner par des connaisseurs : tous en ont marqué leur étonnement.

Pour moi, d'après la hauteur de la taille et le mode de sépulture, je pense que ces reliques humaines sont celles de trois gaulois morts à la tête de leurs troupes dans quelque combat qu'il soutinrent pour les Romains, ou qui, au nom de ces derniers, ont rempli dans la cité des *Caletes* ou des dignités ou des fonctions publiques, et peuvent avoir péri dans quelque sédition; et si je hazarde l'opinion que les trois squelettes trouvés à Lillebonne étaient ceux de trois gaulois,

c'est par une conséquence naturelle de ce passage, dans lequel César lui-même avoue que les habitants de la Gaule étaient d'une taille beaucoup plus élevée que celle des Romains : « *Plerisque hominibus Gallis, præ magnitudine corporum suorum, brevitas nostra contemptui est.* (Comment. liv. 2.)

A tout ce qui précède on pourrait ajouter une infinité d'autres détails qui ne laisseraient aucun doute sur l'importance de l'antique *Juliobona*, et cependant on ne retrouve nulle part les traces de son enceinte, ni aucune preuve de son étendue. Il serait même fort difficile de deviner aujourd'hui sur quoi s'est fondé M. de Caylus pour avancer que cette ville avait eu une demi-lieue de long sur un quart de lieue de large. On doit supposer qu'il aura établi cette assertion d'après quelques restes de murs qui se retrouvèrent alors çà et là dans les terres, à de grandes distances.

Ce qu'il importerait maintenant de découvrir, ce seraient des inscriptions qui viendraient faire cesser les incertitudes et répandre quelque lumière sur l'histoire ancienne et trop peu connue de ces contrées, au moins pendant la domination romaine. Jusqu'à présent il paraît qu'une seule inscription a été trouvée ; c'est la seule du moins qui ait été recueillie, et encore la devons-nous

à l'Académie des inscriptions, qui nous l'a conservée dans le t. XIX, p. 647 de ses mémoires; car on ne sait pas ce qu'est devenue l'inscription elle-même (1). Voici, au surplus, les seuls mots qu'elle contenait :

MEMORIAM
MAGNINI SENICIONIS.

On voit dans cette inscription, comme on le trouve dans une foule d'autres, que le mot *memoriam* est ici pour *monumentum* (Encycloped. Antiq. t. IV. p. 33.), et qu'elle ne peut avoir d'autre signification que *Tombeau de Maginus Sénicion*, ce qui ne présente pas un grand intérêt, et encore moins un intérêt général; mais enfin elle donne l'espoir qu'il s'en trouverait d'autres dans le sol si riche de Lillebonne, si des fouilles bien calculées et bien suivies y étaient entreprises.

Mais il faut revenir sur mes pas. Lorsqu'au commencement de cette notice je rappelais l'incertitude de plusieurs auteurs sur la véritable position de *Juliobona*, je voulais arriver à cette

(1) On a encore trouvé à Lillebonne plusieurs inscriptions tumulaires fort courtes et endommagées, que M. Rever a décrites pages 70, 72, 82, 88, de son mémoire sur les ruines de Lillebonne. (*Note de M. de Caumont.*)

conclusion : que l'ancienne métropole des *Caletes*, fondée sur le sol et construite des débris de la ville antique et gauloise de *Caletum*, avait disparu à son tour quatre ou cinq cents ans après sa fondation ; que saccagée, ruinée et détruite par les invasions successives des Barbares, et plus tard, lors des irruptions de ces *Hommes du Nord* (Nord-man), qui ont fini par occuper tout le pays et par y laisser leur nom, il n'en est resté que des monceaux de pierres. La tradition veut même que, jusque vers le milieu du VIII[e] siècle, on ait encore enlevé de ces mêmes pierres pour bâtir dans les lieux voisins, et que ce soit de ces matériaux qu'ait été construite, à cette époque, l'église paroissiale de St.-Michel, au bourg de Saint-Wandrille, qui en est éloigné de trois lieues environ ; cette tradition est appuyée sur le témoignage de la chronique de Fontenelle (*Apud Acherium.* Cap. X), et elle ne peut être révoquée en doute.

Ici doivent se terminer mes observations, et j'aurai rempli mon but si, en rédigeant cette simple notice, je peux attirer un jour l'attention de l'autorité supérieure et le zèle des archéologues, pour l'entière découverte et pour la conservation de tant de monuments historiques ; si je parviens surtout à prouver que c'est dans des changements

successifs qu'on voit s'égarer, se confondre et se perdre le souvenir des siècles antérieurs, et que, sans les persévérantes investigations des Antiquaires de toutes les époques, de précieuses vérités et bien des positions importantes, qui tiennent à l'histoire des premiers temps de la civilisation, seraient tombées dans l'éternel oubli.

OBSERVATIONS

Sur quelques Monuments religieux du moyen âge des bords du Rhin, adresées à M. DE CAUMONT, *secrétaire de la Société;* par M. J. G. SCHWEIGHAUSER, *membre de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres, professeur au séminaire protestant de Strasbourg, conservateur de la bibliothèque de cette ville.*

(Lues dans la séance du 7 novembre 1826.)

MONSIEUR,

JE vous ai promis de vous adresser les observations relatives à l'histoire de l'architecture communément appelée *Byzantine* (et à laquelle vous avez proposé de donner le nom de *style roman*), que me suggérerait un voyage le long du Rhin, que j'avais projeté alors, et que je viens d'exécuter. Malheureusement ce voyage

n'a pas eu pour moi tous les résultats avantageux que j'avais osé en espérer; d'une part, parce que j'ai éprouvé presque partout le même embarras qui se présente aussi ailleurs, de trouver sur l'époque de ces anciennes constructions des dates aussi fixes que cela serait à désirer; de l'autre, parce qu'il m'a semblé qu'on a continué pendant plusieurs siècles de bâtir dans ce style, sans beaucoup de changements, et avec des modifications plutôt locales que générales. D'un autre côté, un habile architecte-dessinateur, qui devait m'accompagner, en a été empêché par différentes circonstances imprévues, et je n'ai pu, à mon grand regret, recueillir que des notes, tandis que j'aurais bien désiré y joindre des figures. Ces notes seront du reste très-courtes, n'ayant, pour vous écrire avant la fin de mes vacances, que quelques moments que je suis venu passer dans les Vosges, sans avoir pu emporter dans cette petite course votre excellent Mémoire, auquel j'aurais dû rapporter le peu d'observations que je puis avoir à vous soumettre. Je ne veux cependant pas laisser passer ces derniers jours de liberté sans essayer de vous donner une légère preuve de ma bonne volonté, en vous transmettant quelques indications: si elles ne sont d'aucun intérêt direct pour

la science, elles pourront du moins être de quelque utilité pour un voyageur plus heureux, qui suivrait la même route.

Quant à cette route elle-même, je ne puis que l'indiquer comme étant d'un très-haut intérêt pour ce genre d'études, et c'est, comme je viens de le dire, en grande partie de ma faute, si je n'en ai pas mieux profité. J'ai suivi le Rhin, depuis Strasbourg jusqu'à Mayence, en le croisant plusieurs fois pour des excursions latérales. J'ai navigué sur le fleuve même jusqu'à Coblentz, où j'ai repris les mêmes zigzags; je me suis arrêté plusieurs jours à Cologne; j'ai été par Aix-la-Chapelle à Mastricht; j'ai remonté la Meuse jusqu'à Dinant, et je me suis rendu de là par Luxembourg à Trèves.

Dans toute la première partie de cette course, j'ai trouvé partout une grande abondance d'églises antérieures au style dit *gothique;* entre Mastricht et Trèves beaucoup d'églises gothiques fort curieuses; enfin à Trèves les unes et les autres mêlées à des monuments romains d'une haute importance, et dont quelques-uns semblent présenter des transitions du style antique à celui du moyen âge. Pour donner à mes notes, s'il est possible, un peu d'intérêt et de méthode, je vais suivre une sorte d'ordre chronologique, et com-

mencer par celles des observations dont je viens de parler, qui m'ont le plus vivement frappé.

Outre l'étonnante *porta nigra*, reste d'un vaste palais dans lequel, au moyen âge, on avait établi, l'une au-dessus de l'autre, trois églises qu'on vient de démolir en grande partie, on voit à Trèves les ruines d'un très-grand amphithéâtre et des restes fort considérables d'un bain impérial, établissement énorme qui paraît avoir servi de palais de plaisance, outre son usage propre. On en admire surtout les grandes fenêtres qui semblent avoir servi à une sorte de portique, ou à de vastes sallons destinés aux récréations. Ces fenêtres voûtées par le haut, ont, sur le côté, des profils rentrant peu à peu, comme les portes de nos anciennes églises les plus simples. D'autres édifices, généralement regardés comme romains (comme des *propugnacula* de la ville antique), présentent la singularité de petites colonnes fort évasées, divisant les fenêtres en deux compartiments, et ressemblant de la manière la plus frappante à celles que l'on voit dans un grand nombre de nos anciens clochers. Enfin, à travers même le plâtre et la maçonnerie intérieure de l'église cathédrale, on voit sortir d'antiques chapiteaux

renfermés dans le mur, qui présentent des feuillages plus grossièrement façonnés qu'ailleurs, et forment une sorte de transition à ceux de certains chapiteaux du moyen âge. Il en est de même de plusieurs chapiteaux qu'on croit avoir été arrachés par Charlemagne à des édifices antiques, pour être transportés dans son palais d'Ingelheim (à quelques lieues au-dessous de Mayence), d'où on les a retirés depuis la ruine totale de ce palais, pour les conserver parmi les autres antiquités romaines, recueillies en grand nombre dans cette dernière ville.

A Cologne, une petite chapelle, dont il ne reste guères que le côté oriental, et qui orne aujourd'hui d'une élégante ruine le jardin du ci-devant doyenné de Saint-Géréon, passe pour avoir été construite, ainsi que le fut primitivement cette église elle-même, par l'impératrice Hélène, mère de Constantin-le-Grand. Je ne réponds point de la tradition; mais ce qu'il y a de constant, c'est que cette petite abside circulaire, dont les fenêtres ne sont environnées que de tores ronds en demi-relief, présente comme le type primitif de nos absides romanes, souvent ornées de sculptures si élégantes. Quant à l'église de Saint-Géréon, elle a été presque entièrement renou-

vellée du XIe au XIIIe siècle : j'y reviendrai plus tard ; l'intérieur même de la crypte paraît avoir éprouvé de grandes altérations, et je n'y ai trouvé de particulièrement remarquable que quelques colonnes striées en spirale ; mais les fenêtres de cette crypte, peu élevées et arrondies par le haut, présentent une simplicité d'architecture qui semble indiquer, comme l'abside dont je viens de parler, un point de départ qu'il serait curieux de placer dans une suite de dessins de ce genre, à la tête des développements postérieurs. Il en est de même des portions des églises de Bonn et de Sinzig, dont la construction est attribuée par la tradition à la même impératrice.

Plusieurs autres cryptes de Cologne mériteraient également d'être publiées, et figureraient parmi les origines de l'architecture moderne ; mais la crypte et l'église les plus remarquables, à mon avis, que cette ville si riche en édifices religieux de différents âges offre à l'amateur de ce genre d'études, sont celles de Sainte-Marie du Capitole. Une tradition constante rapporte que cette église a été fondée par Plectrude, épouse de Pepin d'Héristal ; et l'on distingue soigneusement ce que l'on croit pouvoir attribuer à cette cons-

truction primitive, de ce qui a été renouvellé depuis les dévastations des Normands. Dans la première portion, sont compris la crypte et le chœur; celui-ci forme un cercle presque tout entier, disposé comme les temples circulaires des anciens, c'est-à-dire que des colonnes libres forment un cercle intérieur concentrique avec celui de la maçonnerie massive. Ces colonnes sont d'une proportion assez svelte, mais n'ont pour chapiteaux que des cubes grossiers, singulièrement proéminents et sans aucune espèce d'ornement. La crypte, qui est d'un plan assez compliqué, (que les objets divers auxquels elle sert de magasin, et les débris qui y sont entassés m'ont empêché de saisir exactement) est soutenue par des colonnes du même genre, dont quelques-unes sont accouplées quatre à quatre. De toute manière cette église frappe singulièrement par le contraste de la grossièreté de l'exécution des parties, avec la beauté antique du plan de l'ensemble et même des proportions principales : il semble que l'on ait voulu faire du romain, mais sans en être capable quant aux détails.

On a mieux fait du temps de Charlemagne; tout le monde sait qu'il a employé des colonnes

romaines, non-seulement pour son palais d'Ingelheim dont j'ai déjà parlé, mais encore pour son église ou sa chapelle d'Aix, qui a été dépouillée de ses ornements pendant que nos armées occupaient ce pays; il est moins généralement connu que les chapiteaux des pilastres qui servent de contreforts extérieurs à cet édifice, sont de nature à laisser l'observateur en doute s'ils sont également pris à quelque édifice antique, ou bien si un ciseau employé par le grand monarque a heureusement rivalisé avec celui des Romains.

L'intérieur de cette chapelle est si bien recouvert d'ornements en stuc moderne, qu'il est impossible d'en tirer quelque conclusion sur le travail de cette époque; et l'on n'y peut remarquer sous ce rapport que l'ingénieuse disposition des arceaux, servant en quelque sorte de contreforts entre l'octogone central et les murs extérieurs qui sont à seize pans. Ces arceaux que l'on voit de près dans l'étage supérieur, s'écartent l'un de l'autre par un angle très-aigu, sans cependant se confondre ou choquer l'œil; mais il faudrait être bien plus architecte que je ne le suis, pour vous en donner une idée un peu plus exacte. A l'intérieur, ces arceaux s'appuient du reste sur les mêmes piliers qui soutiennent

ceux de l'octogone, et ces piliers sont de simples prismes carrés pourvus de leurs corniches ou entablements, mais sans aucune idée de ces demi-colonnes engagées, dont on a fait un usage si général dans la suite, et dont il serait fort intéressant, ce me semble, de pouvoir fixer avec quelque précision l'origine et les modifications. En effet, les arcs-doubleaux et (dans les voûtes croisées) les tores formant des nervures grossières, qui s'y appuient dès le style roman, sont peut-être l'élément le plus essentiel du système postérieur, où ces tores se changent en nervures anguleuses et multifides, et facilitent ainsi cette élévation des voûtes, qui, ainsi que l'ogive, forment un des caractères principaux de ce système.

A côté de ce dôme d'Aix-la-Chapelle, l'édifice cité par tous les connaisseurs de l'Allemagne comme le monument le plus indubitable de l'époque de Charlemagne (et à-peu-près de l'an 776), est un petit bâtiment carré fort élégant, reste de l'antique abbaye de Lorsch (*Laureshemium*) située vis-à-vis de Worms, à quelques lieues du Rhin, et sur le chemin de Manheim à Darmstadt. Arrangé pendant quelque temps en chapelle, il est aujourd'hui sans usage :

primitivement, il paraît avoir servi d'ornement à l'entrée de l'abbaye. Il a deux étages, et du côté de l'intérieur, qui est le plus intéressant, on voit saillir de l'étage inférieur les chapiteaux de quatre colonnes corinthiennes du travail le plus parfait. Les colonnes ainsi que les chapiteaux sont encadrés dans les murs; mais ces derniers ont évidemment été pris dans un monument antérieur, parce qu'ils sont terminés des quatre côtés. Cet étage est surmonté d'une frise ornée de sculptures romanes, au-dessus de laquelle on voit de petits pilastres striés, ayant également des chapiteaux corinthiens, mais sculptés sur les lieux; ils supportent des triangles formés par des bandes en relief, le tout d'un goût délicat et d'un travail très-soigné. Ici cette heureuse rivalité du travail exécuté sur place et pour l'objet, avec celui des dépouilles romaines, est évidente, et je serais tenté de la considérer comme une preuve de l'impulsion que le génie du grand roi commençait à donner aux arts. Quoiqu'il en soit, ce petit monument dont le côté opposé est également orné avec beaucoup de goût et dont toutes les sculptures sont d'une exécution fort délicate, prouve du moins indubitablement que l'élégance des sculptures d'ornement était portée

fort loin à cette époque, et que la barbarie du travail et le défaut de goût ne sont pas toujours un caractère certain d'une haute antiquité (1). Mais ce qui embarrasse beaucoup tout jugement applicatif de ces observations, c'est que cette élégance semble ne point s'être maintenue dans les siècles suivants, et que pendant quelque temps elle a fait place à un travail assez grossier, selon les données que j'ai pu recueillir jusqu'ici. On ne la retrouve rétablie généralement au même point (quoiqu'avec quelques modifications dans l'exécution) que vers l'époque où l'on a abandonné ce style roman ou byzantin pour le gothique, c'est-à-dire à la fin du XII[e] et au commencement du XIII[e] siècle.

(1) Au milieu de tant de monuments, de dates plus ou moins obscures ou suspectes, ce petit monument de Lorsch me paraît d'un grand intérêt par la certitude avec laquelle on peut le rapporter au règne de Charlemagne, et même à une époque antérieure à l'an 800. Là aussi il y a de ces dessins formés par des briques et des pierres, comme vous en avez observé à Tournus, à la *Manécanterie* de Lyon et à l'église d'Aisnay. Si je puis m'en procurer un dessin de quelque exactitude, je vous le ferai passer. Il paraît que l'exemple de ce genre d'ornements a été donné par les Romains; car on en voit sur l'une des tours de l'enceinte romaine de Cologne. Ce sont non-seulement des rosaces, mais encore de petits temples figurés par la couleur des briques.

(Extrait d'une lettre de M. Schweighauser à M. A. Le Prévost.)

Cette alternative m'embarrasse singulièrement pour la fixation de l'époque de la construction de plusieurs de nos églises les plus curieuses pour l'histoire de ce style. Telle est celle de Maurmoutier, abbaye du VIe siècle, située sur la route de Strasbourg à Saverne. Selon des documents positifs, cet établissement religieux fut ravagé par un incendie en 828, et la reconstruction de l'église fut commencée deux ans plus tard, par ordre de Louis-le-Débonnaire, et par les soins de Drogon, évêque de Metz, son frère naturel. Selon une tradition consignée par écrit, il y a environ deux siècles, par Coccius (dans son ouvrage sur le roi Dagobert), l'élégante petite église construite alors est celle qui subsiste encore aujourd'hui. Il faut d'abord restreindre cette tradition au portail ou avant-corps occidental; car la nef est gothique, et le chœur, renouvelé au siècle dernier, l'était sans doute aussi du temps de Coccius; mais cet avant-corps frappe tout le monde par son air d'antiquité et en même-temps par son élégance peu commune. Il a trois tours ou tourelles octogones de front, dont celle du milieu est plus grande que les deux autres; les étages sont divisés par des frises ou platebandes en damier; des platebandes verticales unies di-

visent les pieds-droits du mur en compartiments bien proportionnés ; au bas, la porte se trouve dans un enfoncement, et, en avant de cette espèce de portique, le milieu de la façade est supporté par des arceaux à plein-cintre soutenus par deux colonnes, dont les chapiteaux cubiques sont ornés de sculptures d'un travail parfait, représentant des fleurons et des courbes entrelacés de différentes manières, d'un goût peut-être un peu trop compliqué, mais n'ayant du moins rien de bizarre. L'intérieur de ces avant-corps est soutenu par des colonnes du même genre, mais dont les chapiteaux ont des ornements plus simples : à côté de la porte, on voit deux colonnes engagées, légèrement torses. Les fenêtres sont environnées de sculptures d'un travail encore plus fini que celui des chapiteaux extérieurs, et d'un goût parfait. A côté de cela quelques figures d'animaux et des têtes humaines bizarrement entrelacées, sont d'un style singulièrement grossier. Tout cela comparé avec Lorsch pourrait parfaitement être de l'époque Carlovingienne ; mais il n'y a pas non plus de raison péremptoire de nier la possibilité d'un renouvellement exécuté peu de temps avant la construction de la nef actuelle, et la fixation certaine de l'époque est em-

barrassée de plus par la notice d'une consécration de cette église qui a eu lieu en 967.

Notre église de Rosheim (à quatre ou cinq lieues de Strasbourg vers le Sud-Ouest) présente la même délicatesse dans le travail des sculptures d'ornement et la même grossièreté dans les figures d'hommes ou d'animaux : elle est encore presque en entier de la construction primitive et une aile carrée, qui a remplacé l'une des trois absides du chœur, à une époque évidemment postérieure à cette construction, est encore parfaitement byzantine. A l'intérieur, des colonnes simples alternent avec des piliers carrés, pour supporter les arceaux à plein cintre qui séparent la nef centrale des bas côtés. M. Le Prévost, avec lequel j'ai eu le plaisir de visiter cette église il y a deux ans, la trouva du plus haut intérêt et ne douta pas qu'elle ne fût Carlovingienne ; mais les chapiteaux de ces colonnes, qui ne sont pas de cette forme cubique qui caractérise nos colonnes les plus anciennes, et qui diffèrent tous considérablement entre eux par la forme et par les ornements, ainsi que des pattes très-proéminentes qui s'avancent de la base de ces colonnes vers les quatre coins du soubassement, me retiennent dans l'incertitude. On n'a ici

d'autres données historiques que celle qui apprend que des parents du pape Léon IX disposèrent de cette église, dans la première moitié du XIe siècle, en faveur d'un couvent assez éloigné. Je ne crois pas qu'on ait construit ainsi à cette époque, et en somme je la crois antérieure; mais nous avons à Haguenau une église construite sous Frédéric II, ou au plus haut, sous son père ou son grand-père, vers la fin du XIIe siècle, qui présente plusieurs points de ressemblance avec celle-ci. Rosheim appartenait ainsi que Haguenau à ces Empereurs ducs d'Alsace. Frédéric II a même fait pour cette ville une guerre sanglante au duc Thibault de Lorraine, au père duquel elle avait été engagée et auquel il la reprit.

J'ai cherché en vain des exemples certains d'une construction entreprise ou exécutée vers l'an 900; car je ne puis pas regarder comme très-importante notre crypte d'Andlau bâtie par l'Impératrice Richilde vers l'an 880. Cette crypte est, comme la plupart de celles que j'ai vues, construite avec plus de simplicité que les églises élevées au-dessus de terre, et les mêmes colonnes simples avec des chapiteaux carrés, soutenant des voûtes croisées sans nervures, se retrouvent encore dans celle de Spire, qui est bien

certainement postérieure à l'an 1000. Mais l'étude la plus fructueuse, peut-être, pour éclaircir l'histoire du style byzantin, serait une comparaison approfondie des trois cathédrales de Spire, de Worms et de Mayence. Les deux dernières ont été commencées vers la fin du Xe siècle; la première au commencement du XIe. Celle de Mayence présente une suite de continuations et de renouvellements, dont la plupart peuvent offrir des données intéressantes, et la partie la plus ancienne, le chœur oriental, qu'on croit être de l'an 967, a, dans les chapiteaux des colonnes, cette même ressemblance avec le style romain antique, qu'on peut remarquer dans les contructions de Charlemagne; tandis que le chœur occidental fait voir le style byzantin dans une sorte de décadence surchargée. La cathédrale de Worms, commencée dans les dernières années du même siècle, est presque entièrement de la même construction, et forme une sorte de type du style byzantin d'une époque moyenne et d'un travail assez grossier; cette cathédrale offre aussi de remarquable l'emploi multiplié du zigzag saxon, qui d'ailleurs est extrêmement rare sur nos rives du Rhin. Celle de Spire a été renouvellée du côté de l'occident à des époques assez récentes, mais elle imite en partie le style de la construction primitive :

le chœur est antique et les frises ou filets des corniches sont d'un travail assez beau ; cependant, et c'est ce qui motive surtout les incertitudes dont j'ai parlé plus haut, les ornements les plus parfaits de ce genre se trouvent aux corniches et autour des fenêtres de l'une des ailes qui, à ce que l'on assure, est du XIIe siècle. La disposition intérieure de ces trois églises est, quant au caractère essentiel, d'une ressemblance frappante : ce sont partout des pilliers carrés fort élevés, qui soutiennent des arceaux à plein cintre un peu étroits, séparant la nef des collatéraux. A l'extérieur on remarque aussi dans tous les trois les mêmes galeries à petites colonnes (surmontées à Spire, si ma mémoire ne me trompe, d'architraves, et dans les deux autres d'arceaux à plein cintre) qui font le tour du haut des chœurs et d'une partie des ailes. A Spire cette galerie se continue tout le long du haut de la nef.

Vous voyez que des détails de tout ce que je dis ici en masse seraient extrêmement curieux ; mais il faudrait pour se faire bien entendre et pour les rendre fructueux, pouvoir les accompagner de dessins, qui marqueraient surtout les nuances des sculptures des filets et des chapiteaux, comme aussi le style des sculptures d'ani-

maux qui, surtout à Worms, accompagnent ces petites colonnades des chœurs (1). Ces figures sont très-bizarres et souvent d'un caractère remarquablement singulier. N'ayant point pu faire prendre moi-même ces dessins, j'ai du moins vivement engagé les artistes de ces villes et des environs à s'en occuper avec autant de soin que possible, et surtout M. Moller, habile architecte de Darmstadt, qui a publié et publie un des meilleurs ouvrages de ce genre. J'ai lieu d'espérer que dorénavant il s'occupera de préférence du style roman, où il y a encore tant de choses à éclaircir, tandis que l'époque gothique commence à être un peu rebattue. Je l'ai vivement engagé à faire venir vos excellents mémoires, où il y a déjà tant de bonnes remarques sur l'un et l'autre système.

La petite ville des Vosges d'où j'ai l'honneur de vous écrire, (2) a deux églises fort intéressantes, situées l'une à côté de l'autre, et provenant toutes les deux de l'antique abbaye fondée dans cette vallée, au milieu de la seconde moitié du VIII[e] siècle, par St. Déodat, dont le nom a été corrompu en St.-Dié. L'une est petite et a conservé sa forme primitive, l'autre s'est aggrandie

(1) Il y en a deux : l'un oriental, l'autre occidental.

(2) Saint-Diez.

avec l'abbaye (1), et l'on a ajouté à une nef byzantine, d'un côté un chœur gothique, et de l'autre un portail et une tour modernes. Quant à la disposition générale de l'intérieur, elle se ressemble beaucoup dans ces deux églises. Dans l'une et dans l'autre la nef est séparée des latéraux par des arceaux portés sur des pilliers carrés, garnis de quatre colonnes engagées et alternant avec des colonnes accouplées quatre à quatre. Je regarde ces combinaisons comme le premier acheminement vers le système gothique, ou comme l'exemple le plus simple de cet élément de transition dont j'ai dit plus haut qu'il serait surtout curieux de pouvoir en suivre le développement. Les colonnes engagées dans les pilliers se prolongent, du côté intérieur, jusque vers les voûtes; les colonnes accouplées intermédiaires ne supportent que des arceaux inférieurs. Dans la grande église les chapiteaux sont garnis d'ornements variés pour chacun et plus ou moins élégants (quelques-uns le sont beaucoup). La disposition même des deux côtés de la nef n'est pas absolument égale. Dans la petite ces chapiteaux sont de simples cubes qui, à l'exception des deux les plus voisins du chœur,

(1) Cette abbaye a été changée, au dernier siècle, en un évêché qui a été renouvellé il y a peu d'années.

sont dépourvus d'ornements; les ornements de ces deux derniers sont un peu plus grossiers que dans la grande église. Du reste la petite a encore son ancienne disposition, un chœur à abside ronde accompagnée de deux autres plus petites. Les ornements extérieurs de l'abside principale sont assez grossiers, mais non sans goût. Selon la tradition vulgaire, la petite fut bâtie par St.-Dié lui-même.

M. Le Prévost, qui a vu ces deux églises avec un grand intérêt, a pensé un moment, pour le temps de leur construction, à la grande époque de Charlemagne, qui d'ailleurs s'est occupé de cette abbaye et a construit, à trois quarts de lieue d'ici, une église renouvelée depuis. Mais des documents plus certains portent que les deux églises de Saint-Dié ont été reconstruites au commencement du XIe siècle par Béatrix, sœur de Hugues Capet et par Louis, comte de Dagsbourg, grand-père de Léon IX. On a conservé de plus le souvenir de plusieurs incendies qui ont ravagé la grande peu après le milieu des XIe et XIIe siècles. Cette dernière circonstance explique parfaitement la diversité des côtés et des chapiteaux de celle-ci, et leur construction primitive simultanée est d'accord avec leur ressemblance générale. J'ai plusieurs fois été tenté de regarder la petite comme antérieure à l'an 1000, et de

penser que Béatrix n'a fait que la rajeunir ; cependant toutes les fois que je viens à récapituler l'ensemble des données plus ou moins positives que j'ai recueillies sur cette matière, l'édifice me paraît plutôt être une sorte de type du genre de disposition des intérieurs qui a commencé à s'établir à cette époque ; car je ne crois pas (ne demandant du reste qu'à être mieux informé sur ce point) que ces demi-colonnes régulièrement ajoutées aux pilliers soient beaucoup plus anciennes. Ainsi que je l'ai dit plus haut, l'on ne voit encore que des pilliers carrés dans les trois cathédrales du même temps. Les demi-colonnes ne s'y rattachent que dans quelques parties de ces édifices, soit accidentellement, soit parce que ces parties sont plus modernes. Si cette observation ou cette hypothèse peut conduire à quelque résultat fructueux, il peut être en même-temps assez remarquable que les premiers exemples de cet arrangement se trouvent plutôt dans ces contrées-ci que dans celles que j'ai visitées dernièrement, tandis que beaucoup d'écrivains allemands voudraient revendiquer pour leur pays toute la naissance du système gothique, qu'ils appellent souvent *germanique*.

La même disposition se reproduit, avec quelques transitions remarquables vers l'ogive, dans

notre église de Sainte-Foi, à Schélestadt, qui a été construite par l'ayeule des empereurs de la maison de Souabe, et qui fut achevée en 1094. Dans un document authentique de cette année, la fondatrice dit qu'on y a imité l'église du Saint-Sépulchre à Jérusalem, ce qui ne saurait se rapporter à la forme générale de l'église de Schélestadt qui est celle d'une croix latine ordinaire, avec l'abside demi-circulaire, etc., et semble par conséquent avoir trait aux arceaux en ogive qui y paraissent comme ornement autour du portail et dans les subdivisions des arceaux intérieurs, et qui, sous la première forme, environnaient dès-lors le Saint-Sépulchre construit par le Calife Hanem. Les sculptures d'ornement de cette église de Sainte-Foi sont d'ailleurs très-compliquées, mais d'un travail assez grossier. J'ai été frappé aussi d'une exécution assez rude, jointe à des proportions très-agréables, dans une église de Saint-Jean-des-Choux, près Saverne, qui est très-positivement de l'an 1126, et qui offre d'ailleurs plusieurs traits de ressemblance avec celle dont je viens de parler (1), tandis que j'ai remarqué un

(1) Les ornements extérieurs de l'abside du chœur sont d'un assez bon goût, tandis que l'intérieur de l'église n'offre que des détails peu soignés.

travail exquis dans notre église d'Altorf (1) qui est de la fin du même siècle. Dans tout ceci je me suis abstenu de parler de notre cathédrale(2), au sujet de laquelle la plupart des traditions admises sont fausses et ont besoin d'être rectifiées par les caractères du style, au lieu de pouvoir fournir des données utiles.

Les villes des bords du Rhin au-dessous de Mayence, surtout Bacharach, Rupport, Coblentz et Cologne, offrent un grand nombre de belles églises byzantines, dont les époques sont malheureusement peu certaines, mais qui remplissent l'intervalle entre la fin du Xe siècle et le commencement du XIIIe. Elles ont presque toutes, à l'extérieur, de très-jolies galeries à petites colonnes autour du chœur et des ailes, et à l'intérieur les bas côtés sont voûtés à deux étages, et présentent en conséquence, à la nef centrale, deux rangées d'arceaux les uns au-dessus des autres : cela rend les arceaux du bas peu élevés et d'un aspect écrasé. On a souvent cherché à rendre ceux du haut plus agréables, en les divisant au moyen de petites colonnes et d'arceaux secondaires d'inégale hauteur en plusieurs compartiments, qu'on pourrait

(1) J'ai aussi fait voir cette église à M. Le Prévost.

(2) La cathédrale de Strasbourg.

comparer à des tuyaux d'orgue ; tandis que l'ensemble de cette disposition rappelle les *Columbaria* des anciens. Les absides des chœurs sont disposées à l'extérieur avec beaucoup de goût, quant à l'ensemble ; mais l'on n'y voit que rarement de ces beaux filets ornés de sculptures délicates, et la seule portion d'église qui m'ait frappé sous ce rapport par une beauté particulière, est la nef décagone de l'église de St-Géréon à Cologne, où le mélange des fenêtres à ogive avec les fenêtres rondes (selon les différents étages) semble indiquer le XIIIe siècle. Il m'a semblé que dans ces contrées on a en général conservé le système roman ou byzantin pendant fort long-temps ; mais en n'y appliquant que fort tard les délicatesses du ciseau ; et qu'ensuite on a transporté celles-ci au style pointu plus que l'on n'a fait ailleurs ; car j'ai vu plusieurs fois, et notamment dans l'église que je viens de nommer, des portes à ogives ornées de ces combinaisons byzantines si variées, que le genre gothique a remplacées par des feuillages plus uniformes.

Néanmoins, et peut-être par la raison même de ce perfectionnement tardif et prolongé, c'est aussi dans le même rayon que j'ai vu les ornements byzantins les plus parfaits et du meilleur goût que j'aie jamais rencontrés. Ils se trouvent

au portail du cloître de l'ancienne et riche abbaye de Luach, située près du lac du même nom, sur la gauche de la route de Coblentz à Bonn. Ce sont les combinaisons les plus heureuses et les plus heureusement variées de rinceaux, de feuillages, de grecques et de courbes arbitraires que l'on ait pu imaginer, et même une rangée d'oiseaux et de reptiles, bizarrement entrelacés autour de la suite contigue des chapiteaux des colonnes et des angles vifs de la porte. Ces ornements sont exécutés avec une délicatesse si élégante que tout ce que ce genre de combinaisons peut avoir de choquant disparaît par le fini des détails et l'effet gracieux de l'ensemble. L'église de cette abbaye était également un chef-d'œuvre de ce genre dans ses grands développements. Elle est d'un goût plus pur dans son ensemble que les trois cathédrales de Mayence, Worms et Spire dont les dimensions sont un peu plus vastes. Elle est aujourd'hui abandonnée, mais les parties essentielles sont encore en bon état. L'abbaye est devenue une terre de M. Délius, président de la régence prussienne à Cologne. Le lac voisin est volcanique, et l'on exploite autour de ses bords des meules de basalte et le tuf qui, moulu en trass, sert de ciment pour les constructions hydrauliques dans la Hollande et ailleurs.

Je signalerai aussi à l'attention des amateurs une chapelle d'un genre extraordinaire, située sur une hauteur, au bord de la Moselle, à deux ou trois lieues au-dessus de Coblentz, auprès des châteaux ruinés et du village de Cobern. L'extérieur présente un hexagone solide, auquel se rattache un chœur presque circulaire. Au-dessus du premier s'élève une tourelle ou lanterne centrale, soutenue à l'intérieur par six colonnes dont chacune est quintuple, c'est-à-dire que quatre colonnes libres en environnent une cinquième; le tout est une combinaison ingénieuse du style roman et du style de l'ogive, mais d'une exécution si parfaite, et pour le travail des chapiteaux et pour les profils des entablements qui ont la coupe des plus belles constructions antiques, qu'on dirait que des artistes de l'ancienne Grèce ont présidé à cette composition du XIIIe siècle. En effet, d'habiles connaisseurs supposent que cet édifice élevé, à ce que l'on croit, par les Templiers, a été construit par des ouvriers venus de l'Orient. On montre également à Cologne deux maisons qu'on dit avoir été construites par un ordre chevaleresque, et qui ont beaucoup de ressemblance avec d'autres particularités de cet édifice, mais que je ne saurais vous expliquer clairement sans dessins.

Je terminerai par un petit nombre d'indications d'églises gothiques qui présentent un caractère particulier. Telle est l'église de Notre-Dame, située tout à côté du dôme ou de la cathédrale de Trèves, dont j'ai indiqué plus haut les portions les plus antiques, et dont le reste est en grande partie du byzantin assez grossier, qui paraît être du commencement du XIIe siècle. Cette église de Notre-Dame, au contraire, a été construite toute entière dans la première moitié du XIIIe (elle fut commencée vers 1225) et présente le style gothique dans des combinaisons tout-à-fait originales. Elle forme à peu près une croix latine, dont tous les côtés sont soutenus à l'intérieur par des colonnes très-élevées, en partie simples, en partie accouplées quatre à quatre, mais par un arrangement tout différent de celui dont j'ai parlé plus haut. Elles ont à plusieurs hauteurs du fût des bourrelets saillants, ornement que j'ai rencontré assez fréquemment à côté des arceaux ronds, mais qui m'a toujours paru caractériser le XIIIe siècle (1),

(1) Cette observation est parfaitement juste; je me suis convaincu que ces colonnes sont un des caractères les plus sûrs pour reconnaître l'architecture de la fin du XIIe siècle et du XIIIe; c'est ce que j'ai appelé *colonnes annelées*, dans mon essai sur l'architecture religieuse du moyen âge (1er. volume de la Société

pendant lequel, dans nos contrées aussi, les deux styles sont encore en lutte. C'est en 1248 que fut conçu le plan de la cathédrale de Cologne, que M. Boisserée, né dans cette ville, considère non-seulement comme le type de ce genre, mais encore comme l'un des premiers édifices sacrés construits entièrement dans ce système. Il est bien dommage que ce plan immense, et vraiment très-beau, n'ait été exécuté qu'en partie. Le chœur qui existe tout entier est magnifique, quoiqu'un peu étroit pour sa hauteur; les nefs élevées à des hauteurs diverses, ne sont fermées au haut que par des voûtes provisoires en planches; de deux tours antérieures qui devaient être élevées à quatre cent soixante-dix pieds, l'une ne l'a été qu'à une vingtaine de pieds, l'autre à cent soixante-dix, et la partie centrale de la façade qui devait joindre ces deux tours n'existe pas du tout; encore la pierre de ce qui existe est-elle en partie si tendre que le temps l'a déjà fort altérée. On s'occupe aujourd'hui de réparer ce qui a trop souffert; mais il n'est nullement question d'achever le tout, ainsi que

des Antiquaires de Normandie, page 623); par la raison que les bourrelets dont parle M. Schweighauser simulent le plus souvent des anneaux. J'en ai figuré quelques-unes, pl. VII, n°. 6 du volume précité. (*Note de M. de Caumont.*)

quelques personnes se plaisent à l'assurer. En regardant cette ruine prématurée, on est saisi à la fois d'étonnement et de compassion.

La même ville renferme, ainsi que tout le pays que j'ai parcouru, un grand nombre d'autres églises plus ou moins remarquables de ce style, dont il serait trop long de faire ici même une simple énumération, et je ne citerai plus que celle de Saint-Jacques à Liège, dont tous les arceaux intérieurs sont garnis d'une sorte de dentelle élégamment taillée en pierre, sans que du reste les formes et les proportions générales soient altérées par ce que cet ornement raffiné pourrait faire craindre de trop maniéré. En général, Liège a un caractère particulier dans les arts (1); l'on y voit un palais à portiques, dont les arceaux sont presque mauresques. Elle était riche autrefois en églises romanes; mais toutes ont été démolies, à l'exception d'une seule (Saint-Bartholomée) dont l'extérieur n'a rien de bien remarquable. L'intérieur a été arrangé à l'italienne ou à l'antique, par des modifications assez heureuses, et qu'un architecte étudierait avec fruit. Enfin, j'ai oublié plus haut de parler

(1) Vous savez que cette ville a eu son école de peinture qui tient une sorte de milieu entre le style flamand et le style italien; elle a eu Grétry pour la musique.

de deux églises byzantines à Mastricht, que je n'ai vu indiquées nulle part, et dont l'une surtout est fort belle et fort grande; elle offre des parties très-antiques : les Bollandistes en ont parlé dans la vie de *Saint-Servolius* auquel elle est dédiée.

Voilà, Monsieur, le peu d'indications que j'ai cru pouvoir transmettre, malgré leur état incomplet et superficiel. Je serais trop heureux si elles pouvaient vous suggérer quelques bonnes observations, aussi bien qu'à M. Le Prévost : j'y trouverais beaucoup d'instruction, et peut-être la solution de quelques-uns de mes doutes.

NOTES DE M. AUGUSTE LE PRÉVOST, SUR QUELQUES-UNS DES MONUMENTS MENTIONNÉS DANS LE MÉMOIRE PRÉCÉDENT.

Sur l'Église de Maurmoutier, *décrite* p. 239.

Nous avons vu ce portail de Maurmoutier, et il nous a présenté un caractère tellement particulier, que nous nous croyons dans l'obligation de réclamer contre les doutes élevés par notre savant confrère sur son antiquité. D'abord il est évident que la consécration de 967 ne prouve

rien quant à la date du portail : c'est un fait reconnu de toutes les personnes qui s'occupent de ce genre de recherches, que très-souvent il n'est resté de la construction primitive que le portail. Une consécration nouvelle n'atteste que la reconstruction du chœur, ou même seulement de l'autel. Nous citerons à l'appui de cette assertion l'église de Jumièges qui, après avoir été consacrée une première fois en 1067, le fut une seconde fois après la reconstruction du chœur en 1252, puis une troisième fois en 1278, après la substitution d'un grand autel à un précédent dont les dimensions étaient trop petites (*amoto præcedenti altari propter sui parvitatem*), sans qu'on eût touché non-seulement au portail, mais encore à la nef primitive.

Nous pensons en outre que c'est pousser jusqu'à l'abus le pyrrhonisme historique, que d'exiger des preuves négatives (toujours si difficiles à administrer), avant d'admettre la différence d'époque de deux portions d'édifice aussi disparates que le portail et la nef de Marmoutier. C'est en ce cas aux Antiquaires qui veulent rapprocher des constructions si différentes, à fournir des données historiques à l'appui d'une hypothèse aussi invraisemblable. Dans l'histoire

des arts comme dans celle des hommes, il y a, ce nous semble, un juste milieu à garder entre cet esprit de crédulité qui admet tous les faits sans examiner, et cet esprit de doute qui rejette tout ce qui ne repose pas sur des démonstrations d'une rigueur mathématique.

Sur l'Église de Rosheim, p. 241.

J'ai eu le bonheur de visiter cette église avec notre savant confrère en 1824, comme il le rappelle dans son Mémoire. Les raisons pour lesquelles elle m'a paru antérieure aux monuments du XIe siècle, sont 1°. le caractère massif et la brièveté des colonnes et des piliers, et 2°. l'alternation de colonnes simples avec les piliers quarrés qui supportent la nef centrale. Cette dernière circonstance assez commune dans les anciennes églises de l'Alsace et d'autres provinces, ne se retrouve, à notre connaissance, en Normandie, que dans la nef de l'église de Jumièges; encore y est-elle assez éloignée du type primitif, pour que nous n'ayons pu y reconnaître le motif de cette bizarre disposition qui ne nous a été révélé qu'à la vue des monuments du même genre situés en Lorraine et en Alsace. Or la nef de Jumièges a été commencée par

l'abbé Robert, vers 1040; nous avions donc peut-être quelques raisons plausibles de regarder les types primitifs de cette disposition comme antérieurs au XIe siècle. Nous convenons n'avoir jusqu'à présent aucune preuve historique à apporter à l'appui de cette induction. Quant aux pattes existant à la base des colonnes, nous les trouvons ici dans nos monuments du XIe siècle, mais nous ne savons point jusqu'ici à quel point elles pourraient être regardées comme particulières à cette époque.

Sur le mot zigzag saxon *employé* p. 243.

Nous nous croyons obligé de protester contre cette locution impropre, introduite par les Anglais dans l'enfance de l'histoire des arts du moyen âge. Quand nos voisins de l'autre côté de la Manche nous auront démontré que ce sont les Saxons qui ont inventé le zigzag, nous pourrons admettre cette qualification; mais nous pensons qu'ils n'en ont jamais eu sérieusement la prétention, et qu'ils ont parlé de *zigzag saxon* comme nous parlons d'architecture mérovingienne ou carlovingienne, c'est-à-dire pour désigner une époque et non une origine.

Sur les églises de Saint-Diez, p. 246 *et* 247.

Nous avons en effet visité avec un grand intérêt en 1824, ces deux églises qui les premières, avec celle de Champs dans les Vosges, voisine de l'emplacement d'un palais de Charlemagne, nous ont offert l'explication, vainement cherchée à Jumièges, des nefs portées par des piliers alternant avec des colonnes simples ou multipliées.

Nous croyons pouvoir affirmer que cette disposition bizarre n'est ni un acheminement vers le gothique, ni un élément de transition, mais qu'il faut y regarder les colonnes ou groupes de colonnes uniquement comme des supports secondaires, destinés à dissimuler et solidifier la trop grande portée des arcades principales, peut-être aussi à ramener ces arcades principales à la dimension de celles des collatéraux. A Jumièges et dans plusieurs autres endroits, ces arcades principales n'existent point; c'est ce qui nous a fait dire ci-dessus que Jumièges appartenait à une époque postérieure, où l'on continuait de bâtir ainsi, après avoir perdu de vue le motif de cette disposition, circonstance qui se renouvelle fréquemment dans l'histoire des arts.

Nous ne pouvons voir un élément de transition ou de perfectionnement dans cette alternation de rapport d'un diamètre différent, parce qu'il en résulte un effet de la plus grande barbarie dans les collatéraux, où l'axe de la voûte se trouve sans cesse déplacé. Ce défaut choquant, qui saute aux yeux, est une des circonstances qui nous portent le plus fortement à ne trouver dans cette disposition qu'un essai de l'enfance de l'art, et par conséquent le caractère d'une construction fort ancienne.

Quant aux églises de Saint-Diez en particulier, nous persistons à les croire d'une époque fort reculée, et particulièrement la petite, placée au nord du cloître et dédiée à la Ste.-Vierge, si nous ne nous trompons. Nous citerons à l'appui de cette opinion deux circonstances dont notre savant confrère a oublié de parler : l'une est la présence de corbeaux ou modillons tout le long de la nef principale à l'intérieur ; l'autre celle d'un porche du caractère le plus barbare, le plus *Carlovingien*, si nous osons nous exprimer ainsi. Nous rappellerons d'ailleurs qu'au XIe siècle on avait généralement perdu l'habitude de bâtir des églises séparées pour chaque saint, comme cela se pratiquait dans les siècles antérieurs.

Nous remarquerons encore que dans la cathédrale, la portion septentrionale de la nef présente seule les arcades principales dont nous avons parlé ci-dessus, et qu'en conséquence elle nous paraît remonter, d'une manière incontestable, à une époque bien antérieure à la portion méridionale construite après qu'on eut perdu de vue le motif de l'alternation des gros piliers et des supports secondaires. Nous ajouterons même que dans cette portion méridionale il y a bien moins de disproportion entre ces deux espèces de soutiens, tandis qu'elle est véritablement choquante au nord, et surtout dans le collatéral attenant. C'est sur tous ces détails qu'est appuyée notre opinion. Nous regrettons vivement de n'avoir pu étudier dans les sources les documents historiques relatifs à ces édifices. Nous engageons vivement notre savant ami à en faire l'objet d'une recherche particulière dans l'un de ses prochains séjours à Saint-Diez, et à peser bien scrupuleusement le sens de paroles quelquefois bien vagues, et plus souvent encore dénaturées par les écrivains modernes.

Sur la disposition des colonnes, p. 246.

Nous ne savons point à quelle époque on a commencé à engager des colonnes dans des pi-

liers ; mais ce que nous pouvons attester, c'est que nos églises normandes du XI[e] siècle présentent ordinairement ce caractère, tandis que nous avons des exemples authentiques de piliers dépourvus de colonnes, appartenant au XII[e] siècle. Nous pouvons citer sous ce rapport l'église paroissiale de St.-Valentin de Jumièges, bâtie vers 1110 par l'abbé Urson. Ainsi cette circonstance n'offre point, au moins chez nous, la valeur que M. Schweighauser paraît disposé à lui attribuer.

Sur l'église d'Altorf, p. 250.

Nous avons encore eu le bonheur de visiter cette église dans la compagnie de notre savant confrère, et nous y avons trouvé pour la première fois le type d'un gothique massif, qui ne diffère du roman (ou byzantin de M. Schweighauser) que par la substitution de l'ogive au plein cintre. Ce gothique massif sur lequel nous reviendrons avec plus de détails, et que nous avons rencontré fréquemment dans les provinces orientales et méridionales de la France, nous paraît entièrement étranger à la Normandie. C'est une raison de plus pour le signaler d'une manière particulière à l'attention de nos compatriotes.

Nous ne terminerons point ces notes sans remercier, pour notre propre compte, M. Schweighauser des importantes observations dont il veut bien enrichir le recueil de la société des Antiquaires de Normandie, ni sans consigner ici nos vifs regrets de n'avoir pu l'accompagner dans sa curieuse et instructive expédition archéologique sur les bords du Rhin.

ESSAI

Sur les mesures itinéraires employées par César, dans ses Commentaires sur la guerre des Gaules; par M.***, *membre de la Société des Antiquaires de Normandie.*

(Lu à la séance du 2 mars 1827.)

Jusqu'ici les historiens et les géographes ont admis unanimement que les distances mentionnées dans les Commentaires sur la guerre des Gaules, doivent être calculées d'après les mesures romaines, et cette opinion que personne n'a pris la peine de discuter sert de base à tous les travaux entrepris pour éclaircir la géographie ancienne de notre pays. D'après cette hypothèse, on a fixé arbitrairement la position de certaines villes, sans y être autorisé par aucune trace de leur existence; on en a déplacé d'autres contre le témoignage de Ptolémée, de l'itinéraire d'Antonin et de la table de Peutinger; on s'est accordé à interpréter tel passage de César dans

un sens, quoique ce passage exprime formellement le contraire. Il semblait pourtant naturel et sage de vérifier scrupuleusement un système qui conduit à faire violence au texte, et à ne tenir aucun compte des monuments de l'antiquité; mais il est plus difficile de se défendre d'un préjugé adopté sans examen et consacré uniquement par le temps et par l'usage, que de rétablir une vérité obscurcie par des sophismes; et l'on a mieux aimé supposer que César s'était trompé, alors même que l'erreur était impossible, donner à des passages clairs une explication forcée, rejeter enfin tous les documents relatifs à l'état des Gaules sous la domination romaine, que de hasarder le moindre doute sur l'exactitude du fait d'où l'on était parti. Nous allons essayer de prouver que le doute était cependant permis.

Lorsque César envahit la Gaule, il trouva les chemins divisés régulièrement au moyen de grandes pierres placées de distance en distance. Les intervalles compris entre ces pierres étaient d'un tiers plus étendus que le mille romain, et moitié moins longs que notre lieue actuelle (1).

(1) Le mille romain avait 756 toises de longueur, la lieue gauloise 1140 toises; notre lieue actuelle est de 2282 toises.

Les Gaulois leur donnaient le nom de *Leoug* ou *Leach* qui, dans leur langue, signifiait *pierre* : on le retrouve dans le mot latin *leuga* ou *leuca*. Ils exprimaient donc les distances par le nombre de pierres placées entre un lieu et un autre; et l'on pourrait soupçonner avec Borel (1) que les Romains, chez lesquels on reconnaît tout ce système, l'avaient emprunté des Gaulois.

Quoiqu'il en soit, si la lieue n'avait pas été employée comme mesure itinéraire dans la Gaule, du temps de César, il serait impossible non-seulement d'indiquer l'époque à laquelle s'introduisit l'usage de compter de cette manière, mais surtout d'expliquer la différence qui existe entre la lieue gauloise et le mille romain.

En effet, dès le règne d'Auguste, Agrippa construisit par ses ordres plusieurs grandes voies qui traversaient la Gaule. En admettant qu'on ignorât dans ce pays toute espèce de mesure itinéraire, ces voies auront été divisées par milles, selon l'usage des Romains, et des pierres milliaires auront déterminé les distances. Comment concevoir alors que les Gaulois, soumis à la domination romaine, aient voulu changer

(2) Trés. des Antiquit. Gaul., p. 512.

le système établi par leurs maîtres ; qu'ils se soient entendus sur tous les points de la Gaule Celtique et Belgique, pour substituer aux mesures romaines d'autres mesures qui n'auraient pas été plus en rapport avec leurs habitudes ; qu'enfin ils aient adopté un système vague et sans consistance, puisqu'il n'aurait reposé sur aucun signe extérieur, plutôt que de s'en tenir à un système fixe et régulier qui s'annonçait par des monuments publics ? De telles suppositions choquent le bon sens ; elles suffisent pour prouver que si les Gaulois ont compté par lieues depuis César, c'est qu'ils comptaient ainsi avant la conquête.

Cette vérité est d'ailleurs confirmée par l'histoire ; car les colonnies gauloises qui s'établirent entre le Rhin et le Necker, sous le règne d'Auguste ou au commencement du règne de Tibère, comptaient aussi par lieues : l'usage de la lieue est donc plus ancien que l'établissement des voies romaines dans la Gaule.

Ceci posé, combien ne doit-il pas paraître vraisemblable que César ne fit point mesurer les distances qu'il mentionne, et qu'il se servit de la mesure usitée dans la Gaule ? Il s'avançait dans un pays entièrement inconnu ; il ne pouvait avoir sur l'intervalle qui séparait chaque localité

d'autres renseignements que ceux qui lui étaient fournis par les habitants, à moins que l'on ne suppose qu'il traînait à sa suite des savants munis de tous les instruments nécessaires aux opérations géographiques. Dans cette hypothèse même, comment prendre tranquillement et à loisir des mesures exactes, dans une contrée ennemie, peuplée d'hommes fiers et à demi-barbares, acharnés la plupart contre les Romains? Une telle conduite était impraticable autant qu'inutile. Il fallait continuellement songer à combattre; l'armée était presque toujours en mouvement; d'un autre côté, les chemins de la Gaule étant divisés suivant un système régulier, on n'avait pas besoin d'une détermination plus précise des distances. César fit ce que tous les généraux ont fait dans tous les temps: il trouva une mesure itinéraire établie dans le pays où il portait la guerre, il vit que cette mesure avait beaucoup d'analogie avec celle des Romains, il s'attacha à en reconnaître approximativement les différences, et il s'en servit ensuite, excepté dans les cas où il évaluait par lui-même des distances très-rapprochées, parce qu'il était impossible qu'il en employât une autre dans ses relations journalières avec les habitants. S'il eût cru utile de prendre de plus grandes précautions,

il nous en aurait informé, lui qui note avec tant de soin tout ce que la prudence lui suggère pour la sûreté de son armée.

Mais ce qui doit donner en quelque sorte à ces conjectures le caractère de la certitude, c'est que les Romains continuèrent de compter par lieues dans la Gaule Celtique et dans la Gaule Belgique, quoique les circonstances leur eussent permis bien plus facilement qu'à César de changer la mesure itinéraire du pays.

D'abord Ammien Marcellin le dit positivement : « Viennensem latere sinistro perstringit, dextro « Lugdunensem ; et emensus spatia fluctuosa, « Ararim, quem Sauconnam appellant, inter « Germaniam primam fluentem, suum in nomen « adsciscit : qui locus exordium est Galliarum. « *Exindè non millenis passibus, sed leucis* « *itinera metiuntur* (Lib. 15.). » L'auteur ne parle pas seulement de l'usage des habitants du pays ; il dit d'une manière générale, qu'à partir des bords de la Saône, on n'emploie plus le mille comme mesure itinéraire, mais la lieue. On trouve la même chose dans la table de Peutinger : « Lugduno caput Galliarum : *usquè hìc leugas.* »

A ces deux autorités il faut joindre celle de nos savants les plus profondément versés dans

la connaissance de la géographie ancienne. MM. l'abbé Belley, Freret, Mentelle et autres érudits, ont démontré par des calculs certains et par la comparaison des opérations géométriques de M. Cassini avec les nombres portés dans l'itinéraire d'Antonin et dans la table de Peutinger, que ces nombres, lors-même qu'ils énoncent des milles, indiquent réellement des lieues gauloises pour toute la partie des Gaules dont il s'agit ici, à moins que le contraire ne soit formellement exprimé, comme il arrive quelquefois dans l'itinéraire qui marque les mêmes distances en milles et en lieues.

On peut encore tirer de ces faits importants une conséquence qui trouvera son application dans la suite de ce Mémoire, c'est que la lieue gauloise était indifféremment désignée sous le nom de *lieue* ou de *mille* par les Romains. Plusieurs colonnes milliaires trouvées dans notre département (Calvados), et dont M. Lambert a communiqué les inscriptions à la Société, fournissent un nouvel argument en faveur de cette opinion, puisque les distances sont marquées sur les unes en milles et sur les autres en lieues : or, il n'est pas croyable que dans la même contrée, presque sur les mêmes routes, on ait employé des mesures différentes sur les

monuments destinés à constater ces mesures (1).

Nous ne rappellerons point l'opinion généralement reçue, que l'itinéraire d'Antonin fut commencé dès le temps de la république et continué sous les empereurs à mesure que la puissance de Rome prenait de nouveaux accroissements, pour en tirer la conséquence que les *milles* de cet ouvrage marquant des *lieues*, les Romains comptèrent toujours par lieues dans la Gaule Celtique et Belgique : ce n'est là qu'une conjecture qui aurait elle-même besoin de preuve. Mais du moment qu'il est établi par un grand nombre de colonnes milliaires, et notamment par celles dont nous venons de parler, qu'on trouve la lieue employée comme mesure itinéraire sur les voies romaines de la Gaule, n'en résulte-t-il pas une forte présomption que toutes ces voies étaient et furent toujours divisées par lieues ? Si elles l'eussent été par milles, quel motif aurait pu engager à s'écarter de cette division, ou plutôt quel désordre et quels embarras ne seraient pas résultés de ce changement ? Il ne suffirait pas de dire que le même change-

(1) Nous ne donnons point ici les inscriptions trouvées par M. Lambert; elles seront publiées dans le prochain volume de nos mémoires, avec un travail spécial dont il s'occupe et qui a un objet tout différent du nôtre.

ment eut lieu sur toutes les routes, car on n'entreprend point des travaux longs, difficiles et dispendieux, pour bouleverser ce qui existe, sans aucune nécessité. Il est plus raisonnable de croire que l'on imita ce qui avait été jusqu'alors pratiqué, et d'en induire qu'en aucun temps les chemins de la Gaule Celtique et Belgique ne furent divisés par *milles romains*.

On serait fondé à conclure dès à présent que la mesure itinéraire des Gaulois fut adoptée par César, dont l'exemple dut avoir quelque influence auprès de ses successeurs. Ce point ne pourrait être solidement combattu par de simples conjectures : où en trouver en effet de plus frappantes que celles que nous venons de présenter? Il ne faudrait pour le contredire rien moins qu'un passage formel des commentaires, et nous croyons pouvoir affirmer qu'on le chercherait vainement; car loin que le texte de César favorise le système universellement accrédité, c'est là que nous puiserons les raisons les plus fortes pour démontrer combien ce système est douteux, s'il n'est pas erroné.

Le premier passage qui semble pouvoir jeter quelque lumière sur la question est relatif au campement de César sur les bords de l'Aisne, et à la position de la ville de Bibrax par rapport au

camp : « Flumen Axonam, quod est in extremis « Rhemorum finibus, exercitum transducere ma« turavit, atque ibi castra posuit . . . . Ab « ipsis castris oppidum Rhemorum, nomine Bi« brax, aberat millia passuum VIII » (1) Danville, dans sa notice de la Gaule, a placé Bibrax à huit milles romains de l'Aisne, sans autre raison que ce passage de César; car l'autre motif par lui allégué, qu'en s'avançant de Pont-à-Vère sur l'Aisne du côté de Laon, on trouve Bièvre qui conserve évidemment le nom de Bibrax, et que la distance de huit milles convient aux environs de Pont-à-Vère, n'est évidemment d'aucun poids. Une simple similitude de nom, sans aucune trace d'antiquités ni aucun témoignage historique, ne suffit nullement pour fixer l'emplacement d'une ville gauloise aussi importante que devait l'être Bibrax, à en juger par le terrible assaut auquel elle résista. Il serait en même temps bien extraordinaire qu'une telle ville n'eût point laissé de vestiges. Aussi plusieurs écrivains, que l'on a cru réfuter en leur opposant les *huit milles* dont parle César, pensent que Bibrax a été remplacée par *Laudunum clavatum*, Laon, et peuvent du moins citer à l'appui de leur opinion

(1) Cæs. Com. lib. II. cap. 5 et 6.

des écrivains du moyen âge. Dudon de Saint-Quentin, qui florissait vers l'an 1000, dit positivement que Laon s'appelait aussi Bibrax, et les expressions dont il se sert indiqueraient qu'on le désignait ainsi de son temps : « Willelmus « Laudunum clavatum, *qui et Bibrax dicitur*, « petivit. » Le martyre de Ste.-Bénédicte atteste également que Laon était autrefois nommé Bibrax : « Benedicta Lugdunum venit, quod « ætas antiquorum Bibrax nuncupari maluit. » Enfin Guibert, abbé de Nogent, parle de la vallée de Bibrax, de manière à faire entendre qu'elle était auprès de Laon : « Per convallem « Bibracinam ad S. contendit Vincentium, (Ad « monasterium Laudunense S. Vincentii.) » (1) Or Laon est à un peu plus de quatre lieues actuelles du point le plus rapproché de la rivière d'Aisne, ce qui s'accorde avec les huit milles ou huit lieues gauloises marquées par César.

Au XVI[e] chapitre du même livre, César dit qu'après avoir marché pendant trois jours sur les confins du pays des Nerviens, il apprit des prisonniers que la Sambre, au-delà de laquelle les Nerviens l'attendaient, n'était plus éloignée

(1) Nous empruntons ces autorités à Adrien Valois. Notit. gall. v°. Laudunum clavatum.

de son camp que de dix milles : « Cùm per eo-« rum fines triduò iter fecisset, inveniebat ex « captivis Sabin flumen ab castris suis non « ampliùs millia passuum X abesse. » Il est certain que les prisonniers, qui tous étaient des habitans de la Gaule Belgique, n'indiquèrent point la distance en milles romains ; il faut donc entendre ici par *milles* des lieues gauloises.

On pourra objecter que César connaissait la différence de longueur entre le *mille* et la *lieue*, et qu'il aura réduit les lieues en milles, afin de donner aux Romains, pour lesquels il écrivait, une idée exacte de ses opérations.

Nous n'avons point de réponse péremptoire à faire à cette objection très-naturelle ; il serait possible que César eût substitué aux mesures des Gaulois les mesures familières à ses compatriotes ; mais on ne peut aller au-delà d'une simple conjecture qui ne ferait tout au plus qu'affaiblir l'argument que nous discutons, sans détruire celui que nous avons présenté relativement à Bibrax, ni surtout ceux qui nous restent encore à offrir et qui ne pourront être attaqués de la même manière. Or on conviendra que l'objection perd toute sa force, si l'on trouve d'autres passages dans lesquels les milles expriment évidemment des lieues ; car il serait bizarre que

pour plus de clarté César eût confondu toutes les mesures.

Nous ferons ensuite remarquer que la locution des Gaulois, pour désigner les distances, était à proprement parler la même que celle des Romains. Les premiers, comme on l'a vu précédemment, indiquaient le nombre de pierres qui se trouvaient entre les lieux dont ils voulaient faire connaître la distance ; les Romains se servaient indistinctement, pour le même objet, du nombre de milles ou du nombre de pierres. On trouve des exemples fréquents de cette seconde locution (1). Lors donc que les prisonniers répondaient à César qu'il était à *dix pierres* de la Sambre, ils employaient une expression qui pour lui était synonime de *dix milles*, et il ne pouvait, sans créer un nouveau mot, la rendre d'une manière plus exacte dans sa langue.

Cette raison pourra paraître un peu subtile, et c'est ainsi que nous en jugerions nous-mêmes si elle était isolée ; mais que l'on suppose pour un instant, ce que nous espérons achever d'établir, que par les *milles* César désigne des *lieues gauloises*, il ne s'agira plus que d'expliquer pourquoi il a employé le mot *milles*, et ce qui sem-

(1) Tit. Liv. lib. 26, cap. 10. — Plin. lib. 15, cap. 18, etc.

blait une subtilité deviendra peut-être assez raisonnable.

Il est tellement vrai que César emploie la mesure du pays occupé par ses troupes et ne la réduit pas en mesures romaines, que quand il ne trouve point d'usage établi, ou que cet usage n'a rien d'analogue à celui de Rome, il cesse de compter par *milles*. On en trouve un exemple frappant au livre 6 ch. 25: «Hujus Hercyniæ sylvæ « quæ suprà demonstrata est, latitudo IX die- « rum iter expedito patet ; non enim aliter finiri « potest, *neque mensuras itinerum noverunt.*»

Ce passage est important sous plus d'un rapport. Il prouve d'abord ce que nous disions tout-à-l'heure, et fournit une autorité irrécusable à l'appui de ce que nous avons avancé au commencement de ce mémoire, relativement à la division des chemins de la Gaule. En effet si César ne se conforme pas aux mesures du pays où il se trouve, pourquoi se borne-t-il à indiquer les journées de marche, lorsqu'il ne rencontre pas d'autre manière de calculer les distances ? Si pour plus d'exactitude et de précision il réduit les mesures étrangères aux mesures des Romains, pourquoi n'aurait-il pas changé en *milles* les *journées de marche ?* Et si les chemins n'étaient pas divisés d'une manière régulière en deçà du

Rhin, pourquoi ferait-il remarquer qu'ils ne l'étaient pas au-delà de ce fleuve, dans la contrée dont il parle ? Pouquoi ajouterait-il qu'il ne peut indiquer l'étendue de la forêt autrement que par les journées de marche, les habitans n'ayant point de mesures itinéraires, s'il n'était pas disposé à employer leurs mesures dans le cas où ils en auraient eu, et si tel n'était pas son usage dans toutes les circonstances ?

Mais à quoi bon insister sur des conséquences qui n'échapperont à personne ? Nous avons d'autres considérations à faire valoir et des considérations plus décisives auxquelles nous nous hâtons d'arriver.

César ayant tenu les états de la Gaule à Samarobriva, place ses légions en quartier d'hiver chez divers peuples de la Gaule Belgique. Il donne sur les dispositions qu'il fit des détails circonstanciés que nous citerons sans en rien omettre, quoique le passage soit un peu long ; car ce passage très-controversé reste encore à éclaircir, et il contient selon nous la solution de la question qui nous occupe ; le voici : « Subductis « navibus, conciliaque Gallorum Samarobrivæ « peracto, quòd eo anno frumentum in Galliâ « propter siccitates angustiùs provenerat, coactus « est aliter ac superioribus annis exercitum in

« hibernis collocare, legionesque in plures ci-
« vitates distribuere : ex quibus unam in Mori-
« nos ducendam C. Fabio legato dedit, alteram
« in Nervios Q. Ciceroni, tertiam in Essuos L.
« Roscio ; quartam in Rhemis cum T. Labieno
« in confinio Trevirorum hiemare jussit ; tres
« in Belgio collocavit ; his M. Crassum quæsto-
« rem et L. Munatium Plancum et C. Trebo-
« nium legatos præfecit. Unam legionem, quam
« proximè trans Padum conscripserat, et co-
« hortes V in Eburones, quorum pars maxima
« est inter Mosam et Rhenum, qui sub imperio
« Ambiorigis et Cativulci erant, misit. His mi-
« litibus Q. Titurium Sabinum et L. Auruncu-
« leium Cottam legatos præesse jussit. Ad hunc
« modum distributis legionibus, facillimè inopiæ
« frumentariæ sese mederi posse existimavit.
« Atque harum tamen omnium legionum hiberna,
« præter eam quam L. Roscio in pacatissimam
« et quietissimam partem ducendam dederat,
« *millibus passuum C continebantur* » (1).

Fixons bien toutes les particularités de ce précieux texte. César était dans l'usage de rapprocher autant que possible les quartiers d'hiver de ses légions ; mais des sécheresses excessives ayant causé cette année-là une disette de bled, il fut

(1) Cæs. Com. lib. V. cap. 24.

contraint de se départir de sa règle ordinaire, et de disséminer les campements de son armée. Cependant comme la nécessité seule l'engageait à prendre ce parti, il tâcha de prévenir les inconvénients qu'il pourrait entraîner, en n'éloignant les légions les unes des autres qu'autant que cela était rigoureusement indispensable, afin de pourvoir facilement à leur subsistance; et il a soin de remarquer que tous leurs quartiers d'hyver se trouvaient renfermés dans un espace de *cent mille pas*, à l'exception d'une seule de ces légions envoyée dans une contrée paisible, et dont il est inutile de nous occuper ici. L'une des légions fut envoyée chez les *Morini* sous la conduite de Fabius; une autre chez les *Nervii* sous la conduite de Cicéron; la troisième commandée par Roscius alla hyverner chez les *Essui*, dont la position n'est pas connue d'une manière certaine, et est indifférente, comme nous l'avons déjà dit, à notre question; Labiénus conduisit la quatrième chez les *Rhemi*, sur les confins du pays de Trèves; trois furent placées dans le *Belgium*, et César mit à leur tête Crassus, Plancus et Trebonius; enfin la dernière légion et cinq cohortes, ayant pour chefs Sabinus et Cotta, se rendirent chez les *Eburones*.

On voit dans la suite du même livre que

Plancus reçut l'ordre de partir en toute hâte pour le pays des *Carnutes*, de sorte qu'il ne resta dans le *Belgium* que deux légions, l'une chez les *Bellovaci* sous le commandement de Crassus, à vingt-cinq mille pas de *Samarobriva* (1); l'autre vraisemblablement dans cette ville même, sous les ordres de Trebonius, puisque les bagages de l'armée, les ôtages etc., y étaient rassemblés, et que César partant pour aller au secours de Cicéron jugea à propos d'y laisser Crassus avec une légion (2). On apprend également que le camp de Cicéron était à cinquante mille pas de celui de Labiénus et de celui de Sabinus et de Cotta (3), et que les deux derniers étaient un peu plus éloignés l'un de l'autre (1).

Il résulte de ces dispositions que les points les plus éloignés entre eux étaient, d'un côté les quartiers d'hiver de Fabius et de Labiénus, de l'autre ceux de Crassus et de Sabinus et Cotta. Tout le monde convient que ces campemens sont distants de plus de cent mille pas.

Les commentateurs ne voyant aucun moyen

(1) Lib. V, cap. 46.
(2) Ibid. cap. 47.
(3) Ibid. cap. 53 et 27.
(4) Ibid. cap. 27.

de concilier le nombre de milles avec les localités désignées dans le texte, ont supposé pour la plupart qu'il y a ici une erreur, sans réfléchir que César devait connaître d'une manière parfaitement certaine la position de ses légions, pour les diriger en temps convenable partout où l'exigerait le besoin du service, comme il fut bientôt obligé de le faire; et l'on peut juger par les mesures qu'on lui voit prendre, et par la justesse et la précision avec lesquelles il calcule les mouvements de ses troupes, qu'il ne s'est point trompé en marquant l'espace qui divisait leurs campements.

D'autres écrivains sentant que les circonstances dans lesquelles se trouvait César excluent jusqu'à la possibilité d'une erreur, prétendent que l'expression dont il se sert désigne un rayon de cent mille pas, arrivant à une circonférence dont ils placent le centre à *Samarobriva;* mais comme *Amiens* est encore à plus de cent mille pas du camp de Sabinus et de Cotta, leur explication les conduit à dire qu'*Amiens* n'est point l'ancienne *Samorobriva*, et ils veulent trouver cette dernière ville, les uns à *Cambray*, les autres à *Saint-Quentin.*

Quant au sens donné à la phrase de César, il est en opposition manifeste avec les expressions

dont se sert l'auteur : *harum tamen omnium legionum hiberna millibus passum C continebantur*. Il ne s'agit point ici du rayon d'un cercle, mais de l'espace dans lequel les légions étaient renfermées. Ce texte est clair, positif; il n'admet aucune interprétation.

Quant au déplacement de *Samarobriva*, il est contredit par Plotémée qui fait de cette ville la capitale des *Ambiani*; par l'itinéraire d'Antonin dont les distances se rapportent exactement à *Amiens* et nullement aux deux autres villes indiquées; par la table de Peutinger qui marque *Samarobriva* à la place qu'occupe *Amiens*, *Camaraco* à la place de *Cambray*, et *Augusta Viro Muduon* à la place de *Saint-Quentin*; par César lui-même qui nous apprend que le camp de Crassus, établi chez les *Bellovaci*, était à vingt-cinq mille pas de *Samarobriva*, ce qui ne peut convenir qu'à la position d'*Amiens*, dans l'hypothèse que nous combattons.

Si tant d'hommes habiles qui ont vainement essayé d'éclaircir ce passage eussent été moins prévenus de l'idée que les *cent milles* indiquent des milles romains, ils n'auraient point accusé César d'erreur, ni torturé le texte, ni déplacé les villes; et sans recourir à tous ces hardis systèmes, ils auraient vu dans les *milles* dont

il s'agit, ce qui paraît y être en effet, des milles ou lieues gauloises.

Cette interprétation, si naturelle qu'on s'étonne de la trouver neuve, explique tout ; le texte de César n'a plus rien d'obscur ; les quarriers d'hiver des légions sont tous renfermés dans l'espace de cent mille pas comptés suivant l'usage des Gaulois ; et à des conjectures hasardées et fausses succède un système qui a tous les caractères de la vérité.

Ici nous devons prévoir deux objections qu'on ne manquera pas de faire. Ambiorix, l'un des chefs des Eburons, ayant donné avis à Sabinus et à Cotta de quitter au plutôt leur camp pour se soustraire à une attaque formidable, il s'élève entre les généraux romains une vive discussion pour savoir si on écoutera ce conseil qui, donné sous le voile de l'amitié, cachait au fond une perfidie. La dispute s'échauffe au point que Sabinus, dupe de la ruse du Gaulois, s'écrie en s'adressant à Cotta qui persistait à ne point abandonner son poste: « Vincite, si ità vultis... « et si gravius quid acciderit, abs te rationem « reposcent, qui, si per te liceat, *perendino* « *die cum proximis hibernis conjuncti*, com- « munem cum reliquis casum sustineant. » La discussion se prolonge ainsi jusqu'au milieu de la nuit.

Il résulte, dira-t-on, des paroles de Sabinus, qu'on pouvait arriver le surlendemain au camp le plus voisin. Or ce camp était à une distance de cinquante milles ; et si les milles expriment des lieues gauloises, les légions et les cinq cohortes commandées par Sabinus et Cotta auraient dû parcourir en deux jours 25 de nos lieues actuelles.

La seconde objection repose sur le même raisonnement que la première. A peine César a-t-il appris que Cicéron est assiégé dans son camp, qu'il expédie un courrier à Crassus, campé chez les *Bellovaci* à vingt-cinq milles de *Samarobriva*, pour lui ordonner de se mettre en marche à minuit et de venir le joindre en toute hâte. Le lendemain à neuf heures du matin il apprend que Crassus doit arriver. Celui-ci aurait donc fait aussi dans un jour une marche de 25 lieues gauloises ou douze lieues et demie de France.

Admettons pour un moment que ces conséquences soient rigoureusement vraies ; suffiront-elles pour détruire notre système ? Les occasions que nous venons de rappeler étaient des plus pressantes ; il fallait mettre la plus grande célérité dans la marche ; or il est fréquemment arrivé que des corps d'armée ont parcouru en un

jour, et même plusieurs jours de suite, d'aussi grandes distances que celles qu'on oppose.

D'un autre côté il paraît indubitable que les deux passages cités expriment des lieues gauloises, et dès-lors l'objection s'évanouit. Dans le premier cas, c'est Ambiorix lui-même qui détermine la distance entre les camps de Sabinus et de Cicéron (1), et il ne pouvait le faire d'après une mesure qui lui était inconnue; dans l'autre les coureurs de Crassus (antecursores) annoncent à César sur les neuf heures du matin que son lieutenant doit arriver; ces coureurs devaient avoir beaucoup d'avance sur la légion; et en supposant que le départ n'eût eu lieu qu'à minuit, conformément aux ordres de César, quoique le texte autorisât à croire qu'il se fit plus tôt, Crassus, après neuf heures de marche forcée, n'aurait encore parcouru que cinq lieues environ, si l'on calcule la distance en milles romains, ce que personne n'admettra.

Mais nous avons discuté dans une hypothèse qui pourrait n'être pas fondée. En effet, on voit bien que la dispute entre Sabinus et Cotta se prolongea jusqu'à minuit; mais rien n'indique à quelle heure elle avait commencé; et au mo-

(1) Lib. V, cap. 27.

ment où Sabinus parle de la possibilité d'arriver le surlendemain au camp le plus voisin, on a droit de croire ou que la chaleur de la discussion l'entraînait dans quelque exagération, ou qu'il songeait à se mettre en marche ce jour-là même.

Relativement à l'arrivée de Crassus à Samarobriva, le texte présente de l'ambiguité : « Horâ circiter tertiâ, ab antecursoribus de Crassi « adventu certior factus est : eo die millia passuum XX progreditur. Crassum Samarobrivæ « præficit, etc. » Ces mots *millia passuum XX progreditur* se rapportent-ils à Crassus ou à César ? La tournure de la phrase donnerait à croire que c'est à César ; mais l'ordre des idées indiquerait qu'ils se rapportent à Crassus. Ainsi ni dans l'un ni dans l'autre cas, il ne se serait agi de faire douze lieues et demie dans un jour.

L'opinion que les mesures de César sont des mesures gauloises ne se concilie pas seulement avec le texte ; elle ne sert pas seulement à expliquer des passages difficiles, mais elle répand une clarté nouvelle sur des circonstances que l'on croit bien comprendre, et qu'on saisit néanmoins très-imparfaitement, faute de réflexion.

Ainsi, par exemple, nous avons vu que le

camp de Sabinus et de Cotta était éloigné d'environ cinquante mille pas de celui de Cicéron, et un peu davantage de celui de Labiénus, et qu'il y avait également cinquante mille pas entre ce dernier camp et celui de Cicéron; nous avons vu aussi que l'un de ces trois camps était chez les *Eburones*, un autre chez les *Nervii* et le troisième chez les *Rhemi*, sur les confins du pays de Trèves. M. d'Anville, dans sa notice de la Gaule, à l'article *Eburones*, place le camp de Sabinus et de Cotta à *Atuatuca* (Tongres). Nous ne savons sur quelle autorité il s'appuie, car il n'en cite aucune; mais si son opinion est fondée, il trouvera plus de cinquante milles romains entre le camp de Sabinus et celui de Cicéron, parce qu'avec cette mesure il n'arriverait jusqu'au pays des *Nervii*, où était Cicéron, que sur un seul point, et que ce point se trouverait éloigné de cent mille pas romains du camp de Labiénus. Les milles gaulois, au contraire, en supposant toujours le camp de Sabinus à Atuatuca, conduiraient du côté de *Bavai* chez les *Nervii*, d'où il n'y aurait plus que cinquante milles chez les *Rhemi* sur les confins du territoire des *Treveri*, où était le camp de Labiénus, ce qui est conforme au texte.

Observons néanmoins que la position assignée

par d'Anville au camp de Sabinus est fort douteuse. César se borne à dire que ce camp était chez les *Eburones* ; et comme il parle fréquemment des *Atuatici* qui tiraient leur nom de leur ville, il est probable qu'il aurait désigné ces peuples et non les *Eburones*, si le camp de Sabinus eût été établi à *Atuatuca*, d'autant plus que l'on reconnaît au nombre de combattants fournis dans la ligue des Belges par les *Atuatici* (1), que ceux-ci étaient beaucoup plus puissants que les *Eburones*, qualifiés de peuple faible et en quelque sorte ignoré (2).

Un second exemple du secours que fournit notre explication pour éclaircir les commentaires de César, se trouve dans un passage qui, au premier abord, semble ébranler fortement nos preuves. C'est celui du livre V, ch. 53, où César parle de la célérité incroyable avec laquelle la nouvelle de sa victoire parvint à Labiénus : « Interim ad Labienum per Rhemos incredibili « celeritate de victoriâ Cœsaris fama perfertur, ut, « cùm ab hibernis Ciceronis millia passuum L « abesset, eòque post horam nonam diei Cæsar

(1) Atuaticos XXIX millia (polliceri reperiebat). Cæs. Com. lib. II, cap. 4.

(2) Maximèque hâc re permovebantur, quòd civitatem ignobilem atque humilem Eburonum suâ sponte populo romano bellum facere ausam vix erat credendum. Ibid. lib. V, cap. 28.

« pervenisset, antè mediam noctem ad portas cas-
« trorum clamor oriretur, quo clamore significatio
« victoriæ gratulatioque ab Rhemis Labieno fie-
« ret. » Certes il est peu ordinaire en effet qu'une nouvelle soit portée à une distance de 50000 pas dans l'intervalle de neuf heures, c'est-à-dire, depuis la neuvième heure du jour, qui correspond à trois heures, jusqu'à minuit, et une telle vîtesse paraît déjà assez incroyable en considérant les milles dont il s'agit comme des milles romains, sans les allonger encore d'un tiers en les prenant pour des lieues gauloises ; mais quelques observations vont détruire le merveilleux et prouver que la vîtesse remarquée par César n'aurait rien d'*incroyable*, s'il ne s'agissait pas de mesures gauloises.

Cicéron était assiégé dans son camp ; César venait le secourir, et déjà des feux lointains annonçaient son approche, lorsque les Gaulois, informés de cette circonstance par leurs éclaireurs, abandonnent le siège et courent au-devant de l'ennemi. Sur-le-champ Cicéron en donne avis à César afin qu'il avance avec précaution. Sa lettre parvient vers minuit, et le lendemain matin César s'étant remis en marche et ayant parcouru environ quatre mille pas, aperçoit au-delà d'une grande vallée et d'un ruisseau la multitude qu'il

venait combattre et qui s'élevait à 60000 hommes. Il choisit un lieu convenable pour son camp et le fortifie, ce qu'il put faire en peu de temps à cause de l'exiguité de ce camp destiné à recevoir à peine 7000 hommes, et restreint encore par une ruse de César qui voulait rendre sa petite armée méprisable aux yeux des Gaulois. De légères escarmouches s'engagent entre quelques cavaliers, mais les deux troupes se tiennent dans leurs positions.

Le lendemain matin, dès le point du jour, *primâ luce*, la cavalerie ennemie s'approche du camp et attaque la cavalerie romaine. César commande à dessein à ses soldats de lâcher pied, de se retirer dans le camp, d'y ajouter de nouvelles fortifications, d'obstruer les portes et de donner en même temps tous les signes de la frayeur. Ainsi que l'avait prévu l'habile général, les Gaulois trompés par ces apparences quittent les bords du ruisseau et s'établissent dans un endroit défavorable ; mais au moment où ils travaillaient avec une jactantieuse confiance à escalader le *vallum* et à combler le fossé, César se précipite sur eux, les met en fuite, en massacre un grand nombre et ne cesse de les poursuivre que lorsqu'il est arrêté par des bois et des marais : le même jour il arrive au camp de Cicéron:

D'après toutes ces circonstances, on peut apprécier assez exactement l'heure à laquelle la bataille fut livrée. Au moment où les Gaulois lèvent le siège du camp, César en était encore éloigné, puisqu'on ne jugeait de son approche que par la fumée qui s'apercevait au loin : *Tum fumi incendiorum procul videbantur*; et que le lendemain il ne découvrit l'ennemi qu'après une marche de quatre milles. Rien n'indique à quelle distance du camp de Cicéron les Gaulois s'étaient arrêtés; mais s'étant déterminés à aller au-devant de César qui, comme on vient de le voir, n'était pas encore près d'arriver, il est probable qu'ils auront parcouru au moins la moitié de l'intervalle qui les séparait de lui, de sorte qu'ils auraient été rencontrés à quatre milles du camp de Cicéron. Leur cavalerie attaqua celle des Romains dès le point du jour, c'est-à-dire, vers six heures du matin, car on était alors dans l'automne. Cette attaque à laquelle les Romains n'opposèrent point de résistance, et les tentatives pour combler les fossés et s'emparer du camp purent absorber deux à trois heures. Ce fut alors que César se précipita sur les Gaulois à la tête de ses légions. Il était donc de huit à neuf heures du matin. Combattre et vaincre fut l'affaire d'un instant, car

l'ennemi, étonné d'une attaque aussi inopinée, n'essaya pas même de se défendre et prit la fuite : « *Tum Cæsar, omnibus portis eruptione* « *factâ, equitatuque emisso, celeriter hos-* « *tes dat in fugam, sic ut omninò pugnandi* « *causâ resisteret nemo.* »

Ainsi la victoire ne fut pas un seul moment douteuse ; elle se déclara dès le commencement du combat, vers neuf heures du matin. Mais César poursuivit les Gaulois ; il fit un grand carnage ; il fallut encore rentrer au camp pour prendre les bagages et ensuite parcourir les quatre mille pas qui, comme nous l'avons établi, devaient séparer le lieu de la bataille du camp de Cicéron : toutes ces circonstances expliquent pourquoi César n'y arriva qu'à trois heures.

Maintenant qu'y aurait-il d'incroyable à ce que la nouvelle du succès obtenu à neuf heures du matin, fût parvenue au camp de Labiénus à minuit, si la distance de cinquante mille pas qui existait entre ce camp et celui de Cicéron doit être comptée selon les mesures romaines ? La bataille s'étant donnée quatre mille pas en-deçà du camp de Cicéron, il faudrait d'abord retrancher cette distance de celle qu'indique César. Il resterait quarante six mille pas ou

quinze lieues : qu'y aurait-il d'incroyable, encore une fois, à ce qu'une nouvelle importante fût parvenue à une distance de quinze lieues dans l'espace de quinze heures ? Mais si l'on suppose avec nous que les milles de César sont des lieues gauloises, la distance parcourue sera de vingt-trois lieues de France, et l'expression de César sera justifiée.

Nous aurions même trouvé la distance de vingt-trois lieues trop courte, si nous eussions voulu nous servir d'un autre passage de César qui fournit un exemple d'une célérité bien plus incroyable que celle dont nous venons de parler. Un événement arrivé à Orléans au lever du soleil, est connu dans l'Auvergne avant la fin de la première veille, quoique la distance fût de cent soixante mille pas : « Quæ Genabi oriente « sole gesta essent, antè primam confectam « vigiliam in finibus Arvernorum audita sunt, « quod spatium est millium passuum circiter « CLX (1). » Voilà donc un espace plus de trois fois plus grand que celui qui séparait les camps de Labiénus et de Cicéron, parcouru dans le même espace de temps, et c'est ici qu'il semblerait permis de suspecter la véracité de l'historien. Mais César prévient tous les

(1) Cæs. Com. lib. VII. cap. 3.

doutes, en nous apprenant que les Gaulois se communiquaient ainsi les nouvelles avec la plus grande rapidité, par des cris qui se transmettaient de proche en proche : « nam ubi major « atque illustrior incidit res, clamore per agros « regionesque significant ; hunc alii deinceps « excipiunt et proximis tradunt, ut tum ac-« cidit (1). » Cet usage des Gaulois expliquerait au besoin comment la nouvelle de la victoire de César parvint en si peu de temps au camp de Labiénus, et confirme pleinement notre interprétation.

Mais une nouvelle difficulté se présente. D'après le passage ci-dessus, la distance entre Genabum et les confins de l'Auvergne serait de cent soixante milles ; or, du point le plus rapproché de l'Auvergne à Genabum, il n'y a que cent vingt-deux milles romains ; il est donc impossible de supposer que César emploie ici la lieue gauloise, car au lieu de cent soixante, il ne s'en serait trouvé qu'environ quatre-vingt.

Il est vrai que la distance *directe* entre les deux points dont il s'agit ici, est telle qu'on l'indique ; mais César a-t-il calculé, a-t-il pu calculer cette distance à vol d'oiseau ?

La preuve qu'il ne l'a pas fait, c'est que la

(1) Cæs. Com. lib. VII. cap. 3.

mesuré par lui marquée serait trop longue, dans la supposition même où elle exprimerait des milles romains. Comment d'ailleurs eût-il pu le faire? Il ne connaissait les distances entre les différents points de la Gaule, que par les renseignements qu'il obtenait des habitants, ou parce qu'il les avait parcourues : dans l'un et dans l'autre cas, il n'avait évidemment l'idée que des distances *itinéraires*. Recherchons donc quelle marche on avait à faire pour se rendre de Genabum aux confins de l'Auvergne, et nous aurons la distance qui doit être marquée dans les commentaires.

Il faut observer avant tout que la plupart des voies romaines ont sans aucun doute été établies sur les anciennes routes gauloises. On s'épargnait ainsi de grands travaux, et l'on avait des moyens suffisants de communication d'une ville à la ville la plus voisine. Le seul inconvénient qui en résultait, c'est qu'on aurait été obligé de faire d'assez grands détours pour se rendre à une ville éloignée. On y remédia en ouvrant dans certaines contrées de nouvelles voies; mais quand on ne trouve que des routes sinueuses, on peut regarder comme à peu près certain qu'elles ont remplacé d'anciennes routes gauloises.

Telle est celle que nous avons à mesurer. On voit par la table de Peutinger combien il fallait faire de détours pour arriver de *Genabum* aux confins de l'Auvergne. En suivant la route la moins longue, on se rendait d'abord à *Cæsarodunum*, puis à *Tasciaca*, à *Gabris*, à *Avaricum*. De là il paraîtrait qu'on gagnait *Argentomagus*, *Mediolanum*, *Aquæ Neri* et enfin *Cantilia*; mais M. d'Anville a tracé sur sa carte de la Gaule une autre voie qui arrivait directement d'*Avaricum* à *Aquæ Neri*; et comme nous n'avons aucune raison de contester l'existence de cette voie, nous admettrons qu'elle existe en effet, et nous mesurerons en conséquence.

Or la carte de d'Anville, que nous croyons assez exacte en cette partie, donne les distances suivantes en milles romains :

De Genabaum à Cæsarodunum . . .	72
De Cæsarodunum à Tasciaca	31
De Tasciaca à Gabris	17
De Gabris à Avaricum	40
D'Avaricum à Aquæ-Neri	58
D'Aquæ-Neri à Cantilia	22
TOTAL	240

Il y avait donc entre les deux points désignés deux cent quarante milles romains ; si nous en retranchons le tiers pour les réduire en lieues gauloises, nous aurons cent soixante lieues : c'est précisément le nombre de milles marqué par César.

Nous voulions prouver, ou du moins rendre vraisemblable, que les mesures employées par César dans ses commentaires, sont des mesures gauloises, pour toute la partie des Gaules au nord de Lyon, sauf les cas où il s'agit de très-petits espaces : cette tâche nous paraît remplie. En terminant un travail qui n'a pas été entrepris dans un esprit de système, mais avec le désir sincère de trouver la vérité, nous formons des vœux pour qu'une main plus exercée achève ce que nous avons commencé. La question est digne d'un examen sérieux. Si nos conjectures sont fondées, il faut modifier sur plusieurs points essentiels la géographie ancienne de la Gaule ; mais plus ce résultat est important, plus il est difficile à obtenir, et nous aurons vainement proclamé la vérité, en supposant que nous l'ayons découverte, tant que les savants, sans même la combattre, ne l'auront pas sanctionnée par leurs suffrages.

MÉMOIRE

Sur l'Église du Fresne-Camilly; par M. DESHAYES, *membre de la Société des Antiquaires de Normandie.*

(Lu à la séance du 3 avril 1826.)

Il n'est point en Europe de contrée qui possède un aussi grand nombre d'édifices religieux des XIe et XIIe siècles que le littoral de la Normandie. Cette richesse est encore plus remarquable dans le département du Calvados (1). C'est là que l'antiquaire et l'artiste, en parcourant les plaines

(1). Près de la ville de Caen, dans un seul espace qui comprend à peine deux lieues carrées, on peut compter un grand nombre d'églises fort remarquables, telles que l'église de Saint-Contest, de Cairon, de Rosel, de Rots, de Cristot, de Bretteville, de Sainte-Croix, de Cully, du Fresne-Camilly, de Than et autres que je ne nomme point. Les bords de la mer depuis la Dive jusqu'à la Vire sont couverts, à des espaces très-rapprochés, d'une multitude d'églises non-moins intéressantes pour l'histoire de l'art, que celles que nous avons déjà citées.

arrosées par l'Orne, la Seule et l'Aure, peuvent étudier avec fruit les monuments du moyen âge, et apprendre à connaître d'une manière positive l'état de l'art sous la domination normande.

Sur les édifices religieux élevés pendant le règne du conquérant de l'Angleterre et de ses premiers successeurs, il nous est facile de suivre toutes les modifications qui ont caractérisé le passage qui s'opéra à cette époque des formes graves et sérieuses du plein cintre romain, aux formes légères et hardies de l'architecture à ogives. Les transitions architecturales de deux genres aussi disparates sont d'autant plus faciles à suivre et à préciser dans notre province, que souvent on les voit réunis sur le même édifice. C'est ainsi que la plupart des églises construites à plein-cintre, dans les Xe et XIe siècles, ont reçu dans l'âge suivant des augmentations où l'on retrouve l'arc elliptique, et les ornements allongés et pointus. En général les prolongements ou augmentations ont eu lieu du côté du chœur, souvent tourné à l'orient (1);

(1) Cet usage de tradition payenne n'est point général. Nous connaissons dans notre département un grand nombre d'églises qui ne sont point orientées. Dans notre ville seule, nous pourrions citer l'église de Sainte-Trinité, celle du Sépulcre dont les fondations primitives appartiennent à l'XIe siècle, et celle de l'an-

la nef a conservé les formes et la solidité des constructions primitives, dans lesquelles on reconnaît encore quelques souvenirs de l'architecture antique. De ce nombre est l'église du Fresne-Camilly (1). Quoique l'étendue et le travail en soient médiocres, l'effet n'en est pas moins très-remarquable. Cependant aucune description, aucun dessin de cette église ne sont parvenus à notre connaissance; elle paraît avoir été ignorée des antiquaires français et des artistes étrangers qui ont recueilli les monuments de la Normandie. Je tâcherai donc de réparer cet oubli, en publiant le dessin et la description détaillée des parties les plus importantes, et en vous soumettant quelques réflexions sur le style et l'âge d'un édifice aussi bien conservé. Cet édifice mérite encore de fixer votre attention par l'effet de la lumière, effet grave et mystérieux dont j'ai recherché les causes, et

cienne Notre-Dame, qui nous offre encore quelques parties qui remontent au même siècle. Dans des temps postérieurs, nous voyons aussi des églises dont le chœur n'est point tourné à l'Orient, telle que celle de saint-Pierre. Depuis la renaissance des beaux arts, on a totalement abandonné cet antique usage; l'église de la Mission et celle des Jésuites ont le chœur tourné au Sud-Ouest.

(1) Cette église sert aujourd'hui de paroisse au village du Fresne, à celui de Camilly et au hameau du Quesnoy; elle est éloignée d'environ deux lieues de la ville de Caen.

qui m'a inspiré la première pensée d'un travail que j'aurai l'honneur de vous soumettre dans une de vos prochaines séances, sur le caractère architectonique des édifices consacrés au culte.

L'église du Fresne-Camilly conserve dans toute son intégrité le type architectural des différents âges auxquels elle appartient; les galeries, les portes et le grand arc de la nef sont du XIe siècle; les deux tiers du chœur construits dans le goût de l'architecture à ogives de la fin du XIIe siècle, peuvent servir de modèle en ce genre; mais la première fenêtre du chœur et la chapelle qui se trouve au-dessous de la tour, paraissent plus anciennes que la nef; le travail en est plus simple, les proportions plus courtes, plus pesantes: tout semble annoncer que cette construction d'une grande solidité a pu faire partie d'une église primitive détruite lors de l'invasion des Normands, et relevée par eux au retour de la brillante expédition d'Angleterre.

Ainsi nous croyons pouvoir distinguer dans cet édifice trois époques qui appartiennent toutes au moyen âge, et qui, dans l'ordre chronologique, correspondent à la chapelle de la tour, à la nef et au chœur.

Nous réunirons dans la même planche le dessin de ces diverses parties, afin qu'il soit plus facile de les comparer et d'en apprécier toute la différence. Par ce moyen la description détaillée que nous en donnons, obtiendra plus de précision et de clarté.

Nous avons déjà observé que l'église du Fresne-Camilly était moins remarquable par l'étendue et le travail que par la parfaite conservation de divers genres d'architecture bien caractérisés et par l'effet de la lumière. La longueur totale de l'édifice n'excède point, hors-œuvre, cent pieds ; elle se divise en deux parallélogrammes inégaux, l'un de 54 pieds sur 28, l'autre de 46 sur 22; le premier comprend la nef; le second le chœur et le sanctuaire. Placée au sud-ouest, vers le milieu de l'édifice, la tour est en dehors de ces deux parallélogrammes, et présente une saillie de 15 pieds. De ce côté la hauteur de la nef prise du sol actuel jusqu'au-dessous de la corniche, n'est que de 19 pieds. A la vérité le sol s'est beaucoup élevé, comme il arrive ordinairement au terrain des cimetières : on peut bien porter cette élévation à 3 pieds, ce qui donnerait un total de 22 pieds, hauteur égale à celle du côté nord de la nef.

Le fronton s'élève des deux tiers de cette

hauteur, au-dessus de la corniche. On voit dans la partie supérieure du fronton une fenêtre ronde, construite en même temps que le mur, genre d'ouverture assez rare dans le XI[e] siècle. Il règne au-dessous de la fenêtre ronde, ainsi qu'au pourtour extérieur de la nef, une galerie engagée dans le mur, composée de vingt-huit arceaux à plein-cintre, dix de chaque côté de la nef, huit sur le fronton (1). Ils sont couronnés d'un double rang de zigzags concentriques. On remarque dans les zigzags l'irrégularité que l'on trouve dans les productions des siècles barbares. Cette irrégularité provient de la routine alors suivie par tous les maçons, de renfermer chaque zigzag dans une seule pierre; et comme ces pierres formant le cintre, sont pour la plupart inégales, il s'en suit que les zigzags sont aussi inégaux et produisent des angles plus ou moins aigus. Après tout, ce défaut est une des moindres taches de l'architecture du moyen-âge, et il se retrouve ici moins fréquemment que

(1) L'élévation des arceaux depuis la base des colonnes jusqu'au dessus du cintre, est de six pieds six pouces; l'entre-colonnement de deux pieds et demi. Le fût de la colonne a cinq pouces de diamètre, la base sept pouces de hauteur, et le chapiteau avec son couronnement onze pouces. La fenêtre a près de six pieds de hauteur, sur une largeur de cinq pouces.

dans un grand nombre d'édifices des Xe et XIe siècles.

Les arceaux de la galerie (pl. XII, fig. 1) reposent sur des colonnes accouplées, plus sveltes qu'on ne les faisait ordinairement à cette époque ; elles ont près de dix diamètres de hauteur ; les chapiteaux diversement ornés, (pl. XII, fig. 5, 6 et 7) sont aussi moins lourds, et les bases mieux profilées (fig. 8) qu'on ne les voit sur les édifices du XIe siècle.

Cette galerie, élevée de douze pieds au-dessus du sol actuel, se prolonge sur la partie la plus ancienne du chœur, mais avec des ornements variés et des proportions différentes. L'arceau le plus rapproché de la tour (pl. XII fig. 2) est couronné d'un triple zigzag plus saillant et plus lourd que les précédens ; les colonnes en sont aussi plus écrasées. Il existe au-dessous de cet arceau une porte à plein cintre (1), dont l'arc est surmonté de deux rangs de zigzags (pl. XII, fig. 4), depuis long-temps condamnée : elle nous paraît plus ancienne

(1) La hauteur totale de cette porte, depuis le seuil jusqu'au-dessous du cintre est de sept pieds huit pouces. Les fûts des colonnes, cylindriques ainsi que tous ceux de cette époque, ont huit diamètres de longueur ; les chapiteaux n'ont rien de remarquable, ils sont grossiers et ornés sans goût.

que celle qui se trouve du côté du fronton, et qui est incontestablement du XIe siècle.

Les deux dernières fenêtres latérales et celles du fond du chœur sont à ogive ; on n'y voit qu'une colonne isolée de chaque côté, supportant un arc aigu, lequel est orné d'un rang de dents de scie et d'un double filet. (pl. XII, fig. 3).

La corniche, composée d'un simple larmier, s'étend sur toute la longueur de la nef, et repose sur seize corbeaux ou modillons, offrant des figures d'hommes et d'animaux plus ou moins grimaçants. Des corbeaux semblables, au nombre de quinze, mais un peu plus petits, existent aussi sous la corniche du chœur. Cette singularité, ainsi que les contreforts plats, prouvent assez que le chœur appartient aux premiers temps de l'architecture à ogives, et qu'il ne peut être postérieur à la dernière moitié du XIIe siècle.

Le côté Nord-Est du chœur et de la nef nous offre, à quelques détails près, les mêmes proportions et des ornements semblables. On y voit une porte à ogive très-simple, depuis long-temps murée. J'en ai dessiné un chapiteau assez élégant pour le XIIe siècle (pl. XII, fig. II). De ce côté, presque tous les chapiteaux

de la nef présentent le même dessin que celui du n°. 7, pl. XII.

Construite à différentes époques, la tour mérite aussi d'être remarquée par la grande solidité de ses diverses parties et par leur parfaite conservation. Les murs en sont très-épais et garnis de contreforts ayant 8 pouces de saillie. Ces murs sont formés d'assises inégales telles qu'on en voit à tous les ouvrages de maçonnerie antérieurs au XVIe siècle ; leur hauteur varie depuis 6 pouces jusqu'à dix, et la longueur des pierres de grand appareil qu'on y a employées n'excède point treize pouces. La partie inférieure de la tour est fort ancienne ; on y voit encore une petite porte d'une forme singulière qui paraît avoir été ouverte long-temps après la construction de la tour, et qui maintenant est murée. Le second étage de la tour est dans le même système d'architecture que le chœur, mais d'une époque un peu postérieure; il se trouve percé de chaque côté d'une fenêtre à ogive, divisée par une seule colonne et ornée latéralement de deux petites colonnes engagées (1).

(1) La tour peut se diviser en quatre parties : 1° la chapelle; 2° l'étage qui se trouve immédiatement au-dessus et qui offre un appartement carré de onze pieds dans tous les sens ; 3°

D'après les traditions locales et les renseignemens que j'ai pu me procurer, il paraît évident que cette tour, ainsi que plusieurs autres de notre littoral, se terminait en platte-forme. A la vérité il ne reste aucun vestige du plancher de cette platte-forme; mais nous savons que ce ne fut que dans les premières années du XVIIIe siècle que M. de Camilly, archevêque de Tours, fit construire à ses frais la pyramide ou flèche quadrangulaire qui la couronne aujourd'hui. Sur une des faces de cette pyramide on distingue encore le millésime 1731, indiquant l'année de la construction; on y voit aussi les armes du prélat (1).

(2) La grande porte de l'église se trouve sous

le second étage percé de fenêtres à ogives dont le style semble plus moderne que celui du chœur; 4° la flèche construite en pierres de grand appareil dans le dix-huitième siècle. Les murs du premier étage ont trente-sept pouces d'épaisseur; au second étage dont la construction est postérieure de plusieurs siècles, les murs, entièrement bâtis en pierres de taille, ont trente pouces d'épaisseur. La hauteur de la tour jusqu'à la corniche est d'environ cinquante-quatre pieds; la flèche ou pyramide a les deux tiers de cette hauteur.

(1) De nos jours cette église intéressante sous le rapport de l'art, a retrouvé un nouveau bienfaiteur dans M. le comte Louis d'Osseville, président de notre société, auquel on doit le bon état de réparation de ce monument.

(2) La hauteur de l'ancienne ouverture, prise du seuil de la porte jusqu'au-dessous du cintre, est de dix pieds; l'espace compris entre les colonnes est de sept pieds de large.

le fronton, selon l'usage reçu dans tous les temps de placer l'entrée principale des temples en face de l'autel. Cette porte est ornée de deux colonnes cylindriques de chaque côté, et d'un arc à plein cintre couvert de plusieurs rangs de zigzags (Pl. XII, Fig. 14).

L'extérieur de l'église est en général beaucoup plus orné que l'intérieur; il n'a éprouvé d'autre altération que celles occasionnées par le prolongement du chœur et le couronnement de la tour. Cette rare conservation et le rapprochement de divers genres d'architecture employés à des époques différentes dans le même édifice, nous ont paru assez utiles à étudier. Nous en avons décrit avec quelques détails les parties principales, comme pouvant jeter quelque jour

(1) Ce grand nombre d'édifices dont la solidité, le choix des matériaux et même les détails d'ornement sont supérieurs à ce qu'on faisait à la même époque dans presque toutes les autres parties de la France, nous fait croire que la Normandie, riche et puissante sous ses ducs, appela dans son sein des artistes de Rome et d'Italie, où les traditions antiques s'étaient moins perdues, et qu'ils importèrent dans notre province le goût des ornements et l'art de les tailler sur la pierre. Nous avons fait dans le XVIe siècle le même appel à l'Italie; elle nous a envoyé quelque artistes distingués dont il existe dans notre ville des ouvrages très-remarquables de sculpture et d'architecture. Mais il paraît que la peinture était encore fort négligée dans la province, car il n'existe chez nous aucun tableau de cet âge qui mérite d'être cité.

sur l'histoire de l'art en Normandie pendant le moyen âge, et nous avons été portés à conclure d'après l'examen attentif de ces diverses parties : 1° Qu'il a pu exister vers le milieu de l'église actuelle une chapelle ou petit temple antérieur au reste de l'édifice ; 2° que la nef ne peut être postérieure à la dernière moitié du XIe siècle ; 3° que le chœur appartient au XIIe siècle et que la première fenêtre qu'on y voit encore de chaque côté est beaucoup plus ancienne et faisait partie de la construction primitive ; 4° enfin que le second étage de la tour élevé sur l'ancienne chapelle, et percé de fenêtres à ogive, est un peu plus moderne que le chœur.

Ces diverses époques faciles à distinguer à l'extérieur ne le sont pas moins à l'intérieur de l'édifice. On ne saurait contester que la nef et le grand arc qui la sépare du chœur ne soient du siècle de Guillaume-le-Conquérant ; l'architecture à ogive du fond de l'église est assez bien caractérisée pour en reconnaître le style et en fixer l'âge à peu de chose près. Il n'en est pas de même de la chapelle dont nous avons déjà parlé ; quoiqu'elle porte des indices assez évidents d'une époque plus reculée que le reste de

l'édifice, il ne serait pas facile d'en déterminer l'âge avec quelque certitude ; car pour peu qu'on se soit occupé de l'architecture du moyen âge, antérieure à la conquête de l'Angleterre, on sentira combien il est difficile, dans notre province, d'apprécier les époques et d'établir des règles sûres pour les reconnaître. Ici nous ne pouvons juger que par comparaison et d'après la pesanteur des formes et la grossièreté du travail, type le plus caractéristique de l'antériorité dans tous les genres d'architecture du moyen âge.

Aussi, Messieurs, en vous soumettant quelques réflexions sur les diverses époques de cet édifice religieux, je ne prétends pas vous les présenter comme une règle infaillible, et qui ne puisse recevoir de nombreuses modifications. Grand nombre de circonstances étrangères à l'état de l'art, peuvent mettre en défaut l'œil le plus exercé : les difficultés locales, l'absence de moyens d'exécution dans une commune pauvre, l'ignorance de l'ouvrier, ces causes et beaucoup d'autres peuvent contribuer à rendre tel édifice plus grossier, plus barbare, que tel autre élevé à la même époque par des hommes plus habiles et avec des moyens plus nombreux. D'ailleurs, comme nous l'avons déjà dit dans un précédent mé-

moire (1), quelle règle certaine pourrait-on établir pour reconnaître des temps où l'art ne connaissait point de règles.

L'architecture dégénérée dans l'Italie et dans la Grèce sembla reprendre quelque essor dans le VIe siècle, et produisit des ouvrages remarquables par leur hardiesse et par leurs vastes dimensions.

Cet éclat passager ne dura guère que le court espace d'un siècle. L'architecture retomba de nouveau en Italie et dans l'Orient.

En France, depuis la chute de l'empire romain jusqu'au milieu du XIe siècle, les arts et la civilisation firent peu de progrès. Si l'époque Carlovigienne se fit remarquer par l'étendue et la solidité de quelques édifices religieux qui portent l'empreinte de la puissance colossale qui les fit élever, ces vastes constructions ne changèrent point le mauvais goût de l'architecture devenue aussi barbare que les peuples des VIIIe et IXe siècles ; elle conserva toute la pesanteur, toute la grossièreté des âges précédens. L'élan qu'un grand homme sut communiquer à son siècle cessa avec celui qui l'avait donné. Sous le règne de ses faibles successeurs, l'esprit hu-

(1) Mémoires de la société des Antiquaires de la Normandie, tom. I. p. 132.

main ainsi que les arts déclinèrent de nouveau, et les malheurs publics prolongèrent long-temps cet état de dégradation.

C'est au laps de temps écoulé entre Charlemagne et Guillaume-le-Conquérant que l'on peut reporter les édifices de notre province, dont la pauvreté, le travail grossier et l'absence de toute proportion annoncent la misère des peuples, ainsi que la privation presque totale des premiers rudimens de l'art et de moyens de construction.

Si nous n'en jugions que d'après le défaut de proportions, nous n'hésiterions pas à classer parmi les édifices (1) de cette époque la cha-

(1) L'étude d'un grand nombre d'anciennes églises de notre département, et leurs rapports avec plusieurs autres églises de France d'une date fort reculée nous portent à croire qu'il existe encore en Normandie plus d'édifices antérieurs à l'invasion des Normands qu'on ne le croit, et que dans des églises d'une époque plus récente il serait possible de reconnaître des parties dont la construction pourrait être peu éloignée des premiers temps du Christianisme dans notre province. La date de ces édifices ne serait pas facile à préciser, mais ils portent un air d'antiquité qui indique assez qu'ils ont dû exister plusieurs siècles avant les croisades et l'introduction de l'architecture à ogives. L'absence de tout document historique, dont manquent en général les églises paroissiales dans les campagnes et même dans les villes, nous oblige à ne juger de leur âge que par approximation et d'après le caractère de l'architecture. De ce nombre est une partie du chœur et la tour de l'église du Fresne-Camilly ; mais doit-on en rapporter la construction

pelle dont nous donnons la description. En effet les colonnes en sont tellement écrasées qu'elles n'ont guères que quatre diamètres de hauteur : le diamètre est de treize pouces. L'élévation totale du fût, de la base et du chapiteau est de huit pieds, ce qui met ces deux dernières parties tout-à-fait hors de proportion avec les colonnes. On pourra nous objecter que ces chapiteaux (Pl. XII, Fig. 13) si lourds et si écrasés ont beaucoup d'analogie avec ceux du grand arc ; mais cette similitude ne nous paraît pas suffisante pour détruire notre assertion, puisque les chapiteaux du grand arc (Pl. XI et Pl. XII, Fig. 9) ont pu être copiés sur les premiers,

aux premières années de la conversion des Normands, ou bien ces ennemis acharnés du culte chrétien auraient-ils, en détruisant l'ancien temple, conservé la tour comme un lieu fort où ils pouvaient mettre en sûreté le fruit de leurs brigandages et se retirer en cas de surprise ? On sait que dans des temps moins reculés plusieurs tours ou clochers ont servi à cet usage dans le littoral de notre province. La solidité et l'élévation de ces tours les rendait en quelque sorte inexpugnables à une époque où les moyens d'attaque étaient aussi imparfaits que peu nombreux. Les tours ayant servi de refuge fortifié sont généralement en hors d'œuvre de l'église, et leur dimensions ne sont nullement en proportion avec elle, puisque souvent la largeur de ces tours égale le tiers de la longueur de l'édifice primitif, et que quelquefois elles la dépassent même. Telles sont les tours en platte-forme des églises de Demouville, de Cuverville, de Goustranville et d'un grand nombre d'autres qui existent encore dans notre département.

et que d'ailleurs la forme et les ornemens des chapiteaux n'ont presque point changé pendant l'espace de cinq à six siècles. La simplicité de l'arc et le travail grossier de la voûte de la chapelle viennent encore à l'appui de notre opinion. Cet arc ne présente d'autre ornement qu'un rang de denticules mal taillés ayant quelque rapport avec les dents d'une scie, et la voûte construite en moellon, ou pierre de petit appareil, est encore moins ornée; elle n'offre que des arcs plats et sans moûlures qui partent des quatre angles et se réunissent au sommet du cintre.

L'intérieur de la nef est aussi très-simple; il se trouve faiblement éclairé par des fenêtres étroites et longues, telles qu'on les faisait dans le XIe siècle. L'effet imposant de ce demi-jour, si favorable au recueillement religieux, a été en partie détruit par l'ouverture de deux anciennes fenêtres aggrandies depuis peu d'années. La nef paraît avoir été dans l'origine plus ornée qu'elle ne l'est aujourd'hui, puisque l'on voit encore un double rang de zigzags sur le cintre des fenêtres qui se trouvent au-dessus de la grande porte; il est probable que les autres fenêtres en avaient de semblables, et qu'ils auront été détruits par les réparations qui ont été faites à l'intérieur de l'édifice.

L'archivolte du grand arc qui sépare le chœur et la nef (Pl. XI) est couronné de plusieurs rangs de zigzags et d'un double filet enfermant un rang de pointes de diamans. L'arc est porté par des colonnes réunies en faisceau au nombre de trois ; elles sont cylindriques et d'une proportion assez svelte, et paraissent nous offrir une sorte de transition entre les gros piliers de la tour et les colonnes légères du chœur.

Nous avons déjà vu que le chœur appartient au premier âge de l'architecture à ogives, à cet âge chevaleresque où l'esprit humain frappé par des évènemens extraordinaires et des entreprises audacieuses, fit d'heureux efforts pour sortir de la profonde ignorance où il languissait depuis tant de siècles. Mais l'exaltation succéda bientôt à l'enthousiasme. En voulant fuir la pesanteur et la grossièreté des âges barbares, on tomba dans l'excès contraire : une recherche puérile, une élégance ridicule par son affectation caractérisent le goût et les productions des beaux arts à cette époque fameuse. L'architecture se ressentit plus particulièrement de ce luxe outré ; mille ornements aussi exigus qu'inutiles surchargèrent les lieux destinés à la célébration des mystères les plus graves, et l'antique majesté des temples consacrés à la divinité

ne se retrouva plus dans les églises des XIVe et XVe siècles.

Tel n'est point le caractère du chœur de l'église du Fresne-Camilly ; il échappe à ce défaut par sa simplicité. Les ouvertures y sont ménagées avec art ; percé de huit fenêtres, deux dans le fond et trois de chaque côté, il ne présente aucun ornement inutile ; les fenêtres d'une forme agréable tiennent le milieu entre les lancettes allongées et pointues de l'âge précédent et les baies du XVe siècle dont l'extrême largeur dépare souvent l'architecture à ogives. Une colonne cylindrique est le seul ornement qui accompagne les parties latérales de chaque fenêtre ; les chapiteaux en sont bien mesurés et les dimensions du fût assez régulières ; le souvenir des formes antiques y domine encore. On le retrouve aussi dans les proportions des colonnes qui portent la voûte. Les arceaux ou nervures qui partent de ces colonnes (Pl. XI) et se réunissent au sommet des cintres ne sont pas moins remarquables ; ils n'offrent d'autre ornement qu'une rosace ou médaillon à leur intersection, rosace qui ôte la nudité des voûtes sans les surcharger de maigres découpures, et des pendantifs bizarres que l'on voit trop souvent dans ce genre d'architecture. Cette sobrié-

té d'ornements et la rareté de la lumière de la nef, impriment seuls à l'édifice le caractère religieux qui le distingue et qui doit régner dans les lieux consacrés au recueillement, à la prière, à la méditation.

Ces conditions essentielles des temples consacrés aux cérémonies chrétiennes se trouvent réunies dans l'église du Fresne-Camilly et en font le premier mérite.

Cependant il ne faut pas se faire d'une église de campagne une idée au-dessus de ce qu'elle peut être, de ce qu'elle est réellement; il ne faut pas y chercher l'effet imposant d'une vaste basilique; les faibles proportions (1) d'une telle église s'y refusent. Mais dans sa modeste simplicicité, l'église du Fresne-Camilly conserve une sorte de gravité mystérieuse qui rappelle les siècles qui l'ont vu naître et qui convient éminemment au culte divin.

(1) Cette église n'a que quatre-vingt quinze pieds de longueur en œuvre depuis la grande porte jusqu'au fond du chœur; la largeur de celui-ci est de seize pieds et demi, celle de la nef de vingt-un pieds.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.